



2022



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE



**EAU DU BASSIN
RENNAIS**
COLLECTIVITÉ

Editorial

La Collectivité Eau du Bassin Rennais s'est attachée durant cette année 2020 marquée par le Covid-19 à ce que la qualité du service d'eau potable soit maintenue sur l'ensemble du territoire et que les projets engagés se poursuivent malgré les aléas sanitaires et économiques.

La protection de la ressource en eau a cette année participé au démarrage de 3 nouveaux contrats de bassin versant (sur Rance et Frémur, Haut-Couesnon et Meu-Chèze-Canut) ; elle a poursuivi le développement de l'opération emblématique Terres de Sources (primée dans le cadre du « Programme d'Investissement d'Avenir -territoires d'innovation »), ainsi que ses actions d'entretien et d'acquisition de terrains sur les aires d'alimentation.

En matière de gestion patrimoniale, malgré des arrêts et des conditions sanitaires strictes, les chantiers ont pu fonctionner en ce qui concerne le renouvellement de réseau, nous nous rapprochons encore de l'objectif de renouvellement de 1.25% du linéaire total.

Les travaux sur la production se sont également poursuivis, notamment sur la rénovation des bâtiments d'exploitation et de la filière de traitement des boues de l'usine de Villejean, le programme de réhabilitation des réservoirs et le renouvellement de l'adduction entre Lillion et Mordelles ; de même la Collectivité a pu mener des études sur la modernisation de l'usine de Rophémel dans l'optique d'une livraison fin 2024, ou sur l'alimentation en eau des secteurs ouest et nord du Bassin Rennais.

2020 a également permis au pôle production de prendre en main l'usine d'eau de Montfort-sur-Meu et de préparer le transfert de trois nouvelles usines de la CCVIA et de l'ex-SIE de Tinténiac.

Dans le cadre du nouveau programme ECODO 2020-2022, les 2 ambassadrices de l'eau ont été à la rencontre d'usagers, en porte-à-porte ou lors d'actions collectives ; des entreprises et des communes ont été remobilisées sur les questions d'économie d'eau.

Déterminée quant au déploiement d'une gestion publique de l'eau, la Collectivité a suivi la reprise du contrat de délégation de service de Rennes Sud (14 communes) par la SPL Eau du Bassin Rennais. Elle a assisté la Communauté de communes du Val d'Ille dans la perspective d'intégration de 13 de ses communes en 2021.

Fidèle à son engagement solidaire, Eau du Bassin Rennais a conforté son partenariat avec la commune palestinienne de Beitunia et soutenu 10 associations locales pour leurs actions internationales sur l'eau potable.

Je tiens enfin à saluer la mobilisation, qui n'a pas faibli, des agents de la Collectivité mais aussi ceux des délégataires de service public et à souligner l'implication des nouveaux élus dans cette nouvelle mandature.

Le Président
Michel DEMOLDER

Sommaire

I- LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS	5
I - 1 - Carte d'identité	5
I - 1 - 1 - Historique de la Structure	7
I - 2 - Compétences	10
I - 2 - 1 - Protection des ressources	10
I - 2 - 2 - Production d'eau potable	10
I - 2 - 3 - Distribution de l'eau potable	11
I - 2 - 4 - Autres compétences	11
I - 3 - Enjeux de la gestion de l'eau sur le Bassin Rennais et projet politique	12
I - 4 - Les instances	12
I - 4 - 1 - Le Comité	12
I - 4 - 2 - Le Bureau	14
I - 4 - 3 - La Commission d'Appel d'Offres, la Commission des marchés et la Commission d'ouverture des offres liées aux délégations de services publics	15
I - 4 - 4 - Le séminaire des élus	15
I - 4 - 5 - Les groupes de travail	15
I - 4 - 5 - La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	16
II- L'ORGANISATION DES SERVICES	18
II - 1 - Cinq pôles métiers et une Direction Générale	18
II - 2 - La gestion des ressources humaines et des effectifs	18
II - 2 - 1 - La gestion des ressources humaines	18
II - 2 - 2 - L'Instance Locale du Personnel	18
II - 2 - 3 - L'évolution des effectifs	19
II - 2 - 4 - Zoom sur les dépenses de personnel	21
II - 2 - 5 - Répartition de l'activité des agents	22
III- LE ROLE DE LA COLLECTIVITE DANS LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION	23
III - 1 - La délégation du service public de l'eau	23
III - 2 - Le contrôle et le suivi de l'exécution des services	26
III - 2 - 1 - Le contrôle et le suivi des Délégations de Services Publics (DSP)	26
III - 2 - 2 - Le contrôle analogue sur la SPL	28

IV- LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU _____ 30

IV - 1 - Des ressources diversifiées et complémentaires	30
IV - 2 - Des ressources fragiles	31
IV - 2 - 1 - Nitrates : une amélioration mais des ressources encore fragiles	31
IV - 2 - 2 - Pesticides : les ressources superficielles exposées	32
IV - 2 - 3 - Matières organiques : des pics liés aux épisodes pluvieux	32
IV - 2 - 4 - Algues : les retenues sous surveillance	32
IV - 3 - Périmètres de protection de captage : mise en oeuvre et suivi	33
IV - 3 - 1 - Le suivi des périmètres de protection	34
IV - 3 - 2 - La gestion des terrains acquis par la Collectivité	35
IV - 3 - 3 - Mise en œuvre des périmètres de protection Pavais-Fénicat-Marionnais et Lillion-Bougrières	38
IV - 4 - Les opérations à l'échelle des bassins-versants	39
IV - 4 - 1 - La protection de l'eau via les contrats de territoire	39
IV - 4 - 2 - La protection de l'eau via la valorisation économique des productions agricoles	42
IV - 4 - 3 - La protection de l'eau par le foncier agricole	47
IV - 4 - 4 - La protection de l'eau par l'accompagnement vers des systèmes de production agricole Durable	48
IV - 4 - 5 - Sensibilisation des habitants et fin des pesticides à usage non agricole	52
IV - 5 - Évaluation des actions	53

V- LA PRODUCTION D'EAU POTABLE ET D'ENERGIE _____ 60

V - 1 - Présentation des installations	60
V - 2 - Performances et spécificités 2020	62
V - 3 - Performances énergétiques	66
V - 4 - Qualité de l'eau produite en 2020	69
V - 5 - Les volumes vendus en gros	72
V - 6 - La gestion patrimoniale liée à la production	75
V - 6 - 1 - Usines de potabilisation	75
V - 6 - 2 - Réservoirs	82
V - 6 - 3 - Adductions	86
V - 6 - 4 - Barrages	88
V - 6 - 5 - Production d'électricité renouvelable	91
V - 7 - Suivi - contrôle du service de production d'eau	92
V - 7 - 1 - Le suivi de la qualité des eaux	92
V - 7 - 2 - La fiche hebdomadaire d'information sur la production et la qualité de l'eau	93

V - 7 - 3 - Développement d'un outil métier de gestion des données eau	93
V - 7 - 4 - Le suivi du contrat DSP et des ventes d'eau en gros	93
V - 7 - 5 - Le contrôle des travaux de renouvellement	94
V - 7 - 6 - L'analyse du rapport annuel « production » du Délégué	95

VI- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE _____ 96

VI - 1 - Une organisation en 10 services	96
VI - 2 - Origine de l'eau distribuée	97
VI - 3 - Population desservie	98
VI - 4 - Nombre d'abonnés	99
VI - 5 - Volumes consommés et consommation moyenne par abonné	101
VI - 6 - Une politique d'économie d'eau pour améliorer l'adaptation du service au changement climatique	106
VI - 6 - 1 - Volet distribution : étude de gestion patrimoniale et de desserte en eau potable	106
VI - 6 - 2 - Volet consommation : sensibilisation des usagers	107
VI - 7 - Les performances des services	120
VI - 7 - 1 - Qualité de l'eau distribuée de distribution	120
VI - 7 - 2 - Performances des réseaux de distribution	121
VI - 7 - 3 - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	126
VI - 7 - 4 - Continuité du service	127
VI - 7 - 5 - Qualité de service à l'utilisateur .	128
VI - 8 - Les travaux réalisés et programmés par la Collectivité	131
VI - 8 - 1 - Les travaux réalisés en 2018	131
VI - 8 - 2 - Les travaux programmés en 2019	138
VI - 9 Assistance à l'exercice de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie	140
VI - 9 - 1 - Suivi des prestations de contrôle réglementaire des poteaux incendie publics et privés	140
VI - 9 - 2 - Suivi de la résorption des non conformités par des opérations de travaux et de maintenance	140
VI - 9 - 3 - Contrôle de la couverture hydraulique lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme et lors de la création de nouvelles zones via des Schémas de Secours Incendie réalisés par les aménageurs	141
VI - 10 - Le suivi et contrôle des délégations de service public par la Collectivité	143
VI - 10 - 1 - Relation aux usagers	143
VI - 10 - 2 - La passation, le suivi et le contrôle des délégations de service public de distribution	144

VII- LE PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE _____ 151

VII - 1 - Montant de la facture 120 m ³	151
VII - 2 - L'harmonisation du prix de l'eau se poursuit	152
VII - 3 - La tarification sociale se déploie sur le territoire	151

VII - 3 - 1 - Extension de la structure tarifaire incluant la première tranche de consommation gratuite et le Crédit Eau Famille Nombreuse 151

VII - 3 - 2 - Expérimentation du dispositif Chèque Eau pour les usagers les plus démunis 156

VIII- LES ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE _____ 159

VIII - 1 - La communication 159

VIII - 1 - 1 - Plan de communication d'Eau du Bassin Rennais 159

VIII - 1 - 2 - Communication écrite et multimédia 160

VIII - 1 - 3 - Actions de recherche-développement, formations et échanges entre collectivités 161

VIII - 1 - 4 - Promotion de l'eau du robinet 163

VIII - 1 - 5 - Réalisation des rapports annuels 163

VIII - 2 - La solidarité internationale 164

VIII - 2 - 1 - Soutien aux associations 164

VIII - 2 - 2 - Coopération institutionnelle avec la Ville de Beitunia, Palestine 166

VIII - 3 - Le Plan Climat Air Énergie Territorial 167

IX- LES ACTIVITES SUPPORT DE LA COLLECTIVITE __ 169

IX - 1 - Les moyens de la Collectivité et les Systèmes d'Informations 169

IX - 2 - Le suivi des finances et des achats 170

IX - 3 - Les achats publics 172

X- LES FINANCES 2019 _____ 174

X - 1 - Le compte administratif 2020 174

X - 2 - Evolution pluriannuelle du résultat 181

X - 3 - Zoom sur la dette 181

X - 4 - Subventions versées aux associations, collectivités ou autres tiers 182

X - 5 - Ratios financiers 184

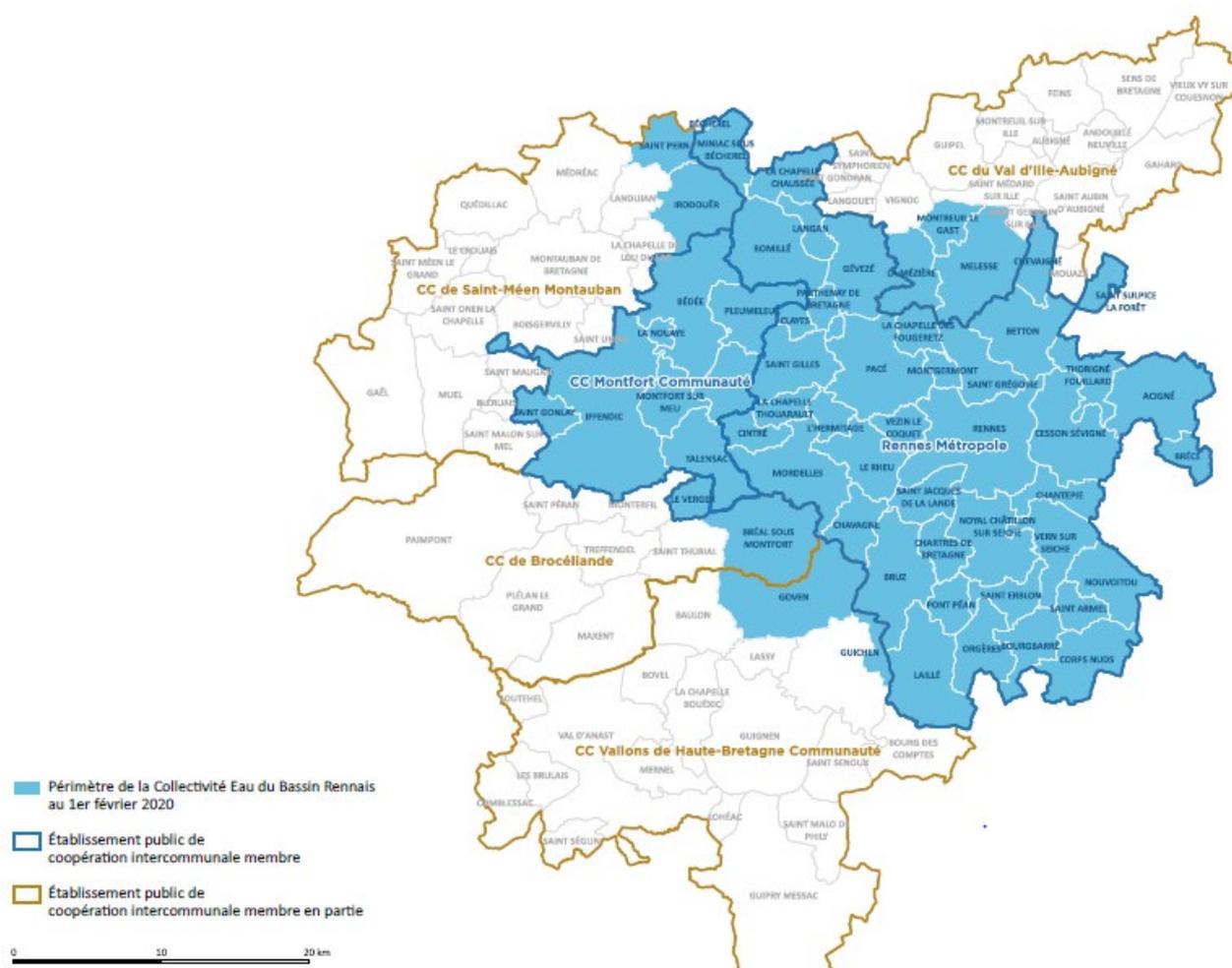
ANNEXES _____ 185

I - LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS

I - 1 - Carte d'identité

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est le syndicat mixte qui, depuis le 1^{er} janvier 2015, produit et distribue l'eau potable aux habitants des 43 communes de Rennes Métropole, des 8 communes de Montfort Communauté, de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour les communes de La Mézière, Melesse et Montreuil-le-Gast, de la Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban pour les communes d'Irodouër et de Saint-Pern, de la Communauté de Brocéliande pour les communes de Bréal-sous-Montfort et enfin de Vallons de Haut de Bretagne Communauté pour les communes de Goven, Guichen-Pont-Réan.

Les membres de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (juin 2020)



Ses statuts sont fixés par arrêté préfectoral du 27 décembre 2019 et 4 juin 2020, après modification pour l'entrée des communautés de communes de Brocéliande, Val d'Ille-Aubigné et Vallons des Hauts de Bretagne par représentation-substitution de leurs communes anciennement membres de la Collectivité.

En 2020, l'assemblée délibérante de la Collectivité Eau du Bassin Rennais comporte 45 délégués titulaires et 45 suppléants. Jusqu'au 24 septembre 2020, elle est présidée par M. Yannick Nadesan, et depuis, par M. Michel Demolder.

Au 1^{er} janvier 2020, la population légale d'Eau du Bassin Rennais est de 511 739 habitants (*Source INSEE - données 2017 en vigueur le 1^{er} janvier 2020*), soit près de la moitié du département d'Ille et Vilaine.

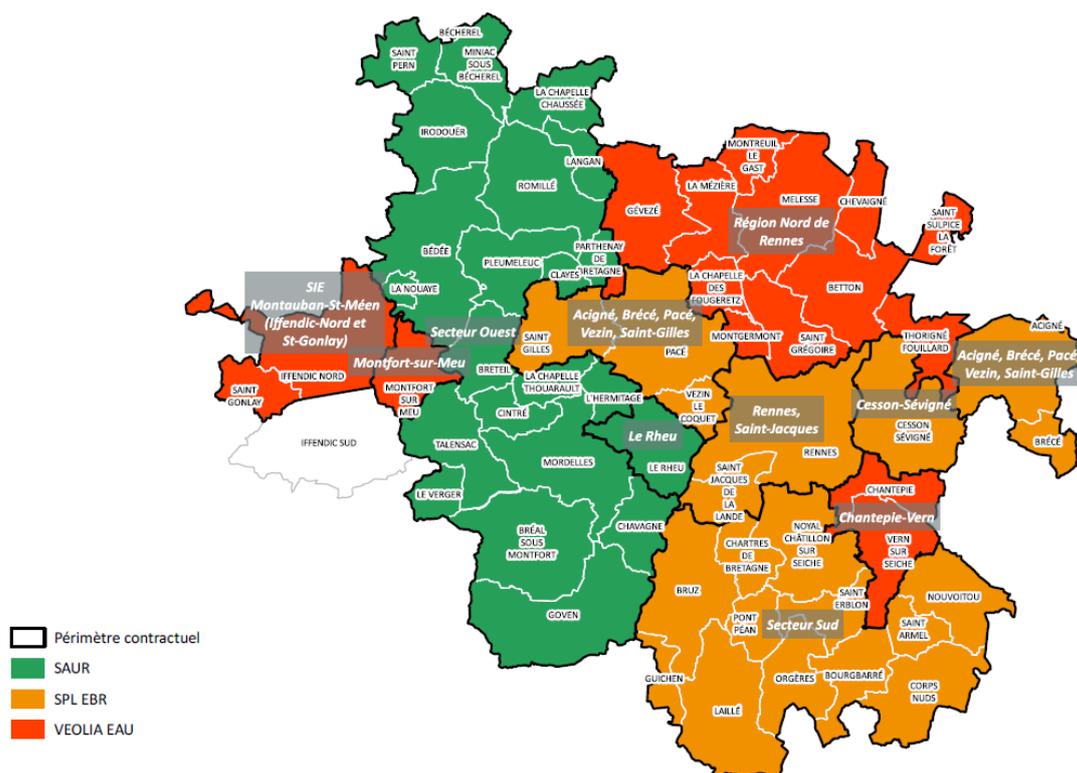
Pour assurer l'approvisionnement en eau potable de son territoire, la Collectivité dispose de 12 ressources (5 barrages, 2 captages en rivières : Le Couesnon et le Meu, 1 étang : les Bougrières, et 7 captages souterrains), 8 usines de traitement d'eau potable, 56 réservoirs et 4 115 km de canalisations d'adduction et de distribution.

La Collectivité produit environ 26 millions de m³ d'eau potable par an. Avec un potentiel de prélèvement dans le milieu naturel de 51 millions de m³ en année normale et de 41 millions en année sèche, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est ainsi en capacité d'assurer le développement de son territoire.

En situation normale, l'ensemble des usines de traitement d'eau potable a une capacité de production de 145 900 m³ par jour, soit très supérieure aux besoins actuels situés entre 54 000 et 89 000 m³/j. Toutefois, les prémices d'un dérèglement climatique récent mais particulièrement déstabilisant dans nos zones de captages pourrait réduire à l'avenir notre potentiel lors des périodes de sécheresse.

La Collectivité est l'autorité organisatrice du service d'eau potable. À ce titre, elle est propriétaire des infrastructures et assure la gouvernance, la réalisation des travaux neufs, la protection de ses ressources, le choix du mode de gestion du service et le contrôle de ses exploitants. Au 1^{er} janvier 2020, l'exploitation du service est confiée à trois opérateurs, dont un opérateur public créé par la Collectivité : la Société Publique locale Eau du Bassin Rennais. Au 1^{er} janvier 2020, cette dernière exploite la totalité des installations de production sauf les installations de Montfort-sur-Meu et assure la distribution sur 6 communes : Rennes, Pacé, Vezin-le-Coquet, Saint-Gilles, Cesson-Sévigné (depuis avril 2017) et Acigné (depuis le 1^{er} janvier 2018) ; à compter de février 2020, la SPL prend également la distribution sur les communes de Brécé, Saint-Jacques et des 12 communes du secteur sud du Bassin Rennais.

Les délégataires du service de distribution d'eau potable au 1^{er} février 2020



I - 1 - 1 Historique de la structure

EVOLUTION DU SYNDICAT D'EAU DEPUIS SA CREATION



La Collectivité Eau du Bassin Rennais est issue de la transformation du SMPBR - Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais (SMPBR) - créé en 1992 sur l'impulsion du département d'Ille et Vilaine. Le SMPBR regroupait alors 9 collectivités locales représentant 402 000 habitants.

En 1992, l'objectif était, suite à la succession d'années sèches au début des années 90, de renforcer le système d'alimentation en eau du département, en regroupant les structures d'eau potable de l'époque au sein de 6 syndicats de production, eux-mêmes fédérés au sein d'un syndicat départemental : le SMG 35 -Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine.

Cette organisation est toujours en place aujourd'hui, elle permet la mutualisation de la sécurisation de l'approvisionnement en eau pour l'ensemble des usagers d'Ille et Vilaine.

À sa création, les compétences du SMPBR étaient limitées à la production d'eau potable à partir de nouveaux équipements, à la protection de la ressource et au suivi de la qualité de l'eau.

En 2011, la compétence "production d'eau potable" est intégralement transférée au SMPBR : Le Syndicat devient alors l'unique producteur d'eau potable pour son territoire. Par contre, la compétence distribution de l'eau sur le Bassin Rennais continue d'être exercée par 5 communes et 11 syndicats de distribution d'eau potable, dont 9 comprenant des communes non métropolitaines. Certaines communes sont également membres de 3 syndicats de production voisins, mais le SMPBR assure l'essentiel de la fourniture d'eau.

En 2014, la loi MAPTAM, modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, transforme la communauté d'agglomération de Rennes en Métropole, ce qui implique notamment le transfert obligatoire de l'ensemble de la compétence eau dès le 1^{er} janvier 2015 à la Métropole.

Directement concerné, le SMPBR étudie, dès la publication de la loi, les scénarios susceptibles d'être mis en œuvre sur son territoire. Des discussions sont rapidement engagées avec Rennes Métropole qui, dès juillet 2014, exprime sa volonté :

- d'exercer sur l'intégralité de son territoire un même service d'eau potable, ce qui exclut de réadhérer à plusieurs syndicats,
- de ne pas déstabiliser les syndicats limitrophes, et préserver autant que possible les coopérations et solidarités anciennes sur le territoire.
-

En effet, l'organisation en place n'était pas calée sur les limites géographiques des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Propre, et la loi MAPTAM imposait aux communes de Rennes Métropole de se retirer des syndicats auxquels elles adhéraient. Ce retrait aurait été de nature à entraîner :

- la dissolution du SMPBR, la grande majorité des communes le composant étant métropolitaines ;
- une reconfiguration des 9 syndicats de distribution "frontaliers" ;
- des difficultés techniques et économiques pour trois d'entre eux : fragilité structurelle et nécessité d'augmenter le prix de l'eau pour les usagers.

Les élus de la Métropole, du SMPBR, et des syndicats de distribution ont donc recherché une solution viable rendant compatible l'ambition de Rennes Métropole avec la géographie des territoires de l'eau et permettant :

- de ne pas fragiliser la qualité de service des syndicats intercommunaux frontaliers par le départ des communes métropolitaines,
- de contribuer à une réduction significative du nombre d'entités de gestion du service public de l'eau potable,
- d'engager une démarche vers un prix unique de l'eau,
- de favoriser la mutualisation des infrastructures sur le Bassin Rennais.

La solution retenue a été la transformation du SMPBR en un Syndicat de Production et de Distribution d'eau potable sur un territoire étendu à celui de Rennes Métropole et des communes non métropolitaines volontaires, adhérentes aux syndicats de distribution d'eau significativement impactés par le transfert de compétence.

Par délibération du 5 novembre 2014, les élus du SMPBR ont approuvé à l'unanimité la modification de ses statuts. Cette décision a eu pour conséquences pour le SMPBR :

- L'acquisition de la compétence distribution de l'eau potable,
- Une nouvelle composition de ses membres : Rennes Métropole (et ses 43 communes) et des communes non métropolitaines volontaires (13) anciennement membres de syndicats de distribution "frontaliers",
- La transformation du SMPBR en la **Collectivité Eau du Bassin Rennais**.

Avec l'objectif d'être prêt au 1^{er} janvier 2015, 30 structures publiques (communes, syndicats intercommunaux d'eau potable...) ont dû délibérer en moins de six semaines, afin d'approuver cette modification statutaire.

Reçu avec un accueil favorable du Préfet et du SMG 35, ce syndicat mixte étendu a conduit à réduire significativement le nombre de structures compétentes en eau dans le département. Le 29 décembre 2014, Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine a pris l'arrêté de modification des statuts transformant au 1^{er} janvier 2015 le SMPBR en la "Collectivité Eau du Bassin Rennais".

En 2015, la loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, du 7 août 2015 prévoit notamment le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement au plus tard le 1^{er} janvier 2020 aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) et dès 2018 au choix des EPCI-FP de façon optionnelle.

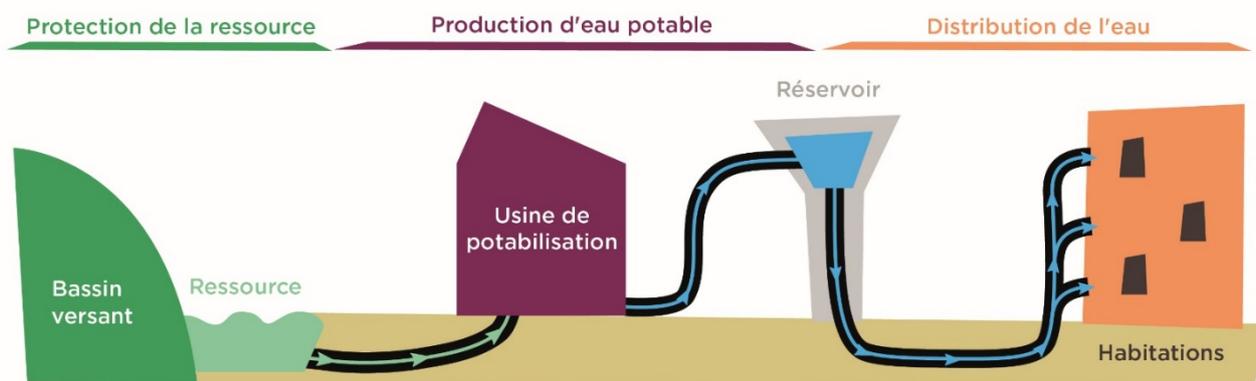
La Collectivité Eau du Bassin Rennais est un syndicat mixte couvrant le territoire de communes appartenant à 6 EPCI à fiscalité propre ; la loi NOTRe prévoit que, selon le principe de représentation -substitution, lors du transfert de la compétence eau, les communes membres seront représentées dans le syndicat d'eau par leur EPCI avec un nombre de représentants inchangé.

Suite à la décision de prendre la compétence Eau dès le 1^{er} janvier 2018, prise par Montfort Communauté (délibération du 15 juin 2017) et par la Communauté de communes Saint-Méen-Montauban (délibération du 11 juillet 2017), la Collectivité Eau du Bassin Rennais a demandé la modification de ses statuts qui ont été entérinés par arrêté préfectoral du 13 novembre 2018. Cette modification ne porte pas sur son périmètre mais a substitué les 2 communautés de communes aux 7 communes qui en sont membres et étaient aussi en 2017 membres de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

La loi Ferrand du 3 août 2018 est venue atténuer l'impact de la loi NOTRe sur les petits syndicats intercommunaux et a donné la possibilité aux Communautés de communes qui n'avaient pas encore pris à titre optionnel la compétence Eau potable de repousser celle-ci jusqu'en 2026 si une minorité de blocage se dégageait au sein des communes membres. Les communautés de Montfort et de Saint-Méen-Montauban ont exprimé le souhait d'adhérer à la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour

l'ensemble de leur territoire à compter de 2020. La Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné a décidé fin 2018 de prendre la compétence Eau potable à compter de 2020 et a demandé son intégration complète au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dès que possible. Cependant 3 de ses communes n'ont pu sortir du Syndicat d'eau de la Vallée du Couesnon. Les communautés de communes de Brocéliande et des Vallons de Haute-Bretagne ont décidé à leur tour de prendre la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020. La Collectivité Eau du Bassin Rennais a entériné en décembre 2019 la représentation substitution par ces 3 communautés de communes de leurs communes antérieurement membres, par modification de ses statuts. L'intégration de 13 nouvelles communes de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné se prépare au cours de l'année 2020 pour le début 2021.

I - 2 - Compétences



I - 2 - 1 - Protection des ressources

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a compétence en matière de protection des ressources destinées à l'alimentation en eau potable. À ce titre, elle exerce les missions suivantes :

- Établissement, mise en œuvre et suivi des périmètres de protection des ressources en eau potable qu'elle exploite ;
- Établissement, le cas échéant, des plans de gestion des territoires de ces ressources et animation des comités de suivi correspondants ;
- Maîtrise d'ouvrage, seule ou avec les autres autorités compétentes, des programmes d'actions et des aménagements techniques jugés utiles pour assurer cette protection sur les bassins versants de ces ressources ;
- Soutien à la valorisation économique des productions issues d'exploitations agricoles situées en amont des captages d'eau potable, notamment via le projet « Terres de Sources ».

I - 2 - 2 - Production d'eau potable

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est chargée, notamment dans le cadre des dispositions générales du schéma départemental d'alimentation en eau potable porté par le SMG 35 :

- de l'étude des ressources en eau souterraine et de surface sur les plans qualitatif et quantitatif;

- de l'étude et de la réalisation des ouvrages de production d'eau potable en tant que maître d'ouvrage sur ceux-ci;
- de l'étude et de la réalisation des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau d'une unité de production vers les services de distribution de la Collectivité, ou vers une collectivité voisine achetant ou vendant de l'eau en gros à la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ces ouvrages sont en principe exempts de desserte en eau à des usagers et ne desservent aucun ouvrage de défense contre l'incendie ;
- de l'organisation de l'exploitation de l'ensemble des barrages, des ouvrages de production d'eau et des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau produite, concourant à l'exercice de la compétence de production d'eau ;
- des livraisons permanentes et temporaires d'eau, des achats, des ventes et des échanges d'eau avec d'autres collectivités publiques compétentes en production ou distribution d'eau potable.
- La Collectivité est propriétaire des ouvrages de production d'eau potable et des canalisations d'interconnexion et de transport d'eau qu'elle réalise. Les autres ouvrages, réalisés initialement par les collectivités membres, relèvent progressivement de sa propriété au fur et à mesure de la concrétisation des transferts de biens liés au transfert de la compétence Eau, et sont dans l'intervalle mis à sa disposition.

I - 2 - 3 - Distribution de l'eau potable

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est chargée :

- de l'étude et de la réalisation des ouvrages de distribution d'eau potable en tant que maître d'ouvrage;
- de l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de distribution d'eau ;
- de l'alimentation des usagers de son territoire en eau potable.
- La Collectivité est propriétaire des ouvrages de distribution d'eau potable qu'elle réalise. Les autres ouvrages réalisés par les collectivités anciennement distributrices relèvent progressivement de sa propriété au fur et à mesure de la concrétisation des transferts de biens, et sont dans l'intervalle mis à sa disposition.

I - 2 - 4 - Autres compétences

La Collectivité Eau du Bassin Rennais peut assister ses collectivités membres en tant que maître d'ouvrage délégué à travers des conventions de mandat, en tant que co-maître d'ouvrage dans le cadre de la convention prévue à l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 ou mettre tout ou partie de ses services à disposition des collectivités membres pour l'exercice de leurs compétences dans le cadre d'une convention réglementée par le Code général des collectivités territoriales. C'est le cas notamment pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à travers la gestion des hydrants, à la demande de certaines collectivités de son territoire.

La Collectivité est également compétente pour la production d'énergie renouvelable à partir de ses installations (hydroélectricité et photovoltaïque) et pour mener des actions de coopération internationale au titre de la loi Oudin.

I - 3 - Enjeux de la gestion de l'eau sur le Bassin Rennais et projet politique

Le territoire d'Eau du Bassin Rennais présente quatre grandes caractéristiques :

- Une forte expansion démographique, essentiellement en couronne rennaise : + 3 % entre 2017 et 2020 (soit + 15 000 habitants en 3 ans) à périmètre constant ; avec pour conséquence une augmentation du nombre d'abonnés de + 4 % entre 2015 et 2017 ; les études conduites par l'AUDIAR à échéance 2035 envisagent une augmentation de la population du territoire de la Collectivité de 20 % par rapport à celle de 2015 ; soit une augmentation théorique de besoin en eau potable de + 5 millions de m³.
- Des ressources en eau majoritairement superficielles, sensibles en période de sécheresse et éloignées du lieu de consommation ;
- Une qualité d'eau brute nécessitant des traitements poussés sur les paramètres matières organiques et micro-polluants, dont les pesticides ;
- Une hétérogénéité du prix de l'eau.

Cette situation a conduit les élus du Bassin Rennais à construire un projet politique autour de quatre grands enjeux à l'horizon 2030 :

- Un enjeu qualité : distribuer une eau potable et de bon goût en privilégiant les actions de protection des ressources, en favorisant l'utilisation de l'eau provenant de captages souterrains, et en anticipant les évolutions réglementaires dans la modernisation des filières de traitement. Ces actions doivent s'accompagner d'une promotion de la consommation de l'eau du robinet à des fins alimentaires auprès des abonnés, et d'un soutien à la valorisation économique des produits agricoles issus des bassins versants situés en amont des captages ;
- Un enjeu quantité : assurer l'adéquation entre l'augmentation des besoins en eau et le potentiel des ressources en anticipant le changement climatique, par une utilisation coordonnée des ressources, une gestion patrimoniale des réseaux et un programme «ECODO» ambitieux ;
- Un enjeu social : garantir un prix de l'eau harmonisé sur le territoire, supportable par l'utilisateur, en particulier les plus démunis, incitant à la réduction des consommations et permettant d'assurer la pérennité du patrimoine du service ;
- Un enjeu gouvernance : assurer la transparence de la gestion du service grâce au suivi et au contrôle des délégations de services publics (aussi bien avec la SPL, opérateur public, qu'avec les opérateurs privés), le tout à une échelle adéquate et en conservant une proximité de gestion avec toutes les communes du territoire.

Ces enjeux sont déclinés en actions détaillées dans la suite du présent rapport d'activité.

I - 4 - Les instances

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est organisée en différentes instances. Son assemblée délibérante, le Comité syndical, et le Bureau qui en émane, ont pris 131 délibérations en 2020.

I - 4 - 1 - Le Comité

Jusqu'au 24 septembre 2020, le Comité était composé de 61 délégués titulaires et 61 suppléants, répartis de la façon suivante, conformément à la modification des statuts votée fin 2019 amenant à substituer les communes membres de la Collectivité par leurs communautés de communes :

Rennes Métropole	48
Montfort Communauté	5
Communauté de communes St-Méen-Montauban	2
Communauté de communes Val d'Ille Aubigné	3
Communauté de communes de Brocéliande	1
Vallons de Haute Bretagne Communauté	2
	61

La liste des élus du Comité est annexée au présent document (annexe 1).

Le Comité du 15 janvier 2015 avait désigné comme Président M. Yannick Nadesan.

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, le Comité a été renouvelé le 24 septembre avec une nouvelle composition issue d'une modification des statuts réduisant le nombre total de délégués à 45 membres titulaires et 45 suppléants selon la répartition suivante :

Rennes Métropole	37
Montfort Communauté	3
Communauté de communes St-Méen-Montauban	1
Communauté de communes Val d'Ille Aubigné	2
Communauté de communes de Brocéliande	1
Vallons de Haute Bretagne Communauté	1
	45

La liste des élus du Comité 2020-2026 est annexée au présent document (annexe 1 bis).

Le Comité du 24 septembre 2020 a désigné comme Président M. Michel Demolder.



Le Comité délibère sur toutes les questions qu'il n'a pas déléguées au Bureau ou au Président. Le Comité a conservé les décisions touchant principalement aux objets suivants :

- vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ainsi que l'attribution de subventions ;
- approbation du compte administratif ;
- décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public ;
- adhésion de l'établissement à un établissement public et adhésion dans tout organisme extérieur nécessitant la désignation de représentants
- participation dans toute société ;
- délégation de la gestion d'un service public ;
- approbation de programme d'investissement de plus de 5 000 000 €HT et de fonctionnement de plus de 500 000 €HT
- autorisation de signature de marchés publics supérieurs au seuil de procédure formalisée ou de marchés de maîtrise d'œuvre suite à concours
- création et suppressions de postes permanents

- institutions et révision de dispositifs cadres liés aux ressources humaines
- acquisition et aliénation de parcelles d'un montant supérieur à 50 000 € (sauf convention SAFER)
- acquisition et aliénation de bâtiments ou infrastructures.

Il a délégué au Président les principaux points suivants :

- réalisation des emprunts prévus par le budget
- renégociation des conditions financières de certains contrats d'emprunts en cours,
- souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie
- **passation des** marchés et des accords-cadres inférieurs aux seuils de procédure formalisée
- conclusion de toute convention de groupement de commandes d'une valeur inférieure aux seuils de procédure formalisée et toute convention d'adhésion à des centrales d'achats
- approbation de Programme d'Investissement inférieur à 500 000 € HT et de Fonctionnement inférieur à 100 000 € HT;
- demande d'attribution de subvention
- passation de convention inférieure à 50 000€ HT, ainsi que leurs avenants, et conventions en recettes, quel qu'en soit le montant.
- exercice du droit de préemption urbain
- acquisition, les ventes et les échanges de parcelles dans le cadre de conventions avec la SAFER
- conclusion du louage de choses (location mobilière et immobilière), en qualité de bailleur
- signature des conventions concernant l'instauration de servitude de passage de canalisation d'eau potable en domaine privé ;
- application des dispositifs cadre définis par le Comité ;
- recrutements sur les emplois permanents créés au tableau des effectifs, y compris le cas échéant, le recours à un contractuel pour les vacances temporaires d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
- recrutements de contractuel, y compris la décision de création de l'emploi, pour :
- remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément indisponibles, ou dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
- ester en justice.

En 2020 le Comité s'est réuni dans l'hôtel de Rennes métropole 8 fois dont 2 fois suite à un premier comité pour lequel le quorum n'avait pas été atteint pendant toute ou partie de la séance (en février et en mars).

I - 4 - 2 - Le Bureau

Le Comité du 15 janvier 2015 avait décidé de la composition de son Bureau et en avait désigné ses membres. La composition était la suivante au 1^{er} janvier 2020.

Président	Yannick NADESAN
Vice-Présidents	Pascal HERVE ; Jean-Yves LEFEUVRE ; Philippe BONNIN ; Jean-François BESNARD ; Fernand ETIEMBLE ; Laurence BESSERVE ; Valérie FAUCHEUX ; Jean RONSIN
Autres membres	Armelle BASCK ; Gérard BAUDAIS ; Michel DEMOLDER ; Jean-Michel DESMONS ; Jacques FOLSCHWEILLER ; Pascal GORIAUX ; Luc MANGELINCK ; Pascal PINAULT ; Patrick PLEIGNET

Par délibération du 15 janvier 2015, modifiée les 25 juin 2015 et 23 mai 2017, le Comité avait délégué au Bureau les décisions concernant les programmes et avant-projets de moins de 5 millions d'euros, et de fonctionnement de moins de 200 000 €, ainsi que les demandes de financement les concernant, et les conventions de plus de 10 000 €.

Le Comité du 24 septembre 2020 a voté la composition de son nouveau Bureau et en a désigné les 16 membres :

Président	M. Michel DEMOLDER
Premier Vice-Président	M. Pascal HERVE
Deuxième Vice-Président	Mme Flavie BOUKHENOUFA
Troisième Vice-Président	M. Jean RONSIN
Quatrième Vice-Président	M. Morvan LE GENTIL
Cinquième Vice-Président	M. Yannick NADESAN
Sixième Vice-Président	Mme Marie-Edith MACE
Septième Vice-Président	M. Ludovic BROSSARD
Huitième Vice-Président	M. Philippe BONNIN
Neuvième Vice-Président	M. Pascal PINAULT
Autres membres	M. Luc MANGELINCK
	Mme Fabienne BILLARD
	Mme Elisabeth MAIGRET
	M. Gaël LEFEUVRE
	M. Thierry LE BIHAN
	M. Christophe LEDUC

Par délibération du 24 septembre 2021, le Comité a délégué au Bureau toutes les décisions hormis celles énumérées ci-dessus, revenant au Comité ou au Président.

Le Bureau, qui se tient dans la salle de réunion des locaux de la Mabilais ou à l'Hôtel de Rennes métropole pour des questions sanitaires liées au Covid-19, s'est réuni en 2019 à 7 reprises.

I - 4 - 3 - La Commission d'Appel d'Offres et la Commission d'ouverture des offres liées aux délégations de services publics

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Collectivité Eau du Bassin Rennais constituée lors du comité du 24 septembre est présidée par M. Michel Demolder et est composée des membres suivants:

Titulaires	Suppléants
Mme Flavie BOUKHENOUFA	M. Pascal HERVE
M. Jean RONSIN	Mme Marie-Edith MACE
M. Morvan LE GENTIL	M. Pascal PINAULT
M. Yannick NADESAN	M. Ludovic BROSSARD
M. Gaël LEFEUVRE	M. Thierry LE BIHAN

La CAO s'est réunie 3 fois en 2020.

La Commission d'ouverture des offres liées aux délégations de service public est composée des mêmes membres. Elle ne s'est pas réunie en 2020.

I - 4 - 4 - Le séminaire des élus

La Collectivité Eau du Bassin Rennais n'a pas organisé de séminaire en 2020.

I - 4 - 5 - Les groupes de travail

A l'issue du séminaire du 30 mai 2015, il avait été décidé de constituer des groupes de travail ouverts à tous les élus.

Ces groupes de travail permettent aux services de leur présenter l'état de leur travail et les points où il est nécessaire de prendre des orientations. Ils facilitent la préparation des projets de délibérations qui seront présentés en Bureau ou en Comité.

Suite au renouvellement du Comité, de nouveaux groupes de travail ont été constitués sur les thématiques suivantes : adaptation aux changements climatiques-recherche et développement, infrastructures de production, infrastructures de distribution, protection de la ressource, coopération internationale.

I - 5 - 6 - La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La CCSPL, prévue par l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) est une instance consultative ayant pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a fixé la composition de sa Commission Consultative des Services Publics Locaux par délibération du Comité syndical du 24 septembre 2020.

La liste des membres de la CCSPL est la suivante,

sous la présidence de M. Michel DEMOLDER :

Elus Titulaires	Elus Suppléants
M. Pascal HERVE	M. Ludovic BROSSARD
Mme Marie-Edith MACE	M. Jean RONSIN
M. Pascal PINAULT	Mme Flavie BOUKHENOUGA
M. Morvan LE GENTIL	Mme Elisabeth MAIGRET

Associations membres	Acronymes
Eau & Rivières de Bretagne	
Les Colocaterre	
Collectif Eau du Pays de Rennes	
Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Action Citoyenne	ATTAC
Confédération Nationale du Logement	CNL 35
Maison de la Consommation et de l'Environnement	MCE
Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir ?	UFC - Que Choisir
Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine	UDAF 35
Association Léo Lagrange pour la Défense des consommateurs d'Ille et Vilaine	ALLDC 35
INDECOSA CGT 35 Défense des consommateurs	INDECOSA CGT 35

Consommation Logement et Cadre de Vie	
Association Rennaise pour la Maîtrise de l'Energie dans les Copropriétés	ARMEC
Fédération Départementale de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor	FDAAPPMA 22
Fédération Départementale de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Ille et Vilaine	FDAAPPMA 35
La Nature en Ville	

La CCSPL ne s'est réunie qu'une fois en 2020. L'objet principal de la réunion était le choix du mode de gestion pour le service d'eau potable sur Montfort-sur-Meu. La présentation des rapports annuels des délégataires et du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau de la Collectivité a été repoussée en 2021 du fait de la situation sanitaire.

II - L'ORGANISATION DES SERVICES

II - 1 - Cinq pôles métiers et une Direction Générale

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est organisée autour d'une Direction Générale et de cinq pôles métiers correspondant aux grandes compétences d'Eau du Bassin Rennais :

- Un Pôle Protection des ressources ;
- Un Pôle Production traitant des usines, adductions, barrages, réservoirs, de la qualité de l'eau et de l'énergie ;
- Un Pôle Distribution traitant également de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;
- Un Pôle DSP - Tarification - Relation Usagers ;
- Un Pôle Finances - Achat - Logistique - Informatique.

Toutes les 3 semaines, se réunit le Comité de Coopération Managériale (COCOMA) composé du Directeur Général et de la Directrice Adjointe, des Responsables des 5 pôles, de la Responsable des Ressources Humaines et le cas échéant, des agents chargés de dossiers spécifiques nécessitant la consultation par ce comité. Ce temps est l'occasion d'un travail transversal entre les pôles, de prises de décisions collégiales, d'échanges sur le management et d'arbitrages sur les priorités d'actions.

II - 2 - La gestion des ressources humaines et des effectifs

II - 2 - 1 - La gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est intégrée à la Direction. Elle comprend notamment :

- la gestion des carrières ;
- la gestion des emplois et des compétences ;
- l'information et la communication RH

Mais aussi le suivi de rémunération avec l'établissement des salaires et primes des agents ainsi que des indemnités des élus. En 2020, 679 paies ont été calculées et mandatées.

II - 2 - 2 - L'Instance Locale du Personnel

L'Instance Locale du Personnel (ILP), créée en 2017, est une commission consultative dirigée par le Président et constituée d'agents élus pour 3 ans par l'ensemble des agents de la Collectivité et des deux directeurs. Son secrétariat est tenu par la Responsable des ressources humaines. L'Instance Locale du Personnel a pour objectif de créer un lieu d'échange pour faciliter la communication ascendante et descendante. Instance non décisionnelle, elle n'a pas vocation à se substituer au Comité Technique mais elle est un lieu privilégié de co-construction et de concertation. L'ILP peut débattre de toutes les questions collectives liées aux ressources humaines et à l'organisation de la Collectivité.

En septembre 2020, l'Instance Locale du Personnel a été renouvelée (date concomitante avec la nomination du nouveau Président). Elle s'est réunie 2 fois (peu de réunions en raison du contexte Covid et de l'attente de l'installation du nouveau bureau). Le nouveau règlement intérieur de la Collectivité a été acté. Enfin, l'Instance a impulsé deux réflexions en fin d'année en constituant des groupes de travail sur la thématique du Télétravail (de l'après-Covid) et sur l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion.

II - 2 - 3 - L'évolution des effectifs

Fin 2019, la Collectivité comptait 42 collaborateurs, dont 39 postes permanents. Au 31 décembre 2020, elle en comptait 48 dont 40 postes permanents (et 1 poste en apprentissage).

Sur cette année 2020, des besoins de renfort ont été identifiés sur différents postes, du fait de l'extension de périmètre mais aussi pour répondre aux projets politiques et 6 postes ont été ainsi déployés :

- Une référente de secteur au Pôle Distribution en juin 2020 pour répondre à l'intégration de la Communauté de Communes du Val d'Ille (recrutement en CDD avec pérennisation du poste par délibération du 15 décembre 2020).
- Trois contrats de projets de 3 ans (un poste d'Ingénieur, un poste de Technicien et un poste d'assistante administrative) pour le Projet Terres de Sources
- Deux ambassadrices de l'eau, fin avril 2020 en Contrat à Durée Déterminée dans le cadre du programme Ecodo.

Désignation des emplois ⁽¹⁾	Temps Complet /Temps Non-complet (nombre d'heures hebdomadaires)	Nombre d'emplois				Nombre de contrats à durée déterminée		Grade(s) ou Cadre(s) d'emplois autorisé(s) par l'assemblée délibérante pour pouvoir le(s) poste(s)
		Au 01/11/2020	Poste vacant	Au 01/11/2020	Poste en ETP	Au 01/11/2020	Poste en ETP	
Pôle Direction Générale								
Directeur(trice) général(e)	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des ingénieurs en chef
Directeur(trice) général(e) Adjoint(e)	Temps Complet	1		1	1			Attaché Principal Directeur
Responsable des Ressources Humaines	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des attachés
Assistante Ressources Humaines	Temps Non-Complet (17h30)	1		1	0,5			Cadre d'emplois des rédacteurs Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Chargé(e) de communication	Temps Non-Complet (28h00)	1		1	0,8			Cadre d'emplois des rédacteurs Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Pôle Finances/Achats/Logistique/Informatique								
Responsable du Pôle support	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des attachés Cadre d'emplois des rédacteurs
Gestionnaire finances - marchés publics	Temps Complet	4		4	4			Cadre d'emplois des rédacteurs Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Assistant(e) administratif(ve)	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des adjoints admi
Assitant(e) polyvalent(e) Comptabilité et Support	Temps Complet	4	0,5	4	3,5			Cadre d'emplois des adjoints admi
Responsable Système d'Information	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des Ingénieurs
Technicien(ne) Informatique	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des techniciens
Pôle Protection des ressources								
Coordinateur(trice) protection ressources	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des ingénieurs
Chargé(e) de la protection de la Ressource	Temps Complet	3		3	3	1	1	Cadre d'emplois des ingénieurs Cadre d'emplois des techniciens
Technicien Assistant(e) technique des coordinateurs	Temps Complet	2		2	2			Cadre d'emplois des techniciens
Chargé(e) développement du projet "Terres de Sources"	Temps Complet	1		1	1	3	2,8	Cadre d'emplois des ingénieurs Cadre d'emploi des attachés Cadre d'emploi des techniciens Cadre d'emploi des rédacteurs
Pôle Production - Energie - Qualité eau								
Responsable du pôle Production Conducteur(trice) d'opération	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des ingénieurs
Conducteur(trice) d'opération ⁽²⁾	Temps Complet	4		4	4			Cadre d'emplois des ingénieurs Cadre d'emplois des techniciens
Pôle Distribution - DEC								
Responsable du pôle Distribution	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des ingénieurs
Conducteur(trice) d'opération	Temps Complet	5		5	5	1	1	Cadre d'emplois des ingénieurs Cadre d'emplois des techniciens
Technicien(ne) chargé de la Défense Incendie	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des techniciens
Pôle DSP - Tarification- Relation usagers								
Responsable du pôle	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des ingénieurs
Responsable de la Cellule Ecodo	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des ingénieurs
Technicien(ne) économie d'eau	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emploi des techniciens
Assistant(e) administratif(ve) polyvalent(e)	Temps Complet	1		1	1			Cadre d'emplois des rédacteurs Cadre d'emplois des adjoints administratifs
Ambassadeur(drice) de l'eau	Temps complet					2	2	Cadre d'emplois des adjoints techniques
TOTAL des emplois		40	0,5	40	38,8	7	6,8	40 postes pourvus au 01/11/2020

EMPLOIS NON PERMANENTS AU 31/12/2020*			
Catégorie	Pôle	Emplois occupés au 01/01/2020	total ETP
A	Protection	Ingénieure Protection (en charge du territoire de la Haute Rance)	1
A	Protection	Chargé du Développement Terres de Sources – Contrat de projet	1
B	Protection	Chargé du Développement Terres de Sources – Contrat de Projet	1
B	Protection	Assistante Administrative - Terres de Sources – Contrat de projet	0,8
B	Distribution	Technicienne Référent de secteur	1
C	DSP-Tarification-Relation Usagers	Ambassadrices de l'Eau	2
			6,8

POSTE EN ALTERNANCE AU 31/12/2020*		
Pôle	Emplois occupés au 31/12/2020	Nombre
Finances-Achats-Logistique et Informatique	Alternant Services Informatiques aux Organisations – BTS	1

II - 2 - 4 - Zoom sur les dépenses de personnel

En 2020, les effectifs moyens de la Collectivité ont été de 44,5 Équivalents Temps Plein (ETP) (36 en 2019). Les dépenses de personnel et élus s'élèvent à 2 447 263,17 €. Elles sont atténuées par des remboursements d'assurance couvrant le coût de l'absence des agents à hauteur de 56 298,71 €, ce qui conduit à une charge définitive des frais de personnel et élus 2020 de 2 390 964,40 €.

A noter qu'après le renouvellement des élus en septembre 2020, un poste de vice-président supplémentaire a été mis en place. Afin de ne pas augmenter le montant total des indemnités des élus, il a été décidé de réduire le taux d'indemnité du président et des vices présidents.

Organigramme

(Dernière modification : le 01/04/2020)



III - LE ROLE DE LA COLLECTIVITE DANS LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION

III - 1 - La délégation du service public de l'eau

La Collectivité Eau du Bassin Rennais exerce ses différentes compétences liées à l'eau potable :

- directement par le biais de ses services, qui peuvent passer des marchés publics pour des prestations bien délimitées en objet et dans le temps,
- par une délégation de service public (DSP), notamment pour la production et la distribution de l'eau potable.

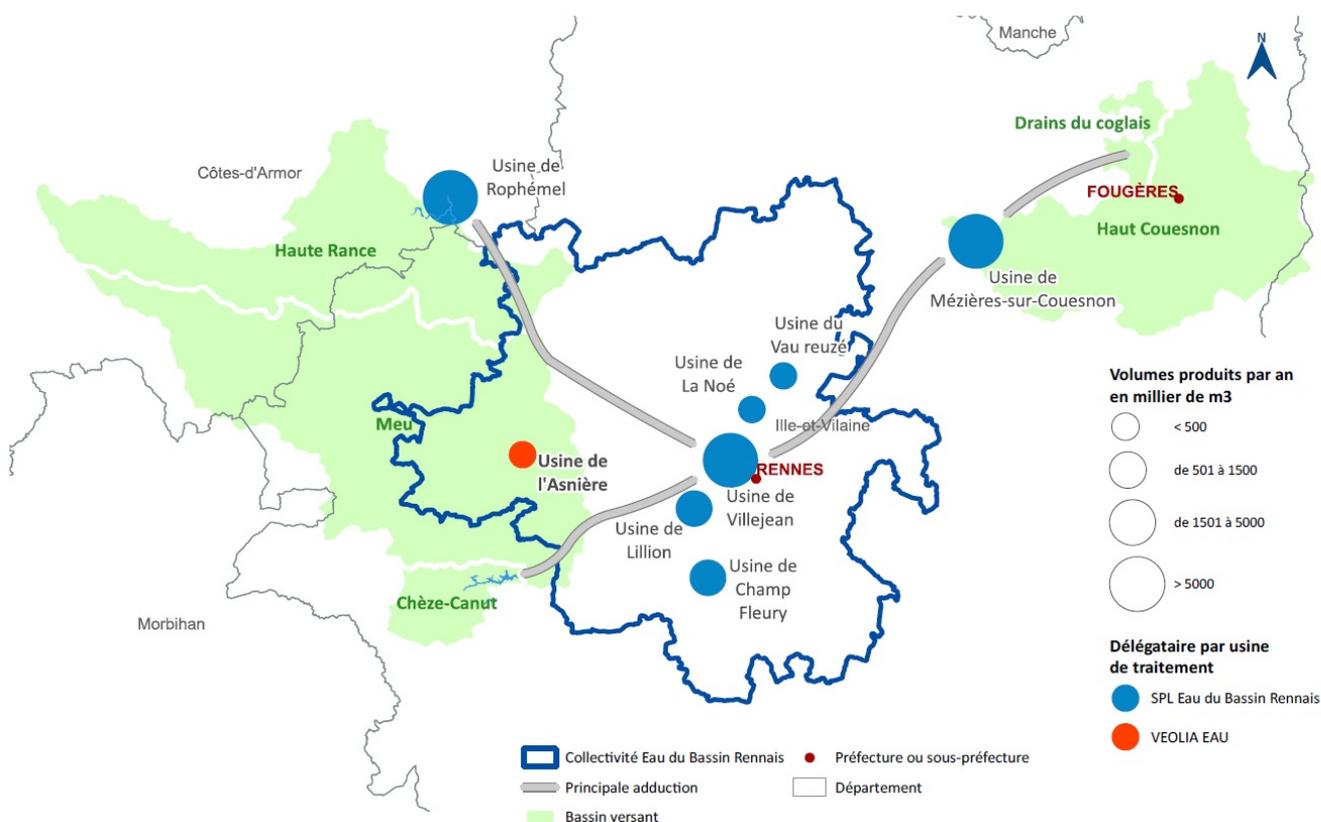
La Collectivité Eau du Bassin Rennais est ainsi titulaire au 1^{er} janvier 2020 de contrats de délégation de service public, dont 1 contrat Production, 2 contrats Production et Distribution, dont 1 pour lequel elle n'est pas maître d'ouvrage de la Production (ex SIAEP Montauban-St Méen) et 8 contrats de Distribution.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais reste toujours propriétaire de toutes les installations d'eau potable, et maître d'ouvrage des travaux neufs ou de renouvellement sur ses installations (sauf travaux de renouvellement de canalisations inclus dans les contrats de DSP).

La Collectivité est responsable du service d'eau, même lorsqu'il est délégué ; elle est donc tenue de contrôler la bonne exécution du service délégué.



Délégation de la production d'eau au 1er février 2020

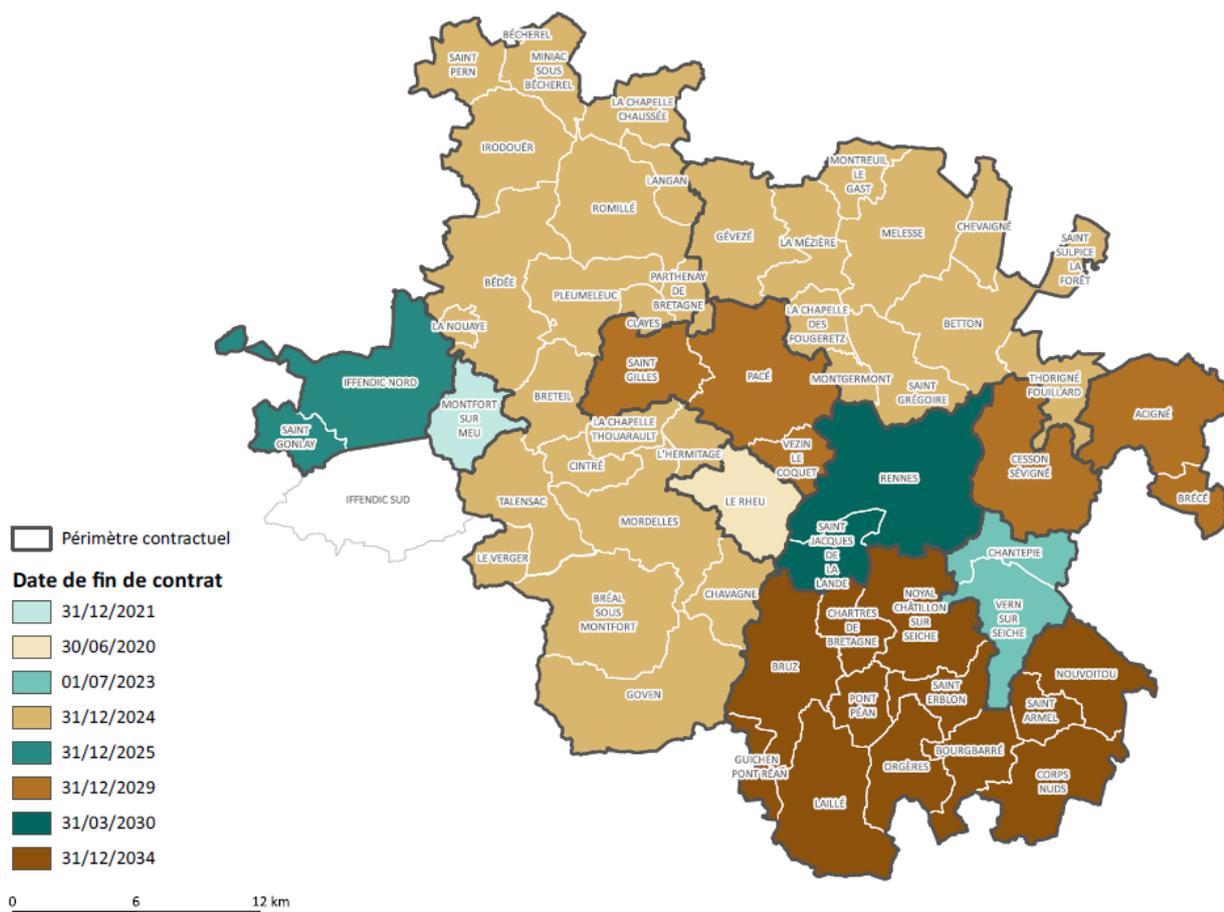


Dans un objectif de transparence et co-construction des stratégies de gestion de la ressource en eau, les élus ont souhaité confier l'exploitation de toutes les usines de production à la Société

Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais, créée en 2013, dont les actionnaires sont la Collectivité, la Ville de Rennes et Rennes Métropole. Cependant le contrat de production-distribution sur Montfort-sur-Meu transféré à la Collectivité au 1^{er} janvier 2020 a été laissé pour sa dernière année de fonctionnement à Veolia-Eau, le temps que la SPL se prépare à prendre le relai au 1^{er} janvier 2021.



Délégations de service public de distribution d'eau potable au 1er février 2020



Le débat des élus au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2015 a fait apparaître que, dans le contexte du Bassin Rennais, les deux modes de gestion qui paraissaient pertinents pour l'exploitation des services publics de distribution d'eau potable, étaient la délégation par affermage à la SPL Eau du Bassin Rennais et la délégation par affermage à une entreprise privée après mise en concurrence.

Ainsi, la Collectivité avait pris en 2015 les décisions nécessaires à la continuité du service sur les territoires dont les contrats arrivaient prochainement à échéance, en prévoyant de confier 2 nouveaux contrats de distribution à la SPL Eau du Bassin Rennais (sur Pacé-Saint-Gilles-Vezin-le-Coquet et sur Cesson-Sévigné), de passer une délégation de service public avec un opérateur privé pour la distribution sur le secteur Ouest de la Collectivité et d'intégrer les communes de Chevaigné et Saint-Sulpice-la-Forêt au contrat Distribution en cours avec Veolia Eau sur le secteur Nord de la Collectivité.

III - 2 – Le contrôle et le suivi de l'exécution des services

III - 2 - 1 - Le contrôle et le suivi des Délégations de Services

Publics (DSP)

1/ Un contrôle permanent

En 2020, 14 % du temps d'activité des agents de la Collectivité est consacré au suivi et au contrôle permanent du service de l'eau et de ses 11 DSP : 1 DSP production, 2 contrats Production et Distribution dont 1 pour lequel elle n'est pas maître d'ouvrage de la Production (ex SIAEP Montauban-St Méen et 8 DSP distribution. Les compétences mises en œuvre sont autant techniques que financières.

Ce suivi s'appuie sur de nombreuses réunions avec les délégataires, mensuelles pour les contrats importants et trimestrielles pour les autres, et sur des visites régulières des installations. Il repose également sur les données transmises par les délégataires : plus de 80 documents ou fichiers de données, avec une fréquence allant de l'envoi systématique à la transmission annuelle, sont ainsi demandés aux délégataires.

2/ Le pilotage de la production d'eau potable

L'année 2020 a permis :

- de poursuivre les échanges entre la Collectivité et la SPL Eau du Bassin Rennais avec plus de 9 réunions sur l'année, ,
- de prendre en main les installations de production à Montfort sur Meu
- de préparer l'intégration des installations de la CCVIA et de l'ex SIE de Tinténiac dans notre patrimoine.

3/ Le pilotage de la distribution d'eau potable

L'année 2020 a notamment permis :

- De transférer 2 contrats de DSP couvrant les 3 nouvelles communes du périmètre, à la Collectivité et de les intégrer au suivi DSP de la Collectivité notamment lors des réunions trimestrielles avec les délégataires
- De transférer le contrat sud de Rennes de Veolia vers la Société Publique locale au 1^{er} février
- De préparer la mise en œuvre de la nouvelle structure tarifaire en 2021 sur Montfort-sur-Meu et le passage de ce contrat à la SPL en 2022
- D'assister la CCVIA dans la perspective d'intégration du réseau et des contrats de 13 nouvelles communes

L'activité détaillée est présentée au chapitre VI.

4/ L'analyse des rapports annuels des délégataires

Conformément aux contrats d'affermage, les rapports annuels des délégataires sont transmis chaque année à la Collectivité avant le 1^{er} juin de l'année suivante.

La partie technique et la partie financière font l'objet d'une analyse approfondie par les services de la Collectivité. L'analyse financière permet de contrôler l'équilibre de la délégation, notamment au travers du compte d'exploitation ou à défaut du compte de résultat, présenté par le délégataire.

L'analyse du rapport annuel fait l'objet de listes détaillées récapitulant les remarques et demandes

de compléments ou corrections formulées par la Collectivité à chaque délégataire. Les délégataires y répondent en remettant le cas échéant un rapport annuel modifié. Ce contrôle s'effectue sur la période de juin à septembre.

Les rapports annuels des délégataires font l'objet d'une présentation devant le Comité syndical en septembre, puis devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

5/ Le contrôle des travaux de renouvellement

Au vu de l'importance du montant des travaux de renouvellement confiés aux délégataires dans le contrat [production et les contrats distribution de Rennes-St-Jacques et Le Rheu](#), un suivi précis est mené tout au long de l'année par les services de la Collectivité lors des réunions mensuelles et des visites de chantiers.

Les modalités des contrats Production et Distribution sur Rennes-St-Jacques, conclues avec la SPL en 2015, prévoient que les programmes annuels prévisionnels de renouvellement soient soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Concernant l'ensemble des contrats de délégation, deux fois par an, une réunion spécifique de suivi des travaux de renouvellement est organisée avec chaque délégataire afin de faire le point sur l'avancement technique et financier des travaux. Les programmes annuels prévisionnels de renouvellement y sont également ajustés conjointement. Chaque année, le rapport annuel du délégataire présente le bilan du renouvellement. L'écart entre la dotation cumulée et le total des travaux réalisés y est formalisé. Pour les délégataires privés, cet écart est soumis à l'application de frais ou produits financiers, qui s'ajoutent ou viennent en déduction du montant de travaux à réaliser l'année suivante par le délégataire. Pour la SPL, la dotation annuelle non consommée est reversée chaque année, le cas échéant, à la Collectivité.



Les services peuvent également procéder, dans les locaux du délégataire, à la vérification de toutes les pièces techniques et comptables d'un échantillon de travaux de renouvellement (contrôle sur pièces et sur place). L'objectif est de vérifier l'adéquation entre le coût affiché des travaux et les dépenses effectives du délégataire.



*Travaux de renouvellement
d'une conduite d'eau potable
- Saint Jacques de La Lande La
Piblais2020*

III - 2 - 2 - Le contrôle analogue sur la SPL

La Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais a trois actionnaires : la Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes Métropole et la Ville de Rennes. Ces trois structures publiques doivent, conformément à la loi, exercer sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Chaque actionnaire désigne des élus au sein du Conseil d'Administration (CA) de la SPL.

1/ Le contrôle de la Société

Le contrôle analogue est exercé en premier lieu par les élus administrateurs de la SPL.

C'est au CA qu'est notamment voté le compte-rendu annuel de gestion. Celui-ci est ensuite soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se réunit au moins une fois par an.

La Collectivité est représentée au CA de la SPL par six élus délégués qui ont été renouvelés à la suite des élections municipales de 2020 ; la Direction de la Collectivité assiste aux débats.

Pour renforcer ce contrôle, quatre comités ont été créés. Ils réunissent élus membres du Conseil d'Administration, directeurs et responsables de pôles de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et chefs de service de la SPL :

- Comité Métiers sur les aspects techniques de production et distribution d'eau potable ;
- Comité Finances sur les questions budgétaires et d'organisation des achats ;
- Comité Usagers sur la relation aux usagers mais aussi l'articulation de celle-ci avec l'ensemble des activités de la SPL ;
- Comité Ressources humaines de la SPL.

Les principales données de la SPL Eau du Bassin Rennais sont les suivantes :

Capital social de la SPL	1 800 000 €
dont capital appelé, c'est-à-dire versé par les trois collectivités actionnaires	1 800 000 €

Par délibération du 28 novembre 2017, la Collectivité a accepté le principe de réduire le capital social de la SPL à hauteur de 1 800 000 € alors qu'il était envisagé initialement un capital social de 3 600 000 €. Cette réduction de capital est devenue effective début 2018.

Répartition du capital social de la SPL	
• La Collectivité Eau du Bassin Rennais	67,38%
• La Ville de Rennes	16,31%
• Rennes Métropole	16,31%

Nombre de salariés (moyenne 2020)	157,5 ETP
--	-----------

2/ Le contrôle de la bonne exécution des contrats

Ce contrôle sur la SPL est exécuté par la ou les collectivité(s) délégante(s), comme pour tout délégataire de service public (cf chapitre III-2-1).

3/ Une première évaluation du changement de mode gestion

La Collectivité a confié en 2017 à Mme Fanny CHANTERELLE, dans le cadre de sa formation complémentaire à l'Ecole des Ponts-AgroParisTech, un premier bilan du changement de mode gestion du service public de l'eau. Ce travail, de grande qualité, fondé sur cinquante entretiens individuels et sur une analyse de type "benchmark" a permis :

- de relever la satisfaction d'une grande majorité des acteurs interrogés,
- de constater des évolutions dans la gestion de l'eau potable qui correspondent aux objectifs initiaux,
- d'identifier des points de vigilance,
- de proposer des pistes de réflexion.

Ce rapport a été présenté aux élus de la Collectivité, aux agents, ainsi qu'au Conseil d'Administration de la SPL et à son Comité d'Entreprise mi 2017. Il a fait l'objet d'une réflexion plus approfondie en 2018 par un travail conjoint des Directeurs et des comités directionnels de la SPL et de la Collectivité. Enfin, le comité syndical de la Collectivité du 3 novembre 2020 a pris acte du rapport présenté par les administrateurs de la SPL sur la gestion financière et le contrôle analogue de la Société au titre de l'exercice 2019.

4/ Une efficience technique et financière

La qualité des échanges et de la collaboration entre la Collectivité et la SPL ont d'ores et déjà permis d'accentuer la capacité à gérer les ressources en eau dans un contexte de sécheresse, de définir une juste rémunération de la SPL et ainsi de donner des capacités d'investissement supplémentaires à la Collectivité, soit environ de 3 millions d'€ par an.

2020 a été consacrée à la reprise avec efficacité du contrat Sud de Rennes par la SPL (soit 14 communes) au 1^{er} février 2020 avec à nouveau une perspective d'économie d'échelle par rapport au contrat antérieur.

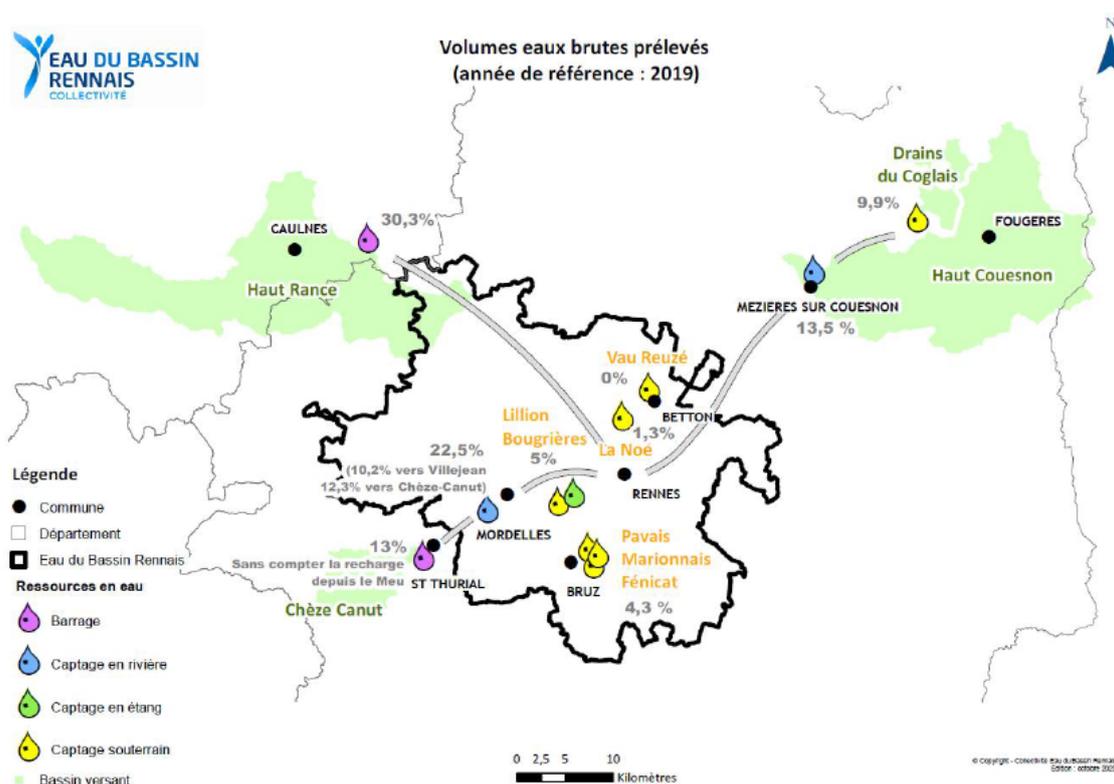
Par ailleurs, dans le contexte de la crise sanitaire, la SPL a pris toutes les dispositions pour assurer la continuité de service, notamment au niveau des installations de production d'eau,

La recherche et développement ou la coopération internationale sont également au cœur du partenariat.

IV- LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

IV - 1 - Des ressources diversifiées et complémentaires

Afin de produire les 26 millions de m³ d'eau potable par an nécessaires à son approvisionnement et à la sécurisation du département, la Collectivité Eau du Bassin Rennais capte ses eaux dans le milieu naturel, pour l'essentiel à l'extérieur de son territoire.



Caractéristiques des bassins versants sous contrats territoriaux d'Eau du Bassin Rennais

	Surface totale (ha)	Communes concernées	Surface Agricole Utile SAU (ha)	Nombre de sièges d'exploitation	Nombre d'exploitations ayant plus de 3 ha sur le bassin versant
Drains du Coglais	3 000	5	1 655	45	120
Haut Couesnon	37 700	43	30 000	414	550
Haute-Rance	37 000	34	27 000	460	630
Chèze-Canut	6 200	4	4 800	74	109
Meu *	81 500	57	53 000	1 130	Estimation : 1 450

*Observation : le bassin versant du Meu est sous contrat territorial du Syndicat du Meu.

Depuis le début des années 1990, devant la dégradation de la qualité de l'eau captée, une politique de protection des ressources en eau a été progressivement mise en place.

Cette politique s'articule autour de 2 axes principaux :

- **Premier axe (partie IV-3)** : la lutte contre les pollutions ponctuelles, qui émane de la protection réglementaire des captages, conformément aux obligations légales incombant au propriétaire des ressources (périmètres de protection des captages) ;
- **Deuxième axe (partie IV-4)** : la lutte contre les pollutions diffuses, via une politique volontariste de protection allant bien au-delà des obligations réglementaires. Elle est destinée à accompagner l'ensemble des professionnels et habitants situés sur les aires d'alimentation (bassins versants) à réduire leur impact sur la qualité des eaux du milieu naturel.

IV - 2 - Des ressources fragiles

Un suivi de la qualité de l'eau brute est effectué à l'amont des captages en complément du suivi de l'exploitant et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il consiste en un suivi à l'exutoire des différentes masses d'eau et des très petits cours d'eau des bassins versants. Son but est de pouvoir évaluer les actions mises en place et les réorienter si nécessaire. Les résultats sont "bancaarisés" et transmis régulièrement à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour être exploités et mis à disposition du public sur le site de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (bretagne-environnement.fr).

Lorsque le suivi de la qualité des eaux brutes met en évidence des données non conformes ou problématiques, l'exploitation de la ressource est suspendue, jusqu'à un retour à la normale. La Collectivité a en effet la chance d'avoir 13 ressources différentes et peut ajuster leur exploitation lors de ces événements polluants.

IV - 2 - 1 - Nitrates : une amélioration mais des ressources encore fragiles

Les ressources superficielles sont majoritairement impactées par les nitrates : le Couesnon, le Meu et les ruisseaux de Chèze et Canut ainsi que certaines ressources souterraines comme les Drains du Coglais et les puits du Vau-Reuzé.

Sur le Couesnon et sur les Drains du Coglais, on peut noter une amélioration depuis le début des années 2000 avec une baisse constante des concentrations maximales. Ainsi sur **les Drains**, les teneurs maximales ont baissé de 65 mg(NO₃)/L en 2000 à moins de 50 mg(NO₃)/L aujourd'hui, grâce au programme de protection engagé depuis 1996. La nouvelle usine de potabilisation de Mézières-sur-Couesnon ne traite pas les nitrates, l'objectif de faire baisser le niveau de concentration en nitrates reste donc prioritaire sur ces deux ressources.



Famille de cygnes sur la retenue de la Chèze

Cette tendance est également constatée sur l'ensemble des ressources superficielles.

Cependant les valeurs de nitrates sur **le puits du Vau-Reuzé** restent fortes, ce qui a conduit au classement de cette ressource en captage prioritaire au sein du SDAGE 2016-2021. Des études pour identifier l'aire d'alimentation de la nappe et parallèlement les sources de cette pollution se sont poursuivies en 2020, en lien avec le SMG35 et son expertise en hydrogéologie.

IV - 2 - 2 - Pesticides : les ressources superficielles exposées

Le Couesnon, le Canut, la Rance et le Meu sont particulièrement exposés à la pollution par les pesticides, entraînés par le ruissellement et l'érosion des sols. Les teneurs en pesticides dans ces eaux brutes sont parfois très élevées notamment en mai-juin, après de forts événements pluvieux. En 2020 on n'observe aucun dépassement de la limite de qualité pour les eaux brutes (5µg/L), Le pic maximal constaté a été de 3.82µg/L en cumul de pesticides sur le Meu au mois de juin.

C'est sur le Canut que la situation est plus problématique car on y observe un niveau de bruit de fond constamment élevé, avec des pics régulièrement autour des 2 ou 3 µg/L en cumul de pesticides. On constate une omniprésence des métabolites (1) de désherbants Maïs et Colza. Cette situation rend impossible les transferts d'eau de la Retenue du Canut vers la Retenue de la Chèze en période hivernale, qui risquerait de dégrader la qualité relativement bonne des eaux de cette dernière.

La situation sur la Haute Rance n'évolue pas non plus dans le bon sens : le nombre de molécules détectées traduit une part importante de cultures de ventes et des pratiques intensives sur ce bassin versant.

Depuis 2018, sur les Drains du Coglais, et suite au changement de laboratoire prestataire pour les analyses, on retrouve des métabolites de molécules de désherbage du Maïs (non recherchées auparavant). Ces métabolites proviennent pour une part d'entre elles de molécules interdites à la vente aujourd'hui, traduisant donc des pratiques passées. Pour rappel, l'âge de l'eau des Drains est estimé à 8 à 10 ans. En parallèle un programme d'actions agricoles a été orienté cette année vers la diminution de l'utilisation des pesticides sur Maïs.

Notons tout de même une **amélioration de la situation sur l'ensemble de ces ressources depuis 2006/2007** avec un abaissement du niveau des pics de concentration. Néanmoins depuis 2017 on constate un relèvement de ces pics du fait de l'augmentation du nombre de substances analysées et notamment la recherche de nombreux métabolites, ce qui explique en partie ce constat.

(1) *Métabolite : sous-produit issu de la dégradation de la molécule mère.*

IV - 2 - 3 - Matières organiques : des pics liés aux épisodes pluvieux

Les eaux de surface en Bretagne, naturellement riches en matières organiques, présentent des pics de concentration élevés lors des épisodes pluvieux. Ceux-ci avoisinent la limite de qualité de l'eau brute destinée à la production d'eau potable fixée à 10 mg/L pour le carbone organique total (COT) sur le Couesnon, sur le Meu et également dans la retenue de Rophémel.

IV - 2 - 4 - Algues : les retenues sous surveillance

L'ensemble des ressources superficielles fait l'objet d'une surveillance des développements d'algues et plus précisément des cyanobactéries potentiellement productrices de toxines. La retenue de Rophémel et celle de la Chèze font l'objet d'une surveillance renforcée car ce sont des ressources particulièrement sensibles à l'eutrophisation.

En 2020, le développement algal sur la retenue de Rophémel aura été très faible tout au long de la saison ; la densité maximale a été constatée au mois d'août : **8 080Cell/mL**.

Sur la retenue de la Chèze, la situation est en temps normal meilleure, le développement algal est limité par des concentrations faibles en phosphore ; la retenue de Pont Muzard jouant un rôle épurateur. Néanmoins le développement algal aura été assez important au niveau de la prise d'eau en 2020. On note plusieurs dépassements des 20 000 Cell/mL(seuil d'alerte OMS) avec une concentration maximale de **1 057 380Cell/mL au mois d'août**, valeur la plus élevée depuis le début du suivi. Cette densité s'explique par un changement du niveau de prélèvement d'eau dû à une vanne restée ouverte suite à un entretien. Les toxines ont été quantifiées sur 1 prélèvement (0.1 µg/L en

total des microcystines) sans dépasser la limite de qualité pour l'eau distribuée de 1µg/L.

La vigilance est donc de mise, surtout lors des transferts d'eau du Meu ou du Canut vers la retenue de la Chèze, pour ne pas dégrader la qualité des eaux de la retenue.

IV - 3- Périmètres de protection de captage : mise en œuvre et suivi

La totalité des 13 captages de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est dotée de périmètres de protection. La mission de protection consiste à mettre en œuvre les prescriptions des arrêtés préfectoraux de protection des captages (travaux, indemnisation des propriétaires et exploitants, ...) dans les trois ans suivant leur publication puis à suivre le respect des servitudes instaurées.

En sus de ces obligations réglementaires, une politique volontariste d'acquisition foncière est menée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur les captages possédant une aire d'alimentation de surface limitée. Les terrains achetés sont ensuite aménagés (plantations forestières, bocagères, mares, ...) puis gérés durablement, ou mis à disposition d'exploitants agricoles via des Baux Ruraux à Clauses Environnementales (cf. chapitre IV-4-2).

Caractéristiques des Périmètres de Protection de Captage

	Surface totale du périmètre (ha)	Surface en propriété Eau du Bassin Rennais (ha) (hors zone en eau)
Drains du Coglais	2 169	167.5
Haut Couesnon	310	1.5
Haute-Rance	845	34
Chèze-Canut	372	232.4
Le Meu	182	2.23
Vau Reuzé	277	24.5
La Noé	282	55.8
Pavais-Fénicat-Marionnais	971	0.68
Lillion-Bougrières	1 005	0.33
Total hors eau	6 413	518.8
Surface en eau		189
Surface totale		707.8

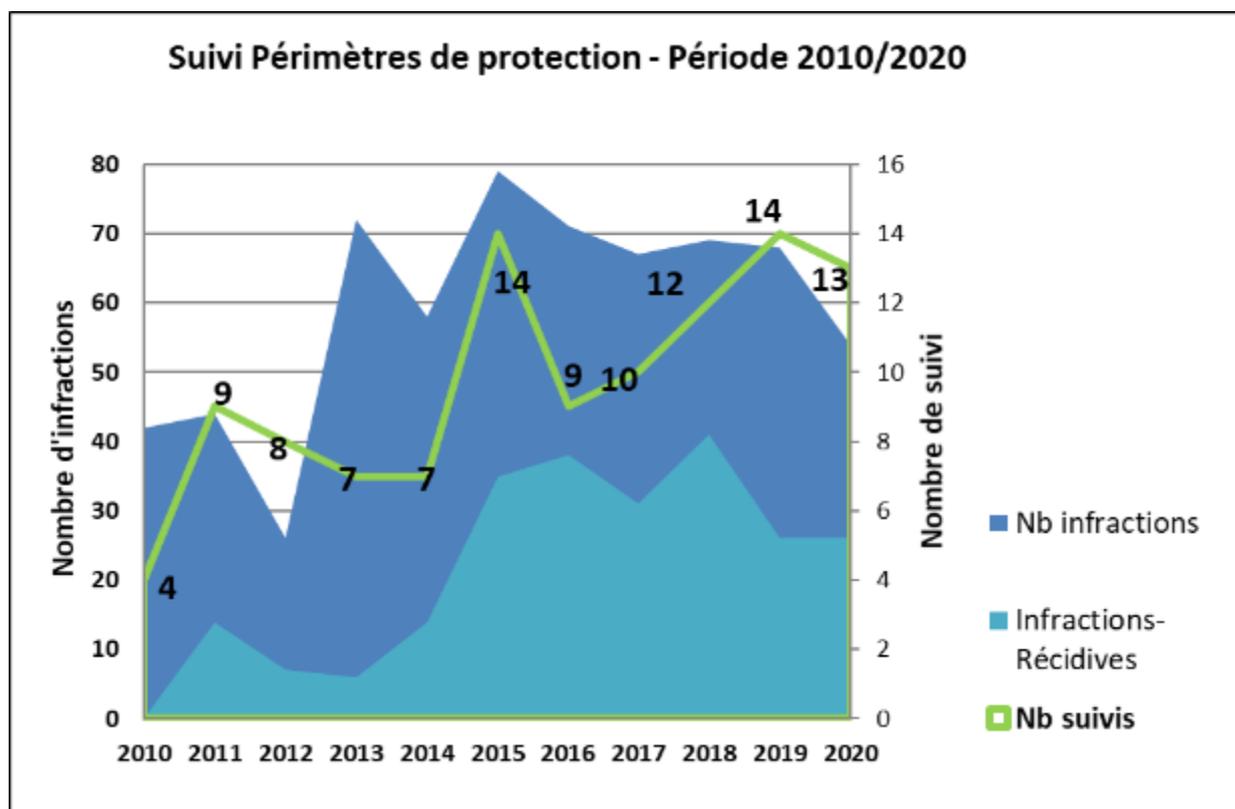
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Indicateur P108.3)

Cet indice traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

- *Indice 50 : Dossier déposé en préfecture*
- *Indice 80 : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)*
- *Indice 100 : Mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*

Cet indice s'applique non seulement aux ressources propres de la Collectivité mais aussi aux ressources correspondant aux achats extérieurs de la Collectivité (5 % du volume distribué sur le Bassin Rennais). Il est donc estimé par la Collectivité, sur 2020, à 80 % minimum.

IV - 3 - 1 - Le suivi des périmètres de protection



En 2020, la totalité des périmètres de protection ont été inspectés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec l'appui technique du SMG 35. Au total 54 infractions ont été constatées, la majorité de celles-ci sont mineures et parfois involontaires (méconnaissance de la réglementation). Chaque infraction fait l'objet d'un courrier écrit de la Collectivité au contrevenant avec copie à la commune concernée, ou d'une rencontre ou encore d'un échange téléphonique pour les infractions mineures. Une infraction majeure a nécessité l'intervention des services de l'état (ARS : Agence Régionale de Santé) et un dépôt de plainte à la gendarmerie.

La Collectivité est par ailleurs associée, par les Collectivités concernées, à la révision des PLU et PLUi, afin d'y intégrer les prescriptions des périmètres de protection.

Les périmètres de protection des captages les plus sensibles sont régulièrement parcourus par différents offices, (ONF, OFB) et fédérations (pêche, chasse) dans le cadre de leurs missions

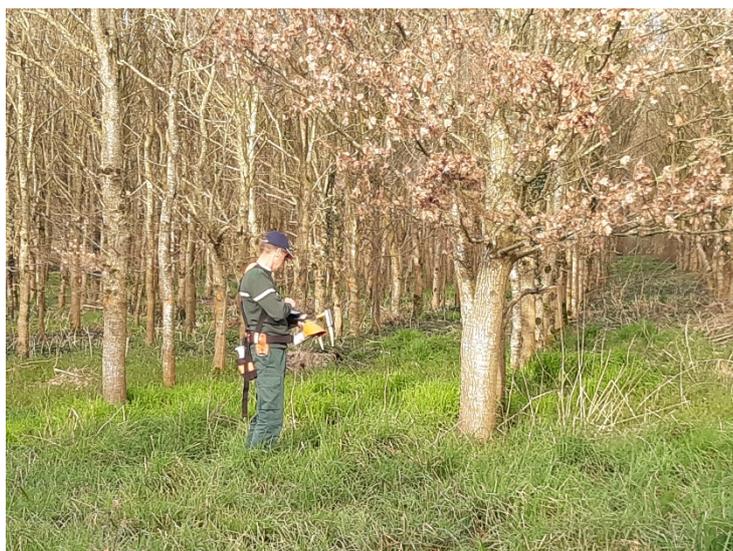
respectives. Cependant, et malgré cette présence relative sur le terrain, les incivilités et les dégradations pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau sont constatées chaque année et particulièrement en période estivale sur le site de Chèze Canut. Face à ce constat, la Collectivité Eau du Bassin Rennais missionne une brigade d'éco-gardes sur ce site pour améliorer la protection de la ressource et de son environnement grâce à des actions de surveillance, de sensibilisation, de médiation et de prévention auprès des usagers.

IV - 3 - 2 - La gestion des terrains acquis par la Collectivité

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est propriétaire de 707,8 ha de terrains (dont 189 ha en eau, soit 518,8 ha en terres émergées) en amont de ses captages.

La majorité se situe autour des Drains du Coglais, caractérisés par des prairies et des boisements bordant de très petits cours d'eau, et le site de Chèze-Canut présentant une diversité d'habitats, dont des zones de landes, de tourbières dont la richesse écologique est remarquable.

Depuis de nombreuses années, un effort important de boisement a été entrepris sur les parcelles de la Collectivité. Les boisements sont considérés comme une occupation des sols adaptée à la protection de la qualité de l'eau. En tant que propriétaire public, la Collectivité Eau du Bassin Rennais voit ses boisements bénéficier du régime forestier (237 ha). A ce titre, un aménagement forestier est établi pour une durée de 20 ans. Arrivé à échéance, cet outil de gestion a dû être renouvelé en 2018, en s'appuyant sur les objectifs définis par la Collectivité : protection de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, maintien des paysages, production de bois, développement de l'économie locale. L'aménagement forestier donne l'occasion d'établir un état des lieux très précis des boisements et de définir un programme de travaux forestiers (aménagement de dessertes, coupes, nouvelles plantations). L'actualisation de l'aménagement est le résultat d'un travail de concertation avec l'Office National des Forêts pour proposer une gestion forestière sur le long terme (jusqu'en 2038) adaptée à la spécificité des forêts situées sur des périmètres de protection de captage. Une gestion sylvicole dynamique avec une irrégularisation progressive des peuplements (classe d'âge, diversité d'essences) permettra l'entretien et le renouvellement en continu de ces boisements, sans période de terrain nu dans les secteurs où l'exploitation est possible.



Inventaire des boisements par les techniciens de l'ONF



Conservation des arbres « biodiversité » (ici un arbre avec cavité)

Les équipes d'insertion de l'association Études et Chantiers assurent en grande partie l'entretien et la gestion des milieux naturels de la Collectivité. Deux équipes de 6 à 10 personnes sont présentes toute l'année sur les sites des Drains du Coglais, de Chèze Canut et plus ponctuellement sur les autres périmètres de protection. Ces prestations d'entretien sont ainsi un support très important de l'insertion de personnes exclues du monde du travail.

90

salariés accueillis
dont 6 femmes

60

salariés entrés dans le
parcours de formation CQP
"Salarié polyvalent"



Présentation des équipes en Ille et Vilaine et des salariés accueillis - Source : rapport d'activité 2020 d'Etudes et Chantiers - Bretagne - Pays de Loire

Les 4 équipes de Rennes ont travaillé pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais au cours de l'année 2020, ce qui représente un total de 285 journées ouvrées (13568 heures), soit 70% de l'activité d'Etudes et Chantiers dans le département d'Ille et Vilaine.

La crise sanitaire a fortement impacté les activités d'Etudes et Chantiers durant l'année 2020. Une reprise de l'activité a pu être possible après un arrêt de 2 mois de mi-mars à mi-mai suite à l'élaboration du protocole sanitaire de la structure et à l'adaptation de l'organisation et des modalités de travail.

La gestion des terrains comprend de nombreuses opérations de restauration des milieux naturels, des travaux sylvicoles, des travaux de fauche des prairies mais également un entretien et un

renouvellement des équipements (barrières, clôtures, panneaux réglementaires ..). Au vu des surfaces concernées, ce travail est mécanisé quand cela est possible, avec du matériel adapté à la diversité et aux particularités des milieux. A titre d'exemple, les équipes d'insertion de l'association Études et Chantiers ont façonné en bois bûche les 350m³ vendus à la population locale du site de Chèze Canut. Du bois issu également des boisements de la Collectivité a été utilisé pour la réalisation de petits équipements, comme la fabrication de barrières pour fermer l'accès aux prairies des Drains du Coglais.



*Mise en place d'une nouvelle barrière
fabriquée et posée par Etudes et Chantiers
(Drains du Coglais)*



Vente de bois - site de Chèze-Canut

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec Bretagne Vivante et suite à l'étude chiroptérologique réalisée en 2017/2018 sur le site de Chèze Canut, des actions éducatives et de sensibilisation sur la thématique des chauves-souris ont été menées à destination du public scolaire (élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire La Pierre Pourprée de Plélan-le-Grand). Des sorties initialement prévues sur site pour le marquage d'arbres gîte se sont transformées en raison du contexte sanitaire, en atelier de fabrication de refuge à chauves-souris.



Fabrication de refuge à chauve-souris



Repérage de cavités arboricoles

IV - 3 - 3 - Mise en œuvre des périmètres de protection Pavais-Fénicat-Marionnais et Lillion-Bougrières

1/ Pavais - Marionnais - Fénicat

La Collectivité Eau du Bassin Rennais exploite pour ses besoins en eau potable les trois ouvrages de prélèvement que sont les captages de la Pavais, la Marionnais et Fénicat situés sur les communes de Chartres-de-Bretagne et de Bruz. Les périmètres de protection de ces trois captages (PPC) et leurs prescriptions ont été instaurés par l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2013. Ils présentent une superficie totale de 976 ha.

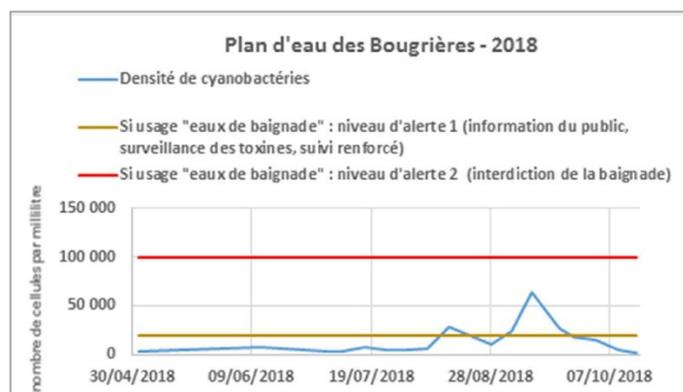
Le caractère péri-urbain de ces trois captages nécessite un suivi adapté. En effet, une majorité des personnes concernées par les PPC et leurs prescriptions sont des particuliers : seules 8 exploitations agricoles sont présentes sur ces PPC.

Afin de suivre au plus près l'évolution quantitative et d'optimiser l'utilisation de la ressource souterraine, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a mis en place depuis 2014, un suivi permettant de faire le lien entre la production (prélèvement dans la nappe) et la ressource disponible, en lien avec l'entreprise Peugeot Citroën qui utilise également cette ressource pour ses besoins industriels. En 2020, la majorité des piézomètres du réseau de suivi du site de la Janais ont été équipés de sondes de suivi automatique des niveaux piézométriques. Ce suivi permet d'adapter les prélèvements effectués sur la ressource en fonction du stock d'eau présent.

2/ Lillion - Bougrières

Les périmètres de protection des trois captages de Lillion et de l'étang des Bougrières ont été instaurés par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2014, protégeant une surface de 291 ha.

Ce territoire est inclus dans un vaste projet d'aménagement mené par Rennes Métropole, visant à favoriser les accès de loisirs autour des étangs d'Apigné, des Bougrières et de la Vilaine. En 2018, une étude menée en partenariat avec Rennes Métropole a eu pour objet de déterminer si la baignade et la production d'eau potable sur le site des Bougrières étaient compatibles. Il en ressort que, compte tenu du faible taux de renouvellement de l'eau de l'étang des Bougrières et du développement algal, ce site n'est pas adapté aux activités de loisirs pour le grand public. Il pourrait toutefois accueillir des activités d'école de bateau à voile ou de nage sportive encadrée. Des démarches devraient être engagées en ce sens par la ville de Rennes auprès de l'ARS.



Évolution de la densité de cyanobactéries sur le plan d'eau des Bougrières en 2018

Il en ressort que, compte tenu du faible taux de renouvellement de l'eau de l'étang des Bougrières et du développement algal, ce site n'est pas adapté aux activités de loisirs pour le grand public. Il pourrait toutefois accueillir des activités d'école de bateau à voile ou de nage sportive encadrée. Des démarches devraient être engagées en ce sens par la ville de Rennes auprès de l'ARS.

Suite à la validation du protocole de suivi de la ressource captée, en 2018, la mise en conformité d'un certain nombre d'ouvrages s'est avérée nécessaire. Aussi, un programme de travaux de mise aux normes des points de suivi piézométrique, de rebouchage d'anciens ouvrages non suivis et d'instrumentation pour automatiser les relevés a été établi en 2019.

Enfin, une opération de mise aux normes des cuves à fioul a été organisée afin d'accompagner les propriétaires : Huit propriétaires de cuves à fioul ont fait diagnostiquer leur installation. Sur ces huit

personnes, deux ont réalisé les travaux de mises aux normes en 2019 tandis que les six autres l'ont fait en 2020.

En 2020, un nouveau réseau de suivi constitué de 18 piézomètres, de 2 échelles limnométriques et d'un puits, permettant un suivi quantitatif plus fin de la ressource, a été déterminé.

IV - 4- Les opérations à l'échelle des bassins-versants

IV - 4 - 1 - La protection de l'eau via les contrats de territoire

Les partenaires institutionnels que sont l'État, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et les 4 départements bretons ont défini la politique régionale de protection des eaux et des milieux aquatiques. Elle s'inscrit dans le cadre des contrats de projet État-Région successifs, et de l'actuel Plan breton pour l'Eau destiné à l'atteinte des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau : le bon état des eaux et des milieux aquatiques.

Créés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les SAGE sont des documents de planification permettant une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle d'un bassin versant, élaborés par l'ensemble des acteurs du territoire (élus locaux, usagers, services de l'État) réunis au sein d'une CLE. Toutes les décisions ayant un lien avec le domaine de l'eau, prises par les services de l'État et les collectivités, doivent être compatibles avec les SAGE. Le règlement de chaque SAGE est depuis la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, opposable aux tiers.

Toutes les aires d'alimentation de la Collectivité sont inscrites à l'intérieur de trois périmètres de SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : **SAGE Rance-Frémur-Baie de Baussais**, **SAGE Couesnon**, **SAGE Vilaine**. Afin de protéger ses ressources en eau, mais aussi de maintenir ses droits de production d'eau, la Collectivité Eau du Bassin Rennais participe activement aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) de ces SAGE.



Accueil d'étudiants en environnement de Rennes 1 sur les aires d'alimentation de captages

L'année 2020 est la première année du contrat territorial unique (2020-2022) des **bassins versants RANCE&FREMUR**, contrat porté par Dinan Agglomération.

L'organisation territoriale du contrat s'articule autour de 9 EPCI et concerne 83 communes.

Trois bassins versants sont concernés par ce contrat : Frémur-Baie de Beussais, Rance Aval et la Haute-Rance. La stratégie Rance-Frémur est basée sur les dynamiques amorcées dans les précédents contrats de bassins versants et les bilans de leurs dernières programmations.

Le programme opérationnel du contrat consiste à satisfaire les enjeux de la directive cadre sur l'eau, du SDAGE et du SAGE Rance Frémur Baie de Beussais en mettant en œuvre des actions pour atteindre le bon état des masses d'eau et garantir la qualité d'eau des eaux brutes destinées à la production d'eau potable.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais, en tant que gestionnaire de la ressource AEP de Rophémel, portent sur le bassin versant de la Haute-Rance la maîtrise d'ouvrage des actions des volets agricole, suivi de la qualité de l'eau et d'éducation à l'environnement du contrat.

Sur le Haut Couesnon, l'année 2020 est aussi la première année de la programmation 2020-2025, avec une coordination désormais assurée par Fougères Agglomération, qui anime également les volets milieux aquatiques et bocage.

Le volet pollution diffuse est animé par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, avec une maîtrise d'ouvrage associée fonctionnant en gouvernance partagée, avec l'association Agriculture Durable par l'Autonomie, la Gestion et l'Environnement (ADAGE 35), Agrobio 35, la Chambre d'agriculture et le CIVAM Installation Transmission 35.

Le contrat territorial, qui a pour ambition de répondre à un double enjeu qualité eau (production d'eau potable et objectifs DCE), comprend principalement des actions agricoles, et aussi des actions à destination du public non agricole (collectivités, scolaires, citoyens).

Une ambition forte est donnée dans ce nouveau contrat à la thématique de l'installation et la transmission des fermes, ainsi qu'à l'agriculture biologique et ses techniques. Un budget important est d'ailleurs alloué à la seule opération de désherbage alterné du maïs, espérant un bénéfice rapide sur la qualité de l'eau pour le paramètre pesticides.

A noter également que dans le cadre du classement de la prise d'eau de La Roche (Mézières-sur-Couesnon), formant l'exutoire du bassin versant du Haut Couesnon, l'animation des actions est ciblée sur une zone à enjeux comprenant le tiers du bassin versant sur sa partie amont (masses d'eau du Couesnon amont, du Muez et du Général).

Comme pour la Haute Rance et le Haut Couesnon, l'année 2020 sur **le bassin versant de Chèze-Canut** est la première année de la programmation 2020-2025 du contrat territorial Meu - Chèze-Canut. La Collectivité Eau du Bassin Rennais y est chargée de l'animation agricole et de la mise en œuvre d'actions agricoles, en lien avec les maîtres d'ouvrages associés du contrat territorial (Chambre régionale d'Agriculture de Bretagne, Agrobio 35, le CETA 35, FD CUMA, ADAGE). Elle est également en charge de la mise en œuvre du programme Breizh Bocage et du suivi de la qualité des eaux brutes.

L'année 2020 a principalement été consacrée à la mise en œuvre des préconisations issues de l'étude phosphore réalisée par la Collectivité en 2019. Dans ce cadre, divers travaux visant à réduire l'érosion des sols (déplacement d'entrées de champs, création de talus) ont été réalisés ainsi que de

l'accompagnement technique des agriculteurs pour une meilleure gestion de l'hydraulique des parcelles à risque érosif élevé.

Bien que perturbée par la période du confinement COVID de mars à mai 2020 impactant la mise en œuvre de certaines actions agricoles programmées sur cette période, une majorité des actions prévues en 2020 ont pu être réalisées avec notamment, la mise en œuvre de désherbage mécanique du maïs sur 80 ha ou encore, la mise en place d'un essai agronomique pour l'implantation de Silphie à proximité de la retenue de la Chèze. Cette culture, économe en intrants, pérenne et présentant une bonne couverture des sols, pourrait entrer dans les rations destinées à l'alimentation des troupeaux et ainsi accompagner la diversification des cultures et l'allongement des rotations tout en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires.



La Collectivité Eau du Bassin Rennais pilote le programme agricole sur le bassin versant des **Drains du Coglais** qui a été réengagé en 2017 sur la période 2017-2021. L'association des agriculteurs des Drains participe à la définition et aux orientations des actions : celles-ci visent l'accompagnement des exploitants pour la suppression du surpâturage, le développement de la technique du sous-semis dans le maïs, la réflexion vers l'autonomie des exploitations d'un point de vue technique et économique.

Un volet concerne l'accompagnement des producteurs vers une meilleure valorisation des productions agricoles, notamment par l'intermédiaire du projet Terres de Sources. Il est marqué par la participation de 3 exploitations situées sur les Drains (en agriculture biologique) au 2^{ème} marché public des collectivités de Rennes Métropole.

La question foncière est fondamentale sur ce secteur pour assurer une pérennité sur la qualité de l'eau. En 2020, de nouvelles rencontres ont eu lieu sur le territoire : le projet initié en 2018 sur les Drains 10 et 12 n'a pas débouché sur des échanges concrets, mais a permis d'orienter le projet foncier du territoire vers un Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE), sous portage du Conseil départemental d'Ille et Vilaine et en partenariat avec le Syndicat Mixte de Production du Bassin versant du Couesnon (SMPBC).

Sur le Drain n°2, des discussions entre agriculteurs ont eu lieu afin de répartir au mieux des parcelles mises en vente par un agriculteur à la retraite. Ce travail a permis de conforter 3 exploitations agricoles, d'installer un jeune agriculteur dans de bonnes conditions environnementales ; et pour la Collectivité, d'acquérir un bâtiment servant aux équipes d'entretien des terrains dont elle est propriétaire.

L'année 2020 a été rythmée par des actions de désherbage alterné du maïs, afin de limiter l'utilisation de pesticides dits « de pré-levés », fréquemment retrouvés dans l'eau.

Un suivi de la qualité de l'eau brute est effectué à l'aval des captages, c'est-à-dire à l'exutoire des différentes masses d'eau et des très petits cours d'eau. Son but est de pouvoir évaluer les actions mises en place et les réorienter si nécessaire. Les données sont "bancaisées" et transmises régulièrement à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour être exploitées et mises à disposition du public sur www.bretagne-environnement.org.

Enfin, les agents du pôle Protection de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont adhérents de l'ATBVB - Associations des Techniciens des Bassins Versants Bretons. Et participent aux formations et à la construction de ce réseau technique régional des techniciens chargés de la protection des ressources en eau,

Ils participent également activement aux échanges avec les autres acteurs des territoires des sites pilotes du réseau Eau et Bio de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) dont fait partie la Collectivité Eau du Bassin Rennais (une trentaine de territoires concernés).

Le recul pris depuis plus de 20 ans sur les actions mises en œuvre sur les aires d'alimentation des captages a amené à orienter les actions vers d'autres thématiques de la protection de l'eau : la valorisation économique, la politique foncière, les systèmes de production durables, l'accompagnement non agricole ... ces thématiques font ainsi partie intégrante des actions développées sur les territoires.

IV - 4 - 2 - La protection de l'eau via la valorisation économique des productions agricoles - Terres de Sources

Le 13 septembre 2019, le Premier Ministre a désigné Terres de Sources comme lauréat de l'appel à projets Territoires d'innovation dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA). Cette reconnaissance et l'accompagnement financier de 20.6 millions d'euros jusqu'en 2028 (5.9M€ de subventions, 14,7 M€ de prise de participation dans les sociétés ayant un projet d'investissement compatible) qui en découle permettent d'aborder le développement de Terres de Sources avec ambition.

L'année 2020 a donc été la première année de l'appel à projets. Elle a eu pour objets principaux la mise en œuvre de l'organisation administrative et des moyens humains, la mobilisation des partenaires, et la réalisation des premières actions.

1/ Organisation administrative et des moyens humains

Afin de mettre en œuvre le projet, 3 recrutements ont été réalisés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais à partir d'avril pour compléter l'équipe qui totalise 5.2 équivalents-temps-plein (ETP) : un chargé de mission développement des filières de production, un coordonnateur du réseau d'éducation à l'alimentation durable ainsi qu'une chargée de mission pour le suivi des conventions avec les partenaires et pour l'animation du groupement de commande des marchés publics.

La convention avec la Banque des Territoires, organisateur de l'appel à projets, a été élaborée pour

être signée le 8 mai 2020.

L'accord de consortium réunissant les 63 partenaires (11 collectivités, 10 organismes agricoles, 12 entreprises, 24 acteurs de l'éducation à l'alimentation durable, 3 investisseurs et financeurs, 3 instituts scientifiques) a été signé en novembre.

2/ La mobilisation des partenaires

Organisée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, la conférence des partenaires du 6 février 2020 a réuni 135 personnes à l'Hôtel de Rennes Métropole, qui ont travaillé en ateliers pour poursuivre la construction du projet.

De nombreuses réunions de travail ont été organisées avec chacune des Communautés de communes et la métropole rennais partenaires (Rennes Métropole, Fougères agglomération, Couesnon Marche de Bretagne, Val d'Ille Aubigné, Dinan agglomération, Pays de Brocéliande) pour organiser le déploiement sur les territoires. Une réunion entre les référents territoriaux a eu lieu le 6 juillet 2020.

Les modalités de mise en œuvre des projets proposés par 30 des 38 partenaires bénéficiaires de la subvention du PIA ont été travaillées par la Collectivité, porteuse du projet, pour faire l'objet d'une convention de reversement. 30 conventions ont ainsi été signées avec les partenaires en 2020.

Concernant la partie de l'appel à projets « soutien à l'investissement » (prise de participation dans les sociétés ayant un projet compatible), les modalités d'intervention de l'intermédiaire financier Gweneg (plateforme de financement participatif bretonne) ont été définies en vue de la convention avec la Banque des Territoires (BDT). Cet intermédiaire permet de pouvoir prendre des participations d'un montant inférieur au montant minimal de la Banque des Territoires (500K€), donc de soutenir des projets de transition plus petits.

3/ Le travail avec les restaurations collectives - Le 2ème marché public

Initié en 2015, les marchés publics Terres de Sources constituent un outil innovant afin d'inciter les agriculteurs à faire évoluer leur mode de production : Le principe de marchés publics de "prestation de service de protection des ressources en eau potable avec comme support la fourniture de denrées alimentaires".

En 2020, 18 communes participent à un groupement de commandes animé par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, qui leur permet d'accéder à des produits locaux répondants aux critères de la loi EGALIM.

En 2020, côté producteurs, ce sont une 30^{aine} d'exploitants agricoles qui sont labellisés Terres de Sources et qui proposent leurs produits aux restaurations scolaires.

L'activité des cantines scolaires a été fortement impactée par les mesures mises en place lors de la pandémie COVID avec tout d'abord, la fermeture des classes pendant 6 semaines à partir du 16 mars 2020, puis la réouverture progressive des classes à effectif réduit à partir du 11 mai. Au cours des mois suivants, la mise en place de mesures sanitaires a été la priorité des professionnels de la restauration. Afin de se libérer du temps, leurs approvisionnements ont été recentrés sur les grossistes du marché alimentaire offrant une simplification de la gestion des flux : commande - livraison - facturation centralisés chez un prestataire unique.

Afin de redynamiser les achats vers les producteurs Terres de Sources, une force de vente a été déployée au sein de la Collectivité Eau du Bassin Rennais combinée à un effort de communication auprès des communes et cantines scolaires. Différents outils ont ainsi été créés et diffusés :

➤ **Affiches Terres de Sources à destination des enfants**

Un travail a été réalisé afin de faire connaître les produits Terres de Sources aux enfants des cantines scolaires ainsi qu'à leurs familles :

- Les affiches à destination des enfants :
Ces affiches ont été conçues sous la forme de jeux des 7 différences entre 2 images a priori identiques sur des thèmes en relation avec l'achat de proximité et la production respectueuse de la qualité de l'eau.
38 lots de 3 affiches ont été remis gratuitement aux 12 communes qui en ont commandés à partir de décembre 2020.



Affiches au format A0



Cantine scolaire de l'Hermitage

- o Affiches à destination des parents d'élèves

Une affiche plus institutionnelle de plus petit format destinées à informer les parents d'élèves a été élaborée. Elles sont positionnées en mairie et/ou à côté du menu de la cantine.

48 affiches ont été remis gratuitement aux 12 communes qui en ont commandés.



- Mise à disposition du logo TDS pour insertion dans le menu des cantines

	Du 1 ^{er} au 2 juillet	Du 5 au 9 juillet
Lundi	 Produits Bio utilisés Qualité Label Rouge	MACÉDOINE DE LÉGUMES SAUTÉ DE DINDE AU TANDOORI CAROTTES AU CUMIN PORT SALUT FRUIT DE SAISON
Mardi	 Viande bovine d'origine française Viande de porc française Volaille française	PIQUE-NIQUE
Mercredi	AOP / IGP Terres de sources	BOULGOUR A L'ORIENTALE GRILLADE DE PORC SAUCE ROBERT PETITS POIS FROMAGE FRUIT DE SAISON

Extrait du menu de la commune de Betton

Au final le montant global des ventes a bien été impacté par la fermeture des classes (voir 7ème indicateur : la valorisation économique des produits) :

- Avec une diminution du volume des ventes de -6 % par rapport à l'année précédente, soit 114.000 € HT en 2020 (voir 6ème indicateur : la valorisation économique des produits)
- En l'absence du contexte pandémique (arrêt de 6 semaines d'achats), le chiffre d'affaire aurait été de 137.365 € HT, soit une augmentation de +12% par rapport à 2019.

4/ Elaboration du 3ème marché public et le développement des filières de production

Afin d'associer un nombre plus important d'acheteurs (une quarantaine de communes) et de producteurs, un troisième marché public est en cours d'élaboration.

Deux nouveaux objectifs sont affichés pour ce nouveau marché : répliquer le dispositif sur le secteur de Fougères en accompagnant les structures partenaires (Fougères agglo, Couesnon Marches de Bretagne, Eau du Pays de Fougères et le Syndicat du Couesnon), et étendre le territoire éligible aux producteurs à l'ensemble du territoire des collectivités partenaires (au-delà des seuls bassins versants d'alimentation en eau potable).

A ces fins, un travail important a été réalisé par les agents de la Collectivité en lien avec les partenaires, et en particulier avec Rennes Métropole en vue de l'élaboration de la convention de groupement, travail qui se prolongera en 2021 pour finaliser le projet de convention et l'écriture du marché.

En parallèle, un gros travail a été réalisé pour développer les filières de production sous la coordination du chargé de mission de la Collectivité nouvellement recruté, et avec les organismes de développement agricole partenaires que sont la Chambre d'agriculture, Initiative Bio Bretagne, Agrobio35, les CETA35, la FRCIVAM, et la FDCUMA.

Les premières filières de production Terres de Sources sont ainsi en cours d'élaboration : sarrasin, blé panifiable, blé panifiable bio, légumineuses bio, viande bovine bio, huile de colza bio, produits laitiers.

Une centaine d'agriculteurs sont concernés dont une soixantaine y prend une part active. 20 opérateurs économiques (transformateurs) sont associés.

Un premier accord de filière a été négocié pour la production de sarrasin, accord sur les prix permettant une rémunération supérieure par rapport au prix du marché pour intégrer les services environnementaux réalisés par les exploitations.

5/ Création du réseau d'éducation à l'alimentation durable

Sous l'impulsion du chargé de mission de la Collectivité nouvellement recruté, les 20 structures publiques partenaires de l'appel à projets ayant un projet d'éducation à l'alimentation durable ont été mobilisées pour définir les modalités de mise en œuvre de leur projet.

Une première réunion a été organisée le 2 juillet pour développer une culture commune sur l'alimentation durable en vue de l'élaboration d'une charte et de la définition d'un plan de formation.

6/ La commercialisation des produits Terres de Sources dans les différents circuits de distribution

En attendant le développement des filières de production, 26 producteurs qui sont labellisés dont 7 producteurs en vente directe bénéficient de la commercialisation des produits sous le label Terres de Sources dans les différents circuits de commercialisation (grande et moyennes surfaces, enseignes spécialisées, et restauration hors domicile), Le chiffre d'affaire réalisé pour l'année 2020 est de 66 000€ HT.

Une carte interactive a été réalisée et recense 37 points de vente sur le territoire.

La publicité sur les lieux de vente a été réalisée.

7/ Communication événementielle Terres de Sources

➤ Le stand Terres de Sources :

Compte tenu des restrictions de regroupement liés aux mesures anti-COVID au cours de l'année 2020, de nombreuses manifestations accueillant du public ont été annulées au fur et à mesure.

Seule la « Fête du Champ à l'assiette » qui s'est tenue le samedi 19 septembre 2020 sur le site de la Prévalaye a été maintenue. Il s'agissait d'une toute première participation pour le stand Terres de Sources. De nombreux partenaires du projet étaient également présents sur le site : La Basse Cour · Jardin des Mille Pas · PERMA G'Rennes · L'écocentre de la Taupinais · Vert le Jardin · La Garden Partie · Cuesta · Vallée de la Vilaine · INRAE · Maison Consommation Environnement.

Une centaine de personnes sont passées par le stand.

➤ Les buffets Terres de Sources :

Afin de promouvoir et mettre en valeur les produits issus des exploitations Terres de Sources, la Collectivité développe d'année en année, un partenariat avec les traiteurs rennais afin de créer des buffets spécifiques Terres de Sources. Les réunions et manifestations ayant été annulées ou réduites au strict minimum en 2020, aucun buffet proposant des produits transformés Terre de Sources n'a été réalisé par respect des mesures sanitaires.

8/ Autres actions

Différentes autres actions ont été réalisées, notamment les actions suivantes :

- Premières réunions de création de la future société SCIC Terres de Sources
- Identification des premiers objets d'investissement, et élaboration des premiers projets de conventionnement notamment avec la société de chimie verte Antofénol qui développe des produits de biocontrôle en substitution de produits de synthèse (fongicides)
- Travaux sur l'élaboration du dispositif d'évaluation avec un groupe d'étudiants de l'institut agronomique de Rennes.

9/ Le soutien financier aux projets allant dans le sens de Terres de Sources

Suite à la présentation de Terres de Sources aux différents partenaires, la démarche suscitant beaucoup d'intérêts, il avait été décidé à partir de 2017 de prévoir une enveloppe financière pour soutenir les initiatives allant dans le sens du projet. En 2020, ce sont quatre initiatives de porteurs de projets partenaires ayant répondu à l'appel à projets « Territoires d'innovation » qui ont été cofinancées en complément du PIA, pour un total de 236 710 € : les CETA35 pour le développement de filières de production, Bretagne Active pour l'accompagnement en ingénierie financière des porteurs de projets, l'INRAE pour une étude sur la co-construction d'indicateurs de transition avec les agriculteurs, et Solagro pour sa contribution à la réplication de Terres de Sources sur d'autres territoires.

IV - 4 - 3 - La protection de l'eau par le foncier agricole

La maîtrise foncière qui permet une meilleure maîtrise de l'occupation du sol est un outil bien adapté pour améliorer la qualité de l'eau sur les captages ayant des aires d'alimentation restreintes. La Collectivité Eau du Bassin Rennais a développé une politique foncière qui demande du temps mais dont l'impact est notoire et durable sur la protection de la ressource.

Ainsi, sur les Drains du Coglais, dans le cadre de la procédure de captage prioritaire "Grenelle", une politique foncière ambitieuse est en place : acquisition directe et réserve foncière sur les Drains

Acquisitions 2020	
Drains du Coglais	10ha

les plus productifs en eau, puis mise à disposition des terres à des exploitants agricoles avec un Bail Rural à Clauses Environnementales (BRCE).

Le Bail Rural à Clauses Environnementales est un outil juridique au service de la protection de l'eau : il s'agit d'un bail rural classique, signé avec un exploitant agricole, qui lui confère tous les droits habituels d'un bail rural classique. Cependant, il contient des clauses environnementales (créées par la loi d'orientation agricole et encadrées par décret du 8 mars 2007 n° 2007-326) que le locataire doit respecter sous peine de dénonciation du bail. La Collectivité effectue des contrôles d'indicateurs de pratiques et propose un accompagnement technique. En contrepartie, le prix du bail est moins élevé (1/4 d'un bail classique). Aujourd'hui près de 20 ha sont soumis à ce type de bail sur les Drains. Pour permettre la mise en œuvre de cette politique foncière sur Chèze-Canut et sur les Drains, la Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose depuis 2012, renouvelée en 2017, d'une convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de Bretagne. Elle permet, en fonction des opportunités qui se présentent, soit de mettre en réserve foncière des surfaces pour des échanges ultérieurs entre exploitants, soit d'acquérir du foncier, afin de les louer à des exploitants agricoles.

IV - 4 - 4 - La protection de l'eau par l'accompagnement vers des systèmes de production agricole durable

Cet axe de travail vise à la réappropriation de l'agronomie par les agriculteurs. L'objectif de cette approche est de les amener à adopter des systèmes d'exploitation plus performants sur les plans à la fois technique, économique, social et environnemental, en particulier pour la qualité de l'eau.

La démarche utilisée en la matière auprès du monde agricole, sur le **Haut Couesnon, sur Chèze-Canut, sur la Haute Rance et les Drains du Coglais** est une approche ascendante : nous nous saisissons des préoccupations et besoins qui émanent des agriculteurs du territoire avec leurs spécificités locales. Dans la mesure du possible, nous les réunissons en petits groupes afin de faciliter les échanges. Ainsi, ils peuvent partager leurs questionnements et construire eux-mêmes leurs réponses via des visites, des formations, des diagnostics, etc.

Comme tout changement, cette approche demande du temps mais permet aux agriculteurs de s'approprier des solutions trouvées par eux-mêmes. Parmi les thèmes impulsés ou poursuivis en 2020 sur le **Haut Couesnon**, on peut citer : l'agriculture biologique, le changement de système par le pâturage, la gestion de la fertilisation via la méthode Herody (méthode d'analyse du sol basée sur l'observation et l'optimisation de son fonctionnement), etc.

Pour la troisième année, une campagne de désherbage alterné sur maïs a été réalisée sur **les Drains du Coglais, le Haut Couesnon et la Haute-Rance**, permettant à 45 agriculteurs (11 pour les Drains, 6 pour la Haute-Rance, 28 pour le Haut Couesnon) de tester ou conforter cette technique sur plus de 70 parcelles, pour presque 350 ha de SAU. Le principe est de commencer le désherbage par des outils mécaniques, et de passer au traitement chimique uniquement s'il y a un risque de perte de rendement sur la culture. Ainsi, avec un passage mécanique, la réduction de l'Indice de Fréquence de Traitements-IFT est de +/-20%, et avec au moins 2 passages mécaniques la réduction de l'IFT est de +/-50%).

(voir résultats en partie IV-5)

Le grand intérêt de cette campagne de désherbage alterné sur maïs réside dans le fait que les

molécules les plus problématiques dans les filières de traitement de l'eau sont celles utilisées sur les traitements de pré et post levée sur maïs. Reste désormais à étendre massivement cet itinéraire technique afin d'impacter positivement la qualité des ressources en eau, nécessitant à la fois adhésion et engagement des agriculteurs, mais également disponibilité du matériel, et formation des chauffeurs (ETA et CUMA).

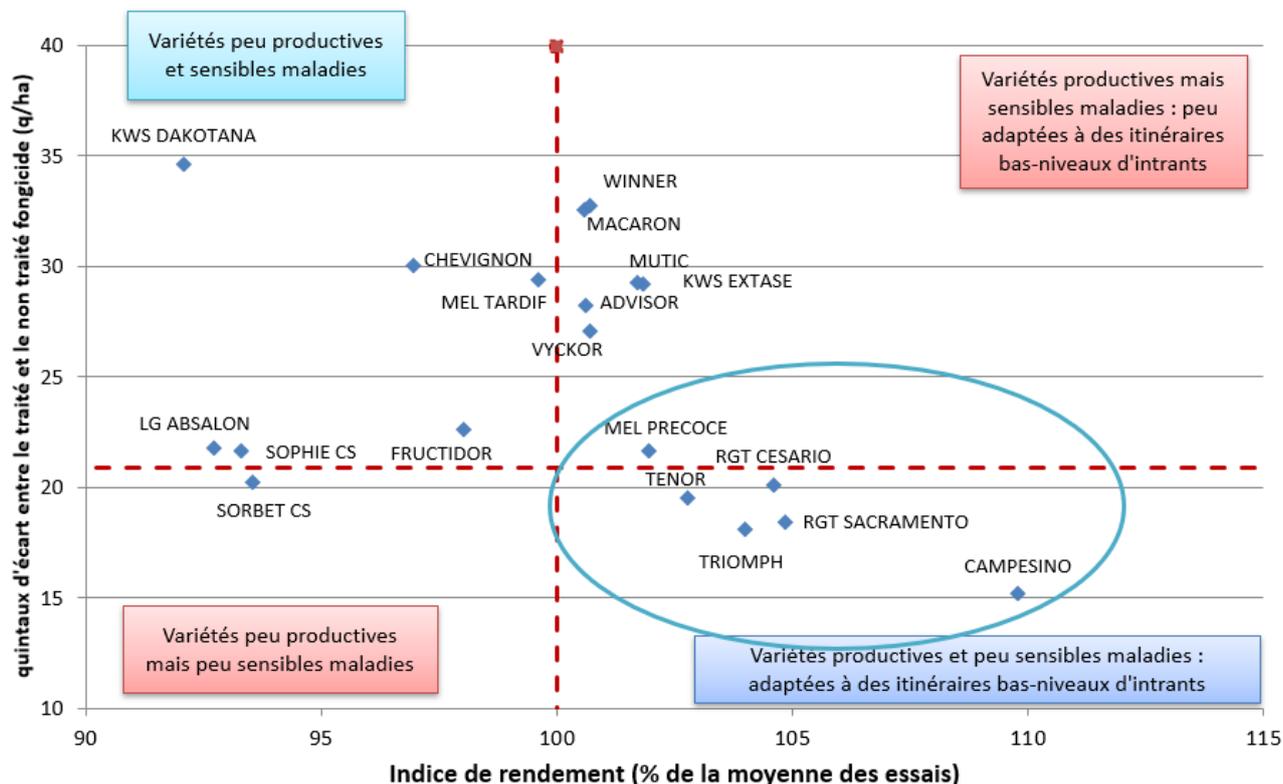


Bineuse utilisée pour le désherbage alterné / mécanique

Sur **la Haute Rance**, tout comme sur les autres bassins versants, le programme d'action de 2020 a été perturbé par le contexte sanitaire, notamment les actions collectives et les journées de formation-sensibilisation organisées avec le lycée de Caulnes et les établissements scolaires. Néanmoins, la réalisation de diagnostics et accompagnements individuels a été peu impactée par le COVID et les actions programmées ou décalées sur le 2nd semestre ont été maintenues ce qui a permis de garder une dynamique sur le bassin versant.

La réflexion des groupes, s'est poursuivie sur l'autonomie des exploitations, l'allongement des rotations et le désherbage mécanique.

Ainsi, le groupe CETA a mis en place un essai variétés de blé rustique. 3 Blocs de 21 variétés répétées ont été suivis avec pour objectif de trouver le meilleur compromis en productivité et rusticité des variétés. Un blé rustique sera mieux adapté à des itinéraires techniques à bas-niveaux d'intrants. Des variétés adaptées au contexte pédoclimatique local et avec un bon rendement ont été identifiées.



Le groupe CETA a également travaillé sur les cultures associées en semant du maïs associé à un haricot (lablab) pour chercher plus d'autonomie protéique ou un colza associé trèfle blanc-sarrasin avec pour objectif de réduire les passages de produits phytosanitaires. Une année ne suffisant pas à produire des résultats solides, ces essais seront poursuivis les années suivantes.

De son côté, le groupe de Caulnes animé par la Chambre d'Agriculture de Bretagne a principalement travaillé sur la culture du maïs population. Le maïs population est une alternative au maïs hybrides et aux OGM. Ils sont libres de droit (ils peuvent être ressemés) et grâce à leur diversité génétique, ils sont plus résilients face enjeux climatiques. En effet, en ressemant les semences, ces dernières évoluent dans le temps en fonction du terroir et des pratiques agricoles. La plante s'adapte à des conditions climatiques diverses et à un mode de production plus économe, qui n'utilise pas ou peu d'irrigation et d'intrants chimiques

La majorité des actions organisées sur 2020 ont porté sur la mise en place d'un réseau maïs population au sein du groupe.

De plus, au regard des enjeux du territoire, et notamment de la problématique phosphore qui engendre une eutrophisation notable au barrage de Rophémel, la Chambre d'Agriculture de Bretagne a commencé à développer des actions à destination des éleveurs de porcs du territoire. Suite à un courrier envoyé début janvier à 159 contacts avec la proposition de travailler autour de l'alimentation et des rejets des animaux (flux de phosphore), une dizaine d'agriculteurs se sont réunis lors d'une journée. L'objectif de cette première action étant de proposer aux agriculteurs de constituer un groupe. La proposition a été bien accueillie par les exploitants.

Les exploitants qui le souhaitaient ont pu bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement personnalisé.

En 2020, 23 diagnostics ont été réalisés sur les thématiques suivantes :

- 1 Etude de conversion en agriculture biologique
- 1 Etude de mise en place d'un troupeau de vaches limousines
- 3 diagnostics IDEA
- 2 diagnostics des Parcelles à Risque de transfert (pollution diffuse vers les eaux par les

produits phytosanitaires et le phosphore)

- 8 CAP2ER (outil d'évaluation de l'empreinte environnementale des produits des élevages ruminants, de sensibilisation, et d'identification de leviers d'action)
- 1 Etude de flux de phosphore en élevage porcin
- 3 Etudes fourragères
- 4 Etudes portant sur la gestion économique et technique de système d'exploitation.

En plus de ces diagnostics, 5 agriculteurs ont été accompagnés individuellement dans un changement de pratiques.

Par ailleurs, une partie des actions mises en œuvre sur la Haute Rance sont dédiées à un partenariat avec le lycée agricole et le CFA/CFPPA de Caulnes. Les élèves de ces établissements se destinent à travailler dans des exploitations ou des structures agricoles. Aussi, il convient d'accompagner élèves et enseignants vers une plus grande prise en compte de la ressource en eau.

Sur les **Drains du Coglais**, une étude spécifique sur la minéralisation a permis de montrer que certaines données de fertilisation étaient sous-estimées compte tenu de la typologie du sol ; ce travail mené à échelle individuelle a vocation à aider les agriculteurs à réaliser leur fertilisation au plus près des besoins des plantes, en prenant en compte un contexte pédo-climatique spécifique.

Sur le **Haut Couesnon**, nous pouvons noter l'expérimentation d'une approche qualitative de rencontre des agriculteurs et agricultrices, via du porte-à-porte, pour parler de la transmission des fermes. Partant du constat que les questions de la transmission arrivent tardivement dans le parcours professionnel, il a été testé d'aller à leur rencontre, en ciblant ceux et celles proches de la retraite (52 ans et plus). La communication classique ne les touchant pas, l'idée est ici d'enclencher une réflexion, afin de parler de cette étape importante de leur carrière, et ainsi d'éviter autant que possible les non-choix souvent constatés par manque d'anticipation.

Sur ce bassin versant, et spécifiquement sur la zone à enjeux Nitrates, 6 agriculteurs du réseau de reliquats azotés ont été approchés et ont répondu présents à la réalisation du diagnostic Herody, auquel ils ont été partie-prenante. Cette approche au champ, pédagogique, consiste à réaliser des petites fosses pédologiques, observer plusieurs paramètres du sol, et en tirer des hypothèses et pistes de travail sur la fertilisation de la culture du maïs. Les 6 agriculteurs ont été très intéressés et ont décidé de poursuivre cet accompagnement, leur donnant envie de tester différents essais sur leur ferme.

Sur le bassin versant de **Chèze-Canut**, le constat d'une faible amélioration de la qualité des eaux brutes, principalement sur le Canut, tant pour le paramètre pesticide que nitrate, est fait. Régulièrement, la dérivation du Canut vers la retenue de la Chèze (remplissage hivernal de la retenue de la Chèze) est compromise par une qualité d'eau brute trop dégradée. La détection récurrente de métabolites d'herbicides de maïs et de métaldéhyde constitue un indicateur inquiétant, la concentration de ce dernier dans l'eau étant difficilement abattue par les filières de traitement. Les possibles tensions sur les volumes d'eau disponibles pour l'alimentation en eau potable des années futures nous imposent d'être ambitieux dans les actions à mettre en œuvre pour protéger durablement cette ressource.

Face à ce constat, les élus de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ont, dès 2019, affirmé leur volonté d'activer une dynamique de changement des systèmes agricoles ambitieuse avec pour priorité, le développement d'une agriculture biologique et durable sur le territoire.

En 2020, plusieurs rencontres avec les partenaires agricoles et institutionnels ont eu lieu afin d'initier une concertation autour d'un projet de développement de l'agriculture biologique et durable sur le territoire. Cette démarche est menée en lien étroit avec la Communauté de communes de Brocéliande. En parallèle, la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'est associée à la démarche Farmain portée par la Chambre Régionale d'Agriculture. Mené sous la forme d'ateliers prospectifs multi-acteurs, ce travail vise à construire une vision partagée de la transition agricole à mener sur le bassin versant de Chèze-Canut. Les actions récurrentes d'accompagnement des agriculteurs vers des systèmes de production durable se sont poursuivies avec :

- 7 exploitations agricoles accompagnées sur la technique du désherbage mécanique,
- 2 diagnostics de changement de système agricole,
- 2 diagnostics IDEA sur Chèze-Canut et 4 diagnostics IDEA sur le Meu,
- 2 accompagnements techniques post conversion en agriculture biologique
- 1 diagnostic de transmission d'exploitation.

IV - 4 - 5 - Sensibilisation des habitants et fin des pesticides à usage non agricole

La loi "Labbé" (6 février 2014) complétée par la loi sur la transition énergétique d'août 2015 impose l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour les personnes publiques (collectivités locales et services de l'état) au 1^{er} janvier 2017 et pour les jardiniers amateurs au 1^{er} janvier 2019 (sauf produits AB, de biocontrôle et à faible risque). Dans ce contexte, le programme d'actions destiné à accompagner les changements de pratiques est indispensable pour passer d'un raisonnement "produits" à l'appropriation de techniques alternatives durables.

Le maintien de l'outil "**Caravane Main Verte**" sur le Haut Couesnon va dans ce sens. Cet outil itinérant, animé et participatif permet d'informer et de conseiller sur le jardinage au naturel, le compostage, les risques des pesticides sur la qualité de l'eau potable et la santé. En 2020, **29 dates ont été réalisées sur les 45 prévues, en raison des conditions sanitaires.**

Le **programme d'animations** a lui aussi été perturbé en 2020, avec 11 séances réalisées chez 15 classes de cycle 2 et 3, interrompant ainsi l'année en mars. Cependant, nous saluons les équipes qui se sont adaptées et qui ont accompagné les enseignants et enseignantes désireuses de poursuivre cette sensibilisation à distance, à l'aide de kits pédagogiques créés pour l'occasion !



Soirée bilan avec les familles en bordure de l'étang du Néal - 20/06/2019

IV - 5- Évaluation des actions

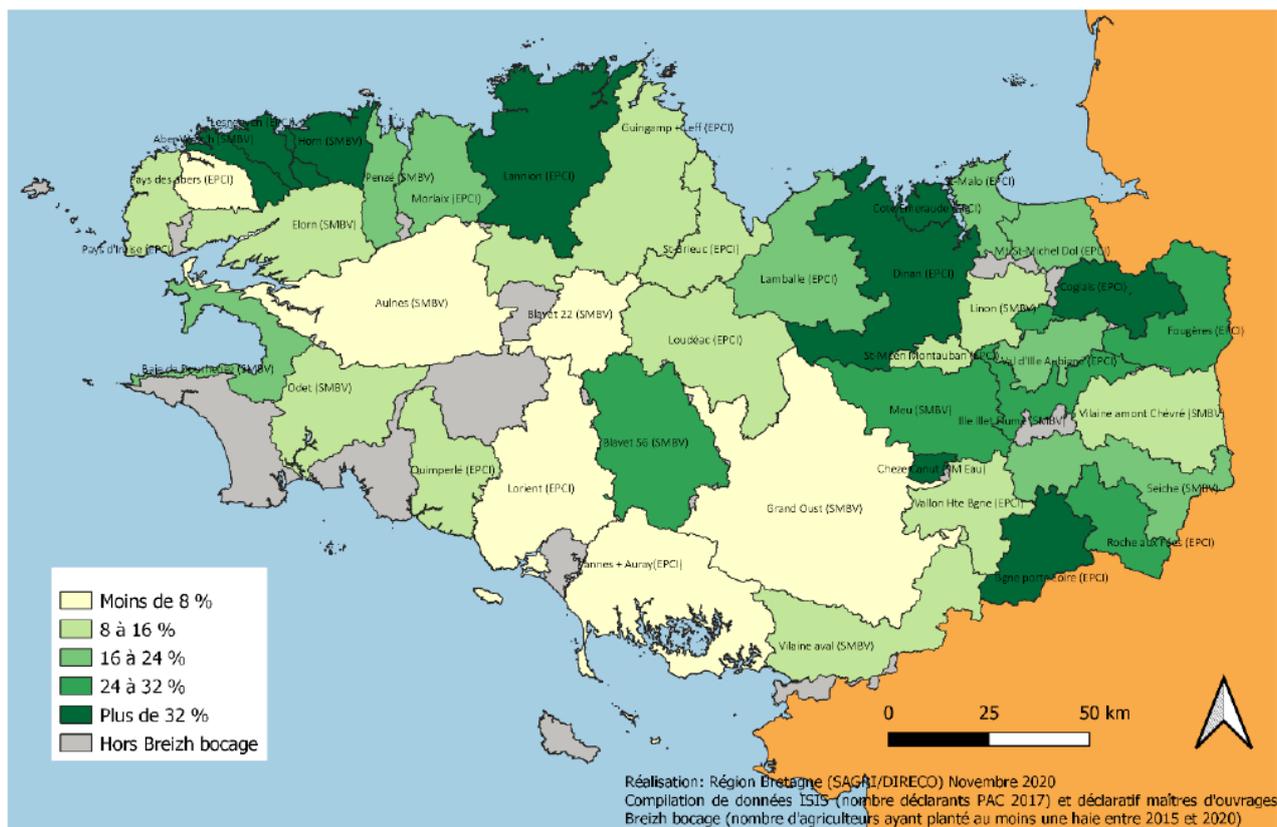
L'évaluation des actions liées à la protection de l'eau n'est pas aisée car elles touchent 2 éléments qui sont difficiles à appréhender et se mesurent sur une longue échelle de temps : l'évolution des pratiques et le temps de réponse des sols et de l'eau.

Il est proposé ci-dessous quelques indicateurs de pratiques qui permettent de visualiser la mise en œuvre d'une partie des actions réalisées en 2020.

1er- indicateur : l'engagement des agriculteurs dans le désherbage mécanique / alterné

	Haut-Couesnon	Drains	Haute-Rance	Chèze-Canut
Nb d'exploitations engagées	28	11	6	7
Nb de parcelles	47	17	8	
Nb d'ha	218 ha	70 ha	40 ha	83
Dont 1 passage mécanique	80 ha	30 ha	0	5
Dont au moins 2 passages mécaniques	120 ha	40ha	40 ha	78

2ème indicateur : Travaux bocagers réalisés par les agriculteurs



Part des agriculteurs planteurs via Breizh Bocage 2 sur le nombre de déclarants PAC

(Source : Evaluation du programme Breizh Bocage II - Région Bretagne)

Le bocage joue un rôle protecteur pour l'eau. Dans le cadre du programme Breizh Bocage, sur les bassins versants de la Haute Rance, de Chèze-Canut et du Haut-Couesnon, la majorité des travaux bocagers sont réalisés par des agriculteurs. Sur ces secteurs, environ 1/3 des déclarants PAC sont des agriculteurs planteurs.

Zoom : programme Breizh Bocage sur Chèze-Canut

Volet « Travaux » : suivi des travaux neufs et des travaux d'entretien

TRAVAUX NEUFS (création / restauration)	LINEAIRES (kilomètres)
Breizh Bocage 1 (2011 -2014)	21,1
Breizh Bocage 2 (2015 -2019)	14,1
2020	3,1
TOTAL	38,4 km



Regarnissage de talus



Plantation entre deux parcelles pâturées



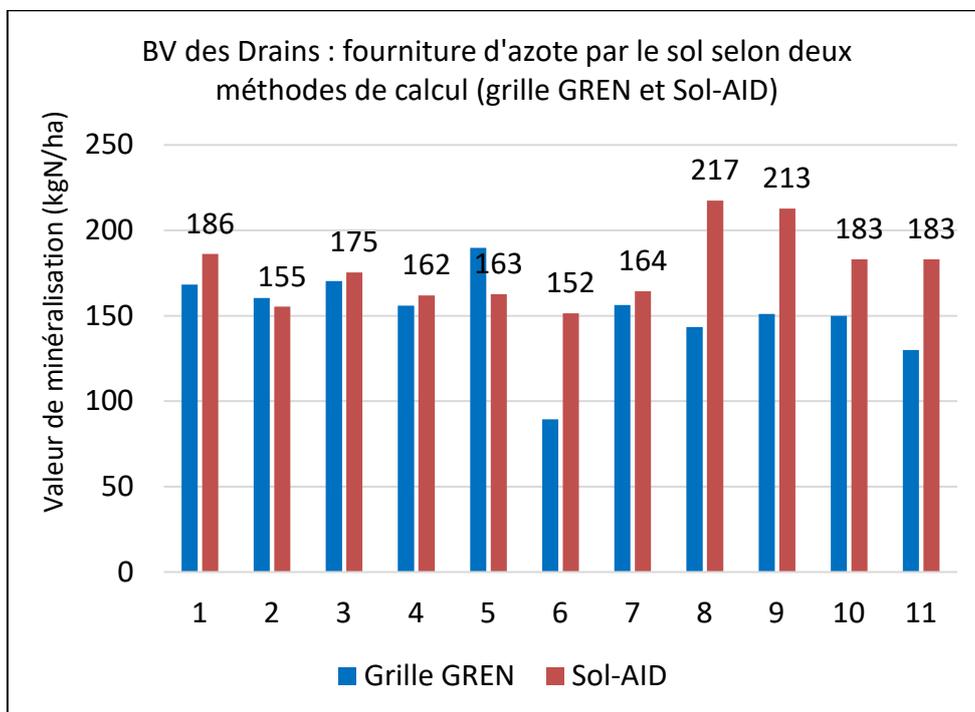
Mobilisation d'agriculteurs à la gestion durable des haies avec le Collectif Bois Bocage35



Installation de panneaux pédagogiques sur la préservation du bocage à Maxent

Sur Chèze-Canut, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est maître d'ouvrage du programme Breizh Bocage. Le programme se décline en 2 volets : un volet « travaux » et un volet « animation ».

3ème indicateur - Les Drains du Coglais : fournitures d'azote par le sol : étude



Pour équilibrer la fertilisation, l'agriculteur prend en compte :

- Le précédent de culture
- Le besoin de la nouvelle culture selon objectif de rendement
- Le reliquat d'azote du sol
- La minéralisation attendue du sol : calculée selon des grilles officielles.

Sur ce dernier point, l'étude a comparé l'outil officiel GREN / outil Sol-AID qui intègre les conditions pédoclimatiques ; cela permet une meilleure estimation de la variabilité de la fourniture d'azote par le sol.

Certaines parcelles présentent un fort potentiel de minéralisation (jusqu'à 217 kg N/ha). La fertilisation est donc à adapter en conséquence

4ème indicateur - Chèze Canut : des actions pour lutter contre l'érosion des sols

Finalisée en 2019, l'étude phosphore, a débouché sur la construction d'un programme d'actions ciblées. La mise en œuvre du programme d'actions a démarré en 2020 avec :

- **des actions surfaciques**, ciblées sur des parcelles à risque érosif élevé : l'action passe essentiellement par de l'accompagnement des agriculteurs pour une meilleure gestion de l'hydraulique des parcelles, une meilleure gestion des rotations et plus généralement, une optimisation des pratiques agronomiques permettant de limiter l'érosion des sols
- **des actions linéaires** avec la mise en place de talus et billons au niveau de parcelles pour lesquelles la morphologie, indépendamment des cultures en place, favorise le transfert de phosphore vers le réseau hydrographique
- **des actions ponctuelles** avec des déplacements d'entrées de champs, la gestion de zones de piétinements, des déconnexions de drains agricoles.

	Actions surfaciques	Actions ponctuelles	Actions linéaires	Mobilisation des agriculteurs
<u>prévisionnel</u>	80 ha	128	12 km	58 agriculteurs concernés
Réalisé	-Travaux en attente échange foncier (1) - accompagnement gestion de l'hydraulique (6) -implantation prairie permanente et accompagnement gestion des pâtures (2)	-travaux en attente échange foncier (11) -fermeture d'entrée de champs (3) -suppression stockage fumier au champs (1)	-travaux en attente échange foncier (3 km) - création de talus (3km)	-participation à une réunion de présentation et d'information (13 agriculteurs) -contacts téléphoniques (15 agriculteurs) - RDV terrain (8 agriculteurs) -mise en œuvre de l'action (7 agriculteurs)
Taux de réalisation	55 % <i>(44 ha traités : Mise en œuvre de l'action sur 36 ha et 8 ha avec actions refusées par exploitants)</i>	28 % <i>(36 points traités : Mise en œuvre de l'action sur 4 points et 32 points avec actions refusées par exploitants)</i>	50 % <i>(6 Km traités : mise en œuvre de l'action sur 3 km et 3 km avec travaux en attente)</i>	31 % <i>(18 agriculteurs mobilisés)</i>

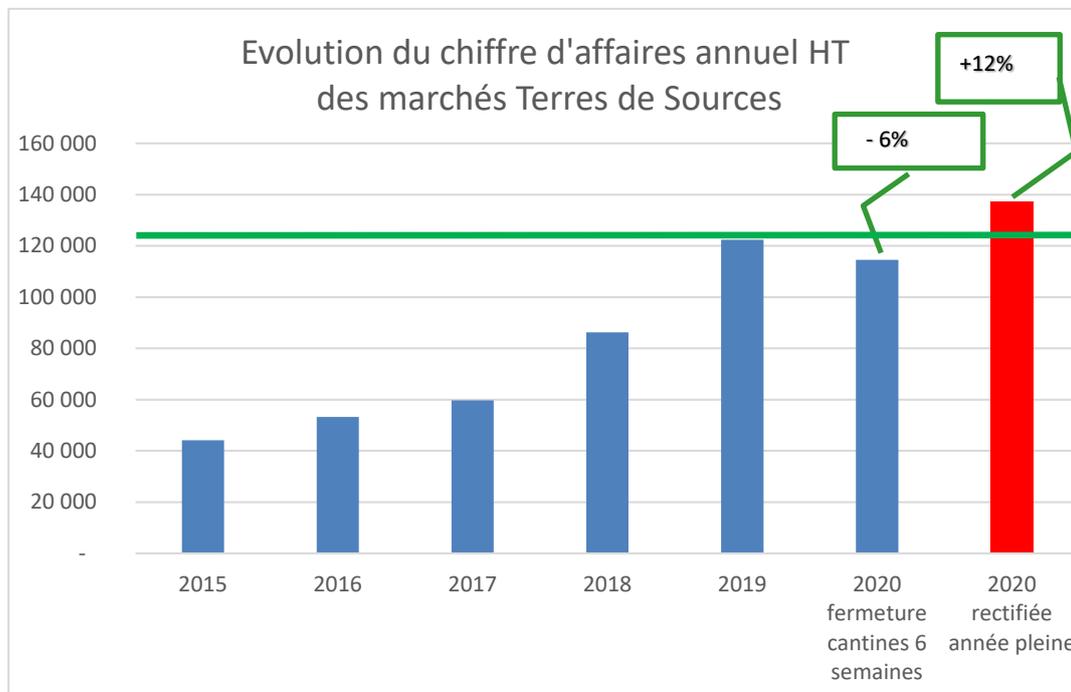


Accompagnement technique pour la gestion de l'hydraulique des parcelles

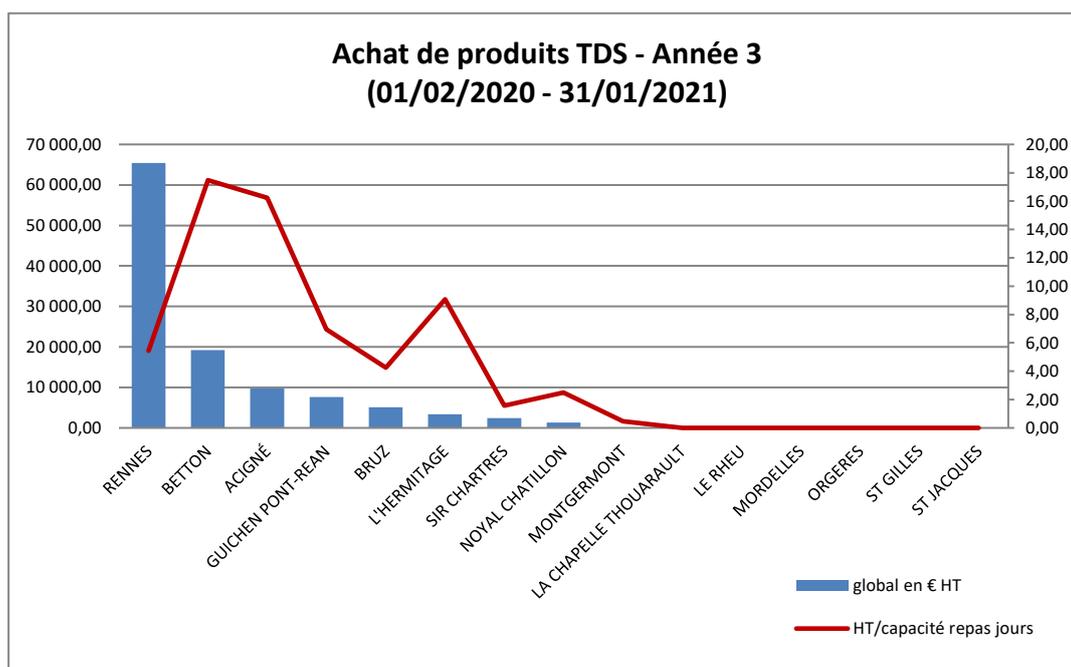


Création de talus à la pelleuse

5ème indicateur : la valorisation économique des produits



Evolution du Chiffre d'affaires réalisé sur les marchés publics « Terres de Sources » de leur création (année 2015) à l'année 2020



Répartition des achats par commune sur l'année 2020.

A noter que le Syndicat Intercommunal de Restauration (SIR) de Chartres de Bretagne regroupe 4 communes : Bourgbarré - Chartres de Bretagne - Pont Péan - St Erblon.

V - 1 - Présentation des installations

La production d'eau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'appuie sur 8 installations de traitement, 5 barrages et un réseau d'adduction de 186 km d'eau brute et d'eau traitée :

- **L'usine de Mézières-sur-Couesnon** mise en service fin 2012 traite l'eau du Couesnon et des Drains du Coglais. Une première étape de clarification traite l'eau du Couesnon qui est ensuite mélangée avec celle des Drains pour transiter vers un deuxième étage de décantation à base de charbon actif en poudre, une filtration sur sable, une filtration membranaire de type ultrafiltration et une chloration finale. L'eau traitée est transférée vers Rennes grâce à une adduction de 29 km comportant un réservoir intermédiaire de 6 000 m³ à Ercé-près-Liffré et des points de livraison vers des collectivités voisines ;
- **L'usine de Rophémel** à Plouasne a été mise en service en 1963, et rénovée partiellement en 2005, afin de traiter l'eau de la Rance, prélevée dans la retenue de Rophémel. L'eau y subit une décantation, une filtration sur sable et bioxyde de manganèse, une inter-ozonation, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection au chlore. L'eau traitée est transférée vers Rennes grâce à une adduction de 38 km comportant un réservoir intermédiaire de 15 000 m³ à Bédée et de nombreux points de livraison ;
- **L'usine de Villejean** à Rennes a été mise en service en 1975 afin de traiter l'eau de la Chèze et du Meu. Les eaux brutes sont acheminées jusqu'à Rennes par une adduction de 23 km. Depuis 2017, la refonte des nouvelles installations sur l'étang des Bougrières permet de prélever jusqu'à 750 m³/h dans cet étang, qui sont également traités à l'usine de Villejean. La filière de l'usine, modernisée et complétée en 2012 puis de 2016 à 2018 comprend une pré-ozonation, une pré-reminéralisation, une coagulation-floculation suivie d'une première étape de décantation lamellaire, une seconde étape de décantation lamellaire au sein d'un réacteur à charbon actif en poudre, une filtration sur sable et bioxyde de manganèse, une étape de désinfection aux ultra-violets et une reminéralisation finale suivie d'une désinfection poussée avant stockage et mise en distribution. Une centrale photovoltaïque d'une surface de 620 m² et d'une puissance proche de 100 KWc est posée sur le bâtiment Pulsazur®;
- **L'usine de Champ Fleury** à Bruz, mise en service en 1972 et reconstruite en 2013, traite l'eau pompée dans la nappe tertiaire de Bruz-Chartres-de-Bretagne. L'eau brute y subit un dégazage pour évacuer l'excédent de gaz carbonique puis une décarbonatation à la soude et une étape de filtration tri-couches sable / charbon actif en grain sable pour retenir la turbidité résiduelle et adsorber les pesticides. L'eau traitée est ensuite reminéralisée à la soude avant chloration et stockage ;
- **L'usine de La Noé** à Saint-Grégoire a été mise en service en 1962 et modernisée en 2007 afin de traiter l'eau d'un puits et d'un forage situés à proximité. L'eau subit une filtration sur sable, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection à l'eau de javel ;



*Vue aérienne de l'usine de Champ-Fleury
Bruz*

- **L'usine du Vau Reuzé** à Betton a été mise en service en 1971 et complétée en 2003 afin de traiter l'eau d'un puits et d'un forage situés sur le même site. L'eau du forage subit une déferrisation sur filtre d'hydroanthracite et de sable et une filtration sur neutralite avant mélange avec l'eau du puits pour une désinfection à l'eau de javel. L'usine est à l'arrêt du fait d'un taux de fer élevé sur le forage, incompatible avec les capacités de traitement actuelles de l'usine. Des études pilote sont en cours pour déterminer comment traiter ce paramètre Fer en excès ;
- **L'usine de Lillion** à Rennes a été mise en service en 1964 afin de traiter l'eau de trois puits. L'eau subit une aération afin de neutraliser les traces d'ammonium et de manganèse par nitrification, une filtration sur sable, une filtration sur charbon actif en grain avant de subir une chloration finale ;
- **L'usine d'Asnière** à Montfort sur Meu a été mise en service dans les années 1930 afin de traiter l'eau issue des drains de l'Asnière situés en forêt. L'eau est dans un premier temps aérée par cascade afin d'éliminer le CO2 puis dans un second temps filtrée par un filtre bicouche sable-calcaire. Enfin, l'eau est chlorée et mélangée avec un import depuis Eau du Bassin rennais au réservoir du Tertre. Une réflexion est en cours pour le transfert de l'unité de production au sein des ouvrages du Tertre avec pour objectif, l'optimisation de la ressource et des volumes traités.
- **Le barrage de Rophémel**, construit entre 1931 et 1938, est un ouvrage de type voûtes multiples et contreforts constitué de 16 voûtes en béton armé pour une hauteur maximale de 23 m et une longueur de 126 m. Le barrage de Rophémel comporte un ouvrage secondaire : le barrage du Néal. La retenue de Rophémel située sur les communes de Guenroc, Guitté et Plouasne est alimentée par un bassin versant de 380 km² pour un volume normal de retenue de 4.9 millions de m³ ;
- **Le barrage de La Chèze**, construit entre 1973 et 1975, est un ouvrage de type enrochement avec un noyau en matériau limoneux-argileux pour une hauteur maximale de 38 m et une longueur de 260 m. Le barrage de La Chèze comporte un ouvrage secondaire : le barrage de Pont-Muzard. La retenue de la Chèze située sur les communes de Bréal sur Montfort, Maxent et Plélan-le-Grand est alimentée par un bassin versant de 31 km² pour un volume normal de retenue de 14.4 millions de m³ ;
- **Le barrage du Canut**, construit entre 1973 et 1975, est un ouvrage de type remblai en matériau semi-perméable avec un noyau d'étanchéité pour une hauteur maximale de 9 m et une longueur de 182 m. La retenue du Canut, d'un volume de 363 000 m³, située sur la commune de Maxent, comprend un ouvrage principal : le barrage du Canut et une canalisation de dérivation de la retenue du Canut vers la retenue de la Chèze.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose également d'ouvrages de stockage d'eau potable situés à proximité des usines ou le long des adductions. Ils représentent une capacité totale de stockage de 115 080 m³ répartie sur 56 réservoirs au sol et sur tour. À cela s'ajoutent 35 000 m³ de stockage d'eau brute sur le site des Gallets à Rennes.

Enfin, la Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de plus de 100 ouvrages de vente d'eau en gros.

» Chiffres clés :

- 8 installations de traitement
- 188 km de réseau d'adduction et 13 km de drains
- 113 780 m³ de capacité de stockage
- + de 100 ouvrages de vente d'eau en gros
- 5 Barrages
- 2 centrales photovoltaïques
- 1 centrale hydroélectrique

La production d'eau potable est principalement confiée à la SPL Eau du Bassin Rennais, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Seule l'usine d'Asnière (Montfort-sur-Meu) est exploitée par Veolia Eau.

L'eau est produite à partir de ces installations et transportée dans des adductions jusqu'aux compteurs de vente d'eau en gros :

Volume prélevé : 27,7 millions de m³,

Volume produit : 26.3 millions de m³

Une partie de l'eau produite est vendue à des collectivités extérieures au périmètre de la Collectivité.

La Collectivité est également maître d'ouvrage d'installations productrices d'énergie verte :

- **La centrale hydro-électrique de Rophémel** est située en aval du barrage. Elle a été restructurée en 2019 avec la réhabilitation d'un seul des deux groupes de production d'énergie pour une puissance de 2 500 kW. Le productible moyen annuel attendu est d'environ 2 580 MWh. La totalité de l'énergie produite est injectée dans le réseau d'électricité.
- **La centrale photovoltaïque de Villejean-Pulsazur** se compose de 677 m² situés sur la toiture du bâtiment qui traite les micro-polluants. La puissance est proche des 100 KW. Le productible moyen annuel attendu est d'environ 106 MWh. La totalité de l'énergie produite est injectée dans le réseau d'électricité.
- **La centrale photovoltaïque sur l'usine d'eau potable de Mézières-sur-Couesnon.** La puissance est proche des 10 KW. Le productible moyen annuel attendu est d'environ 10 MWh. La totalité de l'énergie produite est consommée sur le site de l'usine. Dans ce cas, il s'agit d'autoconsommation.

V - 2 – Performances et spécificités 2020

L'année 2020 a été marquée par une pluviométrie supérieure de 9% par rapport à une année normale, avec une répartition favorable au remplissage de nos ressources.

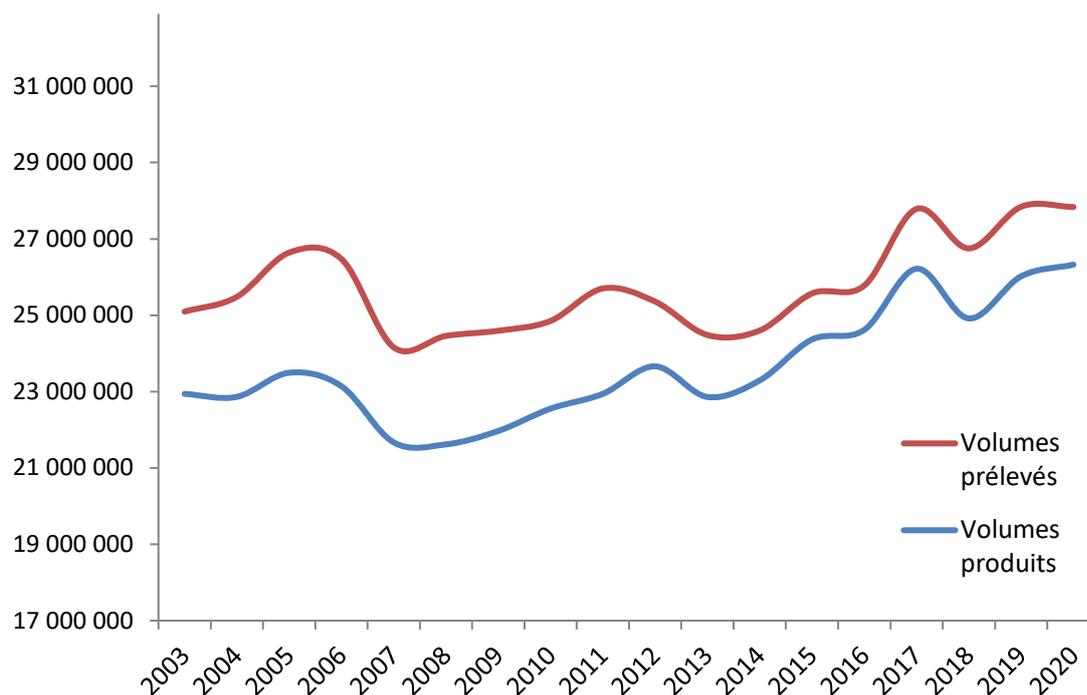
Un prélèvement de 27 747 408 m³, presque identique à 2019 (- 0,03%) et une production de 26 325 551 m³, en hausse de 1,15 % par rapport à 2019 et de 5.3% en comparaison avec 2018.

La pluviométrie a favorisé le remplissage du barrage de la Chèze, et son utilisation comme ressource principale avec plus de 8 573 495 m³ prélevés (le volume le plus important depuis 2003). Il n'y a eu aucun transfert du Meu vers Chèze ni du barrage du Canut vers Chèze du fait d'un bon niveau de remplissage de la Chèze au premier trimestre et d'une qualité d'eau dans le Canut dégradé avec la présence notamment de métabolites de pesticide.

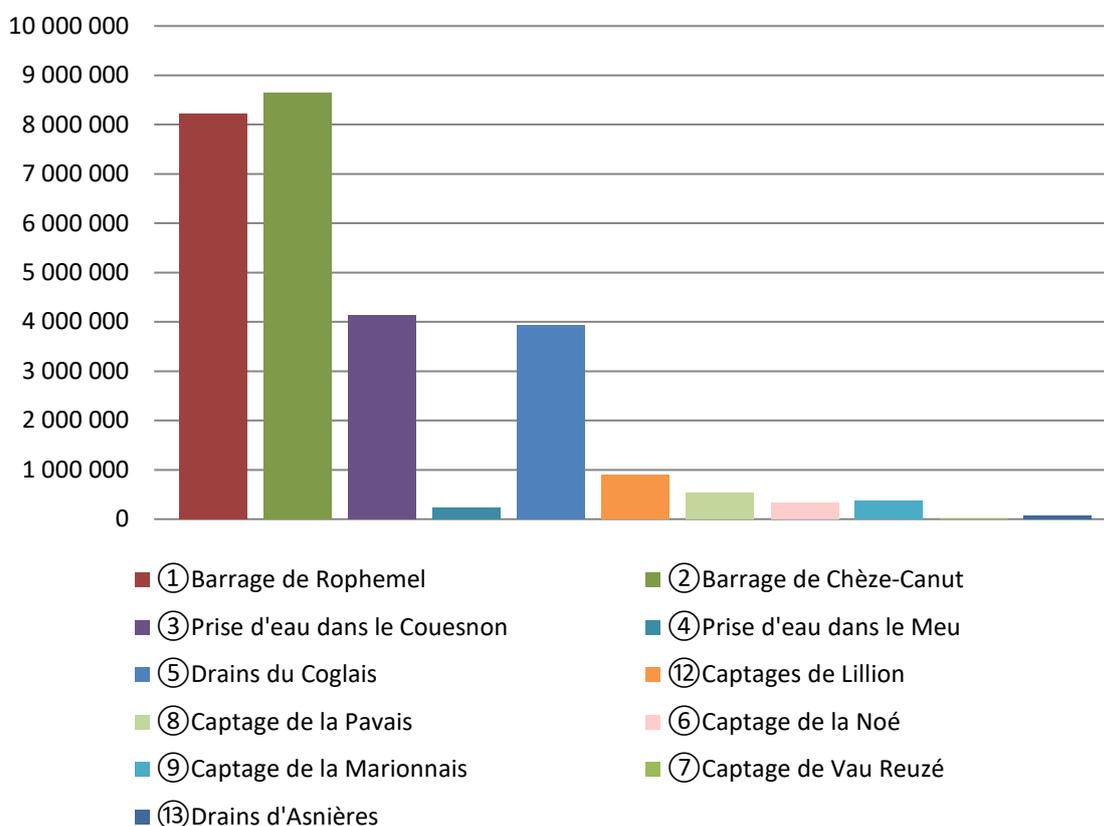
L'eau du Meu n'a pratiquement pas été utilisée pour l'alimentation de l'usine de Villejean (227 447 m³)

Une hausse des prélèvements dans les ressources souterraines de 20 % à 23.4% (soit 6 514 875 m³ en 2020 contre 5 562 776 m³ en 2019) liée à une pluviométrie importante a favorisé une utilisation exceptionnelle des Drains du Coglais (+ 43%) et une sollicitation plus importante des forages de Champ Fleury (+ 4%) par rapport à 2019.

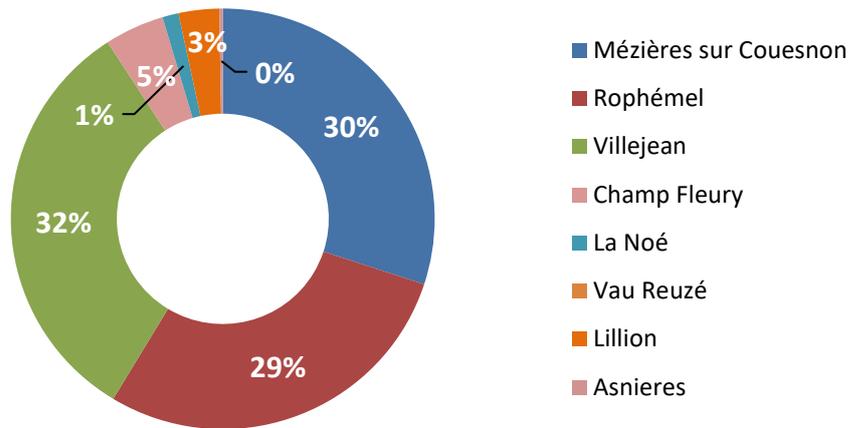
**Collectivité Eau du Bassin Rennais - Evolution des volumes prélevés et produits depuis 2003
(données en m³ - sur la base des 13 ressources)**



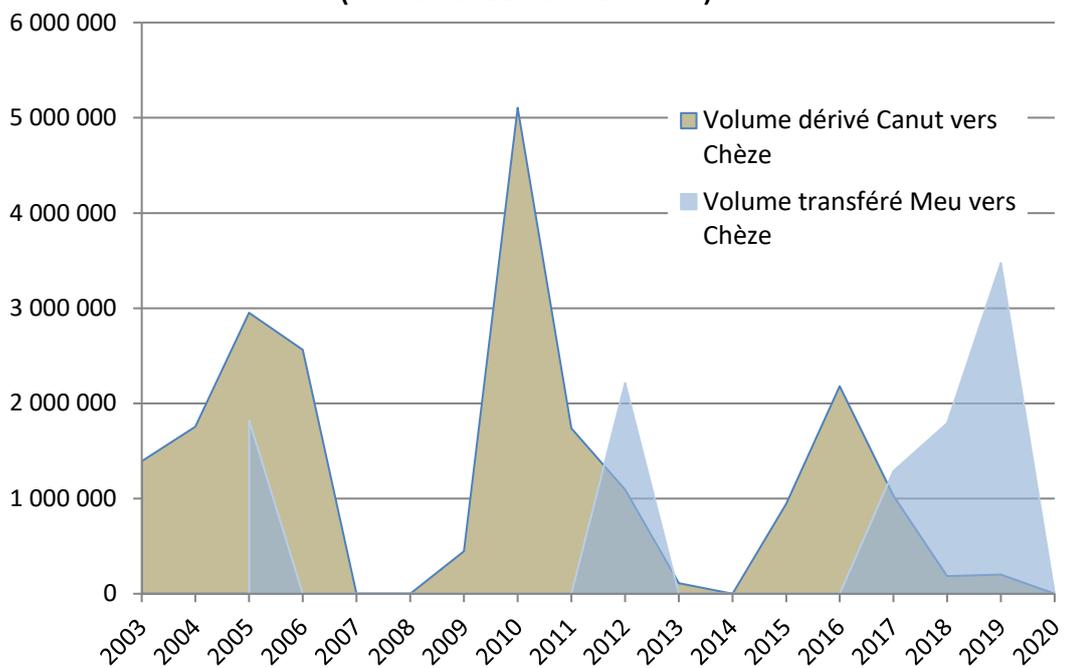
Répartition des volumes prélevés en 2020 (m³)

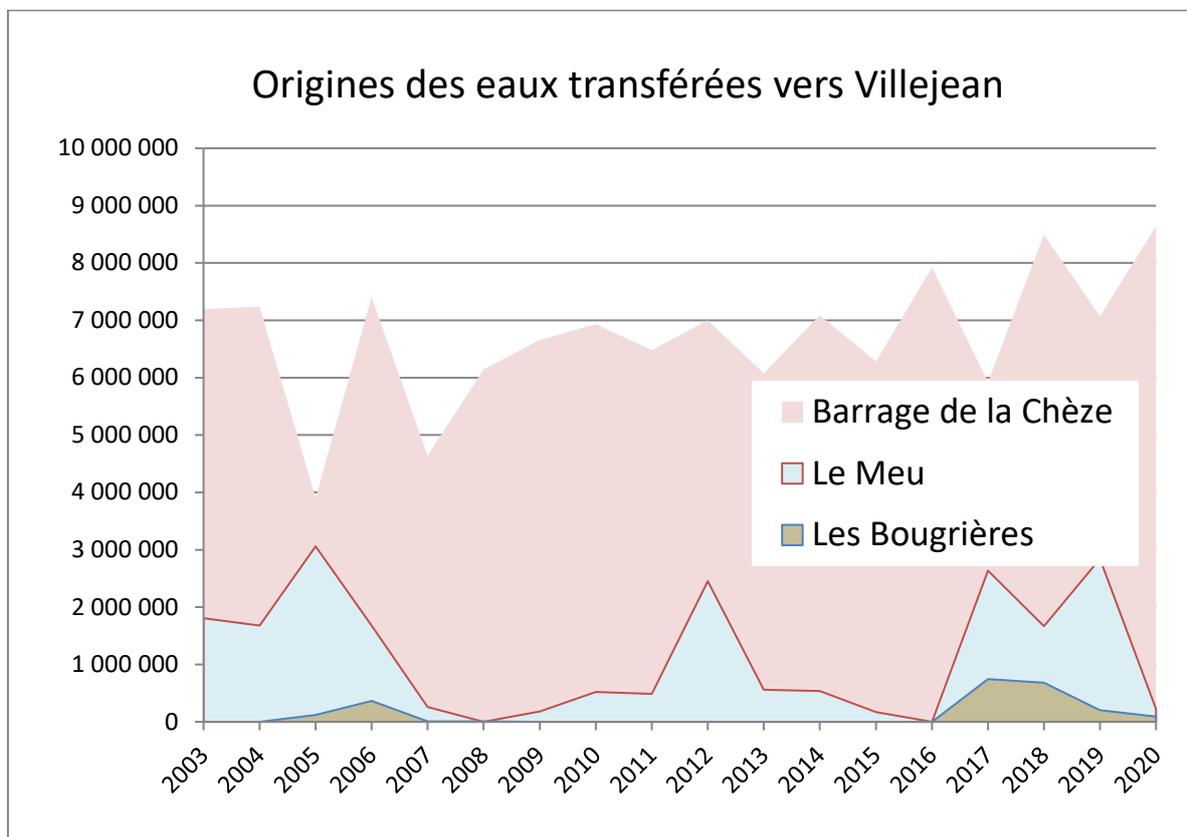


Répartition de la production 2020



Volumes transférés vers la CHEZE (hors ruisseau CHEZE)





Les autres spécificités de l'année 2020 sont les suivantes :

- L'intégration des drains et de l'usine d'Asnière à Montfort sur Meu dans notre patrimoine avec une production de 66 876 m³ très forte par rapport aux années précédentes.
- Les volumes de secours pour les structures hors de notre périmètre qui sont en hausse pour la Communauté de Communes de Bretagne Romantique : +51% et le SMPBC : + 158% et en baisse sur les autres structures.
- Le rendement hydraulique global des usines qui augmente légèrement de 0.9 % par rapport à l'année 2019 pour atteindre 92% à 100% suivant les sites pour une moyenne de 94.9%

	Rendement						Volumes 2020 (m ³)	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prélevé	Produit
Mézières sur Couesnon	98%	99%	97,8%	97,9%	98,1%	98%	8 084 037	7 908 404
Rophémel	92%	92%	91,8%	89,9%	91,3%	92%	8 219 488	7 530 848
Villejean	95%	95%	93,8%	92,1%	93,0%	95%	8 891 656	8 480 316
Champ Fleury	95%	96%	96,1%	96,4%	96,6%	97%	1 229 086	1 197 350
La Noé	96%	96%	95,8%	95,7%	96,6%	96%	338 003	324 416
Vau Reuzé	Usine à l'arrêt	13 053	0					
Lillion	99,0%	97%	96,4%	95,7%	95,4%	90%	905 209	817 341
Asnières	100,0%	100%	Usine à l'arrêt	Usine à l'arrêt	100,0%	100%	66 876	66 876
Rendement global de production	95,3%	95,5%	94,4%	93,8%	94,0%	94,9%	27 747 408	26 325 551

- Un rendement des réseaux d'adduction et un indice linéaire de perte qui s'améliorent depuis quelques années pour atteindre des valeurs très proche de la sensibilité des débitmètres.

	Linéaire adduction (ml)	Rendement				
		2016	2017	2018	2019	2020
Adduction aval Mézières	29 179	96,10%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Adduction de Rophemel / Villejean	40 962	98,50%	97,40%	99,00%	99,90%	98,40%
Adduction de Vezin / Le Rheu	3 180	100,00%	100,00%	100,00%	99,30%	100,00%
Adduction de Chantepie / Vern	2 212	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	99,40%
Adduction du Sud de Rennes	11 126	99,60%	99,50%	100,00%	99,40%	99,10%
Adduction du Nord de Rennes	6 760	97,90%	98,00%	97,70%	98,90%	99,00%
Adduction de Lillion/Mordelles	9 200	Rendement mesuré à partir de 2021 - nouvelle adduction				
Adduction De l'Asnière - Montfort sur Meu	1 700	Rendement non mesuré				
Rendement total adductions (P104.3)	104 319	97,65%	99,15%	99,93%	100,00%	99,40%
Indice Linéaire de Pertes du réseau d'adduction d'eau traitée (m ³ /km/j) (P106.3)	-	10,1	4,2	0,5	-0,6	2,62

Le rendement total est calculé hors adduction Lillion-Mordelles (mise en service de la nouvelle adduction fin 2020 et rendement adduction précédente non mesuré) et adduction de l'Asnière (pas d'équipement permettant de mesurer le rendement).

V - 3 - Performances énergétiques

Les performances énergétiques comprennent deux volets :

- La consommation énergétique du service de l'eau potable : production et distribution,
- La production d'énergie renouvelable.

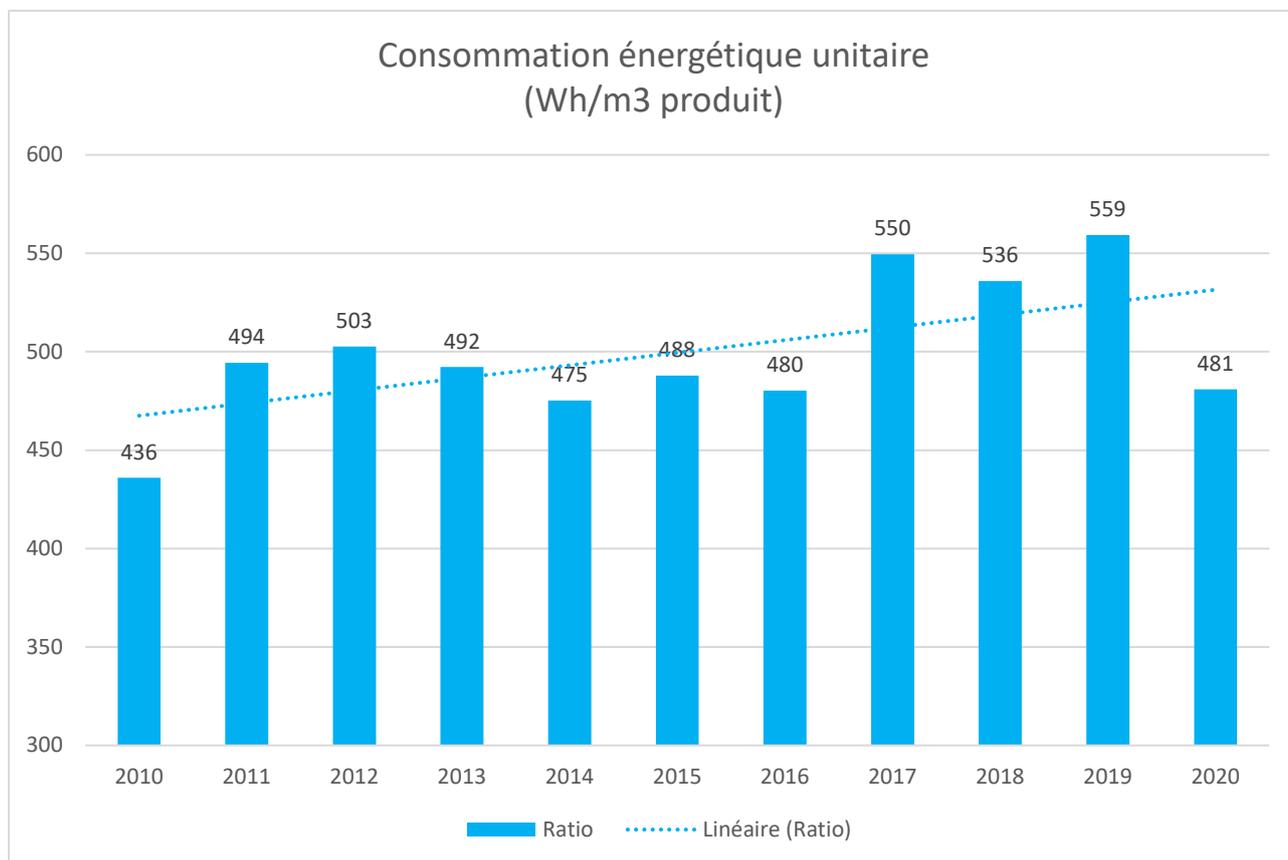
Concernant la consommation énergétique du service d'eau potable, dans un premier temps, nous allons aborder la consommation énergétique du service de la Production d'eau potable puis celle du service de la Distribution et enfin, l'ensemble de la consommation énergétique du service public de l'eau potable.

Pour le service de la Production, les consommations énergétiques à périmètre constant sont les suivantes :

Année	2017	2018	2019	2020
Consommation énergétique Production (kWh)	14 409 324	13 353 351	14 531 996	12 629 289
Variation annuelle (%)	-	-7%	+9%	-13%

A la lecture de ce tableau, nous constatons une grande variabilité de la consommation énergétique d'une année sur l'autre. Cela s'explique par des choix d'utilisation des ressources pour l'alimentation des usines d'eau potable soit en mode gravitaire (les Drains du Coglais, le barrage de la Chèze) soit par des pompages (prélèvement dans la rivière du Meu, dans le Couesnon).

Toutefois, cette consommation énergétique ne tient pas compte de la variation des volumes d'eau potable produits. Pour comparer les consommations, nous utilisons le ratio de la consommation énergétique sur le volume d'eau potable produit par an (Wh/m³).



2020 vient inverser une tendance haussière de cet indicateur depuis de nombreuses années. Cette tendance s'explique principalement par trois raisons :

- Nous répondons à l'augmentation importante des besoins en eau en prélevant dans des ressources qui ne sont plus gravitaires contrairement à certaines de nos ressources historiques (Drains du Coglais, barrage de la Chèze). Les transferts d'eau Meu vers Chèze sont une source importante de consommation d'énergie, l'absence de transferts permet de revenir sur des ratio Wh/m³ plus faible comme en 2020
- Le changement climatique impacte déjà nos ressources, comme l'a montré la Thèse de Ronan Abhervé sur « *l'Intégration du changement climatique dans la gestion de la ressource en eau : exemple du Bassin rennais* » et notamment sur une baisse du remplissage du barrage de la Chèze.
- L'intégration dans le patrimoine de la Collectivité de petites usines de production plus énergivores que les unités historiques.

Face à ces trois constats importants, la Collectivité s'est engagée dans une démarche énergétique basée sur trois piliers : sobriété, efficacité et renouvelabilité.

Le travail sur la sobriété et l'efficacité énergétique sera lancée en 2021 avec l'établissement d'un recensement de toutes nos consommations électriques, base d'un bilan carbone du service de l'eau.

La distribution de l'eau nécessite elle-aussi des équipements consommateurs d'énergie calculée à périmètre constant :

Année	2017	2018	2019	2020
Consommation énergétique Distribution (kWh)	1 308 562	1 337 325	1 368 496	1 359 004
Variation annuelle (%)	-	+2.2%	+2.3%	-0.7%

Nous remarquons une légère baisse pour l'année 2020, qui devra être confirmée sur plusieurs années car pouvant s'expliquer par des facturations décalées d'une année sur l'autre.

En synthèse, la consommation énergétique totale pour la production et l'alimentation de tous nos abonnés est la suivante :

Année	2017	2018	2019	2020
Consommation énergétique Production (kWh)	14 409 324	13 353 351	14 531 996	12 629 289
Consommation énergétique Distribution (kWh)	1 308 562	1 337 325	1 368 496	1 359 004
Total (kWh)	15 717 886	14 690 676	15 900 492	13 988 293
Variation annuelle (%)	-	-7%	+8%	-12%

Ce tableau montre que la principale source de consommation énergétique vient des ouvrages de production (soit environ 90%) sur lesquels il conviendra de porter nos efforts d'amélioration d'efficacité énergétique.

Ensuite, concernant la production d'énergie renouvelable, la Collectivité possède déjà plusieurs installations et est à l'initiative pour la mise en œuvre de nouvelles installations lors de construction de nouveaux ouvrages :

- La centrale hydroélectrique de Rophémel, en injection totale,
- La centrale photovoltaïque de Villejean-Pulsatube, en injection totale,
- La centrale photovoltaïque de Mézières sur Couesnon, en autoconsommation.

Au cours de l'année 2020, la production électrique, en injection totale, a été de 3 164 321 kWh dont 96% produit par la centrale hydroélectrique de Rophémel. Il est à noter que les objectifs de production ont été atteints pour la centrale photovoltaïque de Villejean et dépassé de +18% pour la centrale hydroélectrique.

Pour l'année 2020, la part d'énergie renouvelable produite par la Collectivité représente 23% de toute sa consommation électrique.

V - 4 - Qualité de l'eau produite en 2020

Les principes de suivi de la qualité de l'eau par la Collectivité sont présentés au chapitre V-8 de ce rapport.

Qualité de l'eau produite en 2020

		Total CEBR	Rophémel	Villejean	Mézières	La Noé	Champ Fleury*	Lillion	Asnière	
Taux de conformité aux limites de qualité réglementaires (1)	Bactériologie (P 101.1)	99%	96%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
	Physico-chimie (P 102.1)	98,0%	100%	97,44%	100,0%	100%	100%	88,89%	100%	
		Limite ou référence de qualité	Teneur 2020 (2)	Rophémel	Villejean	Mézières sur Couesnon	La Noé	Champ Fleury*	Lillion	Asniere
Nitrates	50 mg/L	Moyenne	20,0	14,4	37,0	16,4	22,5	3,1	12,08	
Total pesticides	0,5 µg/L	Maximale	0,145	0,55	0,225	0,08	0,18	0,20	0,20	
Trihalométhanes (THM)	100 µg/L	Moyenne	15,5	16,7	10,7	3,1	17,8	15,2	47,70	
Bromates	10 µg/L	Moyenne	11,00	<2	<2	<2	2,0	<2	3,00	
Carbone Organique Total (COT)	2 mg/L	Moyenne	1,37	1,38	0,89	1,2	0,95	1,9	1,08	
Dureté de l'eau (TH)	aucune	Moyenne	16,7	18,2	16,2	35,3	17,3	23,0	13,70	

* après mélange avec eaux produites à Rophémel et Villejean

(1) Données issues du contrôle officiel de l'ARS

(2) Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Les limites de qualité :

Les limites de qualité portent sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé.

Le bilan annuel de la qualité de l'eau produite, établi par l'Agence Régionale de la Santé en 2020 en sortie de l'ensemble des usines de production de la Collectivité en fonctionnement, fait apparaître un taux de conformité aux **limites réglementaires** de 99 % vis-à-vis de la microbiologie (présence d'entérocoques détectée sur l'usine de Rophémel), et de 98 % au regard des paramètres physico-chimiques. Ce résultat pour les paramètres physico-chimiques s'explique par un dépassement en bromates sur l'usine de Rophémel, un dépassement de la teneur en métaldéhyde sur l'usine de Lillion et un dépassement de la teneur en AMPA sur l'usine de Villejean (cf détails ci-après).

L'exploitant a aussi observé 3 dépassements aux **limites de qualité** dans le cadre de son programme d'autosurveillance.

Les références de qualité :

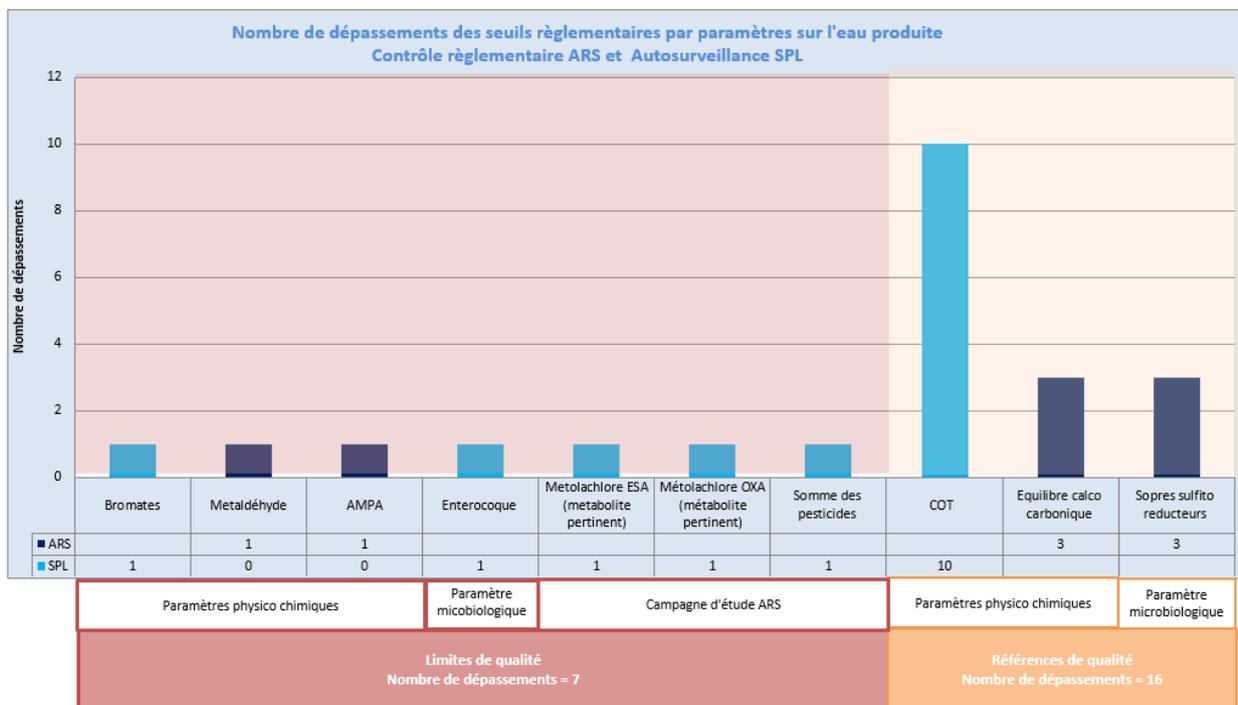
Les références de qualité concernent des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence la présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des usines de traitement. Les dépassements des références de qualité peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Quinze dépassements des **références de qualité** physico-chimique et microbiologique ont été observés dans le cadre du contrôle réalisé par l'Agence Régionale de la Santé et du programme d'auto-surveillance effectué par le délégataire.

En synthèse :

Le graphe suivant présente les 23 dépassements des seuils réglementaires (limites et références de qualité) observés en 2020 sur les 1 470 prélèvements réalisés (≈ 51 100 analyses) en sortie des usines de production.

Pour chaque analyse hors exigence de qualité, l'ensemble des prélèvements de contrôle ont immédiatement montré un retour à une situation conforme.



Dépassements des limites de qualité

- Bromates (valeur limite = 10 µg/l) : la valeur de 11 µg/l observée le 28 janvier 2020 en autosurveillance sur l'eau traitée en sortie de l'usine de Rophémel est liée à un potentiel de développement des bromates supérieur à la normale par rapport à la qualité de l'eau brute à cette période. La modélisation hydraulique ne montrait pas de risque particulier mais en raison de plusieurs valeurs élevées et de ce dépassement de la teneur en bromates, la valeur du pH au niveau de l'étape d'ozonation a dû être abaissée pour limiter leur production.
- Pesticides (valeur limite = 0.1 µg/l) : Le dépassement en métaldéhyde de 0,115 µg/l observé par l'ARS en sortie de l'usine de Lillion le 16 juin 2020 est lié à une contamination importante d'un des 3 puits d'eau brute. Le pompage dans ce puits a été arrêté ce qui a permis une diminution de la teneur en métaldéhyde sur l'eau traitée.

La teneur de 0.16 µg/l en AMPA (désherbant multi-usages) a été observée en sortie de l'usine de Villejean le 11 février 2020 dans le cadre d'une analyse ARS. L'origine de ce dépassement est difficilement explicable dans la mesure où les doses de Charbon Actif en Poudre injectées et la valeur en chlore résiduel ainsi que l'absence d'autre molécule de pesticide dans l'échantillon sont difficilement compatibles avec ce résultat. Les résultats des prélèvements de contrôle ARS et SPL se sont révélés conformes avec des valeurs inférieures au seuil de détection (0.05 µg/l).

Les teneurs en métabolite de pesticides de 0,135 µg /l en Métolachlore ESA et de 0,115 µg/l en métolachlore OXA détectées le 29 janvier 2020 en sortie de l'usine de Villejean sont issues de prélèvements effectués dans le cadre de l'autosurveillance. Ces métabolites jugés pertinents en référence aux saisines de l'ANSES, sont intégrés au programme de suivi analytique de la SPL. La présence de ces molécules a entraîné un dépassement du paramètre somme des pesticides avec une teneur de 0,55 µg/l pour une valeur limite fixée à 0,5 µg/l. Dans l'attente de l'application, en 2021, de l'instruction de la Direction Générale de la Santé relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, ces analyses complémentaires ne sont pas intégrées au contrôle sanitaire, ces résultats ne sont donc pas considérés comme non conformes dans la qualification de l'eau produite.

- Entérocoque (valeur limite = 0 n / 100ml) : un dépassement (9 n) constaté le 2 juin en sortie de l'usine de Rophémel. Le prélèvement de contrôle de l'ARS et de la SPL se sont révélés conformes.

Dépassements des références de qualité

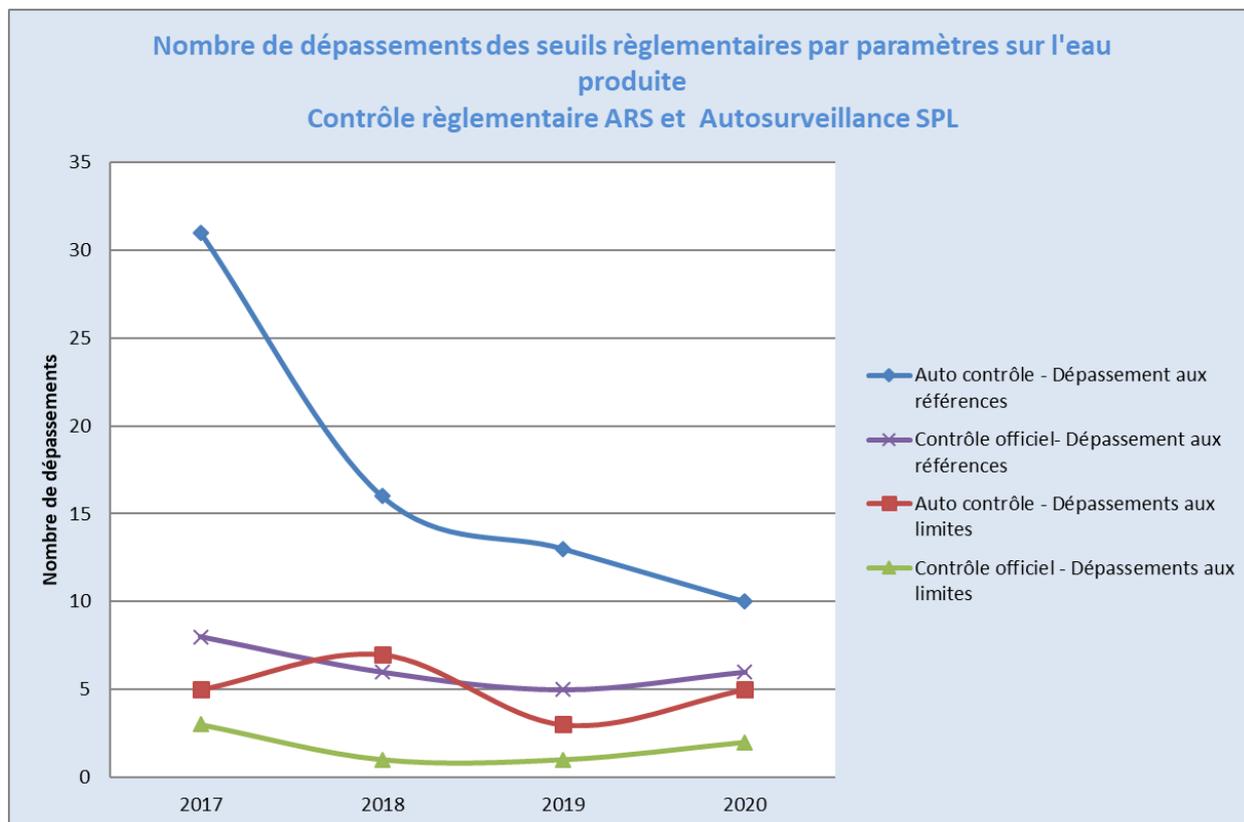
- Carbone Organique Total (COT) (référence à 2mg/l) : 10 dépassements limités (valeur maximum = 2,4 mg/l) et de courte durée ont été constatés en autosurveillance en sortie de l'usine de Lillion et sont principalement liés à une dégradation de la ressource sur l'un des puits sur la période printemps - été. Le remplacement du Charbon Actif en Grains à l'intérieur des filtres, réalisée en fin d'année a permis d'améliorer la qualité de l'eau sur ce paramètre.
- L'équilibre Calco-Carbonique : ce paramètre permet de savoir si l'eau est agressive (car dans ce cas, elle risque de corroder les canalisations) ou entartrante (le calcaire obstrue alors les canalisations). Les 3 résultats observés présentent un caractère agressif.

L'équilibre calco carbonique est une valeur de calcul et non une mesure directe. Elle prend en compte la minéralité de l'eau (rapport en carbonates et hydrogénocarbonates pour une température et un pH donnés). Aucun impact sur la santé n'est lié à l'équilibre calco-carbonique. En conséquence, la réglementation en vigueur prévoit une référence de qualité pour ce paramètre indiquant que « les eaux doivent être à l'équilibre calco-carbonique ou légèrement incrustantes ». Les principaux enjeux sont liés à la conservation du patrimoine que constitue le réseau d'alimentation en eau potable. Il s'agit principalement dans les canalisations, d'éviter la dissolution des métaux, de protéger contre la corrosion afin d'éviter les fuites, de maintenir la désinfection.

- Microbiologie : des analyses effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire ont révélé la présence de spores sulfitoréducteurs le 27 janvier sur l'usine de Villejean et le 12 mai en sortie de l'usine d'Asnières. Les prélèvements de contrôle de l'ARS se sont révélés conformes.

L'évolution des dépassements depuis 2017 montre une baisse des non conformités sur les limites et références de qualité. L'année 2017 ayant nécessité de prélever des volumes importants d'eau à certaines périodes sur certaines ressources plus dégradées concentre une part importante des dépassements pour les références de qualité (paramètre COT principalement).

L'augmentation des taux de Charbon Actif en Poudre sur les usines de Mézières sur Couesnon et Villejean a permis de diminuer les concentrations en métabolites de pesticides.



Limites de qualité autocontrôle : dont 4 métabolites de pesticides en 2018, 2 en 2019 et 2 en 2020

» Pour aller plus loin...

Le bilan annuel détaillé du suivi de la qualité des eaux produites est présenté en annexe 3.

V - 5 - Les volumes vendus en gros

En 2020, 9 contrats de vente d'eau en gros étaient effectifs entre la SPL Eau du Bassin Rennais qui produit l'eau et les 3 délégataires chargés de la distribution sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

7 autres conventions de vente ou d'échange d'eau sont en cours avec des collectivités extérieures à notre territoire, dans un contexte de transfert de compétence en 2020 (application de la loi NOTRe) :

- Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon (SMPBC) pour :
 - la vente d'eau anciennement au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Couesnon (177 230 m³ en 2020) ;
 - la vente d'eau brute anciennement au Syndicat Intercommunal des Eaux du Coglais (1 m³ vendu en 2020) ;
- Communauté de Communes Saint-Méen Montauban (96 789 m³ en 2020) ;
- Dinan Agglomération pour l'alimentation en eau potable de la commune de Plouasne (130 633 m³ en 2020) ;
- Ex Syndicat mixte de Production d'eau potable d'Ille-et-Rance (SPIR) (864 884 m³ en 2020) ;

- Syndicat Mixte de Production de la Valière (SYMEVAL) (60 906 m³ en 2020) ;
- Syndicat Mixte de Production d'eau potable Ouest 35 (25 824 m³ en 2020).

Enfin, il existe également une convention, signée avec PSA Citroën, pour la fourniture d'eau potable sur le site de la Janais et la gestion commune de la nappe tertiaire souterraine de Bruz - Chartres-de-Bretagne (18 549 m³ en 2020).

L'évolution des volumes vendus vers les collectivités extérieures depuis 2018 est la suivante :

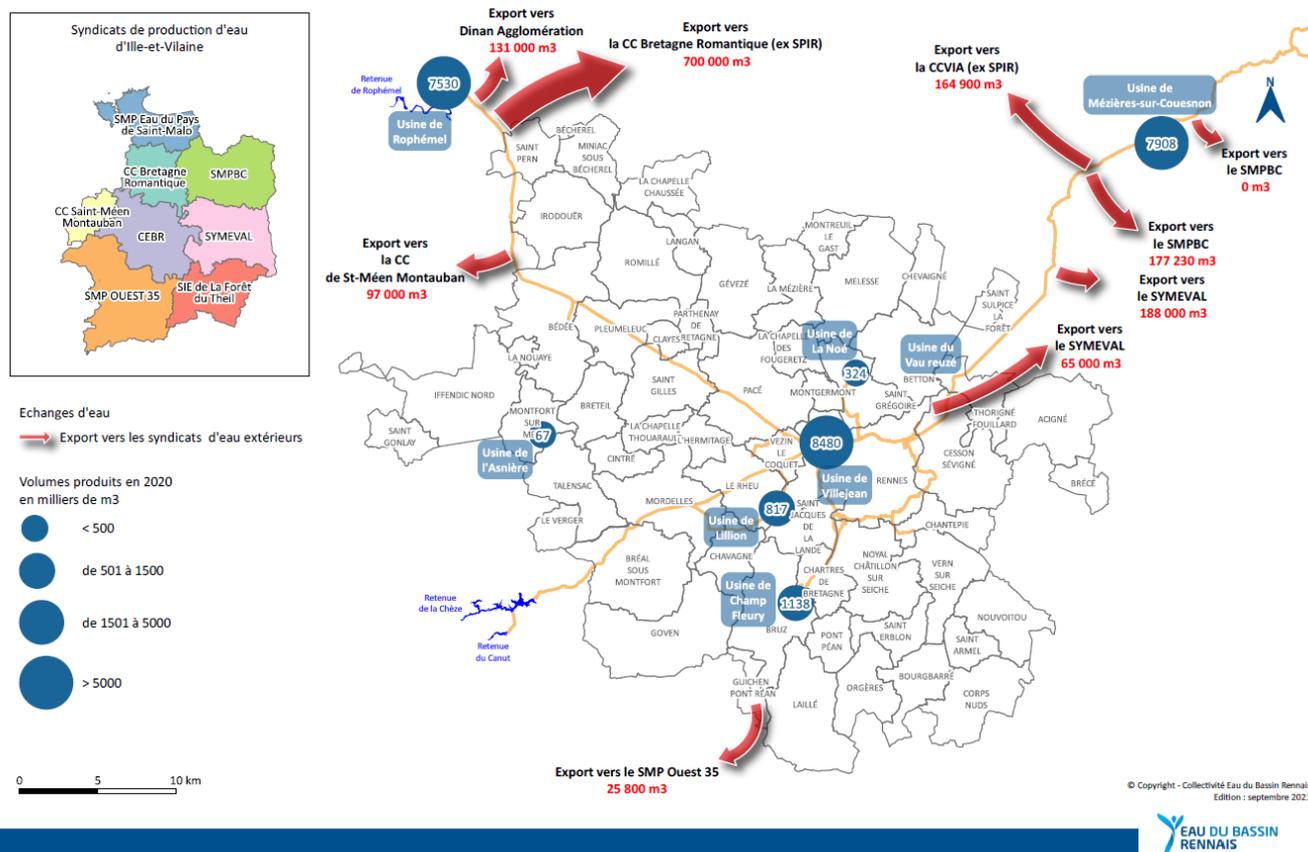
Ventes d'eau extérieures au territoire de la Collectivité	Volumes			
	2018	2019	2020	% d'évolution 2020/2019
SMPBC (ex vente d'eau au SIE de la Vallée du Couesnon)	121 240	45 382	177 230	291%
Communauté de Communes St Méen - Montauban	117 749	100 679	96 789	-4%
Dinan Agglomération	151 283	140 593	130 633	-7%
ex SPIR	421 007	573 042	864 884	51%
Montfort Communauté	754 624	729 559	-	-
SYMEVAL	98 108	724 561	60 906	-92%
SMPEP Ouest 35	-	15 415	25 824	68%
SMPBC (ex vente d'eau brute au SIE du Coglais)	0	0	1	-
TOTAL	1 664 011	2 329 231	1 356 267	-42%

La Ville de Montfort-sur-Meu a intégré le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1^{er} janvier 2020. La vente d'eau correspondante (convention conclue avec Montfort Communauté) est donc devenue une vente interne (contrat de vente d'eau entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais, la SPL en tant que producteur d'eau et Veolia Eau en tant que distributeur d'eau sur la commune).

Le volume d'eau vendue en 2020 a fortement baissé par rapport à 2019, du fait de l'intégration de Montfort comme souligné précédemment et de l'absence du secours au Symeval. Pour autant, il convient de relever la forte augmentation des achats de l'ex-SPIR. En 2020, La Collectivité a vendu 5.1 % de sa production d'eau à l'extérieur de son territoire. La carte ci-dessous présente le bilan 2020 des ventes d'eau en gros.

Bilan des ventes d'eau 2020

Principaux exports d'eau en 2020



Par délibération de fin 2019, le Comité Syndical a approuvé les montants de surtaxe (part Collectivité) à appliquer pour les ventes d'eau en gros pour l'année 2020. Ce montant est complété par la part délégataire issue du contrat de DSP production.

Tarifs 2020 des ventes d'eau en gros aux collectivités extérieures et gros consommateur (montants HTVA 5,5%)

	Part délégataire			Part Collectivité
	Part fixe (€ / semestre / compteur)	Part variable eau potable (€ / m ³)	Coûts additionnels	Surtaxe (€ / m ³)
SYMEVAL	-	0,4071 €	9 854,80 €	0,2181 €
SMPBC (eau brute)	1 139,31 €	-	-	0,1200 €
Autres collectivités extérieures	1 162,52 €	0,4071 €	-	0,2181 €
PSA Citroën	350,66 €	1,4741 €	-	0,1158 €

Les tarifs complets appliqués sur l'année 2020 pour l'ensemble des ventes d'eau sont présentés en annexe 8.

V - 6 - La gestion patrimoniale liée à la production

Le dynamisme démographique du périmètre du Bassin Rennais (+ 15 000 nouveaux habitants entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2020, sur le territoire des 59 communes) continue d'engendrer une pression sur les besoins en eau. Nous constatons depuis plusieurs années que la progression des besoins en eau est même supérieure à l'augmentation de la population. La forte demande de 2017 n'est plus un cas isolé puisque les volumes 2020 sont supérieurs pour les prélèvements comme pour la production d'eau. Depuis l'année 2013, l'augmentation des besoins à produire est de 2,2 % chaque année. Cette augmentation d'une moyenne annuelle de 500 000 m³ d'eau est cohérente avec l'étude sur la gestion patrimoniale qui arrivait à la conclusion que « 5 millions de m³ supplémentaires seront à produire dans les 10 prochaines années ». Toutefois, les premiers résultats de l'étude sur la refonte du secteur nord de Rennes montrent que les consommations 2035 pourraient avoir déjà été atteintes sur certains territoires alors que l'évolution du climat risque d'augmenter la fréquence des sécheresses comme celle de 2017, fragilisant également l'alimentation en eau du Bassin Rennais.

La Collectivité va engager environ 48 millions d'euros d'études et travaux sur ses infrastructures de production entre 2021 et 2025, afin d'envisager sereinement la sécurité de son approvisionnement dans les 10 ans à venir et produire une eau de qualité irréprochable, y compris en termes de saveur.

L'année 2020 a été principalement marquée par le démarrage des travaux de refonte de la filière boue de l'usine de Villejean et la réalisation de l'avant-projet portant sur la modernisation de l'usine de Rophémel.

V - 6 - 1 - Usines de potabilisation

1/ La restructuration de l'usine de Villejean - phase 2

Mise en service en 1975, cette usine de potabilisation a fait l'objet d'une première phase de restructuration en 2012. Cette phase a permis d'améliorer la partie amont du traitement, en créant notamment une nouvelle décantation pour réduire la matière organique et un réacteur à Charbon Actif en Poudre pour abattre les micropolluants. La seconde phase de restructuration est constituée de 2 lots de travaux sous maîtrise d'œuvre du groupement Merlin - Bourgois - Architecte Compère.

- La partie process a été terminée en 2019 avec la mise en œuvre d'une couverture des filtres à sable afin d'éviter les risques de contamination aérienne et le développement algal,
- la modification du mode de régulation des filtres à sable pour limiter les pertes en eau,
- une amélioration du traitement de l'ammonium et une optimisation de la désinfection finale,
- la suppression de l'étape actuelle de post ozonation, responsable de non conformités ponctuelles en bromates, et la mise en œuvre d'une désinfection par traitement aux ultraviolets.

L'année 2020 a permis de poursuivre les travaux de rénovation des bâtiments d'exploitation avec l'entreprise Angevin afin d'améliorer :



- les performances énergétiques du bâtiment,
- les conditions de travail du personnel:
 - o en proposant 8 nouveaux bureaux pour le personnel et 1 nouveau bureau pour le responsable de l'usine
 - o en dédiant et sécurisant un espace pour le centre de supervision,
 - o en créant une salle de repos
 - o en réaménageant les vestiaires, salles de réunions, locaux d'archivage et de stockage.

Après le désamiantage et les démolitions en 2019, les travaux ont concerné au 1^{er} trimestre 2020 la mise en œuvre de nouvelles chappes, cloisons de distribution, les nouvelles huisseries, l'isolation et la distribution des différents fluides. Les anciennes portes ont été remplacées par des portes anti-effractions, sécurisées, ouvertes par des clés sécurisées renforçant grandement la régulation des accès dans l'usine.

Préalablement à l'arrêt de chantier pendant la période de confinement, la zone chantier a été mise en sécurité. Avant la reprise des travaux principalement de finition, des réunions ont permis d'organiser les protocoles sanitaires anti-covid notamment en séparant physiquement les équipes travaux des équipes d'exploitation de l'usine ; la partie prévention et nettoyage hebdomadaire a aussi été renforcée. La Collectivité a missionné un supplément de mission du coordonnateur SPS pour vérifier la bonne exécution de ce protocole.



Affichage des mesures sanitaires préalablement à la reprise des travaux

2/ La refonte de l'usine des boues de Villejean

Les conditions climatiques de ces dernières années ont conduit à une gestion spécifique des ressources avec une forte sollicitation du Meu pour préserver le stock du barrage de la Chèze. Depuis 2016, l'accroissement des volumes prélevés dans le Meu dont les eaux sont, par nature, assez chargées lors des pluies, a généré une hausse significative de la production de boues sur l'usine de Villejean de 35 à 40 % par rapport aux années précédentes.

La filière de traitement des boues de l'usine de Villejean n'ayant jamais fait l'objet de travaux conséquents depuis sa construction en 1976, cette surproduction de boues a mis en évidence la nécessité de fiabiliser et de sécuriser le fonctionnement de cette filière.

Débutée en 2018, les premières phases de l'étude complète de maîtrise d'œuvre, confiée au bureau d'études SAFEGE, ont permis de publier le dossier de consultation des entreprises en 2019, et la réalisation des travaux a été attribuée au groupement SAUR / LEGENDRE / COMPERE Architecte.

Malgré le contexte de pandémie de COVID-19, le planning initial de l'opération a pu être maintenu dans la mesure où les études de préparation du chantier ont pu être menées entre mai et septembre 2020 avec un démarrage des travaux en octobre pour une période de 12 mois.

Le montant des travaux est de 2 837 350 € HT avec :

- la construction d'un nouveau bâtiment comprenant plusieurs locaux d'exploitation, un local pompage, un local réactifs et un laboratoire,
- la création d'une bâche de stockage des boues épaissies d'une autonomie de plusieurs jours afin de limiter les interventions le week-end,

- l'automatisation du transport et du stockage des boues déshydratées dans 2 bennes de 20 m³ et dans une aire de stockage avec répartition par un grappin automatique
- la refonte des postes de stockage et de dosage des réactifs
- l'installation de 130 m² de panneaux photovoltaïques en toiture du nouveau bâtiment avec une capacité de production en autoconsommation de 26 Mwh/an soit 7% de la consommation totale de la filière boues (387 Mwh/an).

L'ajout d'équipements de secours et le renouvellement d'un des 2 filtres presses vont également permettre d'améliorer les conditions d'intervention du personnel exploitant, en optimisant la sécurisation et le fonctionnement de certains équipements en automatique.



Nouveau bâtiment de traitement des boues



Premières étapes des travaux de génie civil

3/ La modernisation de l'usine de Rophémel

De 2005 à 2013, l'usine de Rophémel a été la principale installation de traitement du Bassin Rennais avec une production annuelle de plus de 10 millions de m³. Depuis la mise en service des nouvelles filières de Mézières-sur-Couesnon et Villejean fin 2012, la production sur Rophémel a été réduite à environ 7 millions de m³/an.

L'usine de traitement montrant ses limites pour traiter correctement la matière organique dans des ouvrages vieillissants, la dégradation de la qualité de l'eau du barrage et l'apparition de nouveaux pesticides difficilement absorbables a incité la Collectivité à confier au Cabinet Bourgois des études portant sur la refonte de certaines étapes de la filière pour fiabiliser et faciliter la gestion de l'usine, améliorer ses performances (rendement hydraulique et qualité de l'eau traitée) et sécuriser la gestion des réactifs de traitement.

Les conclusions des premières phases de l'étude diagnostique de la filière et de l'étude de structure des ouvrages présentées au Comité syndical du 19 novembre 2019 ont amené la Collectivité à se positionner sur le choix d'un nouveau process, les travaux de construction, de réhabilitation et de déconstruction à réaliser ainsi que sur les objectifs de performances à atteindre (amélioration du rendement hydraulique, qualité de l'eau traitée vis-à-vis des problématiques actuelles, du traitement spécifique des paramètres émergents et des évolutions réglementaires éventuelles ...).

Suite à l'approbation de ce nouveau programme, la Collectivité a lancé une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre pour un programme de travaux défini à l'issue de cette première phase d'étude de l'opération estimé à 13 000 000 € HT.

En Avril 2020, la Collectivité a attribué ce marché d'études au groupement Cabinet BOURGOIS, Le Priol Architecte et Sixens, avec des missions allant de l'avant-Projet jusqu'à la réception des travaux et le suivi des performances de la nouvelle filière.

Basée sur ce programme de travaux, l'étude d'avant-projet a pu être menée en 2020 malgré les contraintes de travail liées au COVID 19.

Une restitution partielle de cette étude a été présentée au Bureau Syndical du 20 octobre 2020. Cette présentation synthétisait les solutions techniques et financières adaptées aux principaux objectifs du projet, à savoir :

- produire une eau de meilleure qualité notamment sur le traitement de la matière organique (COT) et des micropolluants et assurer la maîtrise de la formation des sous-produits de chloration, maîtriser l'équilibre calco-carbonique de l'eau distribuée ainsi que sa corrosivité,
- avoir une capacité de production plus modulable en lien avec la prochaine mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA), (de 450 à 1 500 m³/h contre 900 ou 1 200 m³/h actuellement)
- définir les prescriptions de sûreté, surveillance, sécurité, alerte et protection des installations pour palier leur vulnérabilité
- s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, éco-construction, réduction de l'empreinte carbone de l'usine, plantations d'espèces locales sur le site ...),
- définir des prescriptions architecturales pour une insertion paysagère adaptée au site et aux enjeux environnementaux.

La filière de traitement envisagée sera constituée de deux files identiques avec les étapes successives suivantes :

- Prélèvement dans la ressource au niveau de la tour d'exhaure et alimentation de la nouvelle usine via une nouvelle canalisation ;
- Pré-ozonation ;
- Pré-reminéralisation ;
- Clarification (coagulation, floculation, décantation) ;
- Inter-reminéralisation ;
- Adsorption sur réacteur CAP ;
- Inter-ozonation ;
- Filtration bicouche CAG/sable ;
- Désinfection UV ;
- Désinfection au chlore ;
- Mise à l'équilibre ;
- Stockage et refoulement vers Rennes ;
- La file boues est conservée dans son état actuel.

Les travaux de déconstruction débuteront à l'automne 2025. Ils concerneront l'ensemble des ouvrages de la tête de filière à savoir les flocculateurs, les décanteurs, les filtres à sable et la citerne 4 située sous ces filtres. Le bâtiment des filtres à Charbon Actif en Grains existant sera transformé en vestiaires et atelier ; une nouvelle salle de réunion sera créée en lieu et place de ces ouvrages, elle surplombera le futur verger.

D'un coût prévisionnel estimé à environ 15 millions d'euros, le programme de cette opération sera soumis à l'approbation des membres du Comité syndical du mois de mars 2021 afin de procéder au lancement de la consultation du marché de travaux et désigner le lauréat au printemps 2022.

Afin de limiter un arrêt prolongé de la production d'eau, la période de travaux sera de 20 mois et sera couplée avec la période de vidange de la retenue liée aux travaux de réhabilitation du barrage hydro électrique.

L'eau produite à partir de la nouvelle usine devrait être mise en distribution au printemps 2025.



Vue architecturale du projet - Nouveau bâtiment process



5/ La restructuration de l'usine du Vau Reuzé

L'usine de Vau Reuzé est arrêtée depuis l'été 2015 du fait d'un taux important de teneur en fer dans le forage, dépassant la capacité d'abattement physico-chimique de la filière de traitement. Le mini-pilote industriel testé sur site en 2018 a montré l'intérêt de remplacer le sable qui compose le lit filtrant actuel par un nouveau matériau nommé filtralite (argile expansé) qui permettrait d'obtenir un abattement en biologie de ce Fer.

Une nouvelle phase de test avec ce nouveau matériau a été réalisée jusqu'à la fin d'année 2019, les conclusions montrent que le matériau a du potentiel mais que la remise en service de ce filtre après nettoyage, provoque une déstabilisation de la filtration avec des relargages incontrôlés du fer.

La filière de la nouvelle usine ne peut donc pas évoluer avec l'utilisation de ce matériau. Une étude de maîtrise d'œuvre devra être lancée pour dimensionner une nouvelle filière de type physico-chimique.

10/ Le renforcement de la sûreté sur nos sites de production

Dans le cadre du renforcement de la sûreté des sites de production lié à vigipirate, des prescriptions nationales de sécurisation des installations et des restrictions d'accès au site de Villejean sont ajoutées à nos marchés de travaux. La refonte des bâtiments d'exploitation de Villejean et de la filière boue tiennent compte de ces prescriptions afin de réduire la vulnérabilité de ce site.

De même, une sécurité multi-barrières sécurisent les réservoirs pour prévenir l'accès des cuves.

11/ Régénération d'un des deux forages de l'usine de la Noë

Un diagnostic réalisé en 2019, avait mis en évidence le besoin de travaux sur l'un des deux forages de l'usine de la Noë. L'entreprise GHI, pour le compte d'Eau du Bassin Rennais, a procédé au nettoyage et à la reprise des désordres sur le forage concerné fin 2020. Les travaux ont consisté en la dépose des équipements, d'une régénération complète du forage avec reprises ponctuelles et enfin une remise en service du forage avec évacuation des premières eaux prélevées.



Cette intervention a permis d'évacuer des sédiments stockés sur 4m en fond de forage avec une amélioration significative de la productivité du forage.

L'année 2021 va permettre de réaliser un audit, préconisé tous les 10 ans, sur l'ensemble de nos forages y compris pour les installations en cours de transfert à la Collectivité.

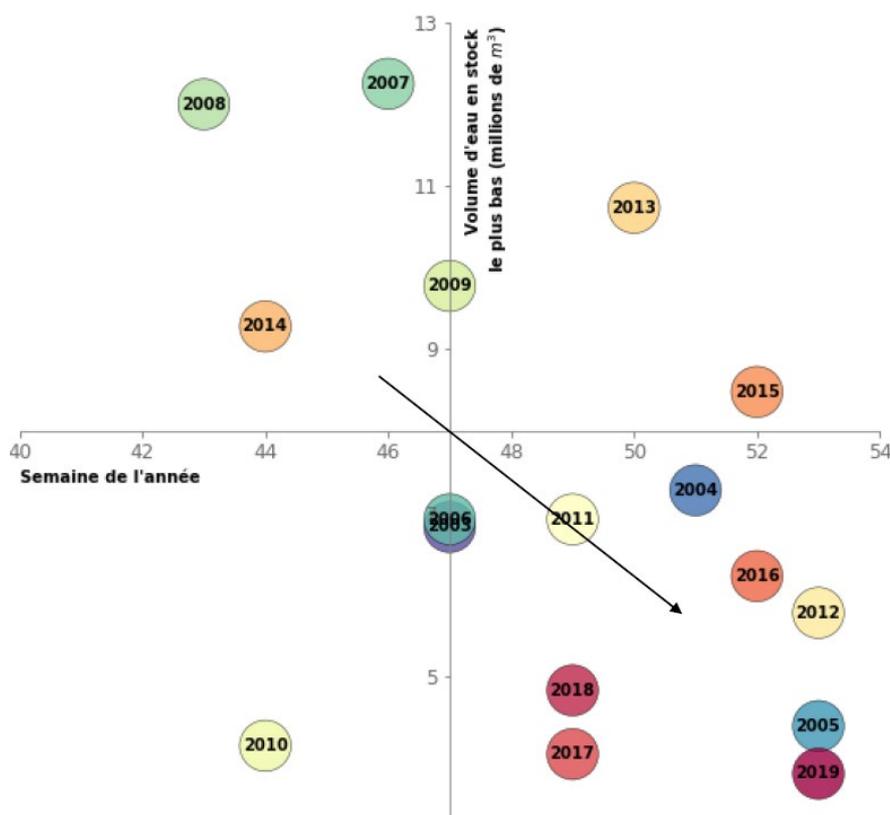
12/ Les appels à garantie décennale suite à constats de désordres

La Collectivité gère un sujet contentieux sur l'usine de Villejean : Lors de la déconstruction en 2019 du carrelage et des embases au pied des fenêtres sud de l'usine, il a été constaté des zones très humides liées à des fuites d'eau issues de l'ensemble des menuiseries posées en 2011 sous maîtrise d'ouvrage de VEOLIA. L'eau s'infiltrant dans la chape sèche du carrelage n'avait pas permis de diagnostiquer ce problème. La Collectivité a missionné un expert en assurance afin de l'aider dans les démarches amiables auprès des deux entreprises qui ont posé les fenêtres. Les premières démarches ont permis de déterminer l'origine des problèmes et de proposer un essai de réparation sur une des fenêtres. Toutefois en octobre 2020, il a été constaté à nouveau des fuites sur cette fenêtre test, nécessitant une démarche vers une expertise judiciaire.

13/ Recherche et développement

La Collectivité a poursuivi son travail dans le cadre de la Chaire « Eau et Territoires » en collaboration avec l'Université Rennes 1. Notre financement a permis la réalisation d'une thèse conduite par un doctorant Ronan Abhervé sur « Impact du changement climatique dans la gestion de la ressource en eau : exemple du bassin rennais ».

La restitution fin 2020 montre que le réchauffement climatique nous concerne aussi localement avec un impact constaté sur le barrage de la Chèze : une date de remplissage de plus en plus tardive et un volume au point bas de plus en plus faible.



L'année 2021 permettra de poursuivre le travail sur les réserves potentielles en eau souterraine et les débits minimums dans les rivières avant de poursuivre sur le comportement des polluants dans ces cours d'eau.

14/ Travail préparatoire à l'intégration de nouveaux territoires

Le territoire de la Collectivité a évolué en 2020 avec l'intégration des drains et de l'usine d'Asnières dans le patrimoine Production. Cette prise en main a permis de comprendre le fonctionnement de cette ensemble très rustique des années 30. La Collectivité a démarré une réflexion sur l'évolution du process pour faciliter sa gestion et sécuriser sa production.

De même, le territoire de la Collectivité évoluera en 2021 avec l'intégration de nouveaux territoires et leur patrimoine de production. Des visites terrains et analyses des rapports annuels des délégataires vont permettre de faciliter la prise en main des installations :

- Usine de la Chaumières à Feins
- Usine du Rocher à la Chapelle Chaussée
- Usine de la Douettée à Saint Aubin d'Aubigné.

V - 6 - 2 - Réservoirs

La Collectivité est propriétaire de 56 réservoirs de stockage pour une capacité totale de 113 780 m³. Ces ouvrages ont été construits majoritairement dans les années 70 pour une durée de vie estimée à environ 80 ans. Le suivi de ces installations par la Collectivité permet de prévoir les investissements nécessaires à une bonne conservation et sécurisation de ce patrimoine indispensable pour la desserte en eau potable. L'année 2020 a été une période charnière marquée par la fin du premier programme pluriannuel de réhabilitation des réservoirs, le lancement des études pour la rénovation du réservoir de Villejean et la consultation pour le nouveau programme de réhabilitation 2021-2025.

1/ Le programme pluriannuel de restructuration 2016-2020

La Collectivité procède en moyenne à la réhabilitation de deux à trois ouvrages de stockage par an. Cette année 2020 a permis la réalisation de travaux sur le réservoir de Talensac et sur la bache de stockage d'eau traitée de Saint Pern par les entreprises TSM et PAV Simon pour un montant de 206 000 €HT clôturant ainsi ce premier programme de réhabilitation.

Un nouveau complexe d'étanchéité par membrane a été mis en œuvre dans la cuve de stockage du réservoir de Talensac tandis que la bache de Saint Pern a été équipée d'une nouvelle résine adhérente. Outre ces travaux d'étanchéité, il a été réalisé, une mise aux normes et une sécurisation des accès, le renouvellement des clôtures, des organes hydrauliques et un traitement de l'étanchéité des dômes.

Au total, 10 ouvrages de stockage auront été réhabilités sur la période 2015-2020 :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de réservoirs réhabilités	1	0	1	3	3	2
% du nombre total des réservoirs réhabilités cumulé	1,8%	1,8%	3,6%	8,9%	14,3%	17,9%

2/ Le programme pluriannuel de réhabilitation 2021-2025

Sur la base de la mise à jour de l'audit des réservoirs en 2019, l'année 2020 a permis de figer la liste des réservoirs à intégrer au second programme de réhabilitation. Au total, 24 ouvrages de stockage (11 en réhabilitation partielle et 13 en réhabilitation complète) ont été intégrés au programme pluriannuel pour la période 2021-2025. Ainsi, les phases d'écriture du cahier des charges et de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre ont été lancées en 2020 pour un démarrage des études début 2021.

Par ailleurs, des études ont également été lancées par le pôle distribution de la Collectivité pour l'abandon de 3 réservoirs jugés trop anciens ou devenus obsolètes au regard des schémas de distribution actuels (Le réservoir de la Haie de Pan à Bruz, le réservoir du centre d'Acigné et le réservoir de Vern Sur Seiche).

3/ La réhabilitation du réservoir de Villejean à Rennes

En parallèle du programme pluriannuel de réhabilitation des ouvrages, la Collectivité a lancé le projet de rénovation du réservoir situé sur l'usine de Villejean à Rennes d'une capacité totale de 12 000m³. L'ampleur du projet estimé à plus de 2 000 000€HT a conduit la Collectivité à traiter cet ouvrage dans un marché spécifique.



La mission complète de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement d'études composé d'un maître d'œuvre, SERVICAD et d'un bureau d'étude structure, SERTCO. La phase diagnostic, réalisée au 1^{er} semestre a mis en évidence les différentes pathologies de l'ouvrage dont certaines nécessitant des investigations complémentaires.

A l'issue d'une phase de consultation et du choix de l'entreprise pour l'analyse structurelle de l'ouvrage, l'entreprise SIXENSE, a réalisé, sur une période de 4 semaines, plusieurs sondages, carottages, tests à l'arrachement et analyses du béton sur l'ensemble du site afin d'obtenir un état complet du réservoir. Cette intervention, chiffrée à 20 000€HT, a nécessité la présence de cordistes pour la réalisation des sondages et l'organisation des vidanges des cuves du réservoir dans un contexte sanitaire inédit.

Les données issues de cette phase vont servir de base aux phases suivantes et à la réalisation de travaux prévus en 2022.

2/ La mise en sécurité des sites de stockage

La garantie d'une eau de qualité optimale passe également par la sécurisation des accès de l'ensemble des ouvrages de stockage. Ayant conscience de cet enjeu, la Collectivité entend respecter les recommandations de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) et de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE). Dans ce cadre, l'étude et la consultation pour le renouvellement d'une partie de la clôture du site de Champ Fleury ont été réalisées. L'entreprise Alba-Clo sous maîtrise d'œuvre de la Collectivité réalisera cette opération en janvier 2021 pour un montant de 11 500 €HT. D'autres sites, concernés par du renouvellement de clôtures, sont également à l'étude lorsque les parcelles voisines font l'objet d'une cession à un lotisseur e(exemple : suppression de Montreuil Le Gast, réservoir de Vezin Le Coquet).

Plus largement, l'ensemble des sites de stockage (hors programme de réhabilitation) a fait l'objet d'une classification en rapport avec les recommandations de l'INRS et de l'ASTEE. Trois volets de sécurisation ont été définis (niveau de protection de la parcelle, de l'accès au site et de la circulation dans l'ouvrage). De cette classification, un programme de travaux par ordre de priorité sera engagé par la Collectivité à partir de 2021.

3/ Les appels à garantie décennale suite à constats de désordres

Lors des lavages annuels de réservoirs, le pôle Production se déplace pour vérifier l'état des cuves de stockage. Cela a permis de constater des désordres sur plusieurs des réservoirs réhabilités récemment et intégrés dans notre patrimoine.

Nous faisons appel systématiquement à des experts pour nous accompagner techniquement et juridiquement dans ces litiges. Plusieurs contentieux sont en cours pour des désordres constatés

sur les revêtements des cuves et dômes de réservoirs

- Réservoir de Cesson Sévigné (travaux 2013 par Eiffage et son sous-traitant Sade) : après une phase amiable non satisfaisante, la Collectivité a saisi le Tribunal Administratif pour les désordres constatés. Les premières expertises réalisées en juin 2020 ont permis de mettre en évidence les différents désordres et une réunion technique s'en est suivie en octobre. Des investigations complémentaires seront réalisées en 2021.
- Réservoir de Bécherel (travaux 2014 par Résina) : la Collectivité a réalisé la démarche auprès du Tribunal Administratif et est dans l'attente de la nomination par ce dernier d'un expert pour la réalisation d'une première réunion d'expertise en 2021.

4/ La restructuration des citernes enterrées de Villejean

Lors des travaux de restructuration de l'usine de Villejean en 2017 et 2018, il a été constaté une dégradation du génie civil des citernes enterrées. Des entrées d'eaux parasites, sources possibles de non-conformités d'eau traitée et la présence d'aciers corrodés ont rendu nécessaire un diagnostic complet de ces ouvrages. Le groupement de maîtrise d'œuvre Servicad/Sertco a poursuivi en 2019 ses inspections avec les bâches d'eau de lavage et le canal de maturation. Un diagnostic complet du génie civil des ouvrages a été réalisé par Geotec au mois d'août 2020 et montre :

- un besoin de réhabilitation des ouvrages mais sans dommage important constaté sur la structure et les aciers,
- des infiltrations d'eau dans les ouvrages qui confirment la problématique d'étanchéité et questionne sur la méthodologie de mise en œuvre d'un revêtement d'étanchéité dans ces espaces très humides, voire l'obligation de travailler avec l'ensemble des cuves vides tout en maintenant l'usine en service,
- la présence d'ouvrage sans redondance, nécessitant un arrêt complet de l'usine afin d'être réhabilité. ces points de passage unique étant lié à l'absence de doublement de l'usine de Villejean à 150 000 m³/jour.

L'année 2021 permettra de retravailler sur les travaux préparatoires avant la réalisation de la nouvelle étanchéité.

5/ La gestion des antennes Télécom

Fin 2020, la Collectivité dénombre 21 installations de télécommunication exploitées par des opérateurs privés et de Rennes Métropole réparties sur 14 ouvrages.

Face aux nombreuses difficultés rencontrées avec les opérateurs de télécommunication, la Collectivité a renforcé le suivi de ces installations avec des visites régulières pour rappeler aux opérateurs leurs obligations en termes d'entretien et de respect des sites de stockage. De même, les conventions arrivées à échéance ne sont plus renouvelées. Les principales démarches en 2020 ont été les suivantes :



- la Collectivité a obtenu et a suivi le bon démontage des installations d'Orange sur le dôme du réservoir de L'Hermitage.
- une démarche auprès du Tribunal Administratif de Rennes a été lancée pour le retrait des antennes SFR et INFRACOS sur les réservoirs de l'Hermitage et Mordelles (conventions échues et démontages non réalisés) préalablement aux travaux de réhabilitation prévus sur ces ouvrages,
- des études sont en cours pour le retrait, dès 2021, des antennes sur la cheminée d'équilibre de Saint Gilles et des installations Bouygues télécom sur les sites de Thorigné Fouillard, Romillé et Vern sur Seiche.
- Enfin, l'installation des antennes LoRa par Rennes Métropole devrait engager le retrait en 2021 des anciennes installations déléguées à BH Technologie.

Par ailleurs, le montant des recettes 2020 liées à ces antennes est de 109 000 € H.T dont 55 000 € H.T de pénalités appliquées pour non-respect du démontage des antennes.

6/ Le réservoir de Beauséjour

L'étude de gestion patrimoniale de 2018 a montré le besoin d'augmenter les capacités de stockage pour l'alimentation de la Ville de La Mézière. En lien avec la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, une parcelle apte à la construction d'un nouvel ouvrage a été réservée au PLUi.

Le projet de construction de ce réservoir s'inscrit dans une opération plus large nommée « refonte de l'alimentation du nord de Rennes ». Celle-ci, décrite au V-6-3-2, a permis de mettre en évidence le besoin d'un volume de stockage plus important que prévu (2 400m³) lors de l'étude de gestion patrimoniale (1 700 m³) du fait de l'augmentation rapide et importante des besoins en eau sur ce secteur. Ce réservoir remplacera l'actuel d'un volume de 500 m³.



7/ Le nouveau pompage de Pacé

La ville de Pacé est confrontée à une augmentation de ses besoins en eau alimentés depuis l'adduction de Rophemel. Les capacités de stockage sont problématiques avec une altimétrie du réservoir trop basse pour desservir correctement les nouvelles habitations situées sur des points hauts de la commune.

La Collectivité a missionné le bureau d'étude Safège pour étudier la mise en œuvre d'un groupe de pompage dans ce réservoir et ainsi surpresser l'eau distribuée dans une grande partie de la Commune. L'année 2020 a permis de restituer l'étude diagnostic et de prévoir la poursuite des études en 2021 pour une réalisation en 2022-2023.

V - 6 - 3 - Adductions

Parmi les opérations menées sur les adductions en 2020 on peut noter :

1/ Le renouvellement de l'adduction entre Lillion - Mordelles

Ce projet d'une longueur de 9 km en diamètre 300 et 400 mm, initié par l'ancien Syndicat des Eaux de Lillion, permettra d'assurer et de sécuriser la distribution de l'eau potable depuis l'usine de Lillion vers les communes situées à l'ouest de Rennes.

L'ancienne canalisation en acier, de diamètre 300 mm, datant de 1964 et délivrant environ 1 million de m³ par an, présentait des points de faiblesse importants, notamment liés à son âge mais également à la traversée de zones d'habitats ou d'activités aménagées depuis plusieurs années. A ce titre, plusieurs fuites ont été déclarées au cours de l'année 2020, impactant le secteur ouest de Rennes.

Après plusieurs années d'études et au terme d'une enquête publique favorable en 2019, le groupement d'entreprises CISE TP, SARC, STS et COQUART & Fils a pu engager cette opération à compter du printemps 2020 pour 9 mois. Malgré le contexte de pandémie de Covid-19, le planning a pu être tenu et la nouvelle canalisation a été mise en service en décembre 2020. Ce chantier a notamment représenté :

- 4 forages : passage sous la Vilaine, sous la RN24, sous la RD224 et sous le ruisseau du Lindon,
- 9,2 km de canalisation de diamètre 300 et 400mm
- 2,8 M d'€HT,

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche vertueuse, la Collectivité et les entreprises ont mis l'accent d'une part, sur la réduction du bilan carbone d'une telle opération et d'autre part, sur la diminution du tonnage de matériaux extraits des carrières pour le remblai de tranchée. En effet, il a été décidé de valoriser par traitement à la chaux une partie des matériaux extraits du site sur une plateforme de l'entreprise CARDIN située sur la Commune de Le Rheu à proximité du chantier.

Le volume de terre destiné au traitement à la chaux a représenté 5000 m³ soit 47 % des volumes du chantier. Ainsi, ces déblais ne sont plus considérés comme des déchets que l'on enfouit mais que l'on valorise afin de les réemployer directement sur site.

Depuis décembre 2020, le secteur Ouest de Rennes est principalement alimenté par cette nouvelle adduction.



Photo d'une ancienne canalisation



Réalisation du forage sous la RD224

2/ Lancement de la réflexion pour le projet de refonte de l'alimentation du Nord de Rennes.

L'étude de gestion patrimoniale concluait en 2018 à un besoin de restructurer l'alimentation générale au nord de Rennes du fait du développement soutenu de l'urbanisation impactant notamment l'autonomie au niveau du réservoir de stockage de Beauséjour situé à La Mézières. Cette étude prévoyait une augmentation des besoins d'environ 30 à 40% d'ici à 2035.

Dans la continuité de l'année 2019, la Collectivité a sélectionné le bureau d'études ARTELIA, à l'issue d'une phase de consultation et d'analyse, pour réaliser cette étude en 3 phases :

- Phase 1 : étude globale du fonctionnement de l'alimentation du secteur nord de Rennes.
- Phase 2 : étude approfondie du secteur depuis le pompage de la Saudrais jusqu'au réservoir de Beauséjour.
- Phase 3 : étude approfondie du secteur depuis le pompage des 11 journaux jusqu'au réservoir de la Saudrais (3-A) ainsi que la sécurisation générale de l'alimentation incluant le secteur de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (3-B).

Après plusieurs mois d'études, la phase 1 a été présentée au Groupe de Travail d'élus pour la refonte Nord de Rennes. La phase 1 a mis en évidence un secteur avec un fort développement démographique se traduisant par une augmentation forte et rapide des besoins en eau (+ 30% entre 2016 et 2020) dépassant dès 2020 la projection de la gestion patrimoniale en 2030-2035.

Cette première phase conclut logiquement à d'importants besoins d'investissement sur l'ensemble de la ligne d'alimentation :

- Augmentation de la capacité de pompage de la station des 11 Journaux,
- Augmentation de la capacité de pompage de la station de la Saudrais,
- Augmentation de la capacité de stockage du réservoir de Beauséjour (de 500 à 2 400 m³),
- Renforcement des adductions inter-ouvrages.

Les phases 2 et 3 seront réalisées au premier semestre 2021, ce qui permettra de figer le programme d'investissement et de lancer les consultations de maîtrise d'œuvre correspondante au second semestre.

3/ Refonte de l'alimentation de l'Ouest de Rennes : lancement de l'étude

L'année 2020 a permis de lancer la consultation pour l'étude de refonte Ouest de Rennes qui doit permettre de répondre à plusieurs problématiques :

- Faisabilité du by-pass du réservoir de Villejean afin d'y réaliser une réhabilitation complète,
- Fonctionnement hydraulique de l'adduction de Rophémel dans la situation actuelle et future,
- Quelle évolution de l'adduction de Rophémel (renouvellement, réhabilitation, doublement...),
- Devenir du transfert d'eau possible entre le site des Gallets et Villejean (remise en service ou non).

Après consultation, cette étude a été confiée au Cabinet Bourgois pour un montant de 269 630 € HT. Elle a débuté au mois d'octobre 2020 et s'achèvera au cours de l'année 2022.

Mise en conformité des chambres de vannes

Nos adductions comportent à la fois des canalisations de transport mais aussi des équipements de

gestion de ces conduites d'eau : Purges, ventouses, vannes,... hébergés dans des regards de taille importante dits chambres de vanne. La Carsat avait estimé en 2017 que certains de ces ouvrages au vu de la fréquence des accès, la profondeur et l'absence de facilité interne pour se déplacer présentaient un risque important pour le personnel exploitant. Après un recensement des ouvrages concernés par la SPL Eau du Bassin Rennais en 2019, la Collectivité a travaillé sur les modifications à apporter sur une chambre de vanne test. Celle-ci sera aménagée en 2021 pour exemple avant de rédiger un cahier des charges pour un marché à bon de commande pluriannuel portant sur la sécurisation de ces regards.

Recensement et mise à niveau de nos servitudes de passage

La Collectivité est confrontée très souvent à des projets d'urbanisation et de construction d'habitations à proximité de nos adductions. Il est nécessaire d'apporter la preuve de l'existence d'autorisations administratives, pour la présence de ces canalisations, parfois signées 60 ans plus tôt pour l'adduction de Rophémel, voire 140 ans pour l'adduction de la Minette. Afin de faciliter ses recherches, la Collectivité a missionné le prestataire Geofit pour un montant de 68 000 € pour mettre à niveau l'ensemble des conventions de servitudes liées à la production, cela concerne un peu plus de 180 km et environ 1500 parcelles privées.

Ce marché pluriannuel a démarré fin 2020 par la recherche des inscriptions des conventions sur l'adduction de Rophémel aux hypothèques.

3/ Les projets impactant les adductions de la Collectivité

Le développement démographique nécessite l'aménagement de nouvelles zones d'urbanisation ou de zones d'activité à proximité de nos adductions. La Collectivité doit être particulièrement vigilante dans la prise en compte de nos servitudes de passage lors des études d'aménagements.

Le Pôle Production est également amené à effectuer des rappels auprès de propriétaires de parcelles grevées de servitude après constatation de contraintes non respectées, pour assurer la pérennité de ces ouvrages sensibles.

Ainsi, au cours de l'année 2020, la Collectivité a imposé le déplacement d'un pylône de télécommunication découvert dans l'emprise de la servitude de l'adduction de Rophémel à la Chapelle du Lou du Lac. Il a été démontré des manquements importants dans la procédure de construction de ce pylône. Il sera normalement déposé au cours de l'année 2021.

V - 6 - 4 - Barrages

0/ Ensemble des barrages

Suite à la mise à jour de l'inventaire des ouvrages de la Collectivité au cours de l'année 2019, la liste des ouvrages est la suivante :

- Barrage de la Chèze : classe A selon l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2019
- Barrage du Canut : classe C selon l'arrêté préfectoral du 14 avril 2009
- Barrage de Pont-Muzard : classe C
- Barrage de Rophémel : classe B selon l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 avec exigence de la classe A
- Barrage du Néal : Hors classe.

Le suivi permanent de chaque ouvrage, qui comprend l'auscultation régulière, les rapports d'auscultation et de surveillance et la visite technique approfondie, est assuré par la Collectivité en accompagnement de l'exploitant, la SPL Eau du Bassin Rennais, et d'un bureau d'études agréé.

Après avoir redéfini le contenu de l'accompagnement et de la répartition des missions entre la Collectivité et la SPL, une consultation a été menée au cours de l'année 2020 pour attribuer ce marché d'accompagnement. Le candidat retenu pour la période 2021 à 2026 est le bureau d'étude GEOS basé à Genève.

Aussi, dans le cadre de l'exploitation des différents barrages et de demandes diverses, il a été mené un état des lieux des points d'accessibilité pour améliorer la sécurité des accès et des déplacements. Les principaux points sont les suivants :

- Mise en place de passerelles pour auscultation des fonds de voûtes du barrage de Rophémel,
- Mise en place d'un ponton pour auscultation du barrage amont de Rophémel,
- Mise en place en garde-corps, de lignes de vie sur l'ensemble des barrages.

Après une phase d'études menée au cours de l'année 2020 par le bureau d'études CETIA, une consultation de travaux a été lancée en fin d'année 2020.

1/ La gestion du barrage de la Chèze

Avec une capacité de 14,4 millions de m³, le barrage de la Chèze est la principale réserve en eau d'Ille-et-Vilaine. Sa hauteur dépassant les 20 mètres, il a été classé par arrêté préfectoral du 1er juillet 2019 en catégorie A.

Afin de permettre un suivi satisfaisant du comportement de ce barrage, il est nécessaire de réhabiliter le dispositif d'auscultation sur les points suivants :

- Rénovation du système piézométrique qui permettra de mieux suivre les niveaux d'eau sous et en aval de l'ouvrage,
- Rénovation du système de collecte des drains et instrumentation des débits de fuites de drains pour contrôler le débit de ces ouvrages de collecte.

Au cours de l'année 2020, une étude ainsi qu'une consultation de travaux ont été menées. Toutefois, la consultation de travaux qui n'a pas abouti sur ces thématiques très spécialisées sera relancée en 2021.

2/ La gestion du barrage du Canut

Au cours de l'hiver 2020, le niveau d'eau dans la retenue était important et les consignes écrites, réglementaires, ont fortement mobilisées les équipes d'exploitation avec parfois deux déplacements sur site par jour. A cette occasion, il a été aussi constaté que le dossier ouvrage était incomplet (manque de plans d'exécution). L'année 2021 doit permettre de compléter notre connaissance de cet ouvrage et réviser les consignes d'exploitation datant de décembre 2010 au vu des faibles enjeux sur cet ouvrage.

3/ La gestion du barrage de Rophémel

L'année 2020 a été marquée par la réalisation d'une actualisation de l'Etude De Danger le 31 mars 2020. Ce rapport à l'examen des services de l'Etat, devrait aboutir à une diminution des exigences de suivi du barrage en lien avec son classement B et la bonne prise en main depuis 2015.

D'autre part, un cahier des charges est en cours de rédaction pour déterminer l'organisation, la méthodologie et le calendrier des travaux à réaliser sur les parements amont et aval de l'ouvrage. Les travaux imposeront une vidange complète du barrage et la nécessité de vérifier notre capacité à suppléer l'absence de cet ouvrage et de l'usine de Rophémel dans la continuité d'alimentation de notre territoire.



Vue de l'amorce du dispositif de montaison et de l'exutoire de la dévalaison

4/ Barrages du Néal et de Pont Muzard

Au cours de l'année 2020, ces ouvrages ont fait l'objet d'un suivi classique sans remarque particulière de notre bureau d'études GEOS.

5/ Dossiers précontentieux

Au niveau du barrage de Rophémel, il existe trois dossiers au stade précontentieux ou en expertise judiciaire :

- Dossier 1 : dysfonctionnement du dégrilleur de la turbine en expertise judiciaire
- Dossier 2 : défaut d'étanchéité du batardeau de la conduite de vidange : dossier précontentieux
- Dossier 3 : désaccord sur le prix d'achat de l'hydroélectricité : conditions de facturation pour la période du 10/12/2019 au 20/01/2020, dossier précontentieux.

Dossier 1 :

Dès la mise en service du dégrilleur qui doit prévenir l'entrée d'éléments de grande dimension dans la turbine, de nombreux arrêts se sont produits pour finalement aboutir à une casse de l'appareil le 9 mars 2020. Arrivant à l'échéance de garantie de parfait achèvement et dans un contexte sanitaire particulier, une procédure judiciaire a été lancée au cours du mois d'avril 2020. Deux réunions d'expertise ont eu lieu au mois d'octobre 2020 avec un accord écrit de l'expert judiciaire sur la possibilité de démarrer le turbinage en novembre 2020 sans faire fonctionner le dégrilleur.

Dossier 2 :

Lors de chaque diagnostic exhaustif du barrage de Rophémel, il est nécessaire d'inspecter la canalisation de la vidange de fond. Lors de l'inspection en juillet 2019, le batardeau amont de la vidange de fond qui fermé, doit permettre d'inspecter la canalisation par l'aval, a montré des fuites trop importantes pour maintenir la visite. La suite des investigations par sous-marin subaquatique a montré un défaut d'étanchéité du seuil en bois du batardeau. Une démarche est en cours pour traiter avec l'ancien propriétaire d'origine du barrage, EDF et les différents acteurs de la réhabilitation de cet équipement en 2014.

Dossier 3 : L'énergie produite par la centrale hydroélectrique de Rophémel est valorisée financièrement en l'injectant directement dans le réseau de distribution Enedis après souscription

d'un contrat d'obligation d'achat auprès d'EDF OA. Suite à un manque de clarté administrative d'EDF OA, le contrat d'achat n'était pas prêt au 10 décembre 2019, date de démarrage de la centrale et jusqu'au 20 janvier 2020, date de résolution du problème. Nous sommes en cours de recherche d'une solution satisfaisante pour les deux parties afin de mieux valoriser l'électricité produite pendant cette période.

V - 6 - 5 - Production d'électricité renouvelable

1/ La production d'énergie par hydroélectricité : centrale de Rophémel

L'année 2020 a été la première année de production hydroélectrique après les travaux de réhabilitation de la centrale.

Les principes de production d'énergie à Rophémel sont les suivants :

- Période préférentielle de turbinage : de novembre à mars,
- Durée de turbinage en fonction du débit entrant,
- Optimisation financière du turbinage en fonction des plages horaires des tarifs de rachat.

Sur la base de ces principes, la production annuelle 2020 est de 3 164 321 kWh soit + 18% par rapport à l'estimation du productible moyen annuel réalisé dans les études au stade Avant-Projet.

2/ La production d'énergie par micro-turbines



Vue du groupe de production hydroélectrique après réhabilitation (alternateur et régleur)

La Collectivité a lancé une étude de faisabilité pour l'installation de micro-turbines sur plusieurs sites : en sortie de barrages, sur les réseaux d'adductions et sur le réseau de distribution. Cette étude a permis de connaître le potentiel de nos installations : il s'avère peu intéressant à l'exception du site des Gallets. En effet, l'étude a montré l'intérêt de turbiner l'eau s'écoulant gravitairement entre le service haut et le service bas ainsi que le débit d'eau en provenance du réservoir d'Ercé-Près-Liffré. Suite à cette étude de faisabilité, une étude détaillée a été menée par le GIP Campus Redon pour le site des Gallets sur le transfert du service Haut vers le service Bas ; elle a estimé un productible annuel de 78 MWh soit 74% du productible de la centrale photovoltaïque de Villejean-Pulsazur.

D'autre part, dans le cadre du projet TIGA Mobilité intelligente porté par Rennes Métropole, le SDE 35 a réalisé une étude qui montre l'intérêt d'une production d'hydrogène vert par électrolyse, alimentée électriquement par des énergies renouvelables locales : photovoltaïque et hydroélectricité.

Un groupement de commandes a été établi avec le SDE 35 pour approfondir cette possibilité avec la réalisation d'une étude de faisabilité dédiée en 2021.

3/ La production d'énergie par centrale photovoltaïque

Au cours de l'année 2020, il a été réalisé une recherche active de site ayant le potentiel d'accueillir une centrale photovoltaïque. Cette étude menée conjointement avec le Syndicat d'Énergie 35 a montré que le seul site économiquement viable était la toiture des réservoirs de Bédée avec une puissance de 280 kWc pour une production annuelle estimée à 281 MWh (soit 2.8 fois la production annuelle de la centrale de Villejean-Pulsazur). Toutefois, des travaux préalables de reprise d'étanchéité, de sécurisation des accès sont à mener.

V - 7 – Suivi-contrôle du service de production d'eau

V - 7 - 1 - Le suivi de la qualité des eaux



*Usine de Mezières-sur-Couesnon
Suivi de la qualité de l'eau - Analyse laboratoire
Copyright - SAFEGE - Franck DUNOUAU*

L'eau produite et distribuée aux habitants doit respecter en permanence les normes de potabilisation. Afin de s'assurer de ce respect, la Collectivité s'appuie sur le programme de contrôle officiel réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), le programme d'auto-surveillance effectué par les délégataires et les programmes spécifiques portés par la Collectivité.

La Collectivité participe à l'élaboration des programmes d'auto-surveillance, s'assure du respect de ces programmes et exerce une veille permanente sur le suivi des non conformités sur les eaux brutes, produites et distribuées.

La politique globale de suivi de la qualité d'eau met en œuvre une surveillance qui va au-delà des obligations réglementaires, avec la recherche de molécules émergentes et virus dans le cadre d'un programme de recherche et développement.

Les données 2020 sur la qualité de l'eau sont détaillées au chapitre V-4 de ce rapport.

V - 7 - 2 - La fiche hebdomadaire d'information sur la production et la qualité de l'eau

La Collectivité réalise et met en ligne sur son site internet une "fiche hebdomadaire de synthèse sur le potentiel et la qualité des ressources de la Collectivité". Cette fiche synthétise toutes les données collectées auprès des différents délégataires, de l'ARS et de la DREAL :

- la disponibilité des 13 ressources et le potentiel de production d'eau associé,
- la production d'eau dans les 8 usines,
- la qualité des eaux brutes, produites et distribuées,
- les volumes mensuels vendus aux autres collectivités.

V - 7 - 3 - Développement d'un outil métier de gestion des données eau

Afin de renforcer et faciliter le suivi et l'analyse des données de l'ensemble des données liées au suivi des ressources, usines de production d'eau et réseaux de distribution, la Collectivité a souhaité mettre en place son propre système d'information sur l'eau, disposer facilement de ses données, pouvoir les archiver, les analyser, les valoriser, les publier et les transmettre si besoin.

La définition des besoins et la rédaction du cahier des charges ont été réalisées en 2020 avec pour objectif de lancer la consultation auprès de prestataires spécialisés début 2021.

Cet outil informatique "Gestion de l'eau" regroupera différents types de paramètres relatifs au suivi :

- de la qualité de l'eau sur les bassins versants, les eaux brutes, les rejets, les eaux traitées, distribuées et vendues
- des volumes disponibles dans les ressources (débits des rivières, suivi des niveaux de remplissage des barrages et des volumes disponibles dans les ressources souterraines....)
- des volumes prélevés et produits, des données de suivi de l'exploitation des usines de potabilisation (consommation et production électriques, consommation des réactifs de traitement...).

Ce logiciel devra permettre d'intégrer des données d'aide à l'interprétation des résultats afin de produire différents reportings : bilans pluriannuels de la qualité de l'eau, évolution des coûts d'exploitation sur les volets consommation de réactifs, consommation énergétique en Wh/m³, disponibilités des ressources en eau.

Ce système d'information facilitera également les échanges de données entre la Collectivité et les différents acteurs de l'eau (Exploitants, ARS, DREAL, Agence de l'eau, Conseils Départementaux...)

V - 7 - 4 - Le suivi du contrat DSP et des ventes d'eau en gros

Il n'y a pas eu d'évolution contractuel du contrat de production pour l'année 2020.

Concernant le suivi des contrats et conventions de vente d'eau en gros, l'année 2020 a été marquée par la rédaction des documents suivants :

- L'avenant n° 2 au contrat de vente d'eau en gros sur le territoire de Rennes. Cet avenant a pour but d'intégrer la commune de Saint-Jacques de la Lande sur le territoire de fourniture d'eau en gros, du fait de l'intégration de la commune dans le périmètre du contrat d'affermage distribution de Rennes au 1^{er} février 2020.
- L'avenant n° 2 au contrat de vente d'eau en gros sur le territoire d'Acigné, Pacé, Vezin-le-Coquet et Saint-Gilles. Cet avenant a pour but d'intégrer un nouveau point de comptage ainsi que la commune de Brécé sur le territoire de fourniture d'eau en gros, du fait de l'intégration de la commune dans le périmètre du contrat d'affermage distribution Acigné, Pacé, Vezin-le-Coquet, Saint-Gilles au 1^{er} février 2020.

- L'avenant n° 2 au contrat de vente d'eau en gros sur le secteur Ouest. Celui-ci a pour objet de modifier le calcul du volume vendu sur le territoire suite à la prise en compte d'un nouveau point de comptage.
- Le contrat de vente d'eau en gros sur le secteur Sud, du fait du changement de délégataire (VEOLIA -> SPL) en charge de la distribution d'eau potable au 1er février 2020.
- La convention d'achat et vente d'eau en gros conclue entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné pour l'année 2020. Cette convention fait suite au transfert de compétence dans le cadre des lois NOTRe et Ferrand. La vente d'eau intégrée à la convention correspond à la livraison à un point de comptage anciennement SPIR.

V- 7 - 5 - Le contrôle des travaux de renouvellement

Dans le cadre du contrat de délégation du service public de production, la SPL a en charge la majorité des travaux de renouvellement des installations de production et des points de comptage de vente d'eau.

» 1 413 782 euros de travaux de renouvellement

Les programmes annuels de travaux sont déterminés à partir du pré-programme prévisionnel fixé dans le contrat, des constats issus de la gestion patrimoniale des équipements et des réunions d'arbitrage entre les équipes de la Collectivité et celles de la SPL.

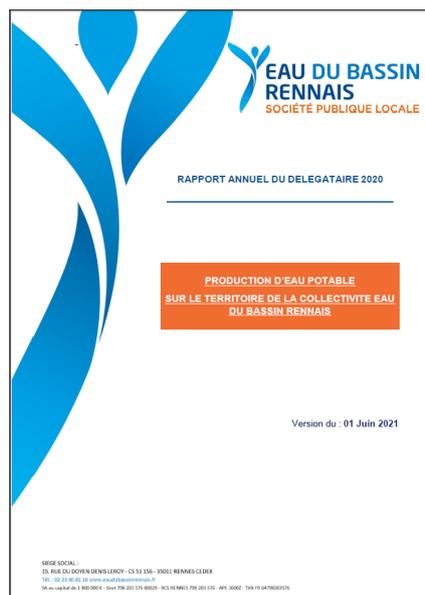
La dotation annuelle de renouvellement a été fixée à 1 444 889 € dans l'avenant 4 du contrat de DSP production. Le suivi du compte de renouvellement fait apparaître une réalisation à 1 413 782 €

La SPL reversera à la Collectivité 31 107 € de non atteinte du montant du programme.

Durant l'année 2020, la SPL a démarré ou poursuivi plusieurs chantiers importants notamment :

- Pour l'usine de Villejean, la réalisation d'une étude pour améliorer l'ergonomie et la sécurisation dans l'utilisation, le transport et les injections des réactifs
- Pour l'usine de Mézières sur Couesnon, la réhabilitation du bâtiment d'exhaure pour un montant de 301 741 €,
- Pour l'usine de Rophémel, la mise en place d'un robot de lavage pour automatiser l'extraction des boues de décantation du filtre presse pour un montant de 96 633 €

V - 7 - 6 - L'analyse du rapport annuel "production" du Déléguataire



Rapport annuel « production » 2020 de la SPL

Ce rapport annuel de production de la SPL Eau du Bassin Rennais tient compte du travail commun réalisé par la Collectivité et la SPL, tant sur le fond que sur la forme.

1/ Compte d'exploitation du contrat de production de la SPL

Un avenant passé en fin d'année 2018 a permis le réexamen de l'économie du contrat de production. (cf chapitre spécifique). La contribution complémentaire aux recettes de surtaxe qui a ainsi pu être reversée à la Collectivité par la SPL s'élève à 471 562 € H.T

Le compte d'exploitation 2020 présenté par la SPL fait apparaître :

- des produits annoncés à 11 527 000€,
- des charges à 10 162 000 €,
- des frais de structure de 1 751 000 €
- un bilan négatif pour le contrat de production à -390 000 €.

2/ Compte d'exploitation de l'usine d'Asnières à Montfort sur Meu

La Collectivité a récupéré au 1^{er} janvier 2020, les installations d'eau de la Communauté de Communes de Montfort avec en particulier l'usine d'Asnières exploitée par Veolia Eau. Le Contrat avec ce délégataire portant sur la production et la distribution, est plus spécifiquement détaillé dans le chapitre distribution.

VI- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

VI - 1 - Une organisation en 10 services

Au 1^{er} janvier 2015, suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Collectivité Eau du Bassin Rennais était devenue l'autorité organisatrice de 16 services de distribution d'eau potable.

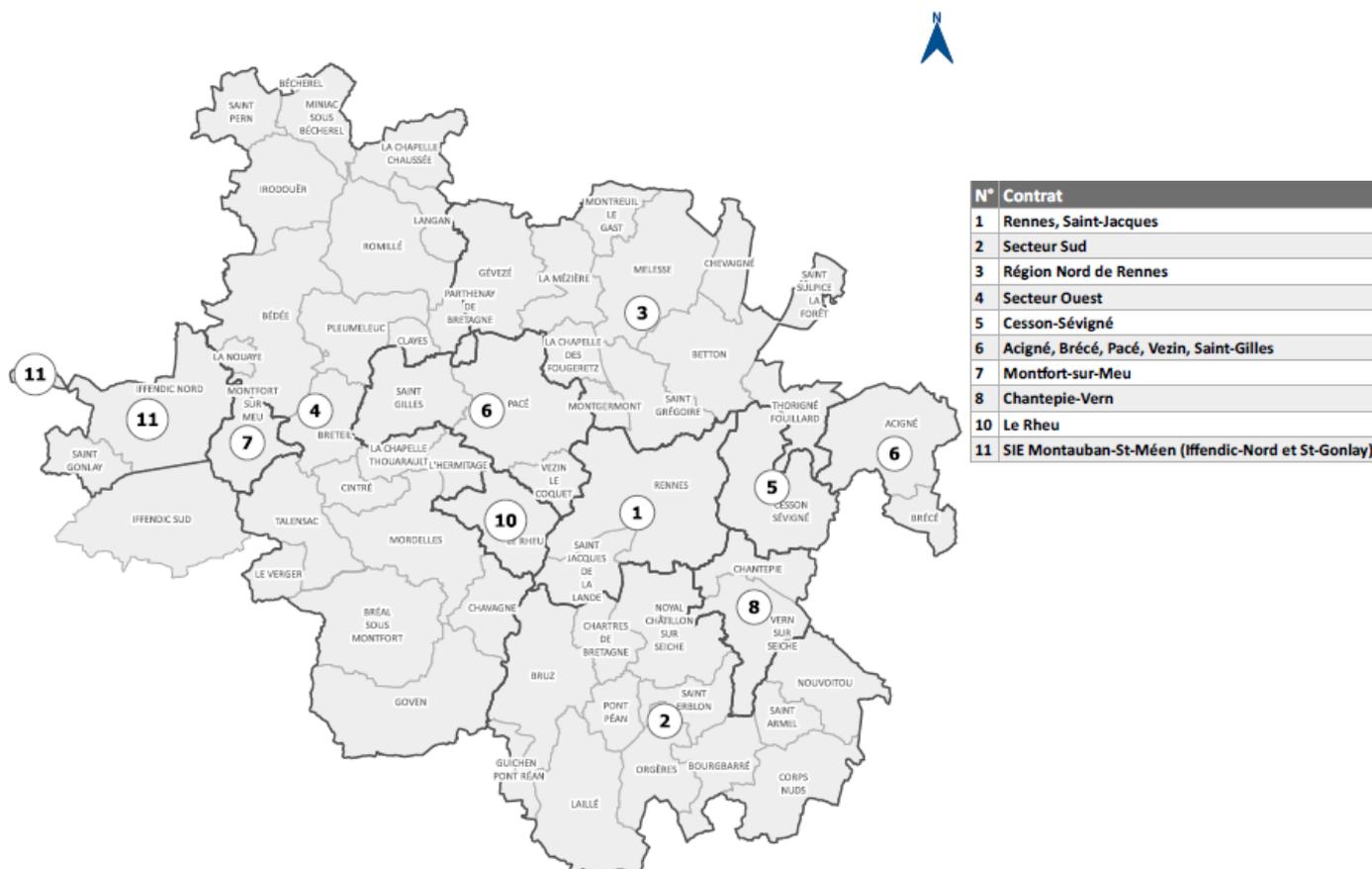
Les décisions prises depuis 2015 sur la réorganisation des délégations de service public à l'échéance des contrats en cours avaient permis de réduire le nombre de services à 8 début 2019.

Au 1^{er} janvier 2020, le transfert de compétence de Montfort Communauté conduit à intégrer 2 nouveaux services : Montfort-sur-Meu et Iffendic-nord-St-Gonlay

» En 2020 :

- 511 738 habitants desservis
- 217 186 abonnés
- 3 929 km de réseaux (hors branchements)
- 23,4 millions de m³ vendus aux abonnés
- Consommation moyenne annuelle de 107,7 m³/abonné

Les services de distribution d'eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1^{er} février 2020



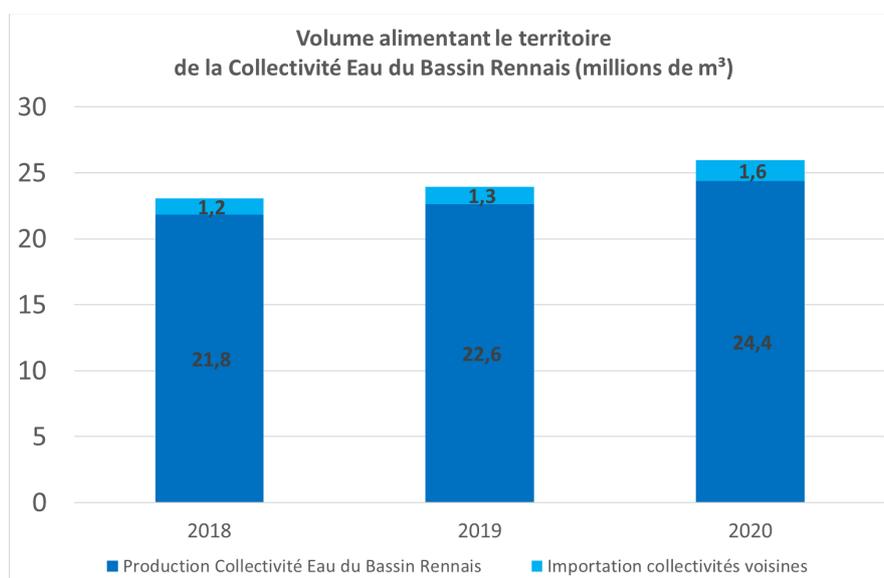
VI - 2 – Origine de l’eau distribuée

94 % de l’eau alimentant le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2020 provient de ses propres installations de production (cf. chapitre V : La production d’eau potable).

Du fait de la structuration existante des réseaux de canalisations, 15 communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, issues des anciens syndicats voisins, sont alimentées par les productions ou imports d’eau des collectivités voisines.

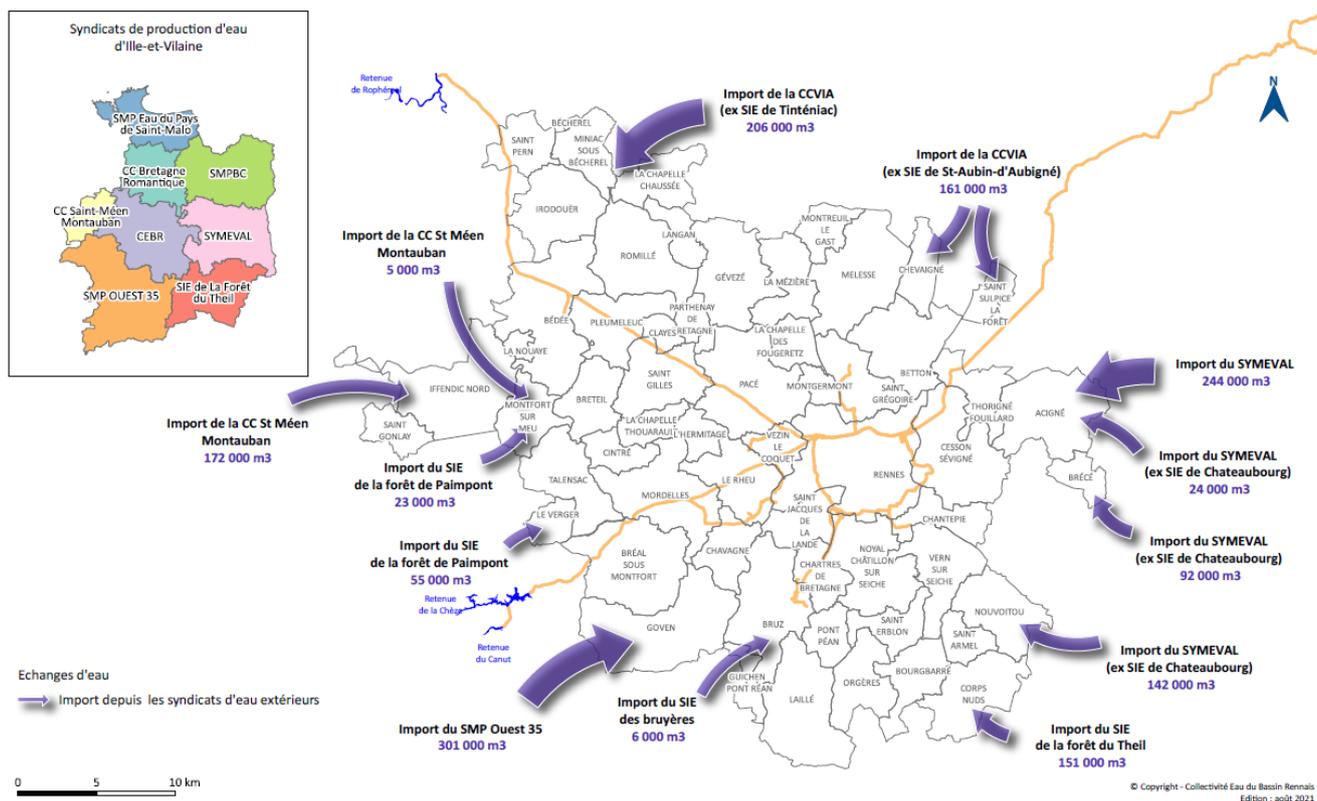
Tableau 1		Volume (millions de m ³)*	
		2020	
Volume d'eau alimentant le territoire Eau du Bassin Rennais		26,0	
dont	Production Collectivité Eau du Bassin Rennais pour son territoire	24,4	94%
dont	Importation collectivités voisines	1,6	6%

*Données de facturation non rapportées sur 365 jours



L’augmentation du volume importé en 2020 est due principalement à l’extension du périmètre de la Collectivité à 3 nouvelles communes, dont 2 alimentées entièrement par les collectivités voisines (+ 0,2 millions de m³ d’importation en 2020).

Principaux imports d'eau en 2020

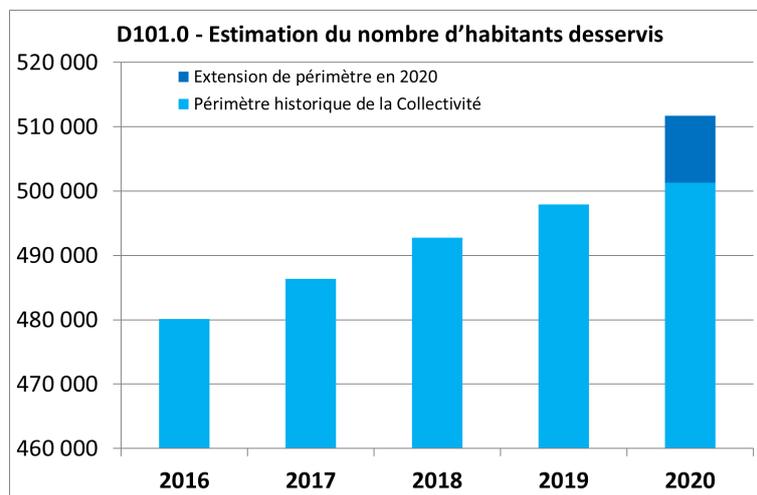


VI - 3- Population desservie

La population desservie par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 511 738 habitants (source INSEE - population légale 2017 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020), dont 43 % à Rennes.

Service	2019 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis	2020 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	222 104	234 164
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	66 534	66 667
03 - Nord de Rennes	60 895	61 774
04 - Secteur Ouest	60 190	60 839
05 - Cesson-Sévigné	17 999	18 070
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	29 450	31 979
07 - Montfort-sur-Meu	6 786	6 823
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	18 759	18 759
09 - St-Jacques-de-la-lande	13 114	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	8 859	9 027
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay	3 615	3 636
Total	508 305	511 738
	Evolution en %	0,7%
	Evolution en nombre	3 433

Entre 2019 et 2020 le nombre d'habitants comptabilisés à Rennes diminue, du fait d'un changement du calcul de l'INSEE : les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune ne sont plus comptabilisées dans la population totale de la commune.



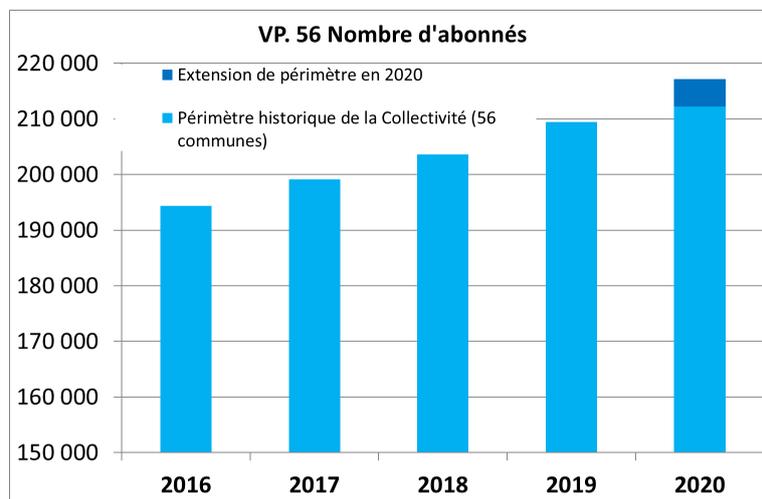
Sur les 5 dernières années le nombre d'habitants desservis sur le territoire de la Collectivité (hors extension de 2020) a augmenté de 4,4%.

VI - 4 - Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés alimentés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 217 186 abonnés, dont 41 % à Rennes. Ce taux est plus faible que la proportion d'habitants à Rennes (45 %) car une part importante des logements rennais n'est pas dotée de compteurs individualisés publics.

L'augmentation du nombre d'abonnés au service, +1,3 % (+ 2 820 abonnés) entre 2019 et 2020, reflète principalement le dynamisme démographique du territoire. La politique d'individualisation des compteurs d'eau dans les immeubles contribue également à l'augmentation du nombre d'abonnés.

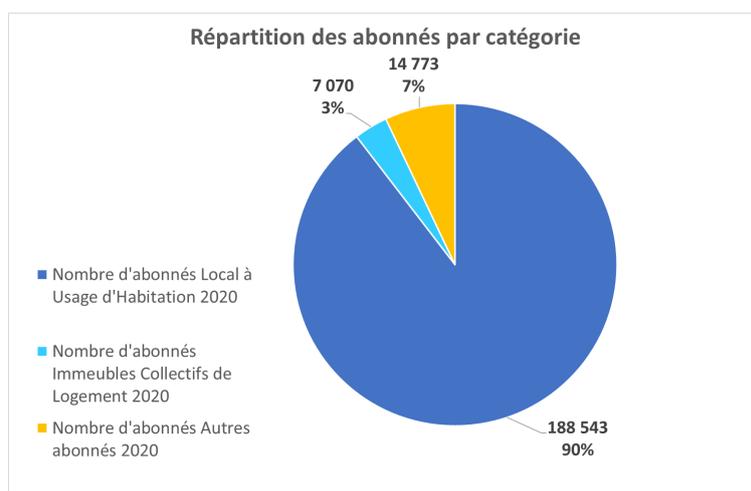
Service	2019 VP.56 - Nombre d'abonnés	2020 VP.56 - Nombre d'abonnés
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	85 140	91 340
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	31 950	31 055
03 - Nord de Rennes	26 946	27 532
04 - Secteur Ouest	26 678	27 095
05 - Cesson-Sévigné	7 641	7 692
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	12 922	13 917
07 - Montfort-sur-Meu	3 291	3 302
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	8 770	9 086
09 - St-Jacques-de-la-lande	5 416	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	4 006	4 532
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay	1 606	1 635
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	214 366	217 186
	Evolution en %	1,3%
	Evolution en nombre	2 820



Le déploiement de la nouvelle structure tarifaire par catégorie d'abonnés (cf. Chapitre VII-2) permet d'affiner la connaissance de la typologie des abonnés et des consommations par catégorie, entre locaux à usage d'habitation, immeubles collectifs non individualisés, et autres abonnés (professionnels...).

Tableau 4

Services catégorisés	Nombre d'abonnés Local à Usage d'Habitation 2020	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés Immeubles Collectifs de Logement 2020	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés Autres abonnés 2020	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre total d'abonnés 2020
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	77 977	87%	5 033	6%	6 700	7%	89 710
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	28 479	93%	569	2%	1 701	6%	30 749
03 - Nord de Rennes	25 154	91%	366	1%	2 012	7%	27 532
04 - Secteur Ouest	24 892	91%	357	1%	2 151	8%	27 400
05 - Cesson-Sévigné	6 880	90%	205	3%	529	7%	7 614
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	12 695	92%	288	2%	780	6%	13 763
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	8 345	92%	185	2%	556	6%	9 086
10 - Le Rheu	4 121	91%	67	1%	344	8%	4 532
Total abonnés services catégorisés (données de facturation)	188 543	90%	7 070	3%	14 773	7%	210 386

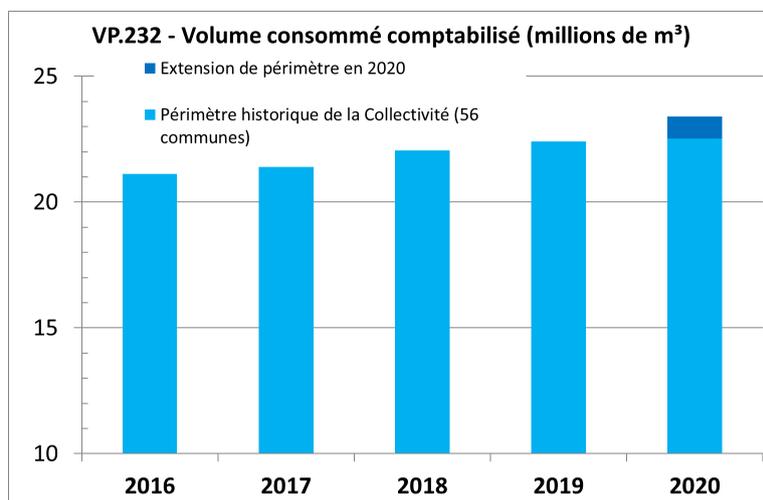


NB : Les données de ce tableau sont issues des données de facturation. Elles peuvent différer des données du tableau 3 pour les services pour lesquels les nombres d'abonnés totaux sont issus d'une "photographie" de la base abonnés au 31 décembre de l'année.

VI - 5 - Volumes consommés, consommations moyennes et consommation par catégorie

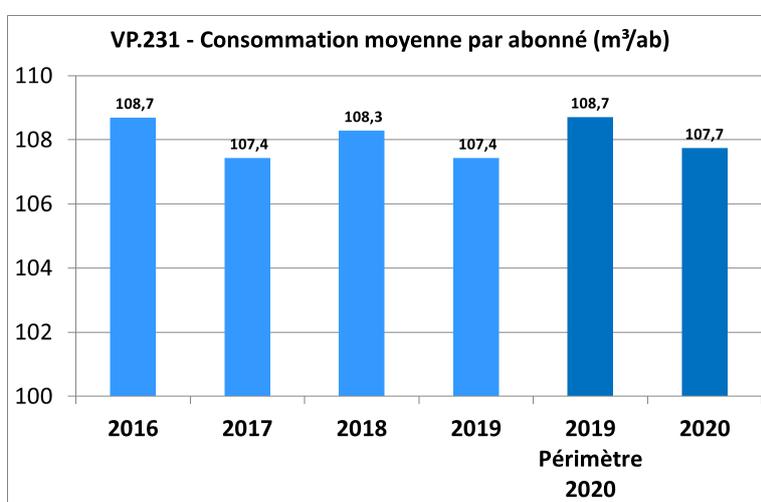
Le volume total consommé en 2020 par les abonnés sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 23 399 168 m³ dont 47 % à Rennes-St-Jacques. Le volume total consommé sur le territoire de la Collectivité est en hausse de 0,4 % (+ 96 968 m³) sur 1 an. La tendance reste à la hausse mais l'année 2020 marque un ralentissement de l'augmentation, impactée par le contexte de la crise sanitaire.

Service	2019 VP.232 - Volumes consommés comptabilisés (m ³)	2020 VP.232 - Volumes consommés comptabilisés (m ³)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	10 381 936	10 910 722
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	2 847 015	2 788 162
03 - Nord de Rennes	2 555 374	2 542 781
04 - Secteur Ouest	2 781 268	2 912 472
05 - Cesson-Sévigné	1 007 657	1 016 645
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezein le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	1 055 662	1 202 042
07 - Montfort-sur-Meu	733 692	719 119
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	712 846	742 966
09 - St-Jacques-de-la-lande	681 046	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	392 448	415 688
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay	153 256	148 571
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	23 302 200	23 399 168
	Evolution en %	0,4%
	Evolution en nombre	96 968



Sur les 5 dernières années, les volumes consommés comptabilisés ont augmenté de 6,7 % sur le périmètre historique des 56 communes de la Collectivité (hors extension de périmètre en 2020) soit une augmentation annuelle moyenne de +1,7% par an.

Service	2019 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m ³ /ab)	2020 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m ³ /ab)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	121,9	119,5
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	91,4	89,8
03 - Nord de Rennes	94,8	92,4
04 - Secteur Ouest	104,3	107,5
05 - Cesson-Sévigné	131,9	132,2
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezein le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	81,7	86,4
07 - Montfort-sur-Meu	222,9	217,8
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	81,3	81,8
09 - St-Jacques-de-la-lande	125,7	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	98,0	91,7
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay	95,4	90,9
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	108,7	107,7
	Evolution en %	-0,9%
	Evolution en nombre	1,0



L'intégration de Montfort-sur-Meu au périmètre en 2019 conduit à l'augmentation de la consommation moyenne par abonné sur le territoire de la Collectivité, en raison de la présence sur ce service de plusieurs gros consommateurs dont un industriel consommant 400 000 m³ par an en moyenne. Une fois cette correction prise en compte il est constaté une baisse de la consommation par abonné entre 2019 et 2020 (-1 m³/an abonné soit -0,9%).

Les forts contrastes entre services s'expliquent par la typologie des abonnés : les immeubles collectifs non individualisés (comme à Rennes), la présence de jardins ou d'industriels, conduisent à une augmentation des valeurs moyennes pour l'ensemble du service.

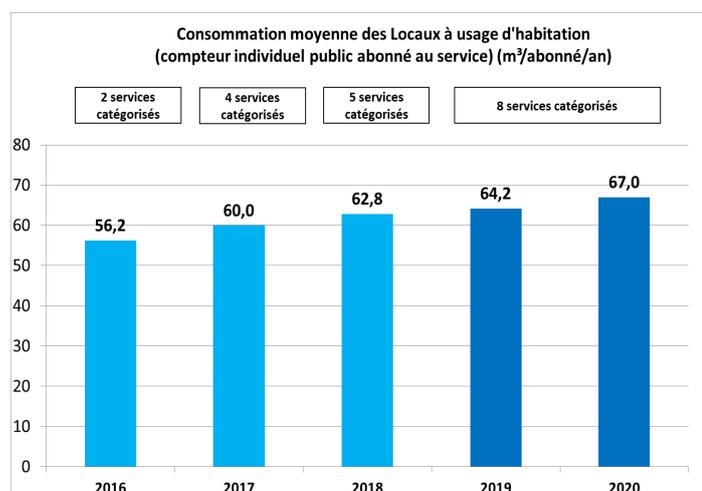
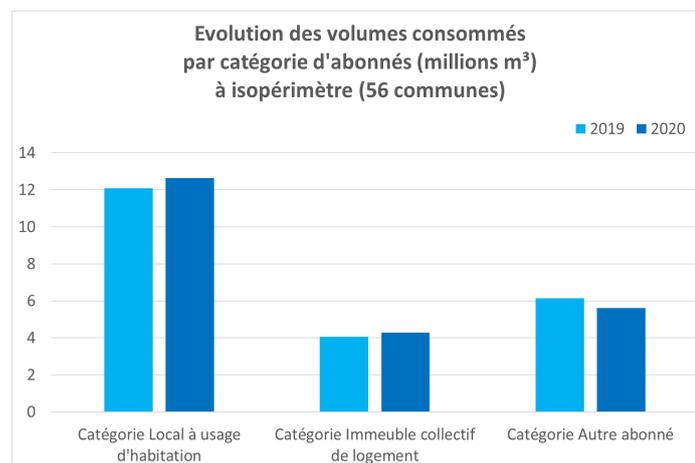
Les données issues de la facturation (cf. tableaux et graphes commentés ci-après) permettent de connaître les volumes consommés par chaque catégorie, et la consommation moyenne des locaux à usage d'habitation (consommation moyenne par ménage). Les consommations moyennes des immeubles collectifs non individualisés et des autres abonnés (tous usages professionnels confondus) ne sont pas présentées car elles sont difficilement interprétables au regard de l'hétérogénéité des abonnés de ces catégories, que ce soit concernant la taille des immeubles collectifs ou la diversité des usages professionnels.

En 2020 les services 07-Montfort-sur-Meu et 11-Iffendic-nord-St-Gonlay ne sont pas encore catégorisés et n'entrent pas dans les statistiques présentées ci-après.

Services catégorisés	Volumes consommés Local à usage d'habitation 2020 (m ³)	Consommation moyenne 2020 par abonné Local à usage d'habitation (m ³ /an)	Volume consommé Immeubles Collectifs de Logement 2020 (m ³)	Volume consommé Autres abonnés 2020 (m ³)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	4 438 023	57	3 709 273	2 799 322
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	2 068 088	73	164 840	481 590
03 - Nord de Rennes	1 992 414	79	84 941	465 426
04 - Secteur Ouest	1 830 057	74	29 198	1 029 911
05 - Cesson-Sévigné	492 229	72	127 526	378 614
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	1 035 941	82	55 654	203 323
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	482 540	58	96 691	163 735
10 - Le Rheu	287 652	70	25 854	102 182
Total abonnés services catégorisés (données de facturation)	12 626 944	67	4 293 978	5 624 103

La comparaison de l'année 2020 à 2019, à isopérimètre (56 communes), met en évidence une augmentation des volumes totaux consommés par les usagers domestiques (+5% pour le global LUH + ICL) et une diminution des volumes totaux consommés par les usagers professionnels (-8%), en lien avec les faits marquants de l'année 2020 : confinements, arrêt de certaines activités professionnelles et augmentation du télétravail.

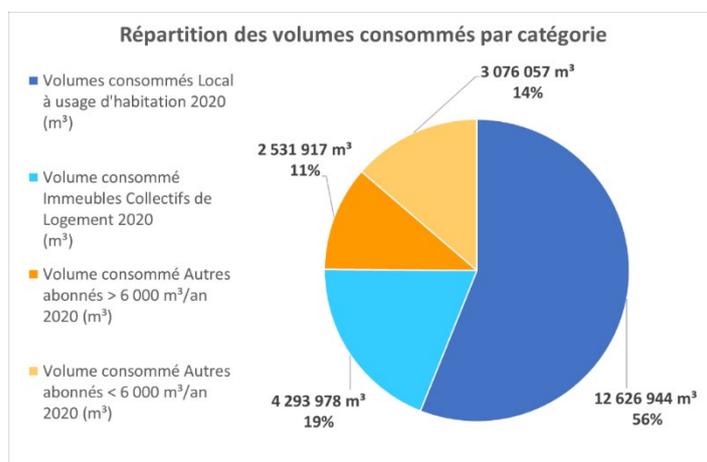
Pour les foyers disposant d'un compteur individuel public (catégorie Local à usage d'habitation), la consommation moyenne annuelle a augmenté en 2020 de 2,8 m³.



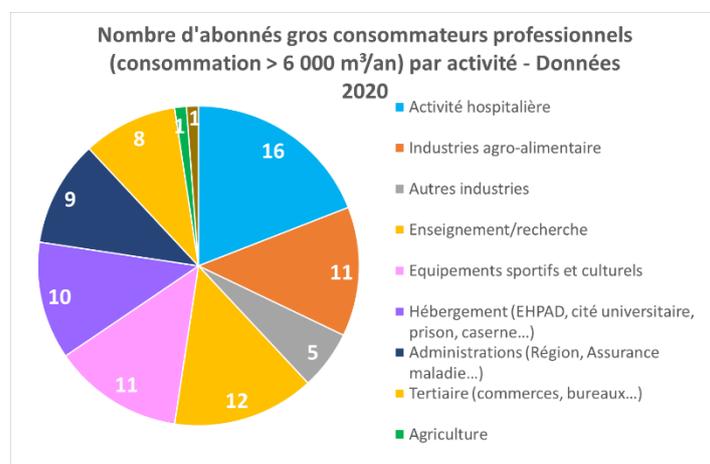
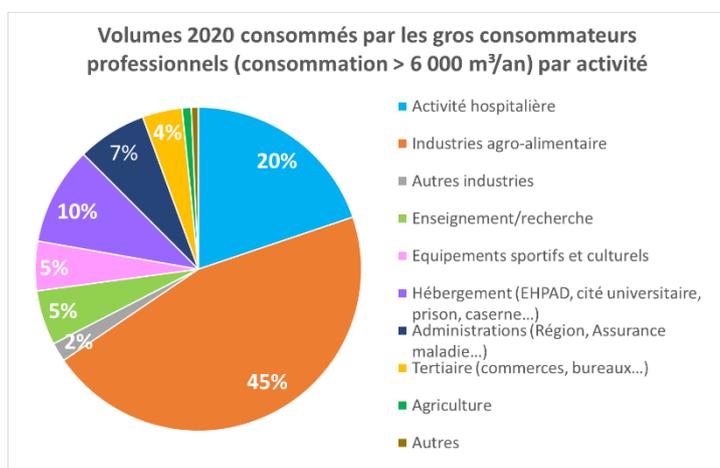
NB : avant 2019, l'ensemble du périmètre n'était pas catégorisé, la moyenne n'était donc pas représentative de l'ensemble du territoire. Le poids de la ville de Rennes, service catégorisé depuis 2015, était notamment surreprésenté.

A noter que ces données confirment que la valeur de consommation de référence nationale (INSEE) de 120 m³ par abonné est très éloignée de la réalité du territoire du Bassin Rennais, sur lequel on constate en 2020 une moyenne de consommation par ménage de 67 m³ par an. L'étude sur les profils de consommation réalisée en 2020 (cf. Chapitre VI-6-9/) a montré qu'en moyenne interannuelle sur la période d'étude, qui est antérieure à l'année 2020 atypique, la consommation en appartement est en moyenne de 52 m³/an, tandis que la consommation moyenne en maison individuelle est de 77 m³/an.

Les consommations des abonnés professionnels recouvrent des niveaux de consommation très différents d'un abonné à l'autre. Un suivi particulier est réalisé par la Collectivité sur la centaine de gros consommateurs qui consomment plus de 6 000 m³ par an. En 2020, pour les services catégorisés (Collectivité Eau du Bassin Rennais hors Montfort-sur-Meu et Ifpendic-St-Gonlay), la consommation des + de 6 000 m³/an représente 45% des volumes consommés par la catégorie Autres abonnés.



Ces gros consommateurs recouvrent des activités diverses, qui sont représentées ci-après par leur poids respectif en termes de volumes consommés en 2020 et de nombre d'abonnés en 2020.



Les consommations dans ce tableau portent sur les abonnés + 6000 m³ réguliers, y compris certains gros ensembles de logement, non comptabilisés dans les graphiques Consommateurs professionnels +6000 m³ présentés ci-avant.

Service	2018 VP.CEBR.415 - Volume consommé gros consommateur (+ 6 000 m ³ /an) (m ³)	2019 VP.CEBR.415 - Volume consommé gros consommateur (+ 6 000 m ³ /an) (m ³)	2020 VP.CEBR.415 - Volume consommé gros consommateur (+ 6 000 m ³ /an) (m ³)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	1 424 268	1 558 324	1 348 524
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	152 773	150 682	133 980
03 - Nord de Rennes	162 555	239 857	115 185
04 - Secteur Ouest	657 940	660 422	669 991
05 - Cesson-Sévigné	235 001	229 044	197 403
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	34 469	31 307	21 784
07 - Montfort-sur-Meu	hors périmètre	490 805	460 174
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	15 822	21 649	22 432
09 - St-Jacques-de-la-lande	58 719	42 082	intégré dans 01-Rennes-St-Jacques
10 - Le Rheu	40 168	33 810	22 618
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay	hors périmètre	-	-
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	2 781 715	3 457 982	2 992 091
		Evolution en %	-13,5%
		Evolution en nombre	-465 891

Entre 2019 et 2020, le volume consommé par les gros consommateurs du périmètre 2020 de la Collectivité (56 communes) a baissé de 13,5%. La baisse de consommation concerne tous les services sauf 04-Secteur Ouest et 08-Chantepie-Vern-sur-Seiche. Sur le service 04, l'augmentation est liée à 2 importantes fuites sur des installations privées et au report sur le réseau d'une exploitation agricole dont la récupération d'eau de pluie ne fonctionnait plus. Sur le service 08, le plus gros consommateur est le centre de gériatrie dont la consommation a augmenté en 2020. A noter que sur le service 03-Nord de Rennes, l'année 2019 était atypique : un maraîcher a très fortement augmenté cette année-là sa consommation sur le réseau d'eau potable du fait de travaux sur ses cuves de récupération d'eau de pluie.

VI - 6 - Une politique d'économie d'eau pour améliorer l'adaptation du service au changement climatique

La réduction des consommations d'eau est l'un des leviers principaux permettant d'augmenter l'adaptation du territoire au changement climatique. Chaque litre non consommé permet en effet de réduire le prélèvement dans la ressource naturelle, en particulier en période de sécheresse. Cela évite aussi les dépenses d'énergie et de traitement associées à la potabilisation et au transport de l'eau.

Les données 2019 et 2020 font apparaître une consommation, hors gros consommateurs, voisine de 115 l/hab sur Rennes et St Jacques et de 105 litres par hab sur les autres communes.

» Chiffres clés :

- 9 millions d'euros sur 3 ans, consacrés à la réduction des consommations d'eau
- Un programme co-financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 2,8 millions d'euros
- Une économie d'eau attendue de 1,5 millions de m³ par an

Les élus de la Collectivité ont voté en février 2020 un nouveau programme pluriannuel d'économie d'eau « ECODO » pour la période 2020-2022.

L'ambition globale serait de diminuer de 10% en 10 ans ces consommations unitaires.

Ce nouveau programme, soutenu en partie par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, comprend une vingtaine d'actions qui s'articulent autour de 3 grands axes : des actions sur la production d'eau potable avec la rénovation des usines de Vau Reuzé et Rophémel et des actions sur les réseaux de distribution avec le renforcement des travaux de renouvellement pour éviter les fuites. Ce sont en moyenne 46 km de canalisations qui seront renouvelés tous les ans. Le troisième axe concerne la sensibilisation des usagers : un partenariat avec les chambres consulaires pour accompagner une cinquantaine d'entreprises vers des pratiques plus économes en eau, des animations scolaires proposées à 40 classes par an et une étude confiée à l'agence d'urbanisme de Rennes, l'Audiar, pour mieux comprendre les profils des consommations d'eau, en fonction de l'habitat notamment. Mais aussi le fonds Ecodo d'aide à l'investissement maintenu à hauteur de 270 000 €/an pour aider à la réalisation de travaux par les communes, professionnels et copropriétés. Enfin, des nouvelles actions de sensibilisation du grand public et des opérations de distribution de matériel hydro-économe sont organisées par la nouvelle équipe des Ambassadeurs de l'eau recrutée en 2020 (2 agents). Les restrictions liées au contexte sanitaire de l'année 2020 ont fortement impacté le démarrage du programme ; pour autant cette première année aura permis d'initier de nombreuses actions.

VI - 6 - 1 - Volet distribution : étude de gestion patrimoniale et de desserte en eau potable

En 2016, la Collectivité a confié au bureau d'études Artélia l'étude de gestion patrimoniale et de desserte du réseau d'eau potable sur l'ensemble de son territoire afin d'améliorer la connaissance du réseau, de prioriser les conduites à renouveler et de vérifier l'adéquation des besoins de sécurisation des communes.

Cette étude s'est achevée en 2018 sur le volet schéma de desserte en proposant une hiérarchisation des travaux à réaliser afin d'accompagner et sécuriser la desserte en eau des communes au regard des projections démographiques à 35 ans et de l'urbanisation inscrite dans les documents d'urbanisme (PLU communaux et PLUi intercommunal).

Les conclusions définitives de l'étude de gestion patrimoniale et de desserte en eau potable ont été adoptées en Comité :

- Objectif de taux de renouvellement de 1,25 % soit environ 46 km sur la base de 3750 km de réseau par an, y compris le renouvellement assuré par les délégataires, permettant d'anticiper le vieillissement du réseau. Une enveloppe annuelle de 8 millions d'€ sera consacrée à ce renouvellement par la Collectivité en complément de celui assuré par les délégataires.
- La mise en place de 73 compteurs de sectorisation supplémentaires essentiellement sur le Secteur Ouest, qui viennent compléter le programme de sectorisation précédemment réalisé sur les secteurs Nord et Sud, a débuté en 2019 et s'est achevée en 2020.
- La déclinaison du schéma de desserte s'effectuera par la réalisation d'études spécifiques en fonction des problématiques (sécurisation, nouveaux réservoirs, etc.). Une enveloppe annuelle de 1,2 millions d'euros soit 21,2 millions d'euros à l'horizon 2035 a été actée.

VI - 6 - 2 - Volet consommation : sensibilisation des usagers

1/ Incitation à l'individualisation des consommations d'eau froide

Si les immeubles neufs sont, dans la plupart des cas, équipés de compteurs d'eau individuels dès la construction, il reste sur le Bassin Rennais de nombreux immeubles non équipés de compteurs individuels, dont 1 500 à Rennes.

L'individualisation des consommations d'eau (froide) consiste en l'installation de compteurs abonnés au service de l'eau dans chaque logement. Elle permet aux ménages de connaître et de suivre leur consommation réelle. L'incitation à l'individualisation est un axe important du programme ECODO de la Collectivité, car il est avéré que l'individualisation des consommations permet de diminuer jusqu'à 20 % la consommation d'eau des foyers.

La Collectivité a fixé par délibérations les modalités visant à faciliter la réalisation de travaux d'individualisation, à savoir le financement à 100 % du diagnostic par la Collectivité, l'attribution d'aides à la pose des compteurs abonnés au service de l'eau, et l'accompagnement dans l'information des habitants. Les règles de financement de la pose des compteurs avaient été établies pour que la Collectivité puisse apporter des aides en complément de celles de l'Agence de l'Eau, et ainsi permettre un financement des compteurs individuels à hauteur de 70 % du montant de la dépense.



*Individualisation des consommations
d'eau froide dans un immeuble
Rue de Dinan - Rennes*

Dans les faits, depuis 2019 l'Agence de l'eau ne subventionne plus l'individualisation des compteurs d'eau.

En 2020, la Collectivité a reçu 10 demandes d'aide pour la réalisation de travaux d'individualisation. Il s'agissait de 8 demandes pour des études et de 2 demandes d'aide à la réalisation de travaux (cf. 10/ Bilan du fonds ECODO), pour lesquelles la Collectivité a donné son accord.

2/ Sensibilisation des scolaires

De nouvelles animations scolaires ont été proposées à l'ensemble des écoles du territoire de la Collectivité. Elles sont conformes aux modalités du cadre communal d'intervention sur le temps scolaire quand il existe, comme c'est le cas à Rennes. Le budget a permis de faire bénéficier 40 classes de CM1-CM2 du cycle d'animations pour l'année scolaire 2019-2020.

Pour l'année scolaire 2020-2021, 19 écoles se sont inscrites au projet, pour 48 classes, soit 1 213 enfants sensibilisés. Malgré les périodes de fermeture des écoles, l'ensemble des animations a pu être assuré, ce qui a été apprécié par les enseignants et élèves. Ces animations sur le cycle de l'eau domestique et sur les économies d'eau sont réalisées par les associations Eau & Rivières de Bretagne et Les Petits Débrouillards Grand Ouest, pour le compte de la Collectivité.



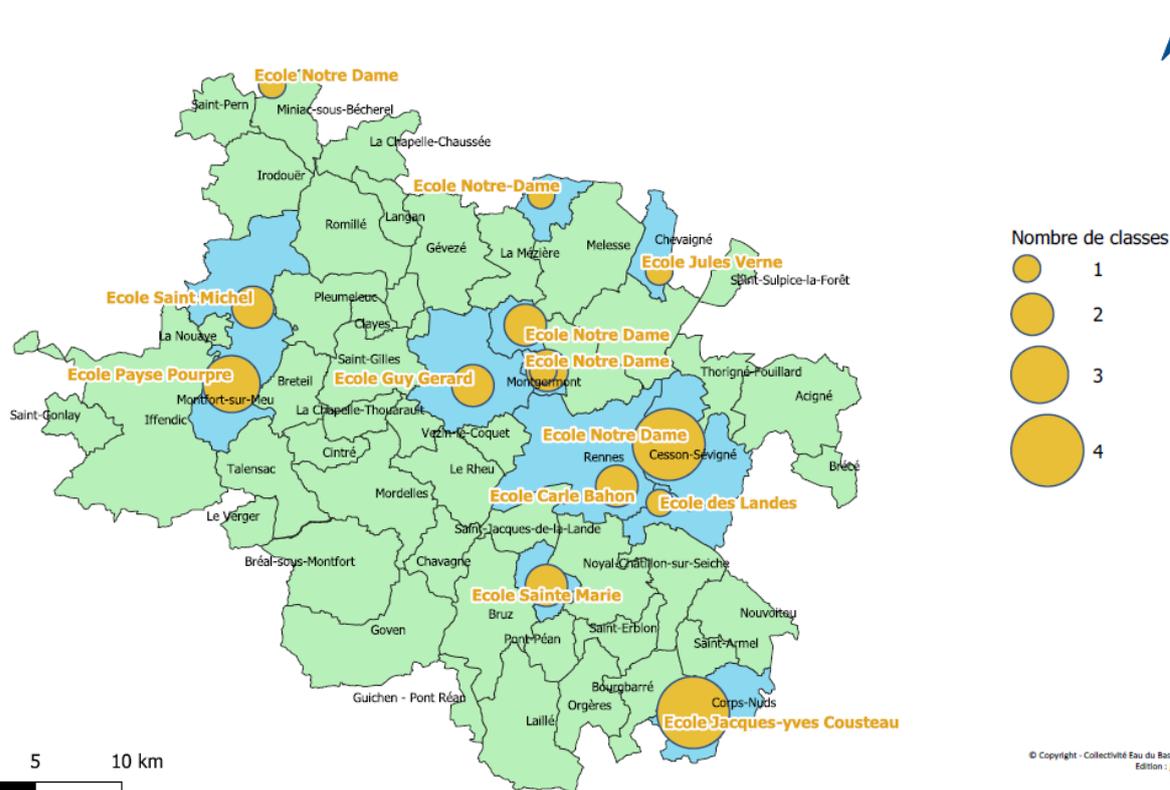
*Animation scolaire - Jeu « GASPIDO »
© Eau et Rivières*

Animations scolaires ECODO	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre de classes ayant bénéficié des animations	39	40	40	31	48
Nombre d'élèves sensibilisés	950	1 069	1 031	800	1 213



La Collectivité Eau du Bassin finance également chaque année l'association Les Petits Débrouillards pour la réalisation d'animations à destination des enfants en centres de loisirs. En 2020, 130 enfants ont été touchés au cours de 17 animations. L'association s'est également associée aux Ambassadrices de l'eau de la Collectivité pour assurer 6 animations d'été, avec l'utilisation d'un nouveau jeu grand public. Ainsi 140 personnes ont ainsi participé au jeu de l'oie dédié à la connaissance du cycle de l'eau et des économies d'eau.

Carte de la répartition des animations scolaires ECODO Année scolaire 2020-2021



3/ Sensibilisation des abonnés domestiques : poursuite de la mission Ambassadeurs de l'eau

La sensibilisation du grand public est assurée par une équipe d'Ambassadeurs de l'eau composée de 2 agents. Ce dispositif a été testé en 2018 et 2019 avec des équipes de jeunes en service civique, avec près de 4 000 personnes rencontrées (en 2 fois 6 mois de mission). Le bilan a montré un accueil très favorable de la population et un gisement d'économie d'eau dans les foyers puisque seuls 25% des ménages rencontrés étaient équipés de matériel hydro-économe.

Aussi pour poursuivre et professionnaliser cette mission, 2 agents en CDD ont été recrutés en avril 2020. Les 2 Ambassadrices de l'eau de la Collectivité poursuivent ainsi la mission de sensibiliser les habitants à la question de la rareté de la ressource et de leur apporter les conseils pour économiser l'eau potable.

Après une période de formation de 2 mois, les 2 Ambassadrices ont démarré leur mission de porte-à-porte sur le quartier de Bréquigny à Rennes, sous la forme d'une mission de boîtage pour s'adapter aux règles de distanciation physique. Elles ont ainsi pu rencontrer 450 personnes. Un complément de porte-à-porte a également été réalisé au mois de décembre sur le quartier de la Bellangerais à

Rennes où 285 personnes ont pu être touchées, soit au total 735 personnes touchées en porte-à-porte en 2020

De même des animations à destination du grand public ont été organisées, avec un nombre de personnes limité. Ainsi au cours de 21 animations à l'été et à l'automne, 850 personnes ont pu bénéficier d'une sensibilisation et d'une distribution de matériel hydro-économe.

Par ailleurs l'année 2020 a permis de préparer 2 nouvelles missions des Ambassadrices, déployées en 2021 :

- des prises des rendez-vous avec des abonnés présentant des fortes consommations et des difficultés de paiement des factures notamment via un partenariat avec les CDAS du territoire et la commission Fonds de Solidarité Logement (FSL) de Rennes Métropole,
- des distributions de kits d'économies d'eau dans les mairies (+ gourdes ou douchettes) avec des points d'information.



Animation des ambassadrices de l'eau lors du forum festif de la Direction Centre de Rennes (09/2021)

Les Ambassadrices de l'eau ont également conçu et tourné en 2020 plusieurs vidéos pour conseiller à distance les usagers sur le matériel et leur installation

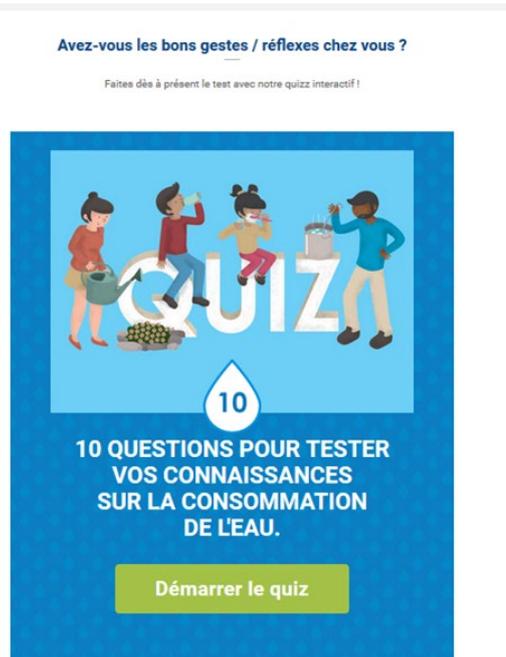
<https://www.youtube.com/channel/UCwH6QjfiKVZqHPYxxheRBQQ/videos>

Des outils interactifs pour comprendre et maîtriser sa consommation d'eau ont également été mis en ligne le site internet de la Collectivité :

<https://www.eaDubassinrennais-collectivite.fr/votre-eau/comment-economiser-eau>

Un quizz en ligne pour interroger les usagers du service de l'eau sur leurs connaissances sur le cycle de l'eau domestique et sur les économies d'eau

Une maison interactive pour donner des conseils par pièces de la maison



4/ Charte ECODO avec les magasins de bricolage

La Charte "Ecodo, Juste l'eau qu'il faut !" a pour objectif d'inciter les usagers domestiques aux économies d'eau, par l'acquisition de gestes réflexes permettant des économies de consommation et par la pose d'équipements hydro-économiques. Les magasins de fourniture des particuliers en matériel de plomberie sont des relais d'information au moment de l'achat des équipements pour la maison. Depuis 2017, 6 grandes surfaces de bricolage (Bricomarché, Weldom, 2 enseignes Castorama et 2 enseignes Leroy Merlin) se sont engagées aux côtés de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, accompagnée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement, dans cette démarche de promotion de solutions environnementales. Le bilan de cette première opération, réalisé en 2020, a montré que les magasins étaient très favorables pour s'engager sur des démarches environnementales « clé en main » et une préférence des clients pour les produits référencés grâce au « stop produit » Ecodo.



La Collectivité a continué de développer ce projet en 2020 avec les objectifs suivants pour 2021 :

- 1) Elargissement de la démarche à d'autres magasins : un diagnostic de toutes les cibles potentielles a été réalisé au dernier trimestre 2020 pour identifier la motivation des magasins et la présence d'équipements déjà en magasin
- 2) Amélioration de la visibilité de l'opération et de la communication par la réalisation d'un film sur les enjeux des économies d'eau
- 3) Simplification des supports de communication en magasin : stop-produit au niveau de

l'étiquette de prix et mise à disposition de la plaquette ECODO

- 4) Simplification de la démarche pour les magasins
- 5) Proposition d'un module de formation autonome en e-learning et réassort des stops produits par la Collectivité.

Légende

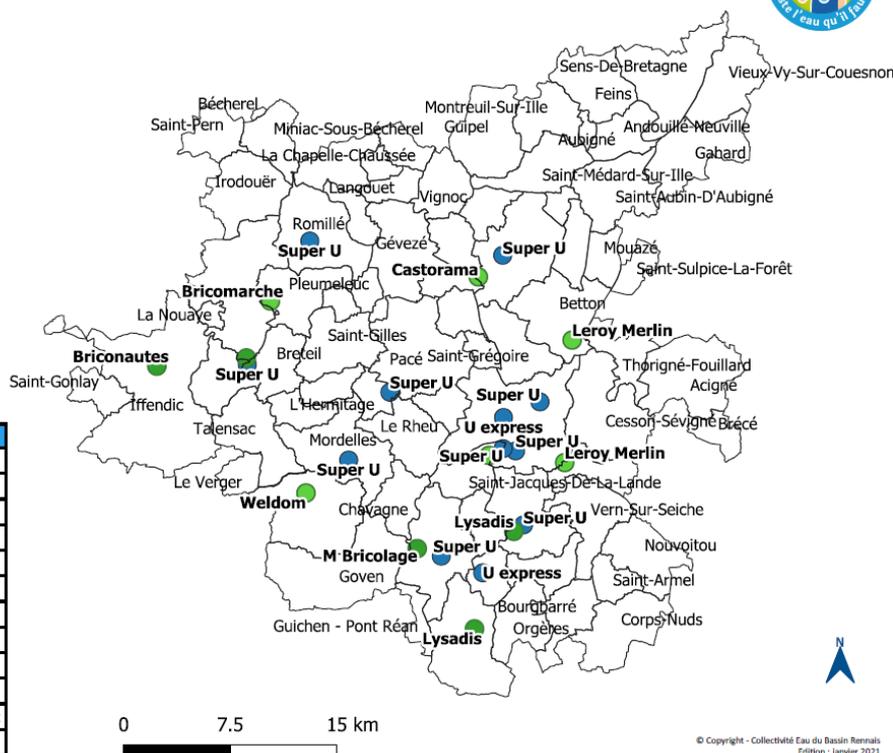
- Grandes Surfaces de Bricolage
 - intégré en 2017
 - intégration en 2021
- Grandes Surfaces Alimentaires
 - intégration en 2021

Charte ECODO Magasins potentiellement partenaires - 2021



Enseigne	Commune	Adresse
Bricomarche	Pleumeleuc	2 rue Galilee
Castorama	Melesse	ZA Cap Malo
Castorama	Saint-Jacques-de-la-lande	rue du temple de Blossne
Leroy Merlin	Betton	ZA du Pluvignon
Leroy Merlin	Chanteple	Zone Commerciale
Briconautes	Iffendic	rue du Gros Chene
Lysadis	Laille	croix aux beurres
Lysadis	Noyal-chatillon Sur Seiche	avenue des Monts Gauthier
M Bricolage	Montfort-sur-meu	ZC du Gouzet
M Bricolage	Bruz	avenue d Ouessant
Weldom	Breal-sous-montfort	rue de la Croix du Hindre

Enseigne	Commune	Adresse
Super U	L'hermitage	rue de Rennes
Super U	Melesse	la Métairie
Super U	Montfort-sur-meu	rue de l'Herminette
Super U	Mordelles	avenue des platanes
Super U	Noyal-chatillon Sur Seiche	rue Mathurin Méheut
Super U	Rennes	205 rue de Fougères
Super U	Rennes	7 boulevard de l'Yser
Super U	Romillé	2 rue de Brocéliande
Super U	St-Jacques De La Lande	256 rue de Nantes
Super U	Bruz	place de Bretagne
U express	Pont-pean	31 avenue du chemin vert
U express	Rennes	21 rue de Brest



© Copyright - Collectivité Eau du Bassin Rennais
Edition : janvier 2021



5/ Action d'animation d'un réseau de professionnels

Pour faciliter les échanges d'expérience et donner des idées de projets aux communes, administrations, associations et autres professionnels qui souhaitent s'engager, la Collectivité assure leur mise en réseau via l'organisation de visites thématiques et de journées techniques, ainsi qu'en participant à des événements portés par d'autres structures.

La Collectivité a ainsi partagé son expérience à l'occasion d'un événement technique organisé par le réseau professionnel B2E sur les solutions d'économie d'eau : récupération des eaux de rinçage de filtres à la piscine de Bréquigny et arrosage du terrain de sport de la commune Le Rheu avec l'eau de ruissellement d'une ZAC. Une courte vidéo sur le projet de Le Rheu a été réalisée à cette occasion. La Maison de la Consommation et de l'Environnement a été missionnée par la Collectivité pour organiser une journée d'information sur le contexte local de l'eau potable et les solutions hydro-économiques à destination des structures en contact avec le grand public.

6/ Accompagnement des entreprises

Un partenariat a été monté avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine (CCI 35), dans l'objectif d'accompagner les gros consommateurs du territoire vers des solutions d'économie

d'eau potable. L'année 2020 a permis la concertation et la mise au point d'une méthodologie d'accompagnement entre la Collectivité, la CCI 35 et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

La Collectivité a également été partenaire de l'opération Ecodéfi portée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine, en participant au Comité de Pilotage, à quelques rendez-vous techniques avec les participants, ainsi qu'au Jury final d'attribution pour le prix Coup de cœur 2020. 14 artisans ont été finalistes d'Ecodéfi 2020, avec un grand prix pour la pâtisserie « 16h30 ».

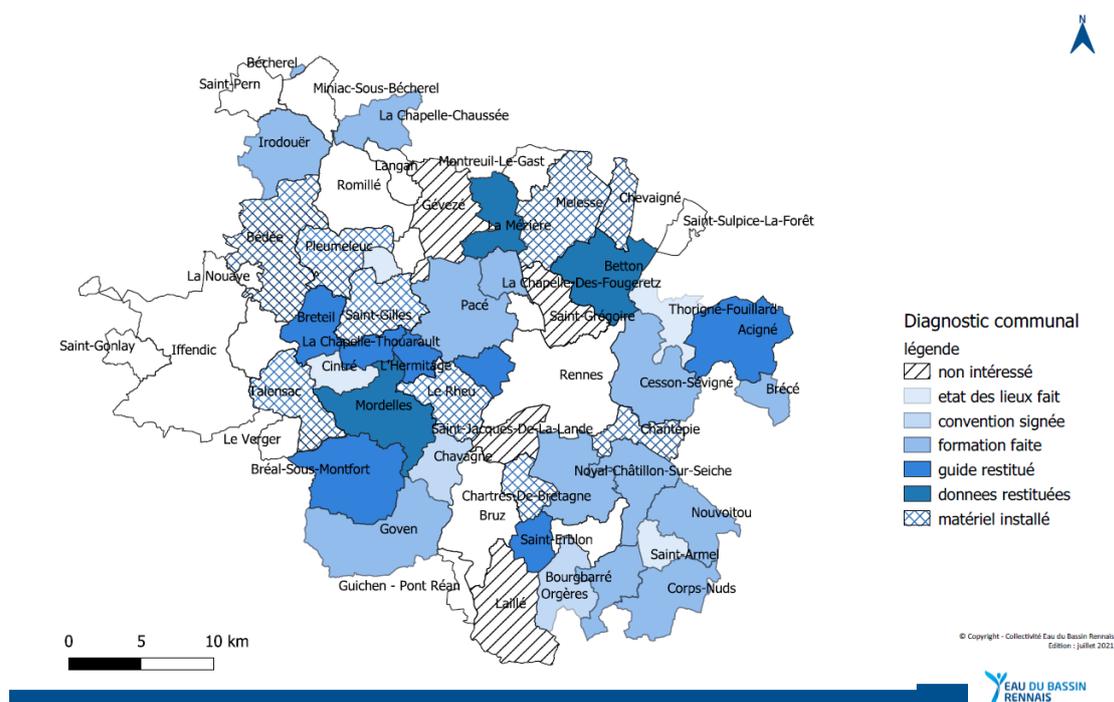


7/ Accompagnement des communes et des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes

La Collectivité a poursuivi en 2020 l'accompagnement des services techniques des communes de son territoire dans le diagnostic et le suivi de leurs consommations d'eau potable, dans le but de leur faire réaliser des économies d'eau. Cependant, l'année ayant été marquée par un décalage des élections municipales puis par l'installation des nouveaux élus, la dynamique sur ce sujet été suspendue sur l'année 2020.

À la fin de l'année 2020, 40 communes de la Collectivité sont toujours engagées dans la démarche. Au total ce sont 67 % des communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui sont engagées dans la démarche.

Diagnostic des bâtiments communaux Engagement des communes au 31 décembre 2020



27 Établissements d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) avaient accepté la démarche d'un diagnostic. Pour les EHPAD engagés dans la démarche, tous les diagnostics sont finalisés depuis 2017.

Diagnostiques ECODO dans les bâtiments	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de communes engagées dans la démarche diagnostic	37	40	40	40	40
Taux de communes participantes	66 %	70 %	70 %	70 %	67 %*
Nombre d'EHPAD diagnostiqués	12	27	27	27	27
Taux d'EHPAD diagnostiqués	36 %	87 %	87 %	87 %	67 %*

**les 3 nouvelles communes du territoire sont comptées dans le calcul du taux, ce qui explique la diminution par rapport à 2019*

8/ Expérimentation de la télé-relève des compteurs d'eau

Pour tester le fonctionnement de la télé-relève des compteurs des gros consommateurs, avec le réseau LoRa, propriété de Rennes Métropole, 11 compteurs d'eau ont été équipés de modules radio en 2018.

La première année de fonctionnement de la télé-relève a mis en évidence un axe d'amélioration concernant la coordination des différents maillons de la chaîne de transmission de l'information, notamment pour identifier la cause de valeurs erronées ou absentes.

Aussi une première mission a été confiée à l'entreprise Wi6labs en 2019 pour mettre en place un processus d'échange d'information entre la SPL Eau du Bassin Rennais, la Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes Métropole et Wi6labs, ainsi que pour s'assurer du bon fonctionnement des 11 capteurs installés sur les compteurs d'eau.

Les conclusions de la première phase ayant démontré une fragilité récurrente des têtes émettrices, la Collectivité a prévu de tester différents modèles de tête dans différents environnements, notamment en fosse, dans un environnement humide, en gaine ou en coffret et en environnement sec.



Architecture mise en place pour l'expérimentation.

En 2020 une nouvelle mission avait pour objectif d'élargir le test sur un panel d'entreprises plus grand et plus diversifié. L'objectif est de continuer à assurer la mission de coordination des différentes parties, de maintien en bon fonctionnement des capteurs existants, et d'intégrer une quarantaine de nouveaux capteurs répartis sur une dizaine de sites. Cette phase d'expérimentation se déroulera jusqu' à fin 2021.

Les résultats de l'étude attendus fin 2021 devront mettre en évidence les avantages et inconvénients de chaque type de capteur et valider les taux de maintenance et coûts du service en vue d'un déploiement de la démarche sur d'autres sites à partir de 2022.

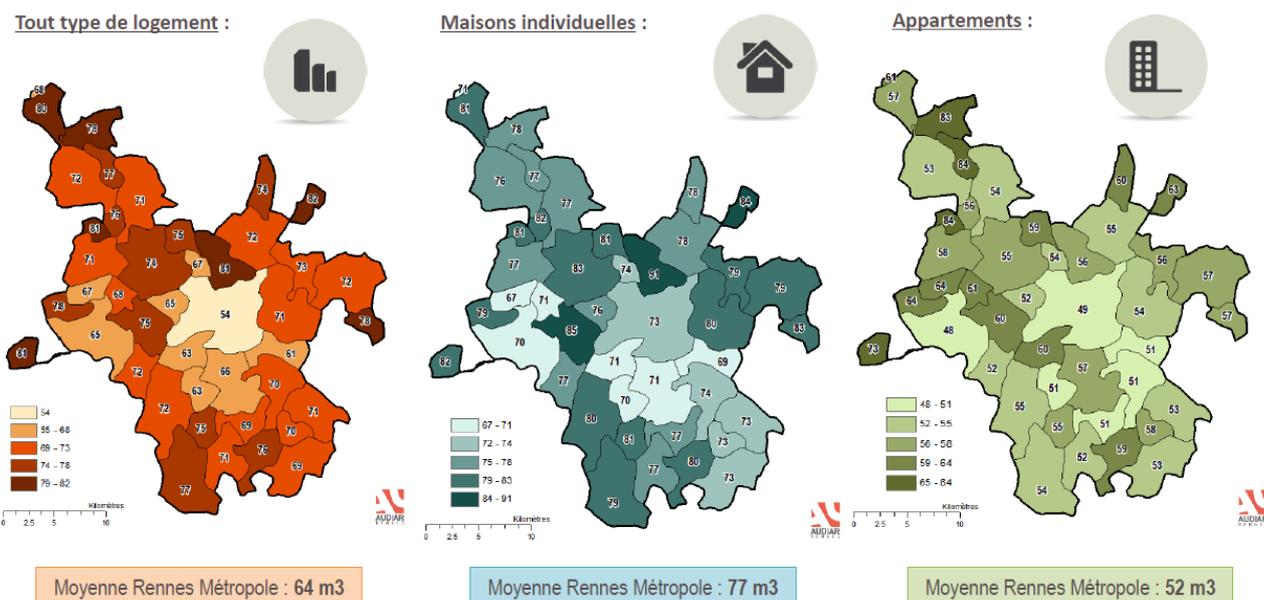
9/ Etude sur les profils de consommation d'eau des abonnés du Bassin Rennais

Pour mieux comprendre les comportements individuels des usagers domestiques vis-à-vis de la consommation d'eau potable, ainsi que les variations de consommation d'un service ou d'une commune à l'autre, la Collectivité a confié en 2020 à l'Audiar (Agence d'Urbanisme de Rennes) une étude destinée à analyser les profils de consommation de la période 2015-2019 au regard des différentes données territoriales disponibles (typologie d'habitat, occupation du sol, données sociodémographiques...).

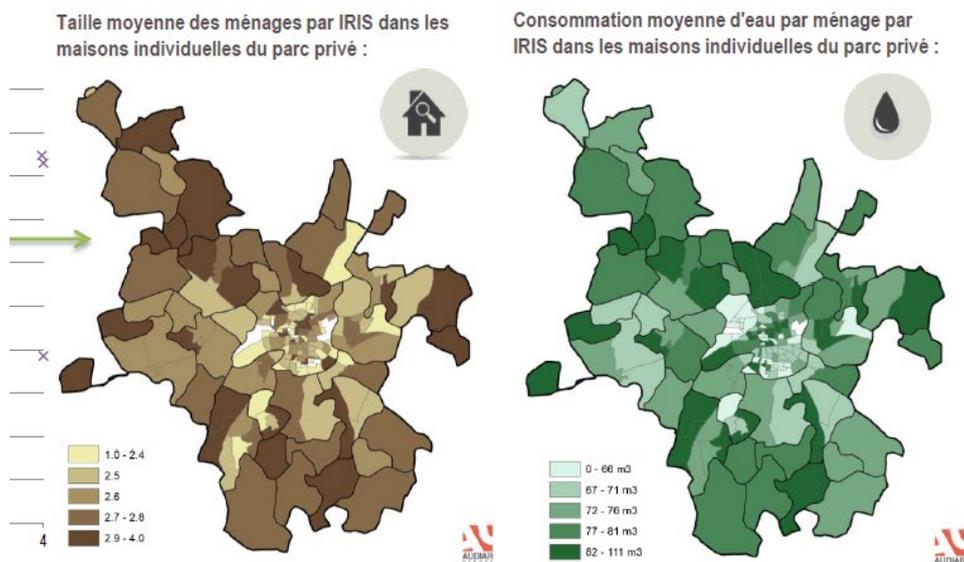
Les résultats de cette étude, à l'échelle communale, pourront également aider la Collectivité à mieux cibler le public à faire bénéficier d'une sensibilisation sur les économies d'eau, notamment par l'intervention des Ambassadrices de l'eau.

L'étude porte également sur l'analyse spatiale de l'implantation des piscines particulières et sur leur impact sur les consommations à l'échelle communale.

5 enseignements majeurs ressortent de cette étude :



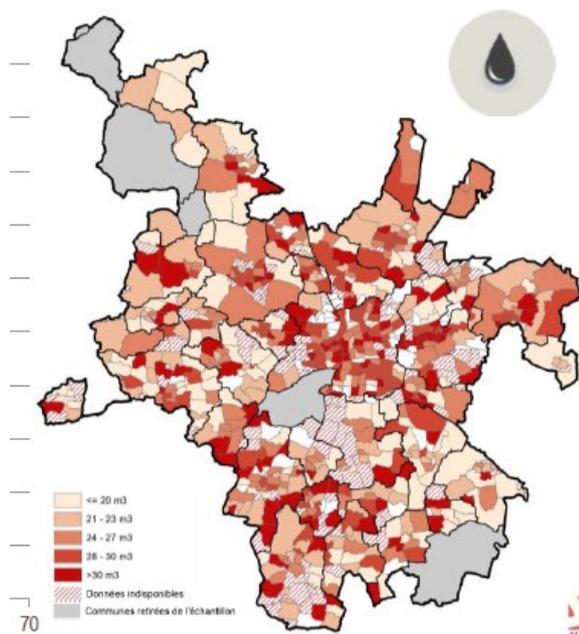
- Les différences de consommation moyenne par abonné sur les communes de Rennes Métropole sont expliquées par un facteur majeur : la taille moyenne des ménages, très différente selon les secteurs étudiés, mais aussi selon le type d'habitat (maison, appartement) et le type de parc (public, privé). Avec 77 m³ contre 52 m³, la consommation moyenne d'un ménage en maison individuelle est ainsi plus élevée que celle d'un ménage en appartement.
- La consommation des appartements dans le parc social est également plus élevée que dans le parc privé, ce qui s'explique également par la taille moyenne des ménages.



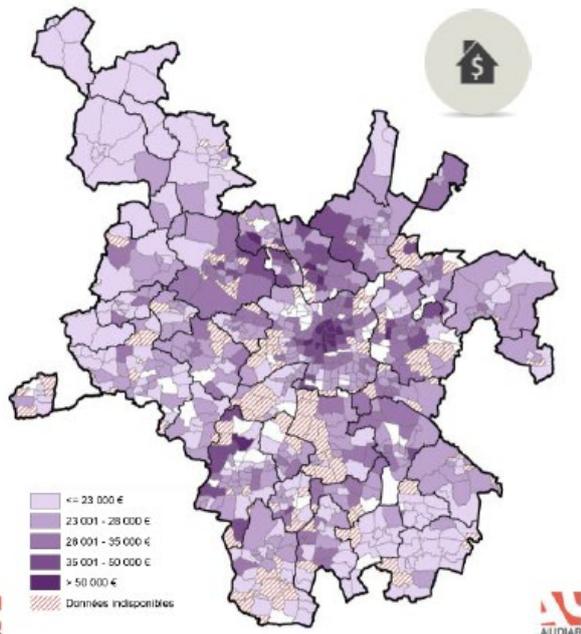
Sources : Fichier détail Logement - RP2016 - Insee, Fichiers fonciers MAJIC DGFiP 2017, CEBR, SPL EDBR, Veolia, SAUR - Classification quantile
Traitements : Audiar 2020

- L'approche consommation par habitant est complexe à mettre en œuvre et comporte des marges d'erreur. Elle permet néanmoins d'affirmer que dans les maisons individuelles, le niveau de revenu est significativement corrélé à la consommation d'eau par habitant.

Consommation moyenne d'eau domestique par habitant dans les maisons individuelles* :



Revenu médian par unité de consommation dans les maisons individuelles* :



* Les sections cadastrales où l'on trouve moins de 5 maisons individuelles ne sont pas étudiées : elles apparaissent en blanc sur les deux cartes.
Sources : MTEs-Filocom 2015 d'après la DGFiP, CEBR, SPL EDBR, Veolia, SAUR – Traitements : Audiar 2020

- Certains équipements installés chez les particuliers ont un impact majeur sur la consommation par abonné : en moyenne, dans les maisons individuelles, 1 baignoire supplémentaire correspond à 30% de consommation supplémentaire par ménage ; 1 piscine correspond à 65% de consommation supplémentaire par ménage.
- 2006 piscines ont été recensées sur la métropole rennaise (année de référence : 2017), dont 16% sont des piscines hors sol. 40% des piscines en dur ont nécessité de la télédétection à partir d'images aériennes (et n'ont donc a priori pas été déclarées aux services fiscaux) ; sur Rennes Métropole, l'analyse des déclarations préalables indique que près d'une piscine privée sur 5 a été construite entre 2016 et 2020.

Un complément d'étude est prévu en 2021 pour élargir cette analyse aux 72 communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (périmètre 2021).

10/ Bilan de l'utilisation du fonds ECODO

L'instruction des demandes de subvention sur le fonds ECODO (montant du fonds : 270 000 € / an) a donné lieu en 2020 à l'attribution d'aides financières pour 15 projets : 10 demandes relatives à l'individualisation de compteurs et 5 demandes sur d'autres projets d'économie d'eau.

Individualisation des consommations d'eau froide

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de diagnostics préalables à la définition de travaux	2	20	30	31	8

Nombre d'opérations de travaux subventionnés	1	8	5	11	2
Nombre de logements concernés par ces opérations	700	248	44	561	189

Les autres subventions du fonds ECODO

Demandeur	Nature de la demande	Montant	Collectivité Eau du Bassin Rennais				
			réponse	Dépenses prévisionnelles retenues	HT / TTC	Taux prévisionnel	Montant prévisionnel de l'aide
Saint-Jacques-de-la-Lande	installation de toilettes sèches dans le parc de la Morinais	29 167,00 €	Acceptée	24 862,33 €	HT	30%	7 458,70 €
Rennes	gymnase de Beaugard - installation de robinetterie hydro-économe et d'un système de récupération d'eau de pluie	23 745,00 €	Acceptée	28 529,00 €	HT	30% + 10 %	7 601,90 €
Bourgarré	Cuve de récupération d'eau de pluie	3 622,98 €	Acceptée	3 622,98 €	HT	30%	1 086,89 €
Bréal-sous-Montfort	installation d'urinoirs sans eau dans une salle de sport	3 818,22 €	Acceptée	3 818,22 €	HT	40%	1 527,29 €
Bourgarré	installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie pour des jardins partagés	3 623,00 €	Acceptée	3 622,98 €	HT	30%	1 086,89 €

Bilan du fonds ECODO

	2018	2019	2020
Nombre de demandes acceptées	44	54	15
Demandes concernant l'individualisation des compteurs d'eau froide	35	42	10
Demandes concernant des investissements en faveur des économies d'eau	9	12	5
Montant des aides accordées	44 721 €	204 167 €	63 200 €
Taux de consommation du fonds annuel d'économie d'eau	17 %	77 %	23 %

En parallèle du fonds Ecodo, la Collectivité a été partenaire du Grand Défi Energie Eau proposé par l'Alec du Pays de Rennes, en attribuant une subvention pour l'édition 2020. Cette action de communication créée en 2019 vise à sensibiliser les communes, commerçants et particuliers aux économies d'énergie. L'édition 2020 a intégré les économies d'eau, avec une économie de 63 000 litres sur 2 semaines de défi.

Point sur la participation en 2020

- 14 communes participantes
- 144 foyers inscrits
- 29 bâtiments publics
- 20 commerces

Notes suite aux échanges du 11/01 :

- Foyers : 77 foyers ont bien renseigné l'ensemble de leurs index de compteurs (électricité, gaz et eau) ; 14 sont partiels (au moins un fluide est complet) ; 53 n'ont rien transmis
- Commerces et bâtiments publics : réception des données en cours.



ÉNERGIE ET CLIMAT | AGIR ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN |

VI - 7 - La performance des services

- 100% de conformité aux limites de qualité d'eau microbiologiques et physicochimiques
- Un rendement global de réseau à 90,5 %
- Un bon indice linéaire de pertes global à 1,8 m³/km/jour
- Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale 115/120 à l'échelle de la Collectivité
- 0,87 % de renouvellement du réseau en moyenne sur les 5 dernières années

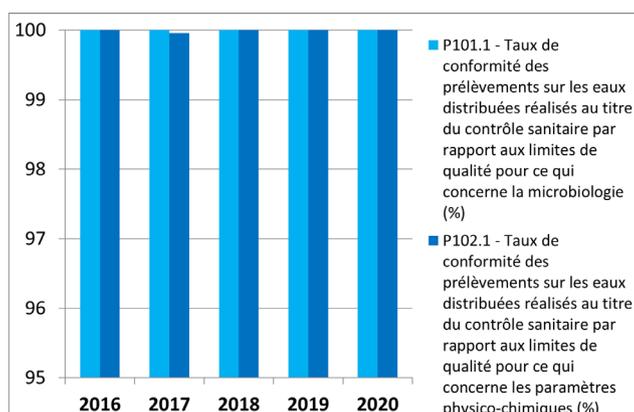
VI - 7 - 1 - Qualité de l'eau distribué

La qualité de l'eau distribuée est testée en de nombreux points du réseau de distribution. Les résultats des contrôles de la qualité de l'eau potable réalisés par l'ARS sont consultables pour chaque commune sur le site Internet du Ministère des Solidarités et de la Santé à l'adresse

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Les bilans 2020 de l'ARS sur la qualité de l'eau sur les réseaux de distribution du Bassin Rennais figurent en annexe 3. Les délégataires réalisent par ailleurs une surveillance permanente de la qualité de l'eau en de nombreux points des réseaux.

Service	2020 VP.126 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (unité)	2020 P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	2020 VP.128 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques (unité)	2020 P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	264	100	264	100
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	93	100	93	100
03 - Nord de Rennes	87	100	95	100
04 - Secteur Ouest	107	100	107	100
05 - Cesson-Sévigné	29	100	29	100
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	48	100	48	100
07 - Montfort-sur-Meu	18	100	20	100
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	26	100	29	100
10 - Le Rheu	23	100	23	100
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	695	100	708	100
11 - ex SIAEP Montauban-St Méen (incluant Iffendic-nord-St-Gonlay)	67	100	73	100



A Rennes, un suivi spécifique de la saveur est réalisé par l'exploitant dans un panel de restaurants.

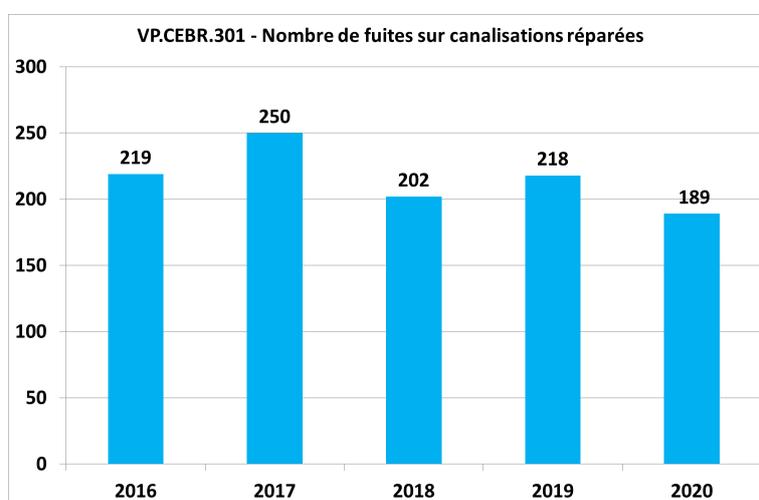
En 2019, sur les 108 dégustations en 2019, 97 % des analyses saveur atteignent la référence de qualité qui correspond à l'absence de goût. Ce taux est en amélioration constante depuis 2013 où il était de 40 %. En 2020, le nombre de dégustations a diminué car de nombreux établissements, dont des restaurants étaient fermés à cause du contexte sanitaire. Le taux de conformité 2020 est de 100% pour 16 analyses.

VI - 7 - 2- Performances des réseaux de distribution

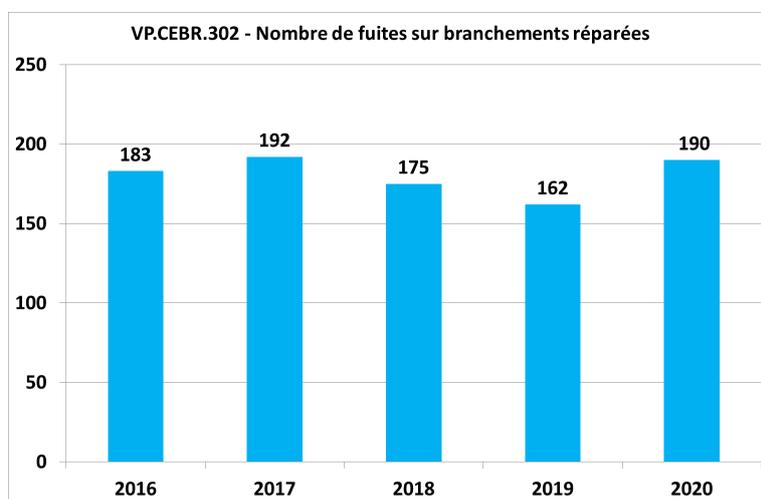
Les performances des réseaux de distribution sont directement liées à la gestion des fuites sur canalisations et branchements (réseau public avant compteur).

La réparation des fuites détectées par les différentes techniques de recherche de fuite ou signalées par des tiers incombe au délégataire chargé de l'exploitation du réseau. Le bilan 2020 de réparation de fuites (hors fuites dues à des casses accidentelles par un tiers) est présenté ci-après par service. Le volume de perte occasionné par une fuite sur le réseau est fonction de la durée de la fuite, du type de rupture, du diamètre et du débit dans la canalisation concernée. Il est difficilement appréciable, notamment du fait que la date de démarrage de la fuite est souvent inconnue.

Service	2019 VP.CEBR.301 - Nombre de fuites sur canalisations réparées	2020 VP.CEBR.301 - Nombre de fuites sur canalisations réparées
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	68	35
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	45	50
03 - Nord de Rennes	19	34
04 - Secteur Ouest	49	42
05 - Cesson-Sévigné	14	8
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	7	7
07 - Montfort-sur-Meu	2	5
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	8	6
09 - St-Jacques-de-la-lande	3	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	3	2
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay	non connu	non connu
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	218	189



Service	2019 VP.CEBR.302 - Nombre de fuites sur branchements réparées	2020 VP.CEBR.302 - Nombre de fuites sur branchements réparées
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	42	35
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	31	50
03 - Nord de Rennes	21	34
04 - Secteur Ouest	30	42
05 - Cesson-Sévigné	4	9
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	12	7
07 - Montfort-sur-Meu	13	5
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	2	6
09 - St-Jacques-de-la-lande	5	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	2	2
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay	non connu	non connu
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	162	190



Le rendement du réseau de distribution correspond au pourcentage du volume d'eau ayant circulé dans le réseau et qui a été distribué aux abonnés, ou utilisé pour le service. Plus il est proche de 100 % et plus le volume de pertes est faible. Les valeurs constatées sur la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont globalement bonnes, et les rendements sont bien supérieurs à la moyenne nationale (79,8 % - Rapport Eau France-SISPEA 2017 - données 2017).

Service	2018 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	2019 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	2020 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	96,9	96,2	93,9
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	85,4	87,2	83,8
03 - Nord de Rennes	85,8	83,8	82,4
04 - Secteur Ouest	91,0	91,4	91,3
05 - Cesson-Sévigné	95,5	92,9	92,5
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	90,6	92,7	91,8
07 - Montfort-sur-Meu		92,6	94,3
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	83,7	89,3	87,7
09 - St-Jacques-de-la-lande	87,0	97,2	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	91,8	91,4	94,7
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	91,2	91,3	90,5
11 - ex SIAEP Montauban-St Méen (incluant Iffendic-nord-St-Gonlay)	87,1	89,3	85,7

Particularités 2019/2020

Les rendements 2019 sur les services 02-Secteur Sud et 09-St-Jacques-de-la-lande font l'objet d'investigations complémentaires de la Collectivité avec le Délégué. En effet, l'année 2019 était la dernière année pour ces contrats et un biais a pu intervenir dans le calcul des volumes pris en compte pour le calcul du rendement, rompant la permanence de la méthode. Concernant le secteur Sud la baisse du rendement entre 2019 et 2020 est d'autant plus étonnante que la SPL a découvert et réparé des fuites importantes en début de 2020 ; On se serait donc attendu à une amélioration du rendement.

Sur le service 03-Nord de Rennes, la Collectivité note la dégradation continue du rendement depuis 5 ans malgré un investissement important de sa part dans le renouvellement des réseaux et l'installation de compteurs de sectorisation permettant d'améliorer la détection des fuites. Une mise en demeure du Délégué de remédier à cette situation a été effectuée.

Sur le service 08-Chantepie-Vern-sur-Seiche, le délégué calcule le rendement à partir des volumes consommés sur la période entre 2 relèves, décalée d'un trimestre par rapport à l'année civile. A l'échelle annuelle, cela génère des biais dans l'évolution du rendement. Le tableau 10 présente les rendements calculés par le délégué et déclarés dans les RAD comme le rendement réglementaire, sans procéder au recalage sur la période de consommation. Pour ce service, le calcul de rendement recalé sur la période entre 2 relèves conduit à une tendance à l'augmentation entre 2019 et 2020.

Les réseaux du service 11-Iffendic-nord-St-Gonlay ne sont pas séparés du reste du réseau de l'ex SIAEP Montauban-St-Méen. Il n'est donc pas possible de calculer les indicateurs de performance pour le réseau de ces 2 communes.

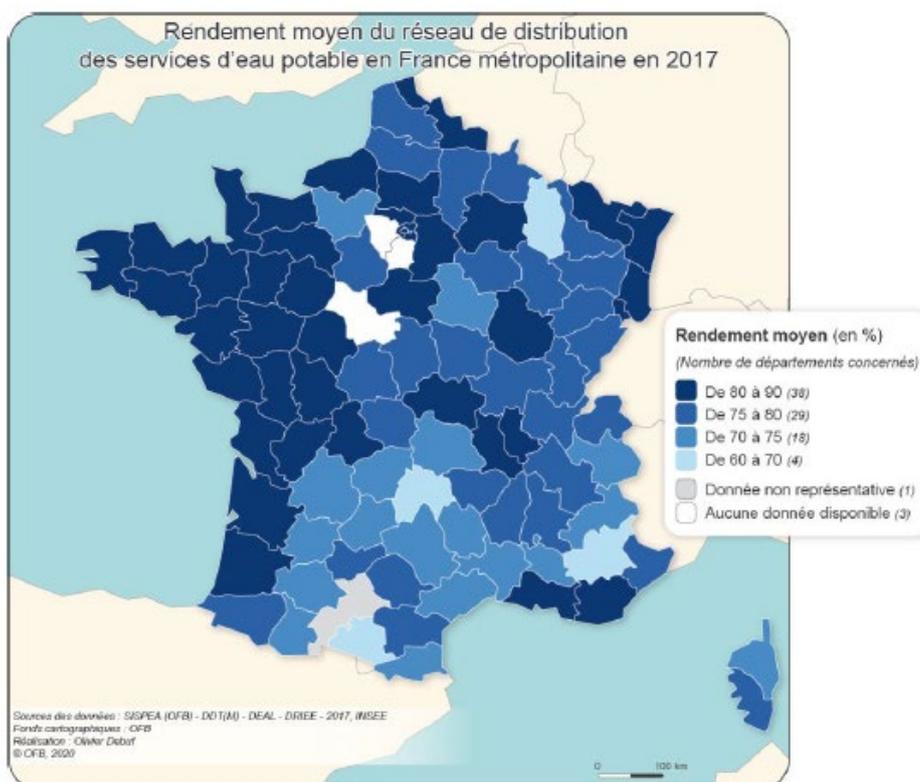
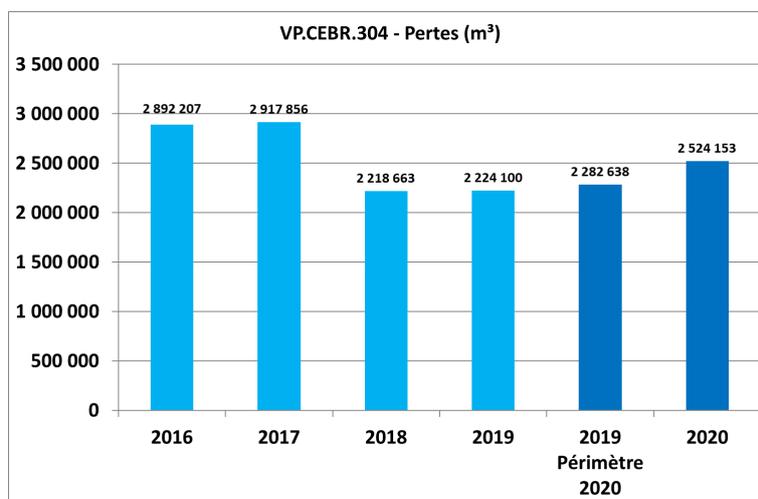


Tableau 11		
Service	2019 VP.CEBR.304 - Volume de Pertes (m³)	2020 VP.CEBR.304 - Volume de Pertes (m³)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	659 309	711 554
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	420 450	546 350
03 - Nord de Rennes	493 448	544 944
04 - Secteur Ouest	346 401	359 352
05 - Cesson-Sévigné	77 564	83 081
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	83 907	107 786
07 - Montfort-sur-Meu	58 538	43 349
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	85 994	104 295
09 - St-Jacques-de-la-lande	19 984	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	37 043	23 442
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay	non connu	non connu
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	2 282 638	2 524 153
	Evolution en %	10,6%
	Evolution en nombre	241 515

Comme indiqué en commentaire du tableau 10, les calculs de rendement pour l'année 2019 sur les services 02 et 09 ont pu comporter des biais, conduisant à une minimisation du volume de pertes 2019. Ce point fait l'objet de vérifications de la part de la Collectivité.

Les réseaux du service 11-Iffendic-nord-St-Gonlay ne sont pas séparés du reste du réseau de l'ex SIAEP Montauban-St-Méen. Il n'est donc pas possible de calculer le volume de pertes pour ces 2 communes.



Pour comparer les pertes d'eau d'un réseau à un autre, on utilise l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), qui rapporte le volume de pertes au mètre linéaire de réseau.

L'Office International de l'Eau a défini pour chaque type de réseau, rural, semi-rural ou urbain, des valeurs cibles d'ILP pour un réseau en bon état.

Le caractère rural, semi-urbain ou urbain est déterminé par la densité d'habitants au km de réseau, selon le référentiel utilisé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie pour l'analyse comparative des services.

Service	2019 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	2020 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)	Densité de population (nb habitants/km de réseau)	Type de réseau	Qualification ILP 2020
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	3,5	3,4	404	Urbain	Bon
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	1,5	2,0	91	Rural	Acceptable
03 - Nord de Rennes	2,0	2,2	91	Rural	Acceptable
04 - Secteur Ouest	0,9	0,9	54	Rural	Bon
05 - Cesson-Sévigné	1,4	1,5	120	Semi-urbain	Bon
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	0,7	0,8	89	Rural	Bon
07 - Montfort-sur-Meu	2,7	2,0	114	Semi-urbain	Bon
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	1,7	2,0	133	Urbain	Bon
09 - St-Jacques-de-la-lande	0,9	0,9	intégré 01-Rennes-St Jacques	Semi-urbain	Bon
10 - Le Rheu	1,3	0,8	116	Urbain	Bon
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	1,6	1,8	131	Semi-urbain	
11 - ex SIAEP Montauban-St Méen (incluant Iffendic-nord-St-Gonlay)	0,8	1,2			

Comme indiqué en commentaire des tableaux 10 et 11, les calculs de rendement pour l'année 2019 sur les services 02 et 09 ont pu comporter des biais, conduisant à une minimisation de l'indice linéaire de pertes 2019. Ce point fait l'objet de vérifications de la part de la Collectivité.

Les réseaux du service 11-Iffendic-nord-St-Gonlay ne sont pas séparés du reste du réseau de l'ex SIAEP Montauban-St-Méen. Il n'est donc pas possible de calculer l'indice linéaire de pertes pour ces 2 communes.

L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et les volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage (volumes utilisés pour le service, consommations autorisées sans comptage...).

Service	2019 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	2020 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	3,7	3,6
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	1,6	2,1
03 - Nord de Rennes	2,0	2,2
04 - Secteur Ouest	0,9	1,0
05 - Cesson-Sévigné	1,5	1,5
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	0,7	0,8
07 - Montfort-sur-Meu	2,8	2,1
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	1,7	2,1
09 - St-Jacques-de-la-lande	1,0	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	1,4	0,9
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	1,6	1,8
11 - ex SIAEP Montauban-St Méen (incluant Iffendic-nord-St-Gonlay)	0,9	1,2

VI - 7 - 3- Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Afin d'améliorer le rendement du réseau, la connaissance de ce patrimoine et la mise en place de programmes pluriannuels de renouvellement sont essentielles. L'obtention d'une note de 120 / 120 pour cet indicateur réglementaire (P103.2) est donc un objectif primordial.

Les 5 points manquants sur le Bassin Rennais sont dus à :

- la localisation des branchements sur le plan des réseaux qui n'est pas connue sur l'intégralité des réseaux. En effet, la localisation systématique n'a été mise en œuvre qu'il y a une dizaine d'années ;
- l'absence de connaissance des dates ou périodes de pose des canalisations pour une partie des conduites posées avant les années 1970.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B)	2019	2020
Total Collectivité	115	115

Sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, le linéaire de réseau représente 3 929 km en 2020.

Service	2019 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	2020 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	496 km	552 km
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	756 km	732 km
03 - Nord de Rennes	684 km	682 km
04 - Secteur Ouest	1 058 km	1 062 km
05 - Cesson-Sévigné	149 km	150 km
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	329 km	355 km
07 - Montfort-sur-Meu	hors périmètre	60 km
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	141 km	141 km
09 - St-Jacques-de-la-lande	59 km	inclus dans 01 - Rennes-St-Jacques
10 - Le Rheu	79 km	78 km
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay	hors périmètre	116 km
Total	3 750 km	3 929 km
	Evolution en %	4,77%
	Evolution en nombre	179 km

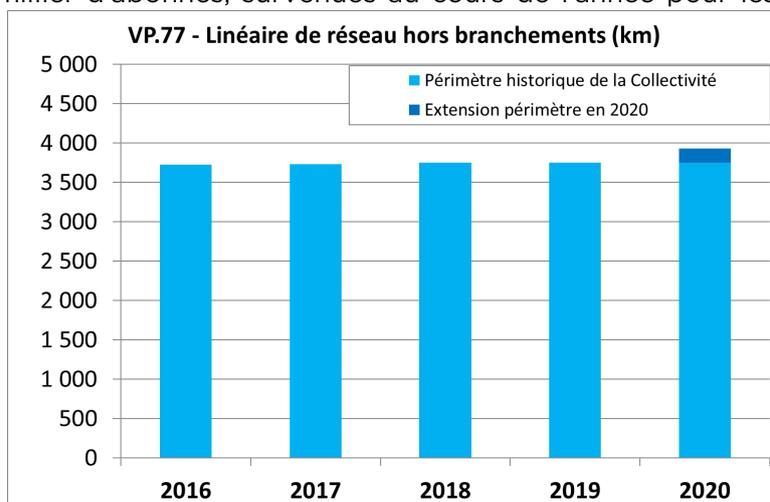
Il convient de noter qu'il existe un décalage entre la réception administrative des réseaux au cours de l'année (signature des PV de réceptions) et leurs intégrations officielles dans les Systèmes d'Information Géographiques (SIG) des exploitants qui disposent d'un délai maximal de 6 mois ; ainsi des réseaux réceptionnés en 2020 seront intégrés dans les SIG en 2021.

Pour les services qui voient leurs linéaires diminués, la diminution s'explique par une mise à jour des plans de récolement, et notamment l'abandon des doubles conduites (de part et d'autre de certaines voies) à l'occasion des renouvellements du réseau.

VI - 7 - 4- Continuité du service

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées correspond au nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés



concernés n'ont pas été informés à l'avance (réparations de fuites sur canalisations et accessoires, réparations de fuites sur branchement ayant entraîné une coupure sur le réseau de desserte, y compris les fuites dues à une casse de canalisation par un tiers, qui ne sont pas prises en compte dans les tableaux du chapitre VI-7-2). Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Service	2019 P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nb/1000 abonnés)	2020 P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nb/1000 abonnés)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	1,4	1,2
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	2,4	3,1
03 - Nord de Rennes	1,6	0,7
04 - Secteur Ouest	3,0	3,3
05 - Cesson-Sévigné	2,4	2,2
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezein le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	1,5	1,6
07 - Montfort-sur-Meu	hors périmètre	5,2
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	0,9	2,1
09 - St-Jacques-de-la-lande	1,5	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	2,0	0,7
Total	1,8	1,8
11 - ex SIAEP Montauban-St Méen (incluant Iffendic-nord-St-Gonlay)	hors périmètre	0,2

VI - 7 - 5- Qualité de service à l'utilisateur

1/ Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Chaque contrat de Délégation de Service Public comporte un engagement du délégataire sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. En 2020 sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ce délai est identique pour tous les services.

Tableau 15	
2020 D151.0 - Délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés	1 jour

2/ Taux de respect du délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Service	2019 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	2020 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	modalités de suivi en cours d'ajustement	modalités de suivi en cours d'ajustement
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	100	modalités de suivi en cours d'ajustement
03 - Nord de Rennes	100	100
04 - Secteur Ouest	99	99
05 - Cesson-Sévigné	modalités de suivi en cours d'ajustement	modalités de suivi en cours d'ajustement
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	modalités de suivi en cours d'ajustement	modalités de suivi en cours d'ajustement
07 - Montfort-sur-Meu	100	100
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	100	100
09 - St-Jacques-de-la-lande	100	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	93	93
11 - ex SIAEP Montauban-St Méen (incluant Iffendic-nord-St-Gonlay)	100	100

Cet indicateur est peu représentatif sur le territoire du Bassin Rennais, dans la mesure où il n'est pas suivi de la même façon par les 3 délégataires :

- sur les contrats exploités par la SPL Eau du Bassin Rennais, où les branchements restent dans la plupart des cas en eau entre 2 abonnements, il n'existe pas d'outil permettant de tracer les éventuelles ouvertures hors délai ; la SPL ne souhaite pas afficher un taux de conformité qu'elle ne mesure pas exactement
- sur les contrats exploités par Veolia Eau, la non-fermeture de branchement à la résiliation est toujours en 2020 la pratique majoritaire, le taux de respect déclaré dans le Rapport Annuel du Délégataire est systématiquement de 100%, le nombre d'ouvertures hors délai n'est pas communiqué
- sur les contrats exploités par Saur, le nombre d'ouvertures hors délai est indiqué dans les Rapports Annuels du Délégataire : 26 sur 2510 sur Secteur Ouest, 39 sur 537 sur Le Rheu.

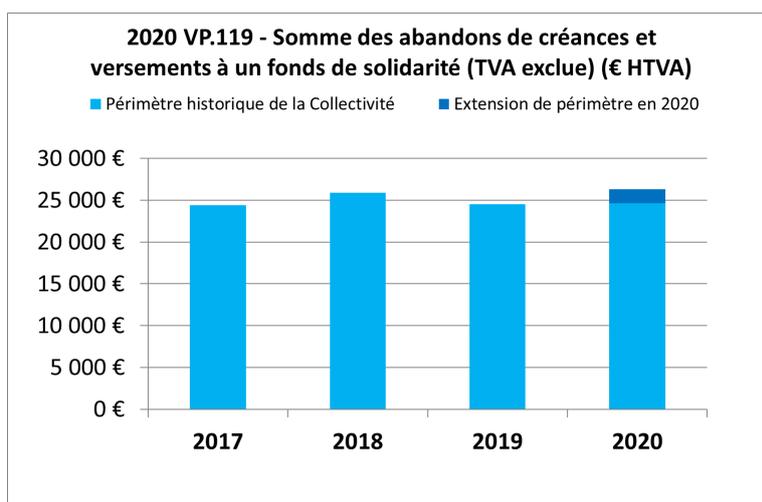
3/ Montant des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité

Tableau 17		
Service	2019 VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) (€ HTVA)	2020 VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) (€ HTVA)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	10 000	10 642
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	3 443	3 025
03 - Nord de Rennes	843	1 281
04 - Secteur Ouest	5 431	5 526
05 - Cesson-Sévigné	700	747
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	1 600	1 692
07 - Montfort-sur-Meu	167	325
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	1 134	560
09 - St-Jacques-de-la-lande	562	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	809	835
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	24 689	24 633

En 2020, sur l'ensemble du territoire de la Collectivité, 419 abonnés ont bénéficié d'un abandon de créance au titre du Fonds de Solidarité Logement.

Tableau 17.1		
Service	2019 P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m ³)	2020 P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m ³)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	0,0010	0,0010
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	0,0012	0,0011
03 - Nord de Rennes	0,0002	0,0005
04 - Secteur Ouest	0,0020	0,0019
05 - Cesson-Sévigné	0,0007	0,0007
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezin le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	0,0015	0,0014
07 - Montfort-sur-Meu	0,0002	0,0005
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	0,0009	0,0008
09 - St-Jacques-de-la-lande	0,0008	intégré 01-Rennes-St Jacques
10 - Le Rheu	0,0020	0,0020
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	0,0011	0,0011

Les montants présentés dans le tableau incluent les contributions des délégataires au Fonds de Solidarité Logement du Département d'Ille-et-Vilaine. La SPL Eau du Bassin Rennais (services 01, 02, 05 et 06) et Saur (services 04 et 10) **versent un montant annuel forfaitaire au FSL basé sur le nombre d'abonnés**. Le cas échéant, les montants non utilisés sont conservés par le FSL. Veolia Eau (services 03, 07 et 08) pratique l'abandon de créances en fonction des demandes instruites par le FSL, dans la limite d'un montant annuel forfaitaire calculé sur le nombre d'abonnés.



4/ Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par les délégataires ou directement par la Collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Service	2019 P155.1 - Taux de réclamations (nb/1000 ab)	2020 P155.1 - Taux de réclamations (nb/1000 ab)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	3,1	1,7
02 - Secteur Sud (retrait de Brécé du périmètre en 2020)	0,9	1,7
03 - Nord de Rennes	0,9	1,6
04 - Secteur Ouest	0,4	0,7
05 - Cesson-Sévigné	6,2	1,3
06 - Acigné, Brécé, Pacé, St-Gilles, Vezein le C. (intégration de Brécé au périmètre en 2020)	5,6	1,7
07 - Montfort-sur-Meu	hors périmètre de la Collectivité	0,3
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	0,8	1,0
10 - Le Rheu	0,0	0,2
Global Collectivité Eau du Bassin Rennais	2,2	1,4
11 - ex SIAEP Montauban-St Méen (incluant Iffendic-nord-St-Gonlay)	hors périmètre de la Collectivité	0,6

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Le taux global 2020 de 1,4 pour mille abonnés correspond à 312 réclamations écrites (hors prix de l'eau) reçues par les services : 222 reçues par les délégataires et 92 reçues par la Collectivité. Les réclamations reçues directement par la Collectivité sont présentées au chapitre VI-10-1.

A noter que la SPL Eau du Bassin Rennais, qui gère les services 01, 05 et 06 a mis en place une méthodologie d'identification et de qualification des courriers très exhaustive, qui conduit à qualifier de réclamations certains courriers qui ne sont pas considérés comme tels sur d'autres services.

5/ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part eau et de la part assainissement. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Service	2019 P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2020 P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)
01 - Rennes-St Jacques (en 2019 : Rennes uniquement)	1,4	1,2
02 - Sud de Rennes (contrat Veolia, incluant St-Jacques, Brécé, Corps-Nuds et Nouvoitou pour l'indicateur 2020)	1,3	1,1
03 - Nord de Rennes	0,8	0,6
04 - Secteur Ouest	1,1	1,0
05 - Cesson-Sévigné	0,5	0,4
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles, Vezin le C.	1,7	0,9
07 - Montfort-sur-Meu	0,4	0,4
08 - Chantepie-Vern-sur-Seiche	1,2	1,0
09 - St-Jacques-de-la-lande	1,9	inclus dans 02-Sud de Rennes
10 - Le Rheu	1,6	0,7
Global Collectivité Eau du Bassin Rennais*	non calculé	1%*
11 - ex SIAEP Montauban-St Méen (incluant Iffendic-nord-St-Gonlay)	1,2	1,5

*hors 02-Sud de Rennes (données de calcul non disponibles)

VI - 8 – Les travaux réalisés et programmés par la Collectivité

VI - 8 - 1 - Les travaux réalisés en 2020

En 2019, la Collectivité s'est dotée de 2 outils de marché publics afin de répondre aux besoins d'extension et de renouvellement des réseaux d'eau potable.

Le premier outil concerne les travaux dits d'opportunité, liés aux opérations d'extension et de renouvellement inférieures à 500 mètres et difficilement planifiables à moyen terme. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande attribués par roulement auprès des 3 entreprises.

Le second outil concerne les travaux dits programmés, liés aux opérations de renouvellement de réseau d'un linéaire supérieur à 500 m, planifiables à moyen terme (environ 6 mois) et identifiées dans les conclusions de l'étude de gestion patrimoniale et du schéma des dessertes.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un accord cadre donnant lieu à l'attribution de marchés subséquents, après remise en concurrence systématique des 10 entreprises membres de l'accord cadre.

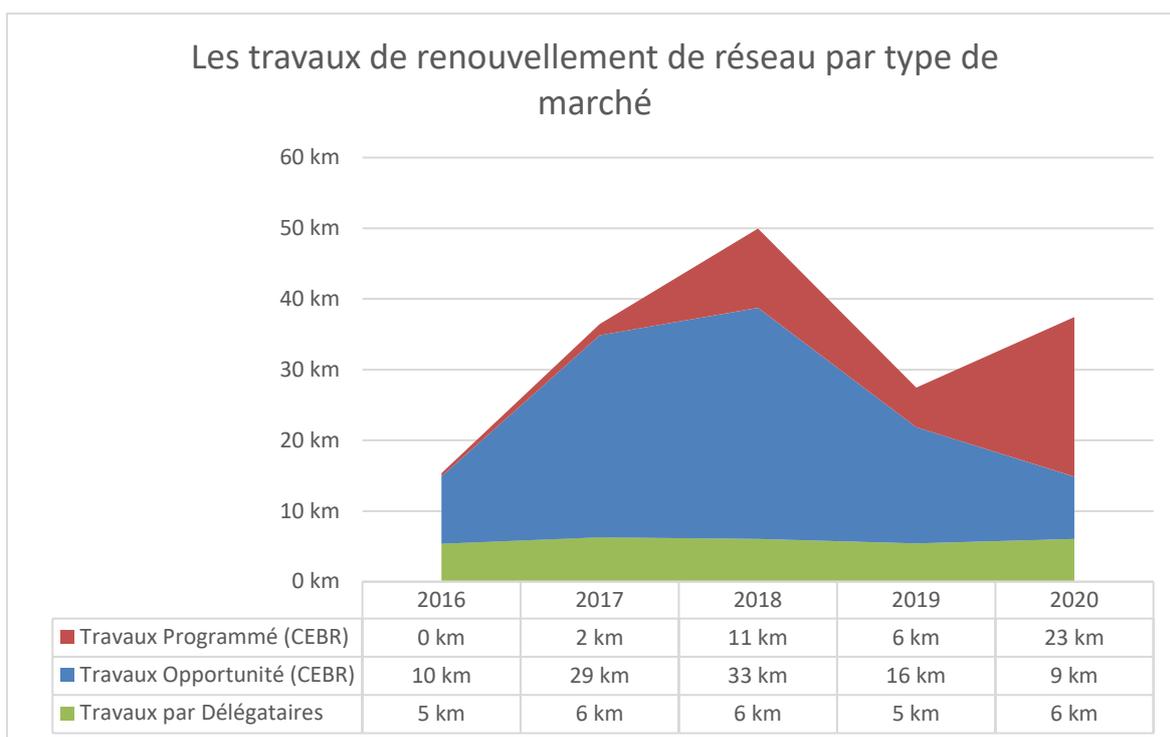
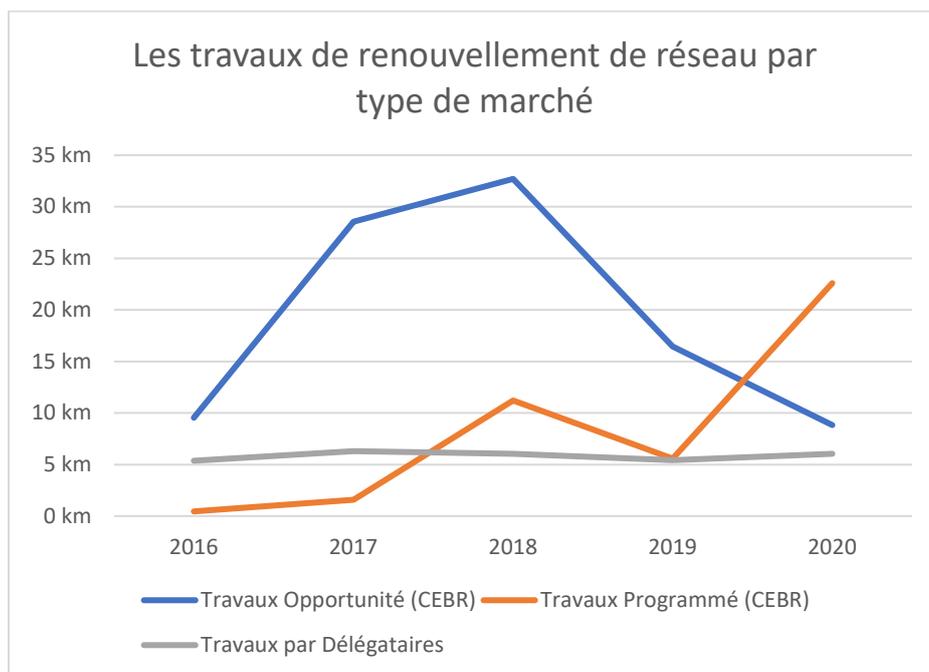
A terme, l'outil marchés programmés deviendra la règle pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux.

1/ La montée en puissance des marchés programmés dans le renouvellement

La Collectivité a poursuivi les études de maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux, identifiés comme travaux programmés suite aux conclusions de l'étude de gestion patrimoniale et au schéma de desserte de 2018.

2020 aura été l'année de la « mise en régime de croisière » des marchés programmés avec l'attribution de 9 marchés de travaux représentant 43.7 km de réseau et 6 528 571.55 € HT issus dans l'accord cadre à marchés subséquents (*en 2019 : 3 premiers marchés programmés pour 13.5 km et 2 202 941.83 € HT*)

Année attribution	N° marché subséquent	Linéaire (ml)	Nbre branchement	Attributaire	Montant attribué € HT
2019	M.S.01	4 445 ml	150	SADE	665 670,11 €
2019	M.S.02	3 320 ml	135	SARC	536 274,17 €
2019	M.S.03	5 692 ml	136	DLE Ouest	1 000 997,55 €
2019	3	13 457 ml	421	Total	2 202 941,83 €
2020	M.S.04	3 570 ml	54	SATEC	494 654,09 €
2020	M.S.05	3 655 ml	142	CISE TP OUEST	934 649,27 €
2020	M.S.06	4 346 ml	91	SARC	619 624,45 €
2020	M.S.07	6 250 ml	87	SOGEA	1 228 746,01 €
2020	M.S.08	5 350 ml	130	SATEC	635 673,05 €
2020	M.S.09	3 875 ml	160	DLE Ouest	707 990,14 €
2020	M.S.10	3 785 ml	45	SATEC	408 776,53 €
2020	M.S.11	5 230 ml	54	DLE Ouest	399 091,18 €
2020	M.S.12	7 610 ml	242	SATEC	1 099 366,83 €
2020	9	43 671 ml	1 005	Total	6 528 571,55 €



2/ Vision globale des travaux de renouvellement

- **Le renouvellement des canalisations**

L'exigence d'une réalisation de réseaux de qualité se traduit par l'application de prescriptions techniques sur l'ensemble des nouveaux réseaux, tant sur les matériaux demandés (fonte, polyéthylène haute densité - PEHD) que sur les modalités de pose (Charte de Qualité des Réseaux d'eau Potable), que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, des

déléataires dans le cadre des contrats de délégation de service public (cas de Rennes, St-Jacques-de-la-Lande et Le-Rheu) ou de tiers (aménageurs).

Selon les services, les travaux de renouvellement du patrimoine (canalisations, compteurs, branchements, équipements du réseau...) sont réalisés majoritairement par l'exploitant (O1-Rennes et-Saint-Jacques-de-la-Lande, 10-Le-Rheu) ou par la Collectivité (les autres services).

Le renouvellement des canalisations et branchements par la Collectivité intègre des travaux de renouvellement prioritaires, identifiés en concertation avec l'exploitant, et les travaux d'opportunité (renouvellement, amélioration de réseau...) réalisés à l'occasion des projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil Départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage.



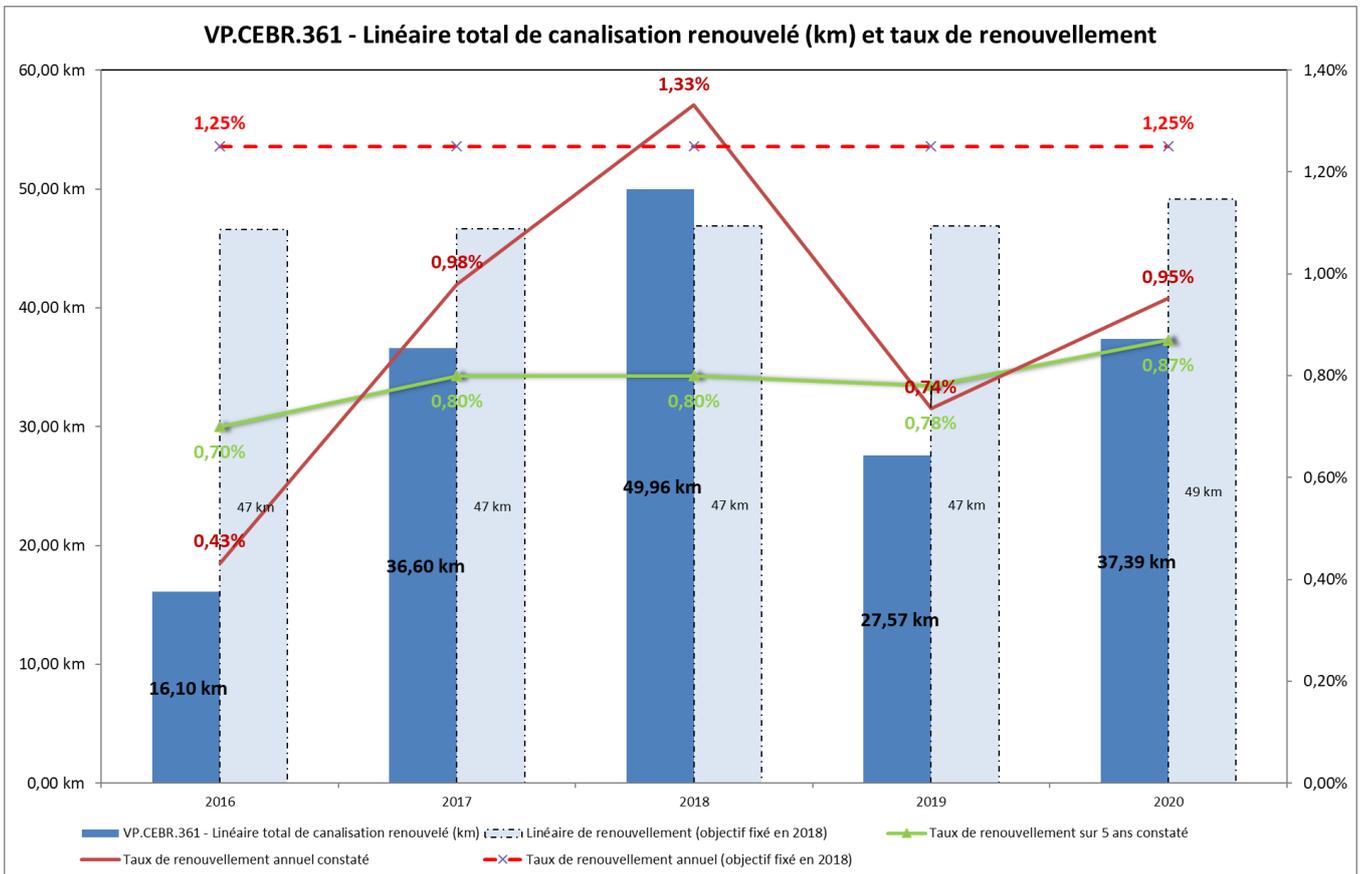
*Renouvellement canalisation en Fonte.
Réalisation d'une butée avec passage d'une conduite
d'eaux pluviales.
Chantier Saint-Erbon en juin 2020*

Le bilan 2020 des travaux de renouvellement réalisés par les délégataires et la Collectivité est le suivant :

Tableau 20			
Service	2020 VP.CEBR.359 - Linéaire de canalisation renouvelé par le Délégataire (km)	2020 VP.CEBR.360 - Linéaire de canalisation renouvelé par la Collectivité (km)	2020 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)
01 - Rennes-St-Jacques	5,05 km	0,22 km	5,27 km
02 - Sud de Rennes	0,00 km	12,39 km	12,39 km
03 - Nord de Rennes	0,00 km	6,87 km	6,87 km
04 - Secteur Ouest	0,00 km	9,00 km	9,00 km
05 - Cesson-Sévigné	0,00 km	0,42 km	0,42 km
06 - Acigné-Brecé-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,00 km	0,01 km	0,01 km
07 - Montfort-sur-Meu (intégration en 2020)	0,00 km	0,00 km	0,00 km
08 - Chantepie-Vern	0,00 km	2,43 km	2,43 km
10 - Le Rheu	1,00 km	0,00 km	1,00 km
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay (intégration en 2020)	0,00 km	0,00 km	0,00 km
Total	6,05 km	31,34 km	37,39 km

2020, progression vers l'objectif des 1,25%

2020 amorce l'amélioration du taux de renouvellement traduisant la réalisation des travaux programmés qui permettront de respecter l'objectif annuel fixé en 2018 par la Collectivité de 1.25% par an.



La traduction de ce taux en linéaire de renouvellement annuel dépend ainsi du total du réseau de distribution à l'échelle de la Collectivité.

Avec l'intégration des nouvelles communes en 2020 puis en 2021, le linéaire de renouvellement est ainsi passé de 47 km/an en 2018 (basé sur 3734 km) à 49 km/an en 2020 (basé sur 3929 km) puis sera de 56 km/an en 2021 (basé sur 4500 km).

A linéaire constant, hors intégration des 3 communes de la communauté de commune de Brocéliande en 2020, le taux de renouvellement aurait été de 1.00 %.

Le décalage entre l'objectif du taux de renouvellement annuel (1.25%) et le taux effectivement constaté (0.95%) s'explique avant tout par le temps nécessaire pour réaliser les études de maitrises d'œuvre puis pour engager les travaux.

A cela s'ajoutent des travaux réalisés en majeure partie au troisième trimestre en 2020 mais dont les réceptions sont prononcées en début 2021.

L'indicateur réglementaire sur le taux moyen de renouvellement des réseaux est quant à lui lissé sur cinq années : le taux moyen du renouvellement du réseau sur 5 ans correspond ainsi au pourcentage du réseau renouvelé sur cette période. Il donne une indication sur le rythme de renouvellement : avec un taux de 1 % par an, la durée nécessaire pour renouveler l'ensemble du réseau est de 100 ans.

Le taux sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 0,87 % pour la période 2016-2020 et supérieur à la moyenne nationale (0.61 % - Rapport Eau France-SISPEA 2017 - données 2017).

Le bilan 2020 des travaux de renouvellement réalisés au cours de l'année et sur les 5 dernières années est le suivant :

Service	2020 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)	2020 VP.140 - Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quelque soit le financeur) (km)	2020 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	2020 P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans(%)
01 - Rennes-St-Jacques	5,27 km	26,00 km	552 km	0,94%
02 - Sud de Rennes	12,39 km	31,13 km	732 km	0,85%
03 - Nord de Rennes	6,87 km	34,30 km	682 km	1,01%
04 - Secteur Ouest	9,00 km	57,90 km	1 062 km	1,09%
05 - Cesson-Sévigné	0,42 km	2,40 km	150 km	0,32%
06 - Acigné-Brecé-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,01 km	6,10 km	355 km	0,34%
07 - Montfort-sur-Meu (intégration en 2020)	0,00 km	2,63 km	60 km	0,88%
08 - Chantepie-Vern	2,43 km	7,20 km	141 km	1,02%
10 - Le Rheu	1,00 km	2,70 km	78 km	0,69%
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay (intégration en 2020)	0,00 km	0,00 km	116 km	0,00%
Total avec intégration en 2020 de 07-Montfort et 11- Iffendic	37,39 km	170 km	3 929 km	0,87%
Total hors intégration en 2020 de 07-Montfort et 11- Iffendic	37,39 km	168 km	3 753 km	0,89%

Le renouvellement des branchements

Selon le matériau et l'état du branchement, il est procédé soit au renouvellement complet du branchement, soit à son report sur la nouvelle canalisation posée. Lors d'un report, seul le collier de branchement est renouvelé.

Le bilan exhaustif des **branchements en plomb** restant sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais n'est pas finalisé à la date de l'édition du présent rapport.

Sur le service 01-Rennes-Saint-Jacques, l'ensemble des branchements en plomb connus a été remplacé dans le cadre du renouvellement prévu au contrat de délégation de service public 2005-2015 avec Veolia Eau. Cependant, des branchements en plomb peuvent encore substitués et font l'objet d'un renouvellement systématique.

De plus, suite à la jurisprudence, la Collectivité a intégré au 1^{er} avril 2015 au réseau public d'eau potable des canalisations situées sous les rues privées ouvertes à la circulation et posées à l'époque de leur aménagement sans compteur général en entrée de voie, ce qui n'est plus autorisé actuellement. Les canalisations concernées et les branchements associés sont inscrits prioritairement en renouvellement. La réalisation des travaux nécessite l'établissement préalable de conventions de servitudes avec tous les propriétaires concernés par le passage de la canalisation, ce qui peut être relativement long.

Service	2020 VP.CEBR.363 - Nombre de branchements renouvelés par le Déléguataire (nombre)	2020 VP.CEBR.364 - Nombre de branchements renouvelés par la Collectivité (nombre)	2020 VP.CEBR.365 - Nombre total de branchements renouvelés (nombre)
01 - Rennes-St-Jacques	191	9	200
02 - Sud de Rennes	0	277	277
03 - Nord de Rennes	0	205	205
04 - Secteur Ouest	0	254	254
05 - Cesson-Sévigné	0	1	1
06 - Acigné-Brecé-Pacé-Vezin-St-Gilles	0	10	10
07 - Montfort-sur-Meu (intégration en 2020)	0	0	0
08 - Chantepie-Vern	0	27	27
10 - Le Rheu	36	0	36
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay (intégration en 2020)	0	0	0
Total	227	783	1 010

L'accessibilité et le renouvellement des compteurs

A l'occasion du renouvellement des branchements, la mise en conformité des compteurs du point de vue de l'accessibilité est réalisée à chaque fois que cela est possible. L'accessibilité des compteurs est nécessaire pour le relevé d'index, mais aussi pour le remplacement de ces compteurs quand ils ont atteint la limite d'âge ou sont bloqués, et pour la réparation des fuites avant compteur qui occasionnent des pertes d'eau pour le service. Les compteurs situés dans les logements ou les garages sont ainsi rendus accessibles autant que possible.

Le **renouvellement des compteurs** est assuré exclusivement par les délégataires. Le nombre de compteurs renouvelé dans l'année pour un service dépend de plusieurs facteurs : taille du parc compteurs et pyramide des âges, limite d'âge fixée par le contrat de délégation de service public, qui peut être plus exigeante que la réglementation (15 ans) ou bénéficier d'une dérogation à l'âge réglementaire (19 ans à Rennes).

Tableau 23		
Service	2020 VP.CEBR.362 - Nombre de compteurs renouvelés par le Délégataire (nombre)	2020 VP.CEBR.427 - Nombre de compteurs rendus accessibles (u)
01 - Rennes-St-Jacques	3 528	5
02 - Sud de Rennes	186	44
03 - Nord de Rennes	98	37
04 - Secteur Ouest	432	54
05 - Cesson-Sévigné	37	0
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	91	8
07 - Montfort-sur-Meu (intégration en 2020)	154	0
08 - Chantepie-Vern	383	5
10 - Le Rheu	43	12
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay (intégration en 2020)	non connu	non connu
Total	4 952	165

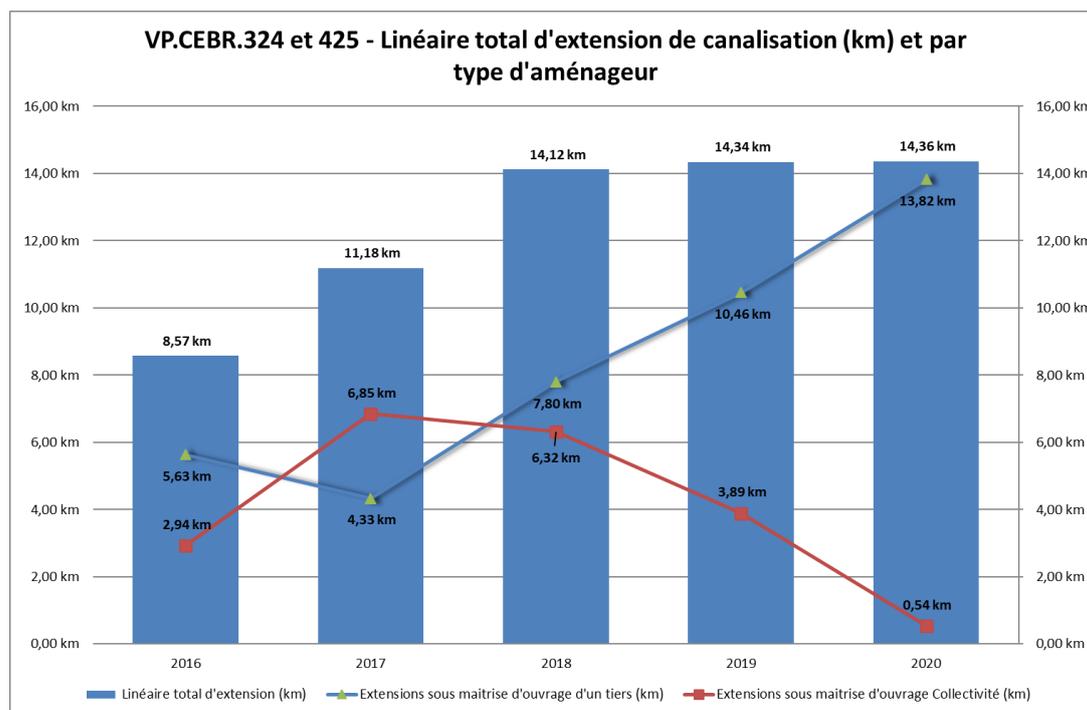
3/ Travaux d'extension des réseaux et réponses aux demandes d'autorisations

Réalisation et accompagnement des travaux d'extension de réseau

Suite au bilan des 3 années de sa maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des réseaux d'eau potable à l'intérieur des nouvelles opérations d'aménagement public, votée par délibération de 2015, la Collectivité a décidé fin 2017 d'abandonner ce principe et de laisser les aménageurs publics et privés assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux. –

Service	2019 VP.CEBR.424 - Extensions en linéaire de canalisations - sous maîtrise d'ouvrage Collectivité (km)	2019 VP.CEBR.425 - Extensions en linéaire de canalisations - sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers (km)	2019 VP.CEBR.426 - Linéaire total d'extension (km)
01 - Rennes-St-Jacques	0,00 km	0,00 km	0,00 km
02 - Sud de Rennes	0,40 km	2,44 km	2,84 km
03 - Nord de Rennes	0,00 km	2,64 km	2,64 km
04 - Secteur Ouest	0,14 km	3,09 km	3,23 km
05 - Cesson-Sévigné	0,00 km	3,88 km	3,88 km
06 - Acigné-Brecé-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,00 km	0,33 km	0,33 km
07 - Montfort-sur-Meu (intégration en 2020)	0,00 km	0,24 km	0,24 km
08 - Chantepie-Vern	0,00 km	0,70 km	0,70 km
10 - Le Rheu	0,00 km	0,00 km	0,00 km
11 - Iffendic-nord et St-Gonlay (intégration en 2020)	0,00 km	0,50 km	0,50 km
Total	0,54 km	13,82 km	14,36 km

Cette décision fait suite, notamment, à l'important travail d'harmonisation et de formalisation des conditions de réalisation des réseaux d'eau potable traduit dans un cahier des prescriptions techniques qui s'impose à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, condition sine qua non à l'acceptation de leurs demandes de rétrocession, dans l'objectif d'une exigence de réalisation de réseau de qualité concourant à la gestion patrimoniale.



Depuis 2016, 63 km d'extension de réseau ont été réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement (ZAC, permis d'aménager)

Réponses aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est sollicité par les services instructeurs (communes ou Rennes Métropole) pour les demandes d'autorisations d'urbanisme liées à des travaux de construction, extension, ou changement de destination des bâtiments.

L'année 2020 connaît une forte baisse du nombre d'instruction des autorisations d'urbanisme par la Collectivité, traduction directe des démarches de simplification engagées fin 2019 avec le service Droits des Sols de Rennes Métropole.

Désormais, grâce à l'échange de données et la mise à disposition des instructeurs d'urbanisme de Rennes de la « couche SIG » du réseau Eau Potable, les instructeurs consultent la CEBR uniquement sur des projets spécifiques (Immeubles, Permis d'aménager, absence de réseau avec nécessité d'extension de réseau). La CEBR peut émettre quant à elle désormais son avis directement sur le logiciel "Droits De Cités " de Rennes Métropole.

En 2020, la CEBR a poursuivi l'optimisation des instructions des autorisations d'urbanisme avec les 3 communes de Rennes Métropole (BRUZ, SAINT GREGOIRE, CESSON) qui n'ont pas confié cette mission à Rennes métropole ainsi que pour les communes Hors Rennes Métropole.

Les instructions d'Autorisations d'Urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	5					
Certificat Urbanisme	96	119	170	180	165	63
Division Parcellaire	59	146	159	180	134	46
Permis d'Aménager	32	31	29	49	68	11
Permis de Construire	217	426	568	523	544	151
Total	404	722	926	930	911	258

Dès le stade du certificat d'urbanisme, de la division parcellaire ou du permis d'aménager, la Collectivité est amenée à étudier la desserte en eau des projets, et à formuler ses prescriptions, qui sont, le cas échéant, repris dans les arrêtés. Les demandeurs sont ainsi informés en amont, de l'éventuelle nécessité d'une extension de réseau, et dans les cas prévus par le Code de l'Urbanisme, de la participation financière aux travaux qui leur incombera (extensions inférieures à 100 mètres et ne desservant in fine qu'un seul demandeur, ou les extensions constituant des équipements propres ou exceptionnels à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal).

Les extensions de réseaux issues de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Extension avec participation financière du demandeur	29	34	29	6	8	0
Extension financée par la Collectivité	3	5	0	0	0	0
Total	32	39	29	6	0	0

VI - 8- 2 - Les travaux prévus en 2021

En 2021, La Collectivité poursuit la dynamique de mise en concurrence des travaux de renouvellement par l'attribution de 8 nouveaux marchés subséquents représentant 42.4 km de réseau.

Au global, les travaux de renouvellement 2021 (programmés, opportunités et exploitants) sont évalués à 55.2 km (1.23 % de taux de renouvellement sur la base de 4500 km de réseau 2021 y compris extension CCVIA) :

- 7.5 km sur Rennes-Saint Jacques, Vern sur Seiche et Le Rheu, réalisés sous maîtrise d’ouvrage des délégataires et intégrés dans l’économie des contrats de DSP, selon la répartition suivante:

Service	Linéaire de canalisation à renouveler en 2021 par les délégataires (km)
01 - Rennes- St Jacques	5.2
08-Chantepie-Vern	0.9
10 - Le Rheu	0.50
Total	7.5

- 40.7 km réalisés sous maîtrise d’ouvrage de la Collectivité correspondant aux travaux programmés réparties comme suit :
 - 0.9 km liés à l’attribution des marchés subséquents en 2019,
 - 19.5 km liés à l’attribution des marchés subséquents en 2020,
 - 20.3 km liés à l’attribution des marchés subséquents en 2021,
- 8 km réalisés sous maîtrise d’ouvrage de la Collectivité correspondant aux travaux d’opportunité en cours enregistrés entre 2018 et 2021 (renouvellement, amélioration de réseau...) en réponse aux projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil départemental ou d’autres maîtres d’ouvrage, auxquels s’ajouteront les travaux qui seront programmés après l’édition du présent rapport.

VI - 9 – Assistance à l'exercice de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie

Depuis le 1er janvier 2015, Rennes Métropole est compétente en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Au vu du lien de la DECI avec le réseau d'eau potable, Rennes Métropole a confié à la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dans le cadre d'une convention, une mission d'assistance pour la gestion des 4 138 Points d'Eau Incendie (hydrants, réserves et métropolitains). Après révision de la convention, la Collectivité Eau du Bassin Rennais réalise les travaux et prestations DECI et refacture à Rennes Métropole ; Son rôle s'étend à la gestion des Points d'Eau Naturels Aménagés et réserves qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable ; enfin elle assure la conduite d'opération pour la création de réserves incendie.

En 2020, la prestation de contrôle, maintenance et travaux a été réalisée sur les 43 communes de Rennes Métropole par la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais (SPL) via un nouveau marché In House entre Rennes Métropole et la SPL dont Rennes Métropole est actionnaire. Sa durée est de 60 mois en cohérence avec la durée du mandat de maîtrise d'ouvrage par lequel Rennes Métropole confie l'organisation de la compétence DECI pour son compte à la Collectivité. Cette convention court jusqu'au 31/12/2024.

La CEBR est également en assistance DECI pour 3 communes hors de Rennes Métropole : Melesse, Talensac et Bréal- sous-Montfort par le biais d'une convention.

VI - 9 - 1 - Suivi des prestations de contrôle réglementaire des poteaux incendie publics et privés

1 418 contrôles hydrauliques réglementaires sur les poteaux incendies publics ont été réalisés par la SPL en 2020, grâce à la mise en place d'une organisation et de moyens humains et techniques (matériel de contrôle, GMAO, fiche de contrôle Poteau Incendie sur téléphone des agents, gestion des circuits de visite des Pl...) adaptés.

De plus, la Collectivité assure le suivi de la bonne réalisation des contrôles hydrauliques des poteaux incendie privés qui doivent être réalisés annuellement par leur propriétaire.

VI - 9 - 2 - Suivi de la résorption des non conformités par des opérations de travaux et de maintenance

Un important travail entre la SPL Eau du Bassin Rennais et la Collectivité a permis de diminuer significativement depuis 2015 le taux de Points d'Eau Incendie (PEI) indisponibles : de 7,38% en 2015, le nombre de PEI indisponibles est passé à 1,5% en 2020. En 2020 l'accent a été mis sur la création de poteaux incendie qui intervient en majorité pour rendre conforme la DECI d'un projet de construction d'un pétitionnaire ou lorsque des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont une opportunité d'améliorer la DECI d'un secteur. De plus 7 dossiers d'amélioration de la couverture DECI sur des zones > 50 unités bâties ont été traités.

Concernant les puisards localisés en secteur rural, les critères pour les considérer comme des PEI ont été définis dans le cadre du Groupe de Travail sur le Règlement Départemental DECI auquel la Collectivité a participé. Une campagne de validation des puisards en tant que PEI est poursuivie en 2019, 2020 et 2021 par la Collectivité en lien avec le SDIS 35 sur le territoire de Rennes Métropole, Melesse, Talensac et Bréal-sous-Montfort.

VI - 9 - 3 - Contrôle de la couverture hydraulique lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme et lors de la création de nouvelles zones via des Schémas de Secours Incendie réalisés par les aménageurs

Avec la mise à disposition des instructeurs d'urbanisme de Rennes Métropole sur le géoportail de Rennes Métropole, désormais ceux-ci consultent la Collectivité uniquement sur des projets spécifiques (Immeubles à partir de 5 niveaux (4 étages), Établissement Recevant du Public, artisanat-industriel, permis d'aménager) et quand ils constatent une absence de DECI. La Collectivité peut émettre désormais son avis directement sur le logiciel "Droits De Cités " de Rennes Métropole.

En 2020, la Collectivité poursuit l'optimisation des instructions des autorisations d'urbanisme avec les 3 communes de Rennes Métropole (Bruz, Saint-Grégoire, Cesson) qui n'ont pas confié cette mission à Rennes métropole.

Des Schémas de Secours Incendie (SSI) sont également réalisés par les aménageurs sur Rennes pour les nouvelles zones telles que ZAC, lotissement. Cette procédure se met progressivement en place sur l'ensemble de Rennes Métropole. Sur ces zones, la création des poteaux incendie est à la charge de l'aménageur.



Portail SIG de Rennes Métropole avec la couche de couverture DECI et Visualisation des parcelles couvertes en DECI

Droits de Cités instruction 4.3.0

Application Dossiers Sélection avancée Saisie en masse Paramétrage Modules externes Aide

BETTON 22 Rue de la Forge Déposé le 30/06/2020 Complet le 30/06/2020
 PC 35024 20 M0029 (PCMI) Madame LABOUR Céline

Services consultés
 Ajouter Demander Relancer le service

Demandaes de consultations, et consultations traitées

Cac	Code	Service	Date demande	Date relance 1	Date relance 2	Date limite	Avis	Type d'a
I	CEB...	Collectivité Eau du Bassin Rennais - Incendie	28/07/2020				Favorable ...	
I	CEB...	Collectivité Eau du Bassin Rennais - Eau Potable	28/07/2020				Favorable	

Saisie d'une consultation de service

Demanda de la collectivité

Service: Collectivité Eau du Bassin Rennais - Incendie Délai: []

Complément nom service: []

Cadre: Instruction Date de demande: 28/07/2020 Limite: []

Relance: [] Réitérée le: [] Réception de avis: []

Observations: []

Réponse du service consulté

Réception de la demande: 31/07/2020 Réponse: 06/08/2020

Nature d'avis: Favorable et prescriptions Type d'avis: []

Observations: avis du 06/08 imprimé MS

Modèle de réponse: AA_Formulaire_DECI.dotx

Buttons: +, -, <, 1/2, >, Valider, Annuler

Accès au logiciel Droits de Cités pour délivrer les avis DECI

Nature de l'indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de PEI hors les 128 puisards	3851	3925	3912	3951	3989	4138
Taux de contrôle de l'ensemble des poteaux sur 3 ans	57 %	96 %	103 %	122 %	109 %	100%
Nombre des points d'eau indisponibles	209	107	77	71	74	62
Nombre de poteaux renouvelés	73	57	101	75	26	50
Taux de renouvellement des poteaux incendie	1.92 %	1.47 %	2.61 %	1.9 %	0.66 %	1,23%
Nombre de poteaux nouvellement installés (hors ZAC et lotissement)	11	18	11	7	34	30
Nombre d'avis sur demandes d'autorisation urbanisme	384	665	816	826	833	562
Nombre d'avis défavorables	5	26	66	31	56	61

VI - 10 - Le suivi et contrôle des délégations de service public par la Collectivité

VI - 10 - 1 - Relation aux usagers

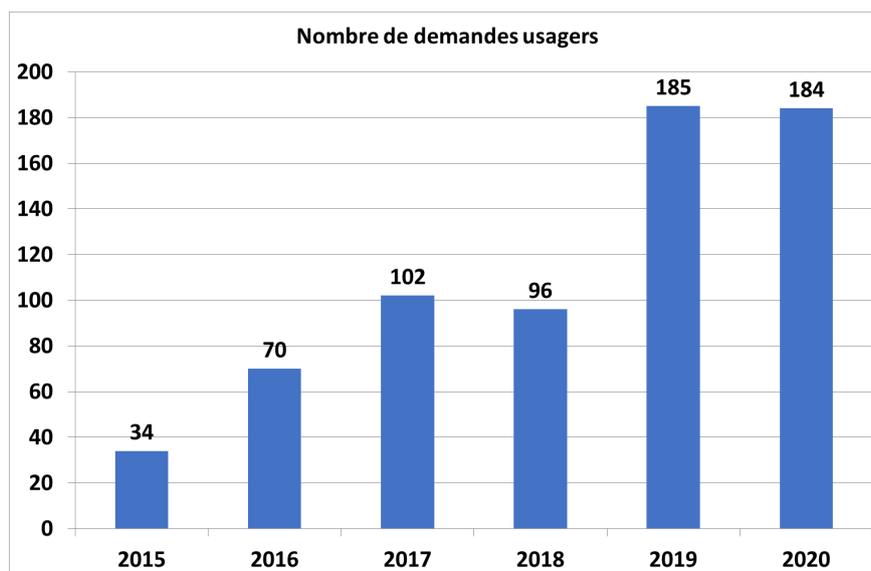
La Collectivité Eau du Bassin Rennais reste responsable du service apporté à l'utilisateur, même si le service est délégué. A ce titre, elle se doit d'informer ses usagers et d'être à leur écoute.

La Collectivité et ses exploitants sont régulièrement sollicités par des usagers sur des questions techniques ou financières. L'un des motifs de réclamation récurrents est le constat d'une consommation d'eau anormalement élevée, provenant de fuites sur les installations privées. Depuis fin 2012, la loi Warsmann prévoit des modalités de dégrèvement en cas de fuite chez les usagers domestiques occupant un local d'habitation.

Les réclamations reçues en 2020 à la Collectivité concernaient majoritairement :

- la facturation, y compris dysfonctionnement des dispositifs de télérelève pour les usagers équipés et la contestation de la facturation, de frais de relance pour retard de paiement ;
- un problème de qualité de l'eau : problème de goût, turbidité ou d'eau calcaire ;
- un problème de fuite ou d'infiltration d'eau : fuite avant compteur, fuite après compteur et demande de dégrèvement, dégât des eaux... ;
- un problème suite aux travaux réalisés par le service de l'eau : problème d'accès à l'habitation, remise en état des chaussées, désagrément lié à une coupure d'eau... ;
- une difficulté d'accès au compteur notamment pour le contrôle de l'index ;
- un problème de manque de pression...

Demandes des usagers	2018	2019	2020
Nombre total de contacts	96	185	184
Dont nombre de demandes d'information	16	100	71
Dont nombre de réclamations reçues par la Collectivité	80	85	113
<i>dont réclamations sur motifs autres que le prix de l'eau (Indicateur national P155.1)</i>	59	70	95
Mode de demande			
Téléphone	19 %	11 %	13 %
Courrier électronique	50 %	72 %	71 %
Courrier	24 %	16 %	15 %
Visite / échange direct	7 %	1 %	1 %



Le nombre de demandes d'information a diminué par rapport à l'année précédente (-29%), tandis que le nombre de réclamations a augmenté de 33%. Un grand nombre de demandes d'information concernait la qualité de l'eau (19), phénomène certainement accentué par le contexte sanitaire 2020. Il y a eu également des demandes d'information sur le Crédit Eau Famille Nombreuse (14).

Par ailleurs, le dispositif Chèque Eau a généré également plus d'une trentaine de contacts (avec suivi de dossiers) qui n'est pas comptabilisée ici.

VI - 10 - 2 - La passation, le suivi et le contrôle des délégations de service public de distribution

1/ Avenants de transfert des contrats à la Collectivité suite au transfert de compétence de Montfort Communauté

En février 2020, la Collectivité a voté

- l'avenant de transfert à la Collectivité Eau du Bassin Rennais du contrat 2003-2020 entre la Communauté de Communes de Montfort-sur-Meu et Veolia Eau pour le territoire de Montfort-sur-Meu, à compter du 1^{er} janvier 2020
- l'avenant quadripartite au contrat 2016-2025 avec Veolia Eau, qui substituera la Collectivité Eau du Bassin Rennais à Montfort Communauté à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les abonnés d'Iffendic-Nord et de Saint-Gonlay, territoires inclus dans le périmètre du contrat ex-SIAEP Montauban-St-Méen ; les autres co-contractants étant la Communauté de Communes St-Méen Montauban et la ville de Loscouët-sur-Meu.

En décembre 2020, un accord politique ayant été trouvé entre Montfort Communauté et le Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont pour la sortie d'Iffendic-sud, le Comité Syndical a voté l'avenant tripartite au contrat 2018-2025 passé entre le Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont et Saur, qui ajoute la Collectivité Eau du Bassin Rennais au contrat à compter du 1^{er} janvier 2021 en tant que nouvelle personne publique co-contractante pour les abonnés d'Iffendic-sud, territoire inclus dans le périmètre du contrat.

2/ Préparation de l'agrandissement du territoire délégué à la SPL en 2022 – Avenant n°4 au contrat de Montfort-sur-Meu

En mars 2020, la Collectivité a voté

- le principe de la délégation à la société publique locale Eau du Bassin Rennais du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de Montfort-sur-Meu à l'échéance du contrat en cours avec Veolia Eau
- la prolongation d'un an de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2021, afin de disposer des délais nécessaires à la reprise du service en délégation de service public par la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais.

Une phase de négociation a été menée par les services de la Collectivité et son Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage avec le délégataire Veolia Eau de septembre à novembre 2020, pour aboutir à la passation d'un avenant n°4 au contrat Production et Distribution sur le territoire de Montfort-sur-Meu. En préalable à la négociation, un audit financier du contrat avait été réalisé.

L'avenant n°4 permet la mise en œuvre des modalités d'harmonisation du prix de l'eau et de la tarification sociale pour les 3 300 abonnés du service, pour un montant de charges supplémentaires de 23,6 k€ dans le compte d'exploitation prévisionnel (sur un total de 604,3 k€ de charges) : catégorisation des abonnés (analyse de la base abonnés et re-paramétrage des tables de facturation), mise en place de la nouvelle maquette de facture permettant la facturation par catégories et par tranches, application du Crédit Eau Famille Nombreuse, avec une hypothèse d'un taux de recours de 25%, transmission de la communication aux abonnés sur la nouvelle tarification, le nouveau règlement de Service, le Crédit Eau Famille Nombreuse et la démarche Ecodoc.

L'avenant intègre au patrimoine le réservoir et le surpresseur du Tertre, mis en service en 2013. Les charges d'exploitation associées sont portées au compte prévisionnel d'exploitation 2021 pour un montant de 9,3 k€ correspondant à 2 années d'exploitation, en raison de l'intégration tardive. Le surcoût lié au remplacement du calcaire marin par du calcaire terrestre dans la filière de production est intégré dans les charges de réactifs, à hauteur de 2 k€ pour l'année 2021.

En vue de la prise en gestion du service par la SPL Eau du Bassin Rennais en 2022, les âges maximums des compteurs par diamètre sont calés pour la dernière année du contrat pour converger vers les modalités fixées par la Collectivité dans ses contrats avec la SPL, notamment l'âge maximum à 19 ans pour les compteurs de diamètre 15 mm, assorti de la vérification périodique des compteurs par échantillonnage statistique autorisé par la réglementation.

Un fonds de renouvellement est conservé pour le remplacement des équipements autres que les compteurs. Le montant 2021 de la dotation de renouvellement est ainsi fixé à 19,9 k€ (-17,9 k€ par rapport à la dotation 2020). L'arrivée à échéance des amortissements des investissements du délégataire prévus sur la durée initiale du contrat conduit à une diminution de charges de 27,5 k€ pour l'année 2021.

L'économie prévisionnelle du contrat après avenant conduit à un taux de marge avant impôt de 8,3%.

La part Py du tarif aux abonnés correspondant aux charges de production et d'achat d'eau en gros est désormais calculée en intégrant un objectif de rendement à 88% basé sur une consommation prévisionnelle de l'industriel agro-alimentaire présent sur le territoire. En cas d'écart de plus de 5% de la consommation de cet abonné en 2021 par rapport à l'hypothèse, l'objectif de rendement sera recalculé en neutralisant l'écart de consommation.

2/ Renouvellement des conventions d'achat d'eau pour les communes alimentées par des collectivités extérieures

Du fait de la structuration des réseaux de canalisation, 11 communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dont 10 issues des syndicats voisins et une commune qui était indépendante pour la compétence eau, sont alimentées par les productions ou imports d'eau des collectivités voisines. Ces fournitures d'eau sont encadrées par une convention d'achat d'eau pour chacun des secteurs concernés.

En 2020 la Collectivité a voté

- la conclusion d'une convention d'achat et de vente avec la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné pour l'année 2020 et jusqu'au transfert de compétence de la CCVIA à la Collectivité, prévu début 2021, en substitution de la convention d'achat d'eau de la Collectivité au SIE de St-Aubin d'Aubigné aujourd'hui dissous, et de la vente d'eau de la Collectivité au Syndicat de Production d'Ille et Rance également dissous
- l'avenant à la convention d'achat d'eau au Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont pour y intégrer à compter de 2021 la fourniture d'eau pour la partie sud de la commune d'Iffendic transférée à la Collectivité par Montfort Communauté.

3/ L'analyse technique et financière des rapports annuels 2020 des délégataires

La transmission aux délégataires des remarques et demandes de corrections ou compléments sur leurs rapports annuels 2020 a donné lieu à la remise d'un rapport modifié pour chacun des services de la part des 3 délégataires (cf. Chapitre III-2-1).

Une réunion spécifique de présentation détaillée des comptes d'exploitation a été organisée par les services de la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec chaque délégataire. Pour la SPL Eau du Bassin Rennais, cette réunion annuelle s'inscrit dans une série de réunions de contrôle analogue sur les comptes de la société.

Lors de ces réunions, il est demandé aux délégataires de commenter les évolutions des différents postes de charges et de recettes de chaque contrat, de présenter les éventuels changements dans les méthodes de calcul ou de réaffectation des charges indirectes, et d'expliquer certaines données incohérentes.

Sur un même service, les évolutions de recettes d'une année sur l'autre sont généralement la conséquence de variation du volume consommé par les abonnés et / ou du volume de travaux réalisés à titre exclusif (pose de compteurs, branchements neufs...).

Pour les postes de charges les plus importants, les évolutions sont liées aux facteurs suivants :

- Personnel : variations d'effectifs, évolutions de carrière amenant les agents à changer de catégorie ;
- Sous-traitance, matières et fournitures : variation du volume de travaux ;
- Achat d'eau : variation du volume consommé par les abonnés, évolution du volume de pertes sur le réseau.

Les charges de renouvellement et d'investissement sont fixées par chaque contrat d'affermage et lissées sur la durée du contrat.

Synthèse des comptes d'exploitation 2020 au format Comptes Annuels de Résultat
d'Exploitation (CARE) pour chacun des délégataires

Service	01-Rennes- St-Jacques 2020	02-Secteur Sud 2020	05 - Cesson- Sévigné 2020	06 - Acigné- Brécé-Pacé- St-Gilles- Vezin-le-C. 2020
2020 VP.CEBR.324 - Recettes (k€)	15 748	3 559	1 231	1 619
2020 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau (k€)	13 349	2 625	891	1 317
2020 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif (k€)	1 264	655	266	170
2020 VP.CEBR.308 - Produits accessoires (k€)	1 135	279	74	132
2020 VP.CEBR.325 - Dépenses (k€)	15 158	3 684	1 203	1 489
2020 VP.CEBR.309 - Personnel (k€)	2 506	845	274	383
2020 VP.CEBR.310 - Energie électrique (k€)	2	16	2	5
2020 VP.CEBR.311 - Achats d'eau (k€)	4 710	1 229	448	526
2020 VP.CEBR.312 - Produits de traitement (k€)	1	-	-	1
2020 VP.CEBR.313 - Analyses (k€)	53	30	8	14
2020 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures (k€)	1 566	760	226	208
2020 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes (k€)				
2020 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation (k€)	551	91	38	57
2020 VP.CEBR.316b - Redevances contractuelles (k€)	-	-	-	-
2020 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche (k€)	2 152	546	152	177
2020 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds) (k€)	3 181	73	28	66
2020 VP.CEBR.319 - Investissements (k€)	278	95	23	42
2020 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables (k€)	158	-	2	9
2020 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (k€)	590	- 126	28	130
2020 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés (k€)	64	14	5	5
2020 VP.CEBR.327 - Résultat (k€)	526	- 140	23	125
2020 VP.CEBR.323 - Taux de marge (%)	3%	-4%	2%	8%
Année de début du contrat	2015	2020	2017	2016
Avancement du contrat fin 2020	Année 6/15	Année 1/15	Année 4/13	Année 5/14
Poids des Contributions des services centraux et de recherche dans les charges	14%	15%	13%	12%

La ligne Autres dépenses d'exploitation regroupe notamment les télécommunications, poste et télégestion, les engins et véhicules, l'informatique, les assurances et les charges de locaux.

A noter : La présentation du compte d'exploitation de la SPL Eau du Bassin Rennais est différente de celle des CARE établis par Veolia Eau et SAUR. Les impôts locaux et taxes, ainsi que les dépenses d'investissement, sont intégrés dans les frais de structure (ligne Contribution des services centraux et de recherche), tandis qu'ils sont comptabilisés sur la ligne « Impôts locaux et taxes » pour Veolia Eau et SAUR.

Tableau 25 Service	Déléataire Veolia Eau			
	03 - Nord de Rennes 2019	07- Montfort- sur-Meu 2020	08 - Chantepie- Vern 2020	11- ex SIAEP Montauban St-Méen 2020
2020 VP.CEBR.324 - Recettes (k€)	2 921	723	1 139	1 762
2020 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau (k€)	2 160	698	918	1 582
2020 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif (k€)	518	6	165	80
2020 VP.CEBR.308 - Produits accessoires (k€)	244	19	56	99
2020 VP.CEBR.325 - Dépenses (k€)	3 502	583	1 173	1 679
2020 VP.CEBR.309 - Personnel (k€)	618	89	236	522
2020 VP.CEBR.310 - Energie électrique (k€)	52	3	8	139
2020 VP.CEBR.311 - Achats d'eau (k€)	1 178	289	347	69
2020 VP.CEBR.312 - Produits de traitement (k€)	2	2	-	18
2020 VP.CEBR.313 - Analyses (k€)	19	10	3	48
2020 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures (k€)	921	54	243	309
2020 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes (k€)	28	13	14	49
2020 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation (k€)	296	41	96	160
2020 VP.CEBR.316b - Redevances contractuelles (k€)	- 85	4	8	22
2020 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche (k€)	121	28	47	104
2020 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds) (k€)	150	46	135	201
2020 VP.CEBR.319 - Investissements (k€)	183	1	27	21
2020 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables (k€)	19	3	10	16
2020 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (k€)	- 581	143	- 26	105
2020 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés (k€)	-	39	-	23
2020 VP.CEBR.327 - Résultat (k€)	- 581	104	- 26	81
2020 VP.CEBR.323 - Taux de marge (%)	-19%	14%	-2%	5%
Année de début du contrat	2013	2003	2008	2016
Avancement du contrat fin 2020	Année 8/12	Année 18/19	Année 13/15	Année 5/10
Poids des Contributions des services centraux et de recherche dans les charges	3%	5%	4%	6%

La ligne Autres dépenses d'exploitation regroupe notamment les télécommunications, poste et télégestion, les engins et véhicules, l'informatique, les assurances et les charges de locaux.

La ligne Redevances contractuelles dans les CARE de Veolia Eau correspond à la régularisation de la provision calculée pour la part achat d'eau du tarif.

Suite à la réunion annuelle de présentation des comptes par Veolia Eau, la Collectivité a fait les demandes suivantes :

- pour l'ensemble des contrats :
 - transmission du détail de l'impact financier par contrat des écarts entre 2019 et 2020 relatifs à la part de recettes de ventes d'eau liée au Débit A Etablir (estimation du volume restant à facturer sur l'année) et le poids du Débit A Etablir dans le total des recettes de vente d'eau
 - transmission du détail par contrat de la prise en charge du chômage partiel dans le contexte de crise sanitaire 2020
 - Suite au signalement par Veolia Eau d'un changement de méthode en 2020 du coût de la Relation usager, conduisant à une augmentation importante des lignes de charges correspondantes (Personnel et Autres charges d'exploitation) et du coût par abonné, demande d'une note détaillée sur la comptabilité analytique de la Relation usager par abonné, intégrant le coût 2019 de la Relation usager par abonné pour comparaison avec le coût 2020

- pour le contrat Nord de Rennes
- le détail des 320,6 k€ de charges de sous-traitance issues de l'échelon « Centre » et qui s'ajoutent au total de 600,7 k€ issues des échelons « Contrat », « Unité Opérationnelle » et « Zone »
- le montant de charges liées aux têtes de radio-relève remplacées en 2020
- au vu de l'économie du contrat depuis son démarrage, significativement déficitaire depuis son démarrage en 2015, une note sur la vision pluriannuelle du délégataire sur les comptes du contrat par rapport au Compte d'Exploitation Prévisionnel qui était équilibré.

Tableau 25 Service	Délégataire SAUR	
	04 - Secteur Ouest 2020	10 - Le Rheu 2020
2020 VP.CEBR.324 - Recettes (k€)	3 175	541
2020 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau (k€)	2 588	461
2020 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif (k€)	426	55
2020 VP.CEBR.308 - Produits accessoires (k€)	160	25
2020 VP.CEBR.325 - Dépenses (k€)	3 137	535
2020 VP.CEBR.309 - Personnel (k€)	608	65
2020 VP.CEBR.310 - Energie électrique (k€)	52	4
2020 VP.CEBR.311 - Achats d'eau (k€)	1 309	178
2020 VP.CEBR.312 - Produits de traitement (k€)	2	1
2020 VP.CEBR.313 - Analyses (k€)	13	4
2020 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures (k€)	405	26
2020 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes (k€)	47	5
2020 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation (k€)	317	52
2020 VP.CEBR.316b - Redevances contractuelles (k€)	-	-
2020 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche (k€)	227	58
2020 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds) (k€)	103	132
2020 VP.CEBR.319 - Investissements (k€)	22	6
2020 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables (k€)	32	5
2020 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (k€)	38	6
2020 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés (k€)	12	2
2020 VP.CEBR.327 - Résultat (k€)	26	4
2020 VP.CEBR.323 - Taux de marge (%)	1%	1%
Année de début du contrat	2017	2012
Avancement du contrat fin 2020	Année 4/8	Année 9/10
Poids des Contributions des services centraux et de recherche dans les charges	7%	11%

La ligne Autres dépenses d'exploitation regroupe notamment les télécommunications, poste et télégestion, les engins et véhicules, l'informatique, les assurances et les charges de locaux.

Suite à la réunion annuelle de présentation des comptes par Saur, la Collectivité a fait les demandes suivantes :

- pour le contrat Secteur Ouest, ajout des recettes de quittance assainissement prévues au Compte d'Exploitation Prévisionnel et non intégrées dans les CARE depuis le début du contrat

- pour les 2 contrats, transmission du détail par contrat de la prise en charge du chômage partiel dans le contexte de crise sanitaire 2020
- pour les 2 contrats, la transmission du calcul de la valeur ajoutée du contrat servant au calcul des charges réparties.

VII- LE PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

VII - 1 – Montant de la facture 120 m³

Au 1^{er} janvier 2021, sur la base d'une facture de 120 m³ (référence INSEE) d'eau potable (hors assainissement) pour un local à usage d'habitation, le prix TTC au m³ varie de 2,158 € pour la commune de Saint-Jacques-de-la-lande à 2,459 € pour les communes d'Iffendic-nord et Saint-Gonlay (cf. carte page suivante). Au 1^{er} janvier 2020, il variait de 2,118 € (service Nord de Rennes) à 2,595 € (Iffendic-nord et Saint-Gonlay).

Service	Abonnés concernés	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³ au 1/01/20 (Indicateur D102.0)	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³ au 1/01/21 (Indicateur D102.0)	Variation	Montant TTC facture de 120 m ³ au 1/01/2020	Montant TTC facture de 120 m ³ au 1/01/2021	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2021
01 - Rennes St-Jacques (Rennes)	Local à usage d'habitation	2,164 €	2,179 €	0,7%	259,66 €	261,43 €	33,68 €
01 - Rennes St-Jacques (St Jacques)	Local à usage d'habitation	2,133 €	2,158 €	1,2%	255,94 €	258,94 €	33,68 €
02 - Secteur Sud (territoire ex Sud de Rennes)	Local à usage d'habitation	2,362 €	2,311 €	-2,2%	283,48 €	277,30 €	33,68 €
02 - Secteur Sud (Corps Nuds)	Local à usage d'habitation	2,214 €	2,311 €	4,4%	265,73 €	277,30 €	33,68 €
02 - Secteur Sud (Nouvoitou)	Local à usage d'habitation	2,256 €	2,240 €	-0,7%	270,68 €	268,77 €	33,68 €
03 - Nord de Rennes	Local à usage d'habitation	2,118 €	2,159 €	2,0%	254,10 €	259,13 €	45,43 €
04 - Secteur Ouest	Local à usage d'habitation	2,337 €	2,294 €	-1,8%	280,46 €	275,24 €	31,80 €
05 - Cesson-Sévigné	Local à usage d'habitation	2,200 €	2,203 €	0,1%	264,02 €	264,33 €	33,68 €
06 - Acigné-Brécé-Pacé-St-Gilles-Vezin	Local à usage d'habitation	2,182 €	2,191 €	0,4%	261,87 €	262,91 €	33,68 €
07 - Montfort-sur-Meu	Local à usage d'habitation	2,220 €	2,203 €	-0,8%	266,39 €	264,31 €	52,73 €
08 - Chantepie-Vern	Local à usage d'habitation	2,323 €	2,282 €	-1,8%	278,80 €	273,81 €	41,24 €
10 - Le Rheu	Local à usage d'habitation	2,198 €	2,195 €	-0,1%	263,78 €	263,41 €	16,55 €
11 - Iffendic Nord - St Gonlay	Tous abonnés	2,595 €	2,459 €	-5,2%	311,43 €	295,10 €	42,59 €

Les frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés sont perçus par le Délégué unique. Le montant est fixé par le contrat de délégation de service public.

Il faut noter que la référence nationale des 120 m³ par an n'est pas adaptée au Bassin Rennais où la consommation moyenne par abonné domestique en 2020 est de 67 m³ (cf. Chapitre VI-5).

Aussi, la Collectivité suit également le prix pour une facture type de 60 m³.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix TTC au m³ pour 60 m³ pour un local à usage d'habitation varie de 2,248 € pour Rennes à 2,835 € pour Iffendic Nord et Saint-Gonlay. Au 1^{er} janvier 2020, il variait de 2,231 € (Rennes) à 3,036 € (Iffendic Nord et Saint-Gonlay).

Service	Abonnés concernés	Prix TTC au m ³ pour 60 m ³ au 1/01/20 (Indicateur D102.0)	Prix TTC au m ³ pour 60 m ³ au 1/01/21 (Indicateur D102.0)	Variation	Montant TTC facture de 60 m ³ au 1/01/2020	Montant TTC facture de 60 m ³ au 1/01/2021	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2021
01 - Rennes St-Jacques (Rennes)	Local à usage d'habitation	2,231 €	2,248 €	0,8%	133,84 €	134,90 €	33,68 €
01 - Rennes St-Jacques (St Jacques)	Local à usage d'habitation	2,274 €	2,277 €	0,1%	136,42 €	136,61 €	33,68 €
02 - Secteur Sud (territoire ex Sud de Rennes)	Local à usage d'habitation	2,506 €	2,431 €	-3,0%	150,34 €	145,89 €	33,68 €
02 - Secteur Sud (Corps Nuds)	Local à usage d'habitation	2,350 €	2,431 €	3,4%	141,01 €	145,89 €	33,68 €
02 - Secteur Sud (Nouvoitou)	Local à usage d'habitation	2,416 €	2,372 €	-1,8%	144,96 €	142,31 €	33,68 €
03 - Nord de Rennes	Local à usage d'habitation	2,287 €	2,297 €	0,4%	137,21 €	137,84 €	45,43 €
04 - Secteur Ouest	Local à usage d'habitation	2,534 €	2,450 €	-3,3%	152,04 €	147,01 €	31,80 €
05 - Cesson-Sévigné	Local à usage d'habitation	2,311 €	2,302 €	-0,4%	138,66 €	138,11 €	33,68 €
06 - Acigné-Brécé-Pacé-St-Gilles-Vezin	Local à usage d'habitation	2,277 €	2,279 €	0,1%	136,62 €	136,76 €	33,68 €
07 - Montfort-sur-Meu	Local à usage d'habitation	2,488 €	2,295 €	-7,8%	149,28 €	137,73 €	52,73 €
08 - Chantepie-Vern	Local à usage d'habitation	2,444 €	2,387 €	-2,3%	146,67 €	143,25 €	41,24 €
10 - Le Rheu	Local à usage d'habitation	2,287 €	2,278 €	-0,4%	137,20 €	136,71 €	16,55 €
11 - Iffendic Nord - St Gonlay	Tous abonnés	3,036 €	2,835 €	-6,6%	182,18 €	170,12 €	42,59 €

VII - 2 - L'harmonisation du prix de l'eau se poursuit

L'objectif d'un prix unique de l'eau et l'assainissement pour l'ensemble des usagers a été fixé début 2015 respectivement par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et par Rennes Métropole. Les modalités de cette uniformisation, décidées pour la part eau potable suite à une étude réalisée en 2015 sur les 16 structures tarifaires et 16 prix de l'eau différents hérités par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, ont commencé à s'appliquer sur le prix de l'eau en 2016 et se poursuivent depuis.

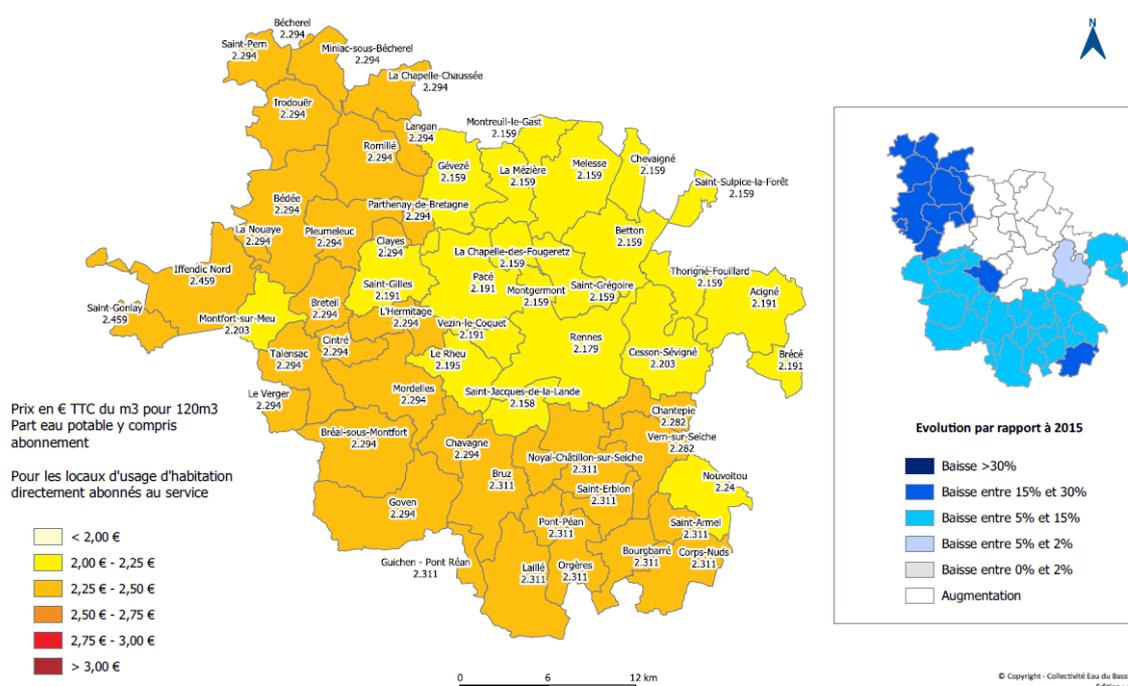
La tarification repose sur une catégorisation des abonnés en 3 types (ménages disposant d'un abonnement individuel, consommations non individualisées des immeubles collectifs de logement, et autres abonnés (professionnels)) : pour les ménages individualisés une part fixe réduite, la gratuité de la tranche 0-10 m³ (pour une consommation annuelle, hors parts SMG Eau 35 et Agence de l'Eau Loire-Bretagne) puis une progressivité du tarif en 4 tranches ; pour les consommations non individualisées des immeubles collectifs de logement et les autres abonnés, des tarifs au m³ uniques ; suppression de la dégressivité en fonction du volume consommé. Au 1^{er} janvier 2020, cette structure est en place sur les 56 communes du périmètre historique de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Elle n'est pas encore déployée sur les 3 nouvelles communes ayant rejoint le périmètre en 2020 (Montfort-sur-Meu, Iffendic-nord et St-Gonlay).

Chaque année, la part de la Collectivité sur le prix de l'eau est réajustée, commune par commune, en fonction de la part du délégataire et de l'objectif d'harmonisation pour tendre vers un prix unique en 2023 (harmonisation en 8 ans) pour les consommateurs domestiques (logements individuels et consommations non individualisées des immeubles collectifs), et en 2025 (harmonisation en 10 ans) pour les autres abonnés. La convergence commence à s'appliquer en 2020 sur les 3 nouvelles communes intégrées au périmètre. (cf. carte et graphique ci-après)

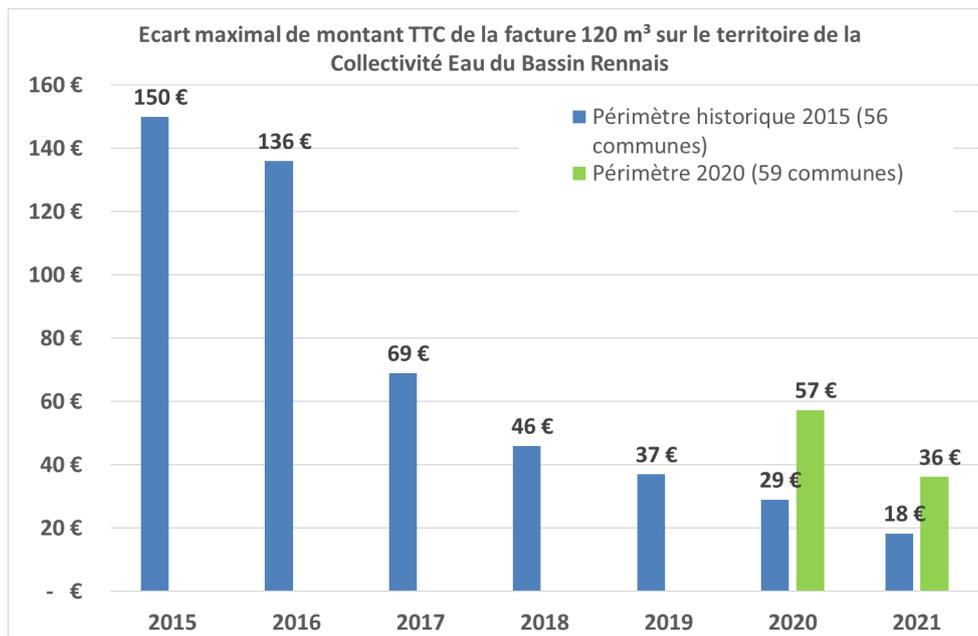
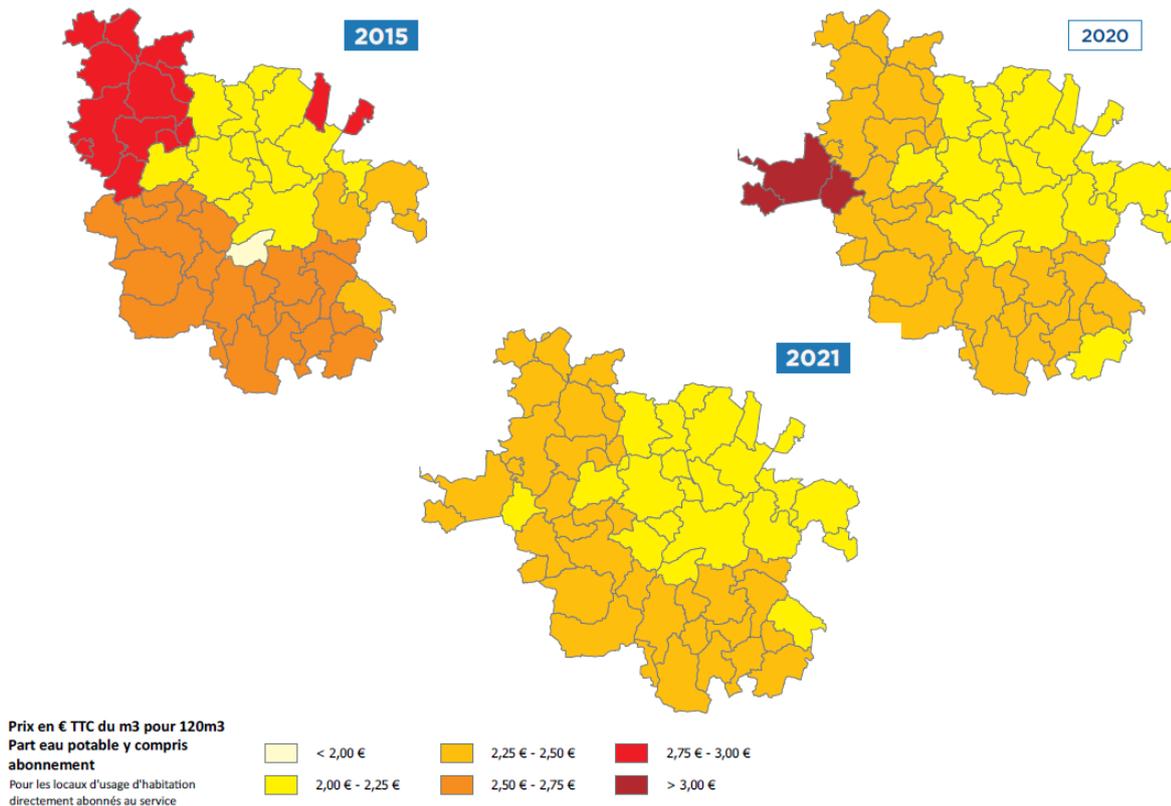
La carte ci-après permet de visualiser les écarts de prix subsistant au 1^{er} janvier 2021 mais également de mesurer les effets de l'harmonisation.

En 2020, la Collectivité a baissé sa part du prix de l'eau pour compenser partiellement l'actualisation annuelle automatique des parts revenant à chacun des délégataires.

Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2021



Harmonisation du prix de l'eau depuis 2015



Les 3 nouvelles communes intégrées en 2020 avaient un prix de l'eau supérieur aux prix les plus élevés du territoire historique après 5 années de convergence. L'écart de prix sur le nouveau périmètre des 59 communes s'en trouve augmenté en 2020. Le premier effet de l'extension de la convergence aux 3 nouvelles communes est visible sur l'année 2021.

VII - 3 - La tarification sociale déployée sur le territoire

Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais ont fait partie des collectivités expérimentatrices de la tarification sociale de l'eau permise par la loi Brottes de 2013, visant à faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement.

Le choix d'une tarification progressive par tranche, plus écologique, avec une première tranche de consommation 0-10 m³ gratuite, et des dispositifs correctifs pour les familles nombreuses et pour les usagers les plus démunis, en est l'application directe.

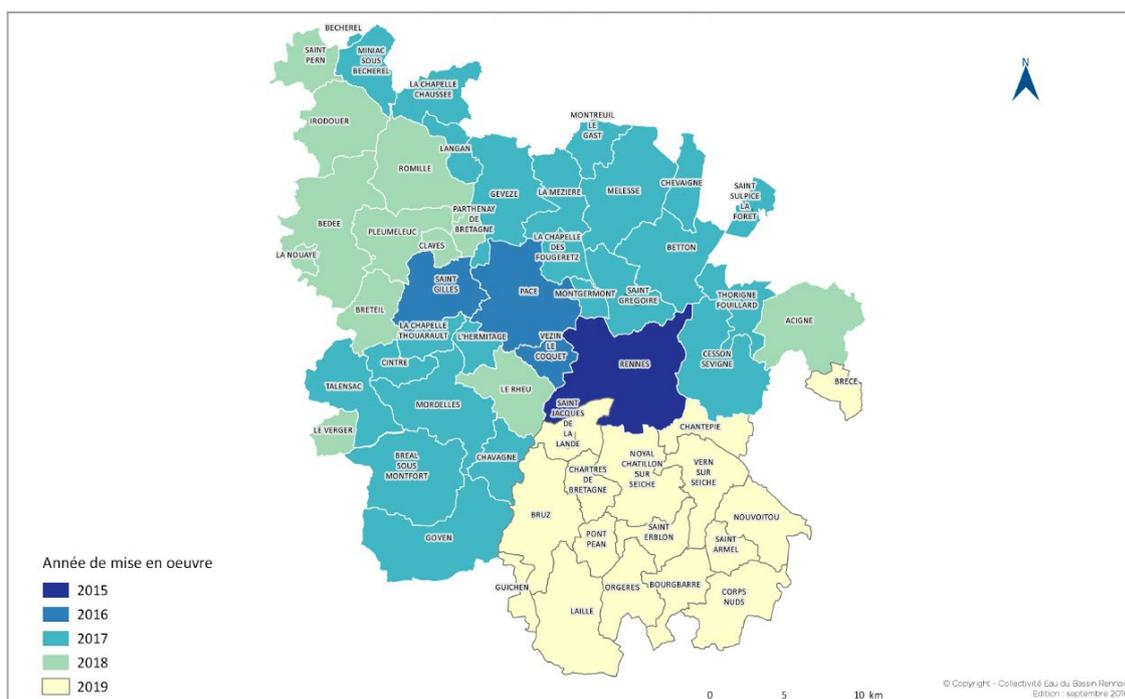
La possibilité de mettre en place des mesures de tarification sociale a été étendue à toutes les collectivités par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

VII - 3 - 1 - Une structure tarifaire incluant la première tranche de consommation gratuite et le Crédit Eau Famille Nombreuse

La nouvelle structure tarifaire incluant les 10 m³ gratuits, instaurée en 2015 à Rennes, puis étendue progressivement lors de la mise en place de nouveaux contrats de Délégation de Service Public ou de négociations d'avenants, est en place sur les 56 communes historiques du territoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

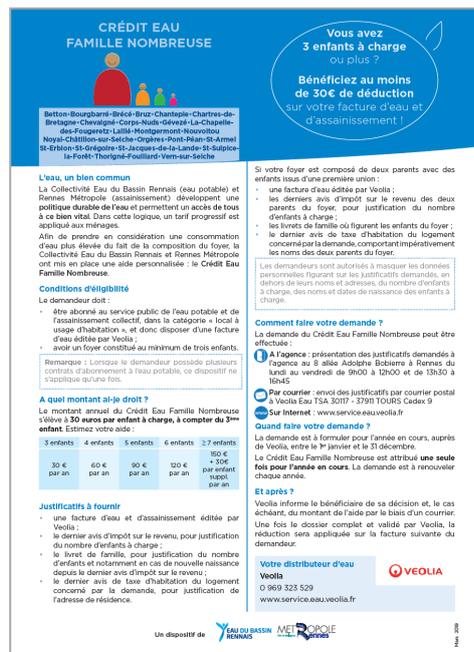
Elle sera déployée sur Montfort-sur-Meu en 2021 dans le cadre de l'avenant passé en 2020 au contrat avec Veolia Eau. L'application sur Iffendic-nord et St-Gonlay, qui ont également intégré le périmètre de la Collectivité en 2020, nécessitera la sortie préalable de ces 2 communes du contrat quadripartite avec la Communauté de Communes St Méen-Montauban, la commune de Loscouët-sur-Meu et Veolia Eau.

Historique d'application de la tarification par catégorie d'usagers

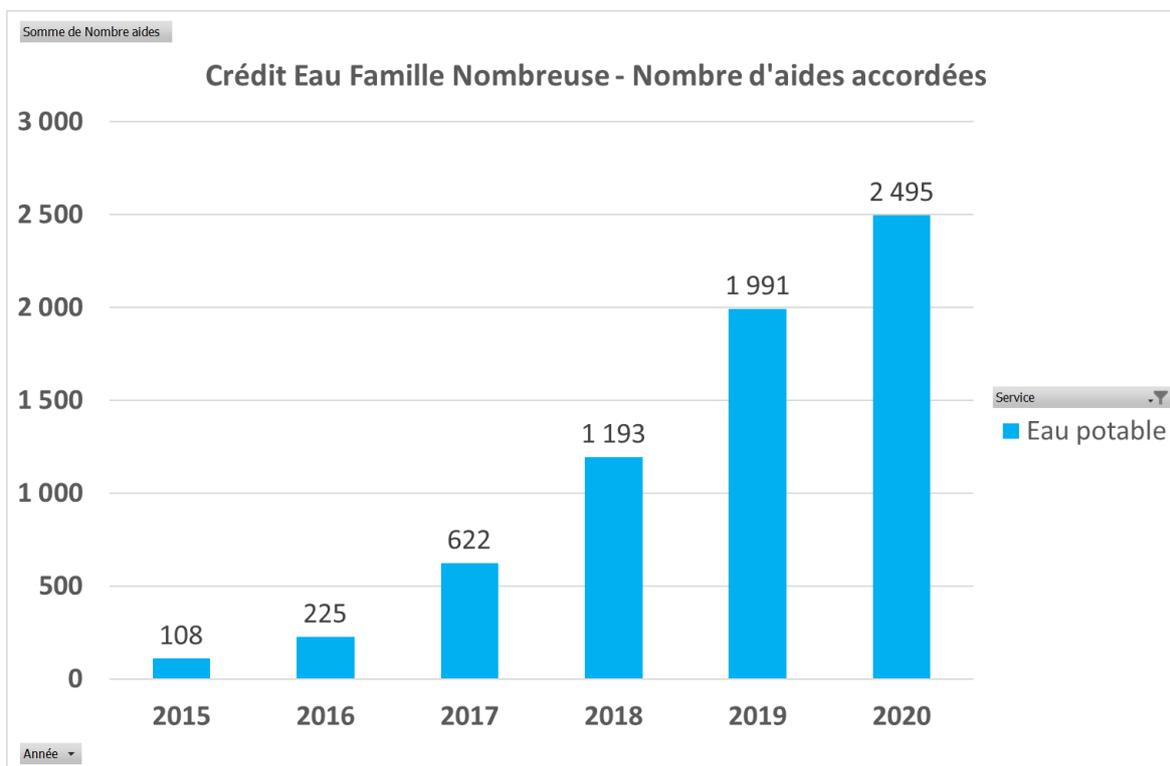


Le Crédit Eau Famille Nombreuse, attribué à partir du 3^{ème} enfant à charge, vise à corriger l'impact de la tarification progressive sur les ménages dont la consommation d'eau est structurellement plus importante du fait de la composition du foyer. Seules les familles abonnées au service y ont accès, les foyers situés dans les collectifs non individualisés n'étant pas concernés par la progressivité du tarif. D'un montant de 30 € par enfant à compter du 3^{ème} enfant pour les communes de la Métropole (15 € financés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'eau potable et 15 € financés par Rennes Métropole pour l'assainissement), et de 15 € par enfant à compter du 3^{ème}, pour le reste du territoire de la Collectivité en 2019, l'aide est attribuée sur demande et sur justificatifs auprès du distributeur d'eau.

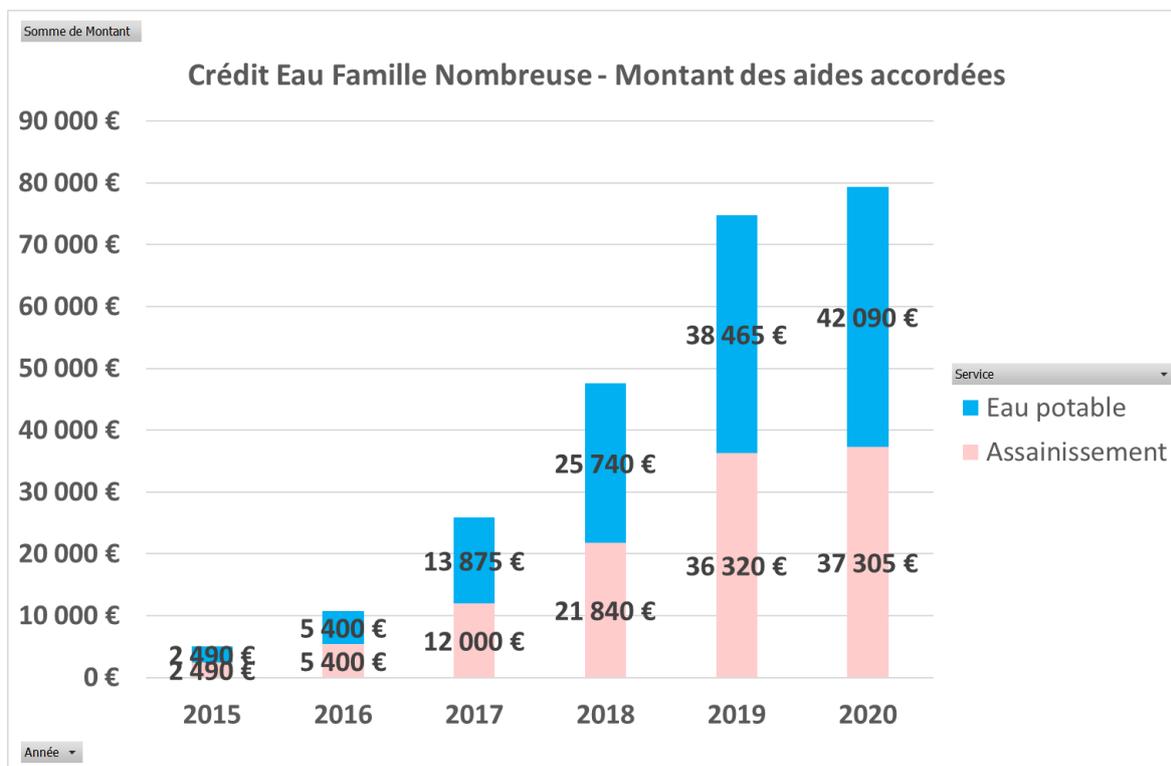
Le dispositif est entré en vigueur sur la ville de Rennes en juillet 2015 puis progressivement sur le reste du territoire, en lien avec l'extension de la nouvelle structure tarifaire. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Crédit Eau Famille Nombreuse est en place sur les 56 communes du périmètre historique de la Collectivité, pour les familles directement abonnées au service. Il sera déployé sur Montfort-sur-Meu en 2021 dans le cadre de l'avenant passé en 2020 au contrat avec Veolia Eau.



Plaquette d'information sur le Crédit Eau Famille



L'évolution du nombre d'aides accordées entre 2015 et 2019 correspond au déploiement progressif du dispositif sur le territoire. Entre 2019 et 2020, à périmètre identique, on note une augmentation de 25% du nombre de foyers ayant bénéficié du dispositif.



Utilisation du Crédit Eau Famille Nombreuse	2016	2017	2018	2019	2020
Montant moyen alloué par famille (eau et assainissement)	48 €	42 €	40 €	38 €	32 €

Sur la base des statistiques INSEE sur les familles nombreuses du territoire (12 044 familles), le taux de recours au Crédit Eau Famille Nombreuse, rapporté au périmètre concerné par le dispositif pour chacune des années, est passé de 3 % à 21 % entre 2015 et 2020. À noter que 44 % des ménages rennais se situent dans des immeubles collectifs non individualisés et ne sont pas concernés par le dispositif car non impactés par la tarification progressive par tranches. Une communication générale à destination de toutes les familles nombreuses est de ce fait difficile. Depuis 2018, une communication ciblée sur les ménages abonnés directement au service est réalisée chaque année à l'automne par un courrier électronique.

VII - 3 - 2 - Dispositif d'aide Chèque Eau pour les usagers les plus démunis

La Collectivité et Rennes Métropole ont mis en place une aide automatique au paiement de la facture, à destination des personnes bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire sans participation financière (anciennement CMU-C), d'un montant annuel de 30 € par bénéficiaire sur les communes de Rennes Métropole (15 € financés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'eau potable et 15 € par Rennes Métropole pour l'assainissement) et de 15 € par bénéficiaire sur le reste du territoire de la Collectivité.

Le dispositif vise en 2020 plus 15 000 bénéficiaires représentant de l'ordre de 29 000 habitants (bénéficiaires et leurs ayants-droits), avec une attribution automatique et universelle : bénéficiaires abonnés directement au service ou non. En 2017 et 2018, il a été décliné au fur et à mesure de sa construction en 4 modalités d'attribution, basées sur des partenariats avec les 4 principaux bailleurs

sociaux du territoire et les 3 délégataires eau potable : déduction automatique sur la facture d'eau, déduction sur quittance de charges du bailleur social, utilisation d'un Chèque Eau papier en paiement de la facture ou des charges, et virement direct par la Collectivité pour les situations ne pouvant être traitées par l'une des 3 premières modalités.

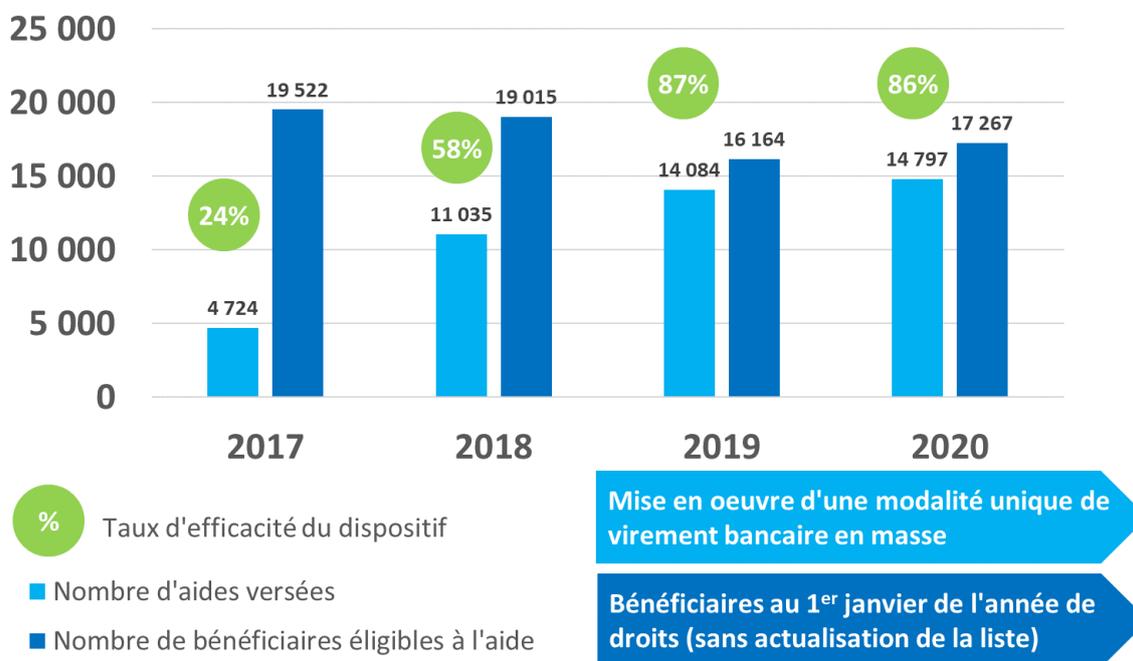
Grâce à ces différentes modalités, le taux d'efficacité du dispositif d'aide Chèque Eau avait atteint 58% pour l'année de droits 2018. Afin d'augmenter encore l'efficacité du dispositif, et de réduire les coûts de gestion, la Collectivité a décidé d'expérimenter pour la période 2019-2021 la généralisation du virement bancaire direct par la Collectivité à l'ensemble des bénéficiaires, accompagné d'une communication par courrier permettant de flécher l'aide vers les charges d'eau et d'assainissement. Une convention de partenariat avec la CPAM d'Ille et Vilaine a été adaptée pour permettre la transmission des coordonnées bancaires des bénéficiaires.

En 2020 les bénéficiaires éligibles des 3 communes ayant rejoint le périmètre de la Collectivité sont intégrés au dispositif. Le nombre de bénéficiaires éligibles augmente de 7% en 2020, dont 1% lié à l'extension du périmètre de la Collectivité.

Sur la totalité des bénéficiaires éligibles au titre de l'année de droits 2020

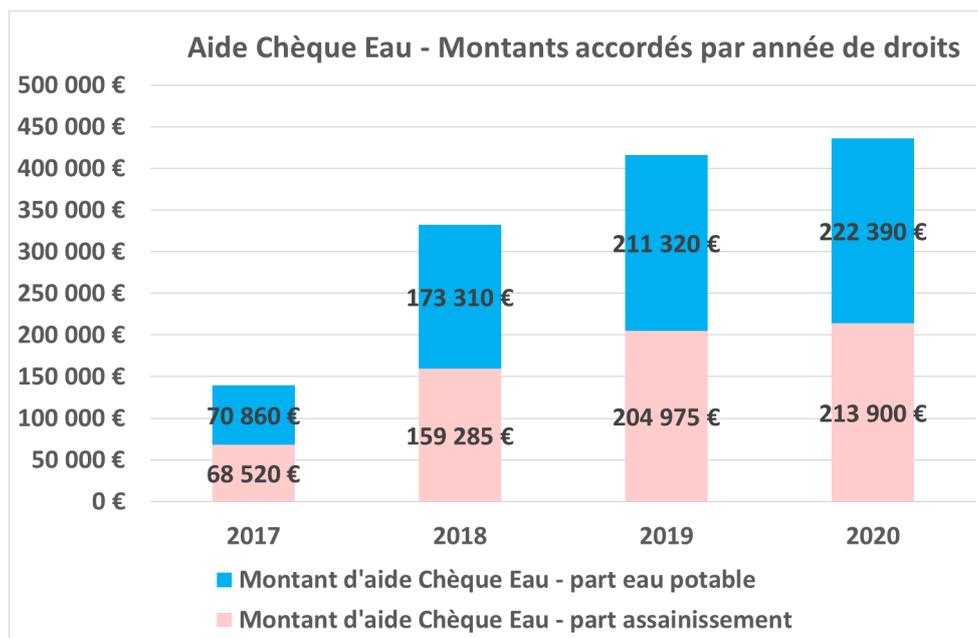
- 86% ont pu bénéficier du virement bancaire,
- 7% n'ont pas reçu le virement parce que les coordonnées bancaires qu'ils avaient transmises à la CPAM n'étaient à jour, malgré le courrier des collectivités les invitant à vérifier et mettre à jour leurs coordonnées avant l'exécution du virement
- 7% n'ont pas reçu le virement parce qu'ils n'avaient pas indiqué de coordonnées bancaires à la CPAM.

Bilan du dispositif d'aide Chèque Eau 2017-2020



A compter de 2019, le nombre de bénéficiaires éligibles à l'aide correspond aux bénéficiaires ouvrant-droit au 1/01/N à la CMU-C (devenue Complémentaire Santé Solidaire sans participation financière en novembre 2019), gérée par la CPAM, ayant fourni dans leur dossier CPAM des coordonnées bancaires permettant d'adresser un virement, hors situations particulières exclues (bénéficiaires domiciliés sur un terrain des gens du voyage bénéficiant d'un tarif d'eau spécifique, dans un établissement pénitentiaire ou hospitalier, ou à une adresse d'élection de domicile (Croix Rouge, Préfecture...))

En 2017 et 2018 une actualisation mensuelle de la liste de la CPAM était prise en compte, ce qui générait des temps et coûts de gestion trop importants.



VIII- LES ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE

VIII - 1 - La communication

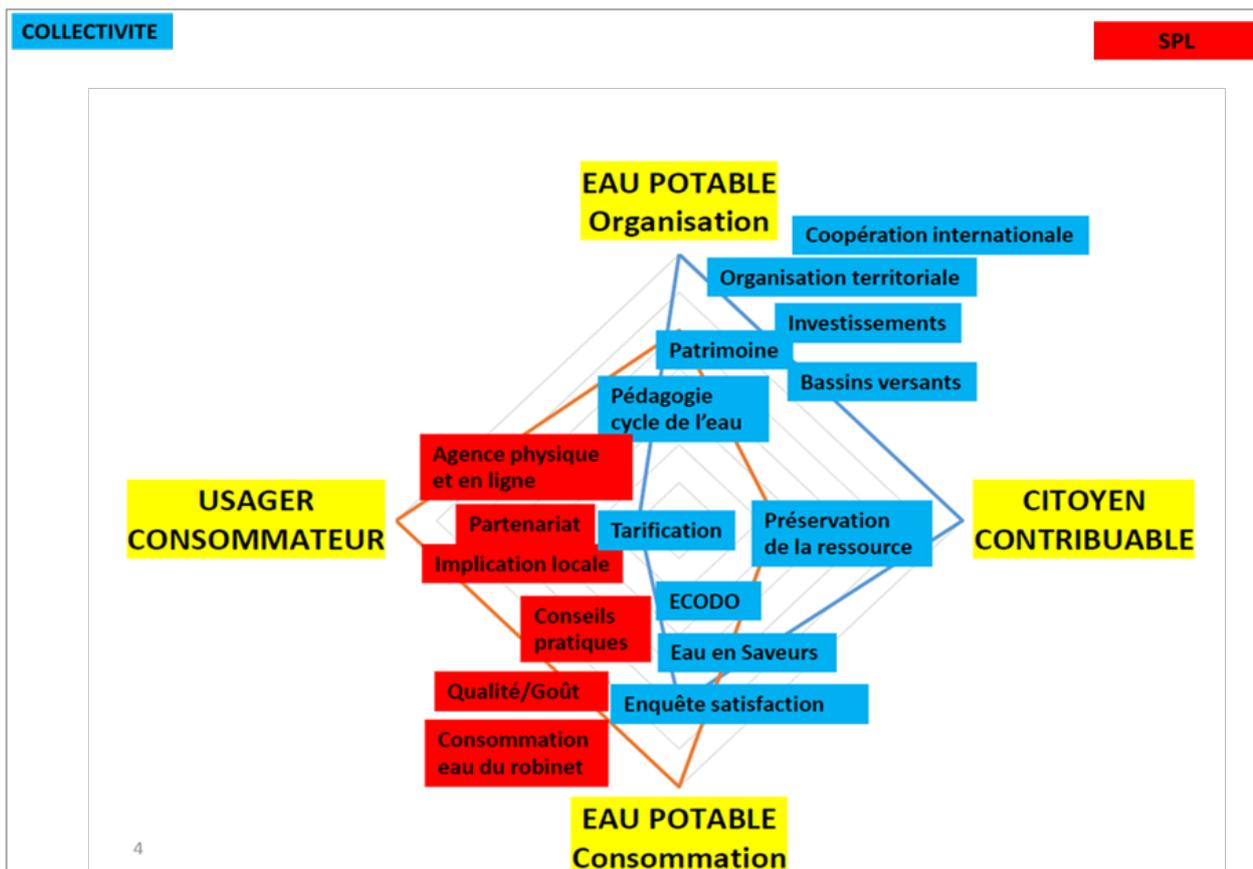
Depuis 2015, La Collectivité et la SPL Eau du Bassin Rennais communiquent à travers une marque et un visuel commun pour améliorer la lisibilité du service pour les usagers.



VIII - 1 - 1 - Plan de communication d'Eau du Bassin Rennais

L'année 2019 a permis de décliner le plan de communication commun entre les deux entités, conformément à la répartition des cibles et des thématiques. Le logigramme ci-après rappelle cette répartition entre la Collectivité et la SPL:

- La Collectivité Eau du Bassin Rennais (rectangle bleu) s'adresse en priorité au citoyen et au contribuable,
- La SPL eau du Bassin Rennais (rectangle rouge) s'adresse en priorité à l'utilisateur et au consommateur.



VIII - 1 - 2 - Communication écrite et multimédia



L'inf'eau de février 2020

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de deux outils principaux de communication : une lettre d'information et un site internet. La diffusion de l'information est complétée par l'animation d'un compte twitter et la réalisation régulière de points presse.

L'Inf'eau du Bassin Rennais a vocation à s'adresser à un public averti, ou du moins sensibilisé au domaine du service public d'eau potable : élus locaux, militants associatifs, enseignants et étudiants, entreprises, partenaires agricoles. En 2020, la Collectivité a édité deux numéros de l'Inf'eau du Bassin Rennais. La maquette de l'Inf'eau a bénéficié d'un rafraîchissement en 2018.

Le site www.eaudubassinrennais-collectivite.fr a été conçu afin de mettre à disposition du public un maximum de données sur les problématiques de l'eau potable sur le Bassin Rennais. Il est régulièrement actualisé, tant par des flashes d'actualité que par l'insertion de nouveaux documents émis par la Collectivité : délibérations, qualité de l'eau, disponibilité des ressources. En 2019 une nouvelle version du site a été mise en ligne. Elle intègre un portail www.eaudubassinrennais.fr qui permet à tous les usagers d'accéder à leurs services en ligne quel que soit leur délégataire.

En matière de communication, l'année 2020 a été fortement impactée par le contexte sanitaire du fait de l'impossibilité d'organiser des points presse en présentiel sur une bonne partie de l'année. La Collectivité a toutefois veillé à maintenir un lien avec les usagers, les élus et ses partenaires publics ou privés . La revue de presse 2020 comprend ainsi 52 articles et 6 interviews-reportages TV / radio citant la Collectivité. Les Ambassadeurs de l'eau, ECODO, la tarification sociale, les travaux de l'adduction Lilion-Mordelles, de distribution sur plusieurs communes, au barrage de Rophémel ou sur les réservoirs, Terres de sources et la coopération internationale avec la ville de Beitunia, l'élection du nouveau Bureau, tels ont été les dossiers majeurs de communication en 2020. La revue de presse est consultable sur le site internet de la Collectivité, dans la rubrique Espace Doc, et elle est jointe en annexe 2 au présent document.

112 317 visites sur le site internet Eau du Bassin Rennais.

826 abonnés Twitter en mai 2020 (778 en mai 2019)

Le flux sur le site internet a doublé sur l'année 2020. Il est passé d'environ 55 000 visiteurs en 2019 à 110 000 visiteurs en 2020. Ceci pourrait être expliqué notamment par le contexte sanitaire et l'accès au télétravail forcé du aux divers confinements.

Une rubrique INFO COVID a spécialement été créée pour informer les usagers sur la continuité des services de l'eau lors des périodes de confinement. Un bulletin info-covid a également été déployé en version dématérialisée et diffusé à nos élus afin de les tenir informés.



Bulletin d'Information – Situation Covid 19 – N°1

VIII - 1 - 3 - Actions de recherche-développement, formations et échanges entre collectivités

Données annuelles	2020
Colloque ou salon professionnel : Carrefour Gestions locales de l'eau, FNCCR, France eau Publique, AMF	3
Nombre de stagiaires sur l'année	1
Nombre d'apprentis au 1 ^{er} janvier	1
Interventions en milieu scolaire ou dans l'enseignement supérieur	7

Les animations grand public correspondent notamment à des animations ECODO avec participation des Ambassadeurs, des interventions sur Terres de Sources,

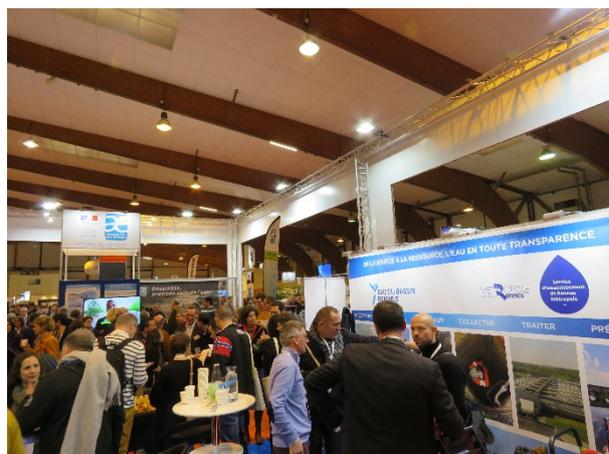
La Collectivité Eau du Bassin Rennais est membre du Comité d'Organisation du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE), un des plus grands salons professionnels sur l'eau en France. À ce titre, elle participe durant l'année à plusieurs réunions avec la Région et l'Agence de l'Eau afin d'adapter le programme de conférences à l'actualité des services d'eau et d'assainissement. En 2020, elle a tenu un stand au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, au parc exposition de Rennes-St-Jacques, les 29 et 30 janvier, en association avec la SPL Eau du Bassin Rennais, ainsi que Rennes Métropole pour le volet assainissement, eaux pluviales et gestion des milieux aquatiques. En 2020, le CGLE a rassemblé près de 13 700 12 400 visiteurs (+ 10.5 % en 1 an).

La Collectivité y a animé 2 ateliers sur les thèmes suivant : "La tarification sociale et écologique » et la politique de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables

Elle a également participé à un atelier animé par l'ONG HAMAP pour y témoigner de son action sur la coopération internationale

La Collectivité Eau du Bassin Rennais assiste à des événements professionnels sur l'eau organisés en France, afin de pouvoir évaluer ses pratiques, échanger avec d'autres collectivités et promouvoir ses choix politiques. Elle est notamment membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR), de France Eau Publique (FEP) et du réseau Eau d'IDEAL Connaissances. Le Président de la Collectivité est membre du Conseil d'administration de la FNCCR et du COPIL de FEP. Le pôle Protection de la ressource est partie prenante des échanges entre les différentes structures maîtres

d'ouvrage de programmes de protection des eaux et des milieux aquatiques de Bretagne dans le cadre de l'ATBVB (Association des Techniciens de Bassins Versants de Bretagne). Un agent de la Collectivité est Vice-Président de cette association née en 2011.



*Stand Eau du Bassin Rennais
Carrefour des Gestions Locales de l'Eau
Janvier 2020*



*Animation d'un atelier
Carrefour des Gestions Locales de l'Eau
Janvier 2019*

La Collectivité Eau du Bassin Rennais ainsi que la SPL Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole ont finalisé la création d'une chaire "Eau et territoires" au sein de la Fondation de l'Université Rennes 1 en décembre 2019, avec les chercheurs de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR), une des meilleures équipes françaises dans les disciplines touchant à l'eau, afin de rapprocher les entreprises, les collectivités locales et les chercheurs autour de sujets de recherche d'intérêt commun et de développer des formations associées aux travaux de la chaire. Eau du Bassin Rennais est confrontée à des problématiques émergentes nécessitant l'engagement de programmes de recherche dans des champs d'expertises très divers (chimie, sciences du sol et du sous-sol, sciences de l'eau, agronomie, économie, droit, santé, environnement, numérique,...). Le contexte de changement climatique, le développement de notre territoire, la vulnérabilité quantitative et qualitative des ressources en eau, les questions des abonnés, la transition numérique, la transition agro-écologique vont alimenter dans les prochaines années le besoin de recherche et développement. Deux chercheurs en thèse au laboratoire de l'OSUR ont ainsi engagé un travail de recherche sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau. (cf détail de l'action en 2020 dans le chapitre relatif à la Production.



Conférence de Presse pour la création de la Chaire « Eau et Territoire » en Mars 2019

VIII - 1 - 4 - Promotion de l'eau du robinet

Dans le cadre d'une convention passée avec la Collectivité, l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) devait animer quelques bars à eaux en 2020 sur le territoire lors de divers évènements.

Cette animation est l'occasion d'informer les consommateurs et d'échanger sur :

- la qualité de l'eau du robinet : eau de qualité, très contrôlée, avec peu d'impact sur l'environnement ;
- la protection de la ressource : traitements coûteux qui pourraient être évités ;
- les bons gestes pour avoir une eau sans goût ni odeur, et éviter de produire des déchets.
- 2019 a permis de déployer les deux campagnes de promotion de l'eau du robinet,

Malheureusement le contexte COVID 19 a conduit à l'annulation de la totalité de ces animations.

VIII - 1 - 5 - Réalisation du rapport annuel

La Collectivité réalisait et diffusait chaque année deux rapports annuels : le rapport annuel d'activités au titre de regroupement de syndicat mixte (art. L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT) et le Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau (RPQS) (art. L2224-1 à 5 du CGCT). Il a été décidé à compter de l'année 2020 de fusionner ces 2 rapports dont le contenu était très proche.

Le présent rapport d'activité-RPQS présente en toute transparence l'activité de la Collectivité et du service de l'eau, il permet de mettre à disposition de ses membres et des usagers, l'intégralité des

données nécessaires à l'évaluation du service.

Il est un outil de démocratisation et de transparence destiné en premier lieu aux élus des collectivités membres de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Il est diffusé également à l'ensemble des communes des communautés de communes et de la métropole rennais, pour information ; il est également disponible sur le site de la Collectivité.

C'est également un outil de transparence et d'information vis-à-vis de l'utilisateur. Il renseigne notamment sur les volumes produits et vendus, la qualité de l'eau, les performances du service et le prix calculé pour une consommation de 120 m³. Ce rapport est consultable dans toutes les mairies du territoire et mis en ligne sur le site de la Collectivité.

VIII - 2 - La solidarité internationale

La Loi Oudin Santini de février 2005 permet à la Collectivité de développer des actions de solidarité internationale sur l'eau et de financer les opérations qu'elle soutient dans la limite de 1 % de ses produits de vente d'eau, soit 80 000 € au budget 2020.

La politique de solidarité internationale sur l'eau de la Collectivité comprend deux axes :

1. le soutien financier à des actions portées par le secteur associatif local, dans la mesure où celui-ci accepte de se constituer en réseau autour de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour partager les expériences et les promouvoir auprès des usagers ;
2. une coopération décentralisée avec la commune de Beitunia, en Palestine, visant à l'amélioration de son service d'eau potable.

La Collectivité consacre 0.09 ETP (Emploi Temps Plein) à la gestion des actions de solidarité.

VIII - 2 - 1 - Soutien aux associations

La Collectivité a défini en 2015 les critères d'éligibilité et d'évaluation des projets déposés par des associations ou des communes de son territoire. Elle est ainsi susceptible de financer des projets correspondant à ses propres compétences à savoir :

- La protection des ressources en eau, à l'exception des projets de collecte des eaux usées et de leur traitement ou de gestion des eaux pluviales, qui relèvent de la compétence assainissement ;
- La création de puits, de barrage, de pompage ou d'adduction visant à alimenter en eau potable les populations, ce qui exclut les projets d'irrigation ;
- La création ou l'amélioration des ouvrages de stockage et de distribution de l'eau potable ;
- Les actions permettant de réduire les pertes en eau ou favorisant les économies d'eau.

Ces projets doivent être portés par des associations locales, dont le siège est situé sur l'une des communes du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et réalisés avec un partenaire local étranger. Il n'y a pas d'aire géographique privilégiée.

Le Groupe de Travail Coopération Internationale réuni les 23 janvier et 11 décembre 2020, et le Bureau du 20 octobre 2020 ont analysé les 12 dossiers reçus, à travers les critères d'évaluation retenus et ont proposé les décisions d'attribution détaillées dans le tableau ci-après pour un montant total de 44 500 €. Ces propositions ont été approuvées lors des Comités de la Collectivité des 19 février, 18 juin, 3 novembre et 15 décembre 2020.

Association/ Structure	Descriptif du projet	Budget prévisionnel	Subvention demandée / attribuée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais
NY AINA MADAGASCAR	Village de MAHAZINA – MADAGASCAR Construction d'un puits et d'une borne fontaine	Budget : 5 720 € AELB : 2 200 € Département : 770 € Villageois : 1 250 €	<u>Montant demandé :</u> 1 500 € <u>Montant attribué :</u> 1 500 €
Association TERIA	Village de FANTIN–BURKINA- FASO Réalisation d'un forage avec pompe immergée et construction d'un château d'eau - Alimentation par panneaux solaires	Budget : 24 772 € AELB : 8 000 € SDE : 1 200 € Région Bretagne : 6 000 € Commune Chartres de Bretagne: 500 €	<u>Montant demandé :</u> 7 400 € <u>Montant attribué :</u> 7 400 €
Association ORME	Commune de SOVLEJNI – BENIN Réalisation d'un forage pour un lieu d'accueil d'enfants	Budget : 16 011 € Agence Micro-Projets : 10 000 €	<u>Montant demandé :</u> 4 000 € <u>Montant attribué :</u> 4 000 €
Association BURKINA 35	Communes de PIBAORE et BOALA <ul style="list-style-type: none"> • Creation de 2 forages avec pompe à motricité humaine à • Reabilitations de 8 forages rénovation de l'adduction en eau potable simplifiée 	Budget : 28 891 € AELB : 14 000 € Département : 3 000 €	<u>Montant demandé :</u> 5 500 € <u>Montant attribué :</u> 5 500 €
Association DEFI BETTON	Commune de Antsirabe – MADAGASCAR De l'eau pour les écoles de Mandriankeniheny	Budget : 93 250 € AELB : 42 250 € SAUR : 9 240 € Ville de Rennes : 2 500 € Villageois : 5 952 €	<u>Montant demandé :</u> 10 000 € <u>Montant attribué :</u> 10 000 €
Association AECIN Tarbiyya Tatali RENNES	Communes de Dogondoutchi, Dogonkiria, Matankari, – NIGER Réhabilitation de 6 puits cimentés	Budget : 48 000 € AELB : 24 000 € Région Bretagne : 1 200 € Contribution locale : 2 408 € Collectivités locales du Nigériennes : 1 100 € Autofinancement : 2 292 €	<u>Montant demandé :</u> 5 500 € <u>Montant attribué :</u> 5 500 €
Association ROMILLE SOLIDARITE	Village de Nene Habe (région de Bandiagara-commune de Timiniri) – Mopti - MALI Réhabilitation d'un puit et installation d'une pompe solaire, d'un château d'eau et de bornes fontaines	Budget : 17 650 € AELB : 4 000 € Département : 3 000 € Communes : 750 € Autofinancement et villageois : 8 900 €	<u>Montant demandé :</u> 1 000 € <u>Montant attribué :</u> 1 000 €
Association IVOIRE ESPOIR RENNES	Village de Morodouo (département du Bondokou, région du Gontougo) – COTE D'IVOIRE Réalisation d'un forage équipé d'une pompe manuelle et d'une clôture.	Budget : 13 354 € AELB : 6 677 € Ville de Rennes : 2 000 € Autofinancement : 2 009 €	<u>Montant demandé :</u> 2 000 € <u>Montant attribué :</u> 2 000 €

<p>Association Pompiers Solidaires de Bretagne CHATEAUGIRON</p>	<p>Villages de Mangotigomé, Semondjihoé, Rodokpé et Akamé - Préfecture de Haho - TOGO Réalisation et réhabilitation de forages</p>	<p>Budget : 192 422 € AELB : 50 922 € Région : 39 960 € CDC : 10 000 € Sydec : 12 000 € Aides privées : 12 422 € Participation locale et autofinancement : 30 746 € (budget non encore bouclé)</p>	<p><u>Montant demandé :</u> 11 500 € <u>Montant attribué :</u> 3 100 € en 2020 4 200 € en 2021 4 200 € en 2022</p>
---	---	---	--

De plus, la Collectivité a attribué

- un complément de subvention de 1500 € à l'association Jardins de Monde pour valoriser les résultats du 2ème forum « alimentation et biens communs », France-Burkina Faso (BF)- Brésil par le biais de publications et outil de communication
- un soutien financier de 3000 € au Réseau Bretagne Solidaire pour le forum Alimentation et Territoires en Bretagne-2020 qui s'est tenu sur le thème de « la résilience alimentaire ».

et a autorisé la modification du projet financé par la délibération n°2018-031 du 9 avril 2018 de l'association Ille et Vilaine Mopti sans changement du montant de la subvention accordée.

VIII - 2 - 2 - Coopération institutionnelle avec la Ville de Beitunia, Palestine

Située à 3 km à l'ouest de Ramallah et à 14 km au nord de Jérusalem, Beitunia, 40 000 habitants, est la troisième plus grande ville par sa population dans le Gouvernorat de Ramallah. L'eau est gérée en régie par la Ville qui achète l'eau en gros à Jerusalem Water Undertaking, structure intercommunale palestinienne pour l'eau potable regroupant Jérusalem Est, Ramallah et Albirah.

Le réseau est en mauvais état avec des pertes supérieures à 30 %. La Ville fait face à de nombreuses difficultés : pression insuffisante sur certains tronçons, pertes d'eau en réseau importantes ... Les coupures d'eau sont régulières, surtout en été. L'eau est ainsi coupée 48 h durant la semaine, soit 16 h tous les trois jours. La mairie manque de données de base (plans et caractéristiques du réseau) concernant son réseau d'eau, ce qui l'empêche d'intégrer une structure intercommunale.



Beitunia, un réseau de distribution à même le sol et en mauvais état

La coopération avec la ville de Beitunia a pour objectif d'améliorer le fonctionnement de son réseau d'eau potable et de réduire les pertes par la réalisation d'un schéma directeur définissant les travaux prioritaires. Elle doit également permettre de former et professionnaliser les agents de la régie de Beitunia à l'exploitation de leurs réseaux, notamment à partir d'échanges avec les services d'Eau du Bassin Rennais.

La commune de Beitunia est accompagnée localement par les ingénieurs de la Palestinian Water Authority (PWA - Ministère de l'Eau).

En France, la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'appuie sur l'expertise de l'ONG HAMAP en matière de coopération avec la Palestine, en lui confiant un rôle d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. L'ONG

HAMAP est chargée des paiements auprès de la commune de Beitunia, du suivi de l'opération, de l'organisation pratique des missions ainsi que de la réalisation du bilan des actions.

Après avoir déployé 11 km de nouveaux réseaux de distribution en 2019, l'année 2020 a été consacrée à l'achat d'un camion et d'équipements techniques pour la régie municipale de la ville de Beitunia. La Collectivité s'est rapprochée de l'Agence Française de Développement (AFD) pour augmenter, grâce à son cofinancement, la volumétrie financière de l'action de coopération. (700 000 € au lieu de 400 000 € initialement envisagés. Les accords de subvention de l'AFD (400 000€) et de l'AELB (200 000 €) devaient intervenir en 2021.

L'ONG HAMAP et la Collectivité ont lancé au printemps 2020 une campagne de financement participatif sur le site Hello Asso pour permettre à la municipalité d'apporter une aide alimentaire aux populations les plus vulnérables durant le confinement.



Réservoir d'eau qui sera réhabilité dans la nouvelle convention

VIII - 3 - Le Plan Climat Air Énergie Territorial

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants devaient adopter au plus tard le 31 décembre 2016 un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour les 6 prochaines années. Celui-ci doit engager le territoire dans la transition énergétique et relever les défis de la lutte contre le changement climatique et contre la pollution atmosphérique.

Ce plan d'actions doit porter sur l'ensemble des secteurs d'activités d'un territoire, et non uniquement sur les compétences de l'EPCI. À ce titre, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est membre du Comité d'orientation du PCAET de la Métropole rennais et elle a contribué à ce PCAET sous forme d'un plan d'actions relatif à sa compétence "eau potable" : actions envisagées, moyens mis en œuvre, publics concernés, partenariats pressentis et résultats attendus.

Le plan d'actions proposé par la Collectivité est ambitieux mais réaliste puisqu'il s'appuie sur des orientations stratégiques déjà approuvées par le Comité Syndical : Programmation Pluri-annuelle d'Investissement 2017-2021, Programme pluriannuel ECODO, Programme Terres de Sources ...

La déclinaison des actions "eau potable" au travers des axes stratégiques arrêtés par la Métropole, eux-mêmes déclinés en chantiers prioritaires, prouve par contre, s'il en était besoin, l'importance de la prise en compte de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques menées par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Les quatre projets prioritaires intégrés dans quatre axes du PCAET de Rennes Métropole sont les suivants :

- Axe 3 – Chantier 3 - Réduire les consommations d'énergie et la pollution atmosphérique dans les activités agricoles et process industriels : Mettre en œuvre une gestion patrimoniale du réseau de distribution permettant de maîtriser, voir réduire, les fuites d'eau.
- Axe 3 – Chantier 4 - Contribuer à l'évolution des modes de production, de distribution et de consommation : Mettre en place des actions visant à valoriser les produits des exploitations agricoles situées sur les aires d'alimentation de captage et respectueuses de la ressource en eau, le programme Terres de Sources.
- Axe 4 - Chantier 2 - Promouvoir et accompagner le développement d'installations de production d'énergies renouvelables : Relancer la production hydro-électrique au barrage de Rophémel.
- Axe 5 – Chantier 1 - Préparer le territoire au changement du climat : Mettre en œuvre un programme d'économie d'eau qui doit permettre d'économiser 1 500 000 m³/an.

Le budget prévisionnel de ces 4 projets prioritaires sur la période 2017 – 2020 est estimé à plus de 41 millions d'euros. Ce projet pourra être décliné de manière équivalente pour les autres EPCI à fiscalité propre couvrant le territoire du Bassin Rennais.

Au titre des réalisations de 2020:

- Exploitation de la centrale hydroélectrique du Barrage de Rophémel (cf article dédiée dans le chapitre production)
- Réflexion avec le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE35) sur la faisabilité de déployer une microcentrale hydroélectrique sur le site des Gallets couplée à une production d'hydrogène.
- Programme ECODO : recrutement de 2 ambassadeurs de l'eau en service civique, approbation du nouveau programme ECODO
- Maîtrise d'œuvre de la modernisation de l'usine Rophémel afin d'en améliorer le rendement
- Renouvellement des réseaux de distribution et atteinte d'un rendement moyen sur les réseaux supérieur à 90.5 %
- Travaux de la chaire Eau et territoires sur l'impact du changement climatique sur les bassins versants du Meu et de Chèze-Canut. (Présentation lors d'un colloque à Poitiers-Journées informations Eaux- qui a permis à la chaire de recevoir le prix du meilleur poster du colloque)

IX- LES ACTIVITES SUPPORT DE LA COLLECTIVITE

Appui essentiel à la Direction Générale et aux autres pôles métiers afin de mener à bien les projets de la Collectivité, le pôle Finances – Achats – Logistique - Informatique exerce ses compétences dans les domaines de l'organisation des moyens de la Collectivité, de l'élaboration et du suivi des Systèmes d'Information, de la gestion budgétaire et financière, et de la réalisation d'achats publics.

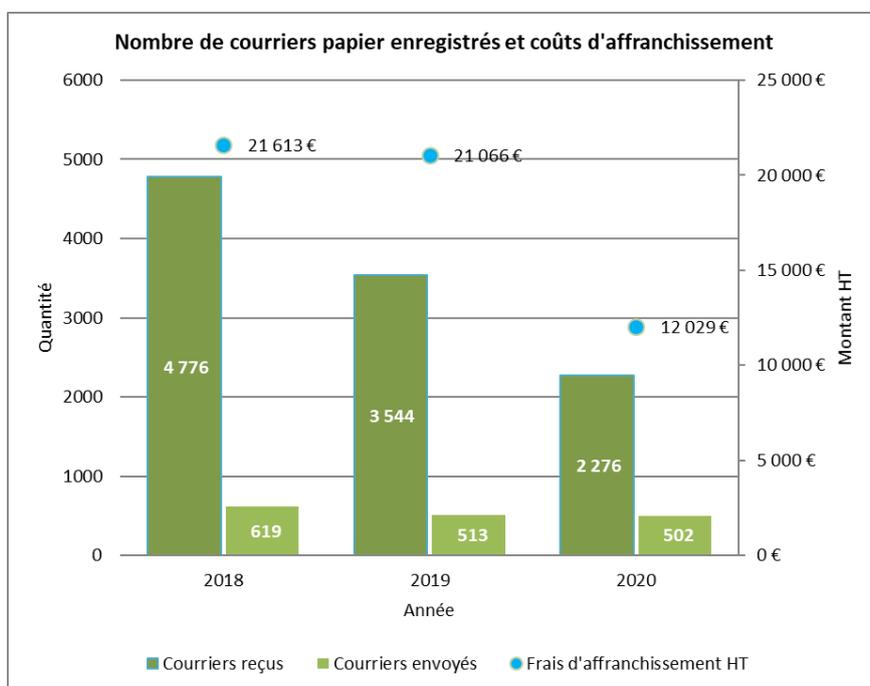
IX - 1 – Les moyens de la Collectivité et les Systèmes d'Informations

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est propriétaire d'un plateau de bureaux de 850 m² au sein de l'immeuble du Mabilay depuis fin 2016, et locataire depuis mi-2019, de 120 m² de bureaux supplémentaires dans le même immeuble afin de permettre l'accueil de nouveaux agents.

Tous les agents sont équipés d'un équipement nomade, connecté au réseau informatique de la Collectivité et équipé des outils logiciels d'audioconférence et de visioconférence afin de permettre le télétravail dans de bonnes conditions, qu'il soit choisi ou imposé par le contexte sanitaire COVID. Sur site, le parc matériel comprend notamment 3 copieurs multifonction et un traceur, des vidéos projecteurs et équipements de visioconférence dans les salles de réunion.

Pour les déplacements professionnels, 6 voitures et 2 vélos à assistance électrique, sont à disposition des agents. Par ailleurs, les agents utilisant leur propre véhicule peuvent percevoir des indemnités kilométriques.

Des contrats auprès d'opérateurs externes sont signés pour les prestations telles que la téléphonie, la maintenance informatique, la sauvegarde des données, les assurances, l'archivage, l'affranchissement du courrier, le nettoyage des locaux, l'entretien des véhicules, ...



En 2020, le volume de courriers papier à traiter continue de décroître par rapport aux années antérieures, avec une baisse significative du nombre de courriers reçus (- 36 %). Cette baisse du volume de courriers papier reçus s'explique majoritairement par le contexte sanitaire COVID-19 ayant

entraîné un ralentissement des activités des partenaires et de la Collectivité, ainsi que par l'extension de l'obligation de transmission électronique des factures fournisseurs. En effet, après une mise en œuvre progressive, depuis 2020, toutes les factures émises par les fournisseurs du secteur public doivent être dématérialisées par dépôt sur le portail Chorus Pro mis à disposition par l'Etat.

Le nombre de courriers envoyés reste stable par rapport à 2019 alors qu'en parallèle les frais d'affranchissement sont en forte baisse (-43%). Cette situation s'explique principalement par la mise en œuvre au sein de l'activité Achats de la dématérialisation de la transmission des correspondances dans le cadre des consultations d'achats publics. Celle-ci est réalisée en totalité sur la plateforme acheteur de la Collectivité, ce qui conduit à une forte baisse du recours aux lettres recommandées.

La cellule SI-SIG du pôle assure la gestion des Systèmes d'Informations, dont le Système d'Informations Géographiques (SIG). Dans ce cadre, elle œuvre au bon fonctionnement des réseaux informatiques et assure le suivi du parc informatique et des prestataires informatiques (maintenance, hébergement de données...). Par un partenariat étroit avec Rennes Métropole, certains achats sont mutualisés et la Collectivité bénéficie d'un appui technique, notamment sur la sécurisation du système.

L'année 2020 a été marquée par l'adaptation nécessaire à la pandémie COVID-19 : afin de permettre le télétravail pour tous et dans de bonnes conditions, tous les agents ont été équipés de matériel nomade (ordinateur portable et solution de téléphonie, avec connexion internet le cas échéant) et des outils de travail à distance nécessaires. L'ensemble du réseau informatique et des applications métiers (finances, marchés, SIG) a été rendu accessible à distance.

La cellule gère et exploite les bases de données de la Collectivité. Dans un souci d'amélioration permanente de la gestion des données de la Collectivité, la cellule perfectionne les outils existants et développe de nouveaux applicatifs grâce à un travail d'analyse portant notamment sur les besoins des pôles, leur intégration dans le SIG global de la Collectivité et les perspectives d'évolutions techniques de ce dernier.

Le lancement de la consultation de prestataires pour l'achat d'un outil informatique transversal de gestion de l'eau (bancairisation et valorisation) portant à la fois sur la qualité et les quantités de l'eau a été réalisé en 2020.

Le Responsable de la cellule est le garant de la bonne application du Règlement Général sur la Protection des Données européen (RGPD) et le DPO (Data Protection Officer) de la Collectivité (interlocuteur officiel de la CNIL pour la Collectivité).

IX - 2 – Le suivi des finances

Outre la préparation du budget, le pôle Finances – Achats – Logistique – Informatique a la charge de son exécution, à savoir le suivi de la consommation des crédits budgétaires, la validation des factures, l'élaboration de demandes de paiement envers des tiers redevables, le mandatement et l'ordonnancement des dépenses et des recettes puis leur transmission en Trésorerie, les demandes et le suivi des subventions.

La Collectivité a opté pour la dématérialisation totale de sa chaîne comptable : mise en place progressivement depuis fin 2014, le processus comptable est désormais complètement dématérialisé.

035031 TRES. RENNES MUNICIPALE

Accueil / Bordereau 331

Exercice 202

228 00 Budget principal Bordereau Ordinaire Date d'émission 06/08/2020
 25350262900020 5 Mandats

Nom et adresse du créancier	Mandat	Objet mandat	Imputation					Somme
			Nature	Fonction	Opération	HT	TVA	
Siret : 5420218290052 Personnes morales de droit privé autres qu'organismes sociaux Société SAFEGE AGENCE DE RENNES NANTERRE 92000 NANTERRE	1347	M2018-062 - ACBC PROGRAMME CANALISATIONS - SAFEGES - Ac 27 1/2 Mandat sur marché Investissement	2315					

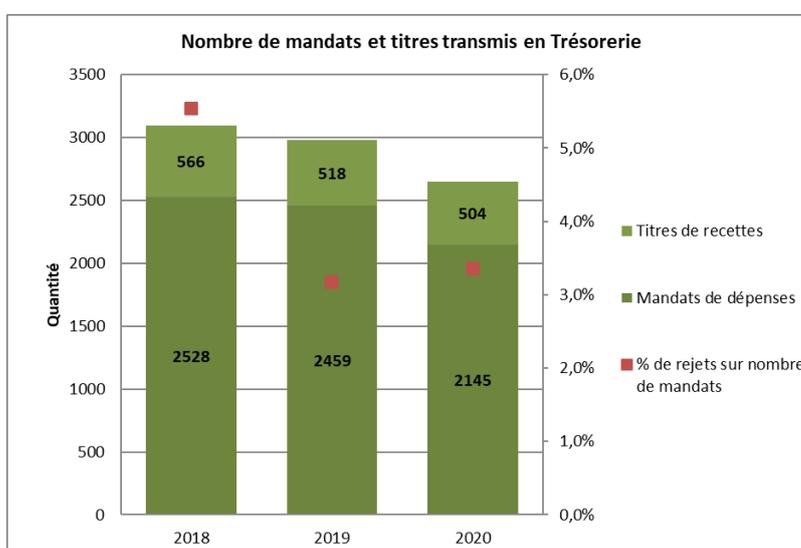
Justifié par 20 documents :

- Présent M2018-062_AC27_GPTSAFEGEBOURGOIS.pdf
- Présent M2018-062_BCPR0082_GPTSAFEGESBOURGEOIS.pdf
- Absent M2018-062_DETACR012_GPTSAFEGE.pdf
- Présent M2018-062_BCPR0083_GPTSAFEGESBOURGEOISpdf.pdf
- Présent M2018-062_BCPR0080_GPTSAFEGE.pdf
- Absent M2018-062_BCDETACR011_SAFEGE.pdf
- Présent M2018-062_RC DET-ACR-007_SAFEGE.pdf

Parapheur 4.7.6 - Propulsé par Libriciel SCOP

Flux de mandats à signer dans le parapheur électronique

Après plusieurs années d'évolution à la hausse (2015-2018), en concordance avec l'accroissement des activités de la Collectivité, le nombre de mandats de dépenses et de titres de recettes transmis en trésorerie en 2020 connaît une baisse par rapport à 2019 qui s'explique essentiellement par l'arrêt des travaux et prestations pendant le confinement du printemps 2020. Le service comptabilité montrant une exigence concordante avec celle du Trésorier Public en matière de pièces justificatives, le taux de rejets de mandats par la Trésorerie, est faible et stable.



IX - 3 - Les achats publics

Le pôle Finances - Achats - Logistique - Informatique assure la gestion des achats de la Collectivité et veille au respect de la réglementation en matière d'achats publics. Mettant leur expertise au service des projets techniques, les agents chargés de l'achat public accompagnent les pôles techniques dans le choix des procédures. Ils assurent la rédaction des pièces administratives des dossiers de consultation, gèrent les procédures de mise en concurrence, contribuent à l'élaboration des rapports d'analyses des offres, finalisent les dossiers de marchés et gèrent la rédaction des avenants éventuels.

Le pôle Finances - Achats - Logistique - Informatique gère également les actes de sous-traitance, les ordres de services, les bons de commandes, suit l'exécution des achats et contrôle les décomptes financiers.

En évolution permanente, la réglementation sur les achats publics fait l'objet d'une veille juridique de l'ensemble des agents chargés de la commande publique. Des réunions internes dédiées à ce thème permettent de capitaliser et partager les savoirs acquis.

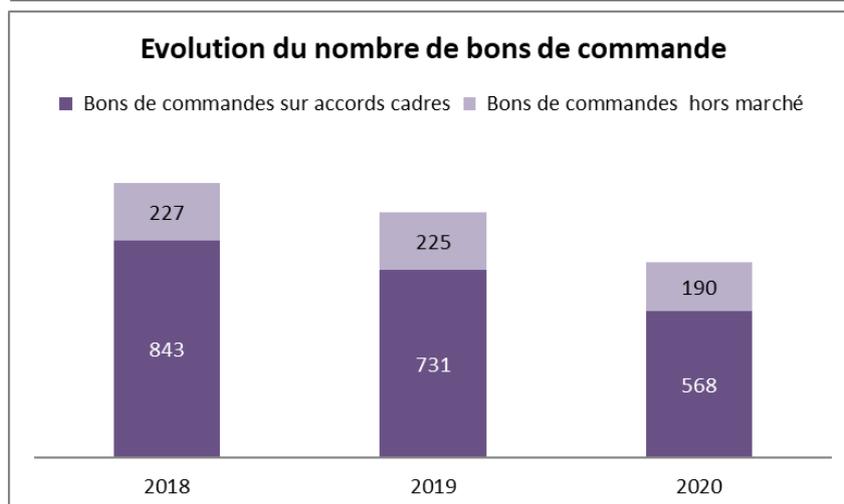
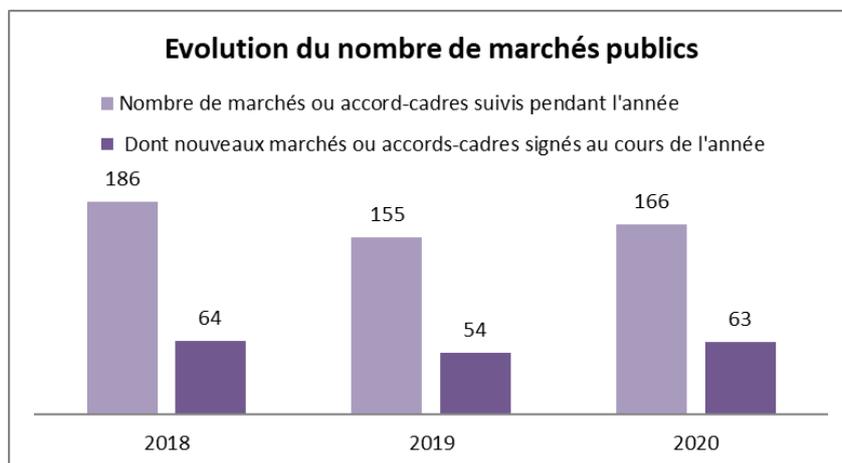
Grâce à l'anticipation et une bonne définition des besoins collectifs, la Collectivité privilégie la contractualisation d'accord-cadre à bons de commande sur plusieurs années, outil permettant d'assurer un cadre réglementaire et technique sûr tout en fournissant de la souplesse dans la programmation des travaux et prestations s'y rapportant. À titre d'exemple, sont gérés sur ce principe une partie des opérations de pose de canalisations de distribution d'eau potable, tant en travaux qu'en maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité-santé, le contrôle technique, des prestations d'expertise foncière, de reprographie et production de support de communication, les analyses d'eau, les actions d'accompagnement sur les bassins versants, ou encore l'assistance juridique.

En 2020, la Collectivité a signé 63 nouveaux marchés, ce qui révèle une stabilité de l'activité de consultation de marchés durant l'année malgré le contexte sanitaire. Par contre, le nombre de commandes, qu'elles soient sur accord-cadre ou hors marché a été fortement impacté à la baisse en 2020 (-21% par rapport à 2019).

Référence	Intitulé / Objet	Statut	Alloisement	Considération(s) sociale(s) / environnementales	Régions	Date limite de rendez-vous des prix	Actions
ACT18-024_M34	Intitulé : Marché subordonné n°2 relatif au programme de travaux n°1	En attente de	Non		10	12/2019	12/20
CEBR19-042	Intitulé : Nettoyage des locaux et prestations annexes	En attente de	Non		10	12/2019	12/20
CEBR19-022	Intitulé : Mission de maîtrise d'œuvre pour la fabrication des meubres piézoélectriques au barrage de la Chize	En attente de	Non		10	11/2019	12/20
CEBR19-029	Intitulé : Souscription des contrats d'assurances pour la Collectivité Eau de Basses Rennais	En attente de	Oui		10	11/2019	12/20
CEBR19-027	Intitulé : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du barrage de Villegon	En attente de	Non		10	11/2019	12/20

Tableau de gestion des consultations d'achat sur la plateforme acheteur de la Collectivité

<https://marches.megalibretagne.bzh>



Lorsque cela est pertinent, la Collectivité mutualise certains achats avec la SPL Eau du Bassin Rennais par la constitution de groupements de commande (diagnostics amiante-plomb, ...). La Collectivité utilise aussi pour l'acquisition de certains biens (petit mobilier, informatique, véhicule...), les centrales d'achat, telles que l'UGAP ou REGATE, la centrale d'achat initiée par Rennes Métropole.

Depuis 2012, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est cosignataire de la charte commune d'activation et d'accompagnement des clauses sociales dans les marchés publics sur le bassin d'emploi de Rennes, dont l'objectif est de promouvoir les clauses sociales dans les achats publics et de faire de l'insertion une porte d'entrée vers l'emploi durable. Dans le cadre de cette charte, la Collectivité s'est engagée à étudier pour l'ensemble de ses marchés de travaux et services, la pertinence de mise en place de clauses sociales. De plus, la Collectivité soutient financièrement la cellule "Atouts Clauses", portée par l'Association Réso Solidaire, qui accompagne les maîtres d'ouvrage dans la détermination des marchés pertinents et dans la mise en œuvre des clauses (3 177 € en 2020).

Par ailleurs, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a signé, en février 2017, une charte de lutte contre le travail détaché frauduleux, initiée par Rennes Métropole. La Collectivité s'y engage notamment à inclure des dispositions dans ses dossiers de consultation de travaux (fourniture par les candidats de déclarations d'intention de recourir au travail détaché, précisions dans les documents du marché des jours d'ouverture des chantiers...) ainsi qu'à être vigilante en phase d'exécution des travaux.

X- LES FINANCES 2019

X - 1 - Le compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 a été soumis au Comité lors de sa séance du 22 juin 2021. Le document officiel élaboré selon la maquette fixée par le Ministère des Finances est disponible sur le site de la Collectivité.

VUE GLOBALE

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT			
Exécutions 2020 - Opérations réelles	9 427 552,65 €	21 199 728,36 €	11 772 175,71 €
Exécutions 2020 - Opérations d'ordre	2 900 139,19 €	457 398,12 €	-2 442 741,07 €
Report de l'exercice antérieur 2019 (Excédent)		20 117 272,57 €	
TOTAL section de Fonctionnement	12 327 691,84 €	41 774 399,05 €	29 446 707,21 €
INVESTISSEMENT			
Exécutions 2020 - Opérations réelles	17 030 814,91 €	12 646 485,02 €	-4 384 329,89 €
<i>Dont affectation du résultat 2019</i>		6 683 776,14 €	
Exécutions 2020 - Opérations d'ordre	457 398,12 €	2 900 139,19 €	2 442 741,07 €
Report de l'exercice antérieur 2019 (Déficit)	1 946 255,27 €		
TOTAL section d'Investissement	19 434 468,30 €	15 546 624,21 €	-3 887 844,09 €
TOTAL des exécutions 2020	31 762 160,14 €	57 321 023,26 €	25 558 863,12 €
Restes à réaliser 2020 reportés en 2021	9 016 925,27 €	3 441 978,47 €	-5 574 946,80 €
Total	40 779 085,41 €	60 763 001,73 €	19 983 916,32 €

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élevant à 9,4 M€ sont constituées comme suit :

- 3,9 M€ de charges de gestion courante (prestations de services et charges de personnel notamment),
- 0,7 M€ de charges financières (intérêts des emprunts),
- 4,8 M€ de charges exceptionnelles (notamment subventions versées à des tiers et reversement de la surtaxe du SMG35).

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 21,2 M€. Elles sont composées de :

- 15 M€ de produits de gestion courante (notamment part Collectivité du prix de l'eau, autorisations d'occupation du domaine),
- 2 M€ de subventions dont 0,4 M€ issues du SMG35 dans le cadre du remboursement des intérêts des emprunts
- 4,2 M€ de recettes exceptionnelles (principalement la perception de la surtaxe du SMG35).

En section d'**investissement**, les **dépenses réelles** s'élèvent à 17 M€ et sont composées de :

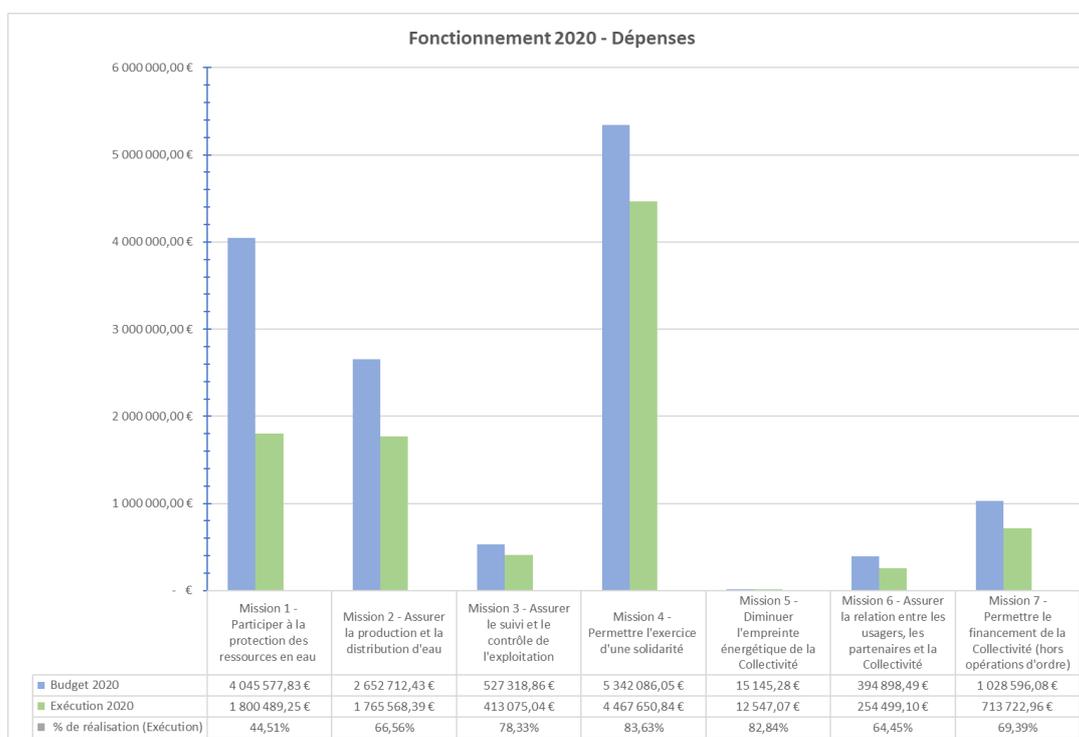
- 12,4 M€ de dépenses d'équipement, entrant au patrimoine de la Collectivité,
- 3,1 M€ de dépenses financières (remboursement du capital des emprunts),
- 1,5 M€ de dépenses pour compte de tiers (Terres de Sources pour la Banque des Territoires et Défense Extérieure Contre l'Incendie pour Rennes Métropole).

Parallèlement, les **recettes réelles d'investissement** d'un montant de 12,6 M€ sont composées de :

- 6,7 M€ d'affectation du résultat 2019,
- 4,2 M€ de recettes d'équipement (notamment les subventions du SMG35)
- 1,7 M€ de recettes sur les comptes de tiers précités.

Après répartition des frais de personnel et des frais généraux, les dépenses et recettes du Compte Administratif 2020 se répartissent dans les différentes missions de la Collectivité de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

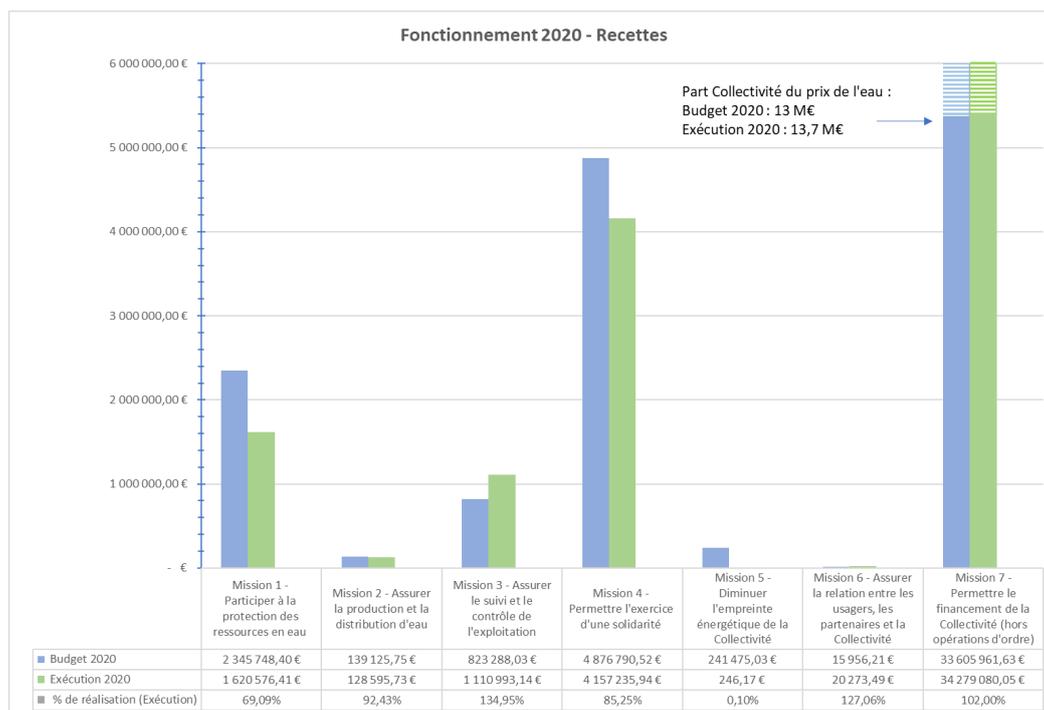


Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement 2020

Le budget de fonctionnement 2020 a connu une bonne exécution globale en dépenses.

En fonctionnement, de manière générale, l'apparente sous consommation pour certaines missions s'explique notamment par le non-paiement en 2020 d'une partie des commandes et marchés qui ont été engagés sur les crédits ouverts au budget 2020 comme le prévoit la réglementation comptable, mais qui verront la fin de leur réalisation en 2021, voire 2022 pour certains. Par ailleurs, les périodes de confinement en lien avec l'épidémie de Covid-19 ont fortement impacté certaines actions, notamment en Mission 1 - Participer à la Protection des ressources en eau.

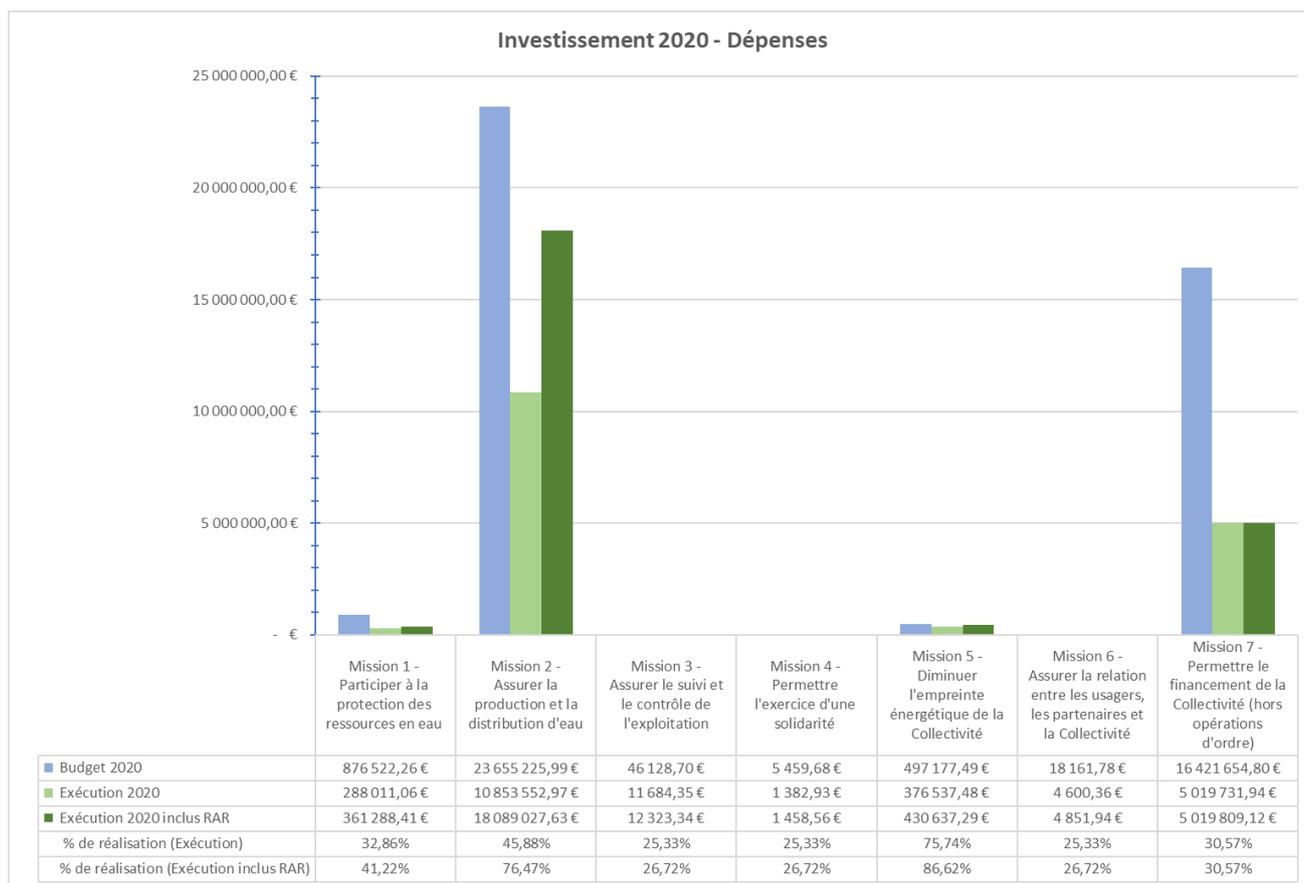
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Taux d'exécution des recettes de fonctionnement 2020

La perception globale des recettes de fonctionnement en 2020 a été très proche de la prévision (97,71% d'exécution). Toutefois, la perception des subventions en Mission 1 – Participer à la protection de la ressource en eau est de 69,09 % en raison notamment d'un décalage dans la perception des subventions des programmes 2020 : celles-ci seront connues et constatées en 2021. Par ailleurs, la recette d'électricité attendue en Mission 5 – Diminuer l'empreinte énergétique sera finalement perçue en 2021. Enfin, la part Collectivité du prix de l'eau (13.7 millions d'€) constate une perception de recettes supérieure de 700 K€ par rapport au prévisionnel qui s'explique par une sous-évaluation du solde de recettes à percevoir au titre des consommations 2019.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RAR = Restes à Réaliser (commandes ou marchés signés dont les travaux, réalisés ou à venir, n'ont pas encore fait l'objet d'un paiement)

Taux d'exécution des dépenses d'investissement 2020

Le budget 2020 a connu une bonne exécution pour ses missions principales de la section d'Investissement (supérieure à 75% en incluant les restes à réaliser), malgré la pandémie de Covid-19, et notamment :

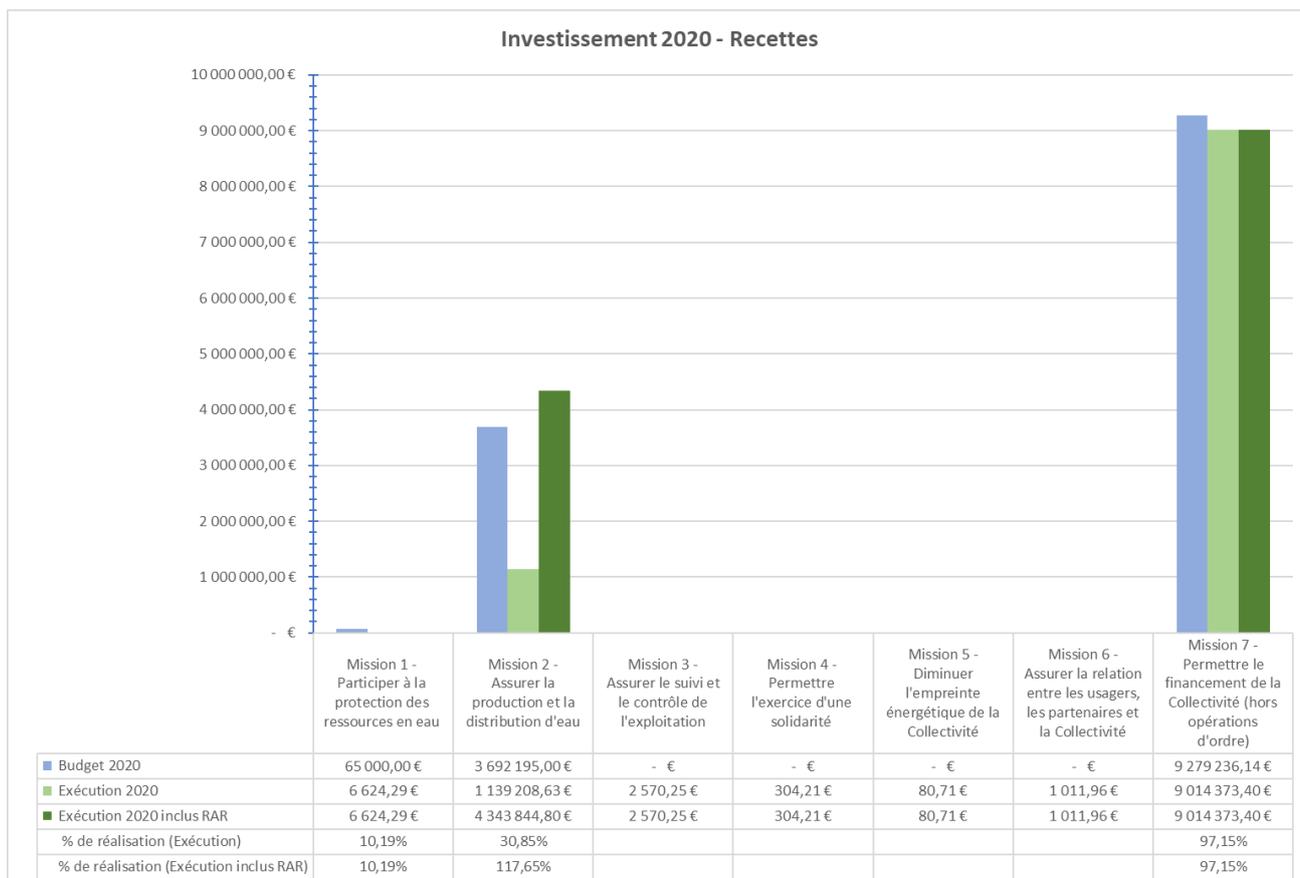
- Programme 5.2 (hydroélectricité) : 94%
- Programme 2.3 (Adductions) : 78%
- Programme 2.5 (Renouvellement du patrimoine de distribution) : 96%
- Programme 2.7 (Economies d'eau) : 86%

La mission 1 – Participer à la protection de la ressource en eau présente un faible taux d'exécution qui s'explique par la réservation de crédits pour la politique d'acquisition foncière sur les périmètres de protection des captages, dont la réalisation est dépendante de la quantité des biens se trouvant disponibles à la vente.

Les taux d'exécution des missions 4 et 6 (pour lesquels les crédits inscrits et exécutés ne concernent que la part des frais généraux affectés à ces missions), et 7 (dont une partie des prévisions budgétaires ne donne pas lieu à une exécution) ne sont pas exploitables.

En valeur, via les missions 2 et 5, ce sont plus de 11 millions d'investissement qui ont été confiés à des entreprises du bâtiment et des travaux publics. La Collectivité participe ainsi au soutien de l'économie et de l'emploi, notamment vis-à-vis d'entreprises ancrées en Région Bretagne.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

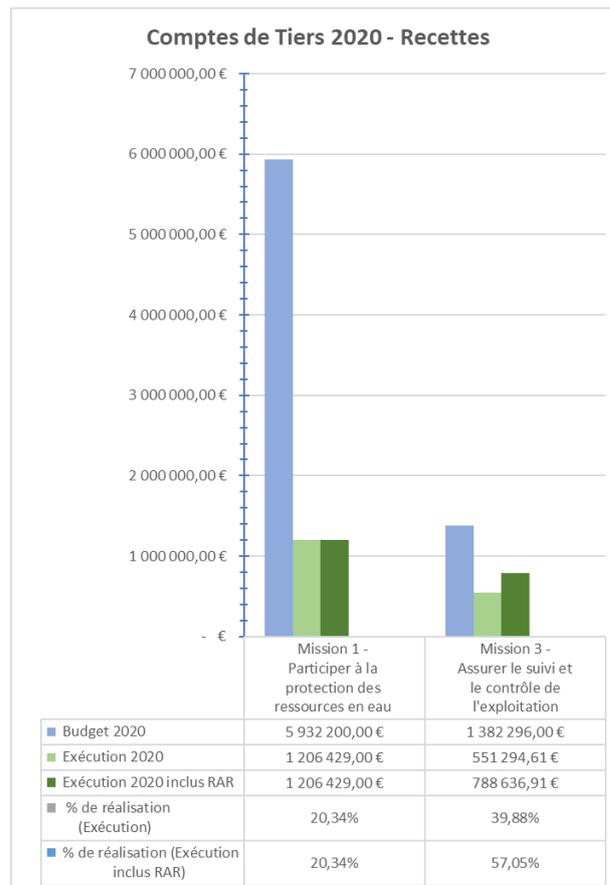
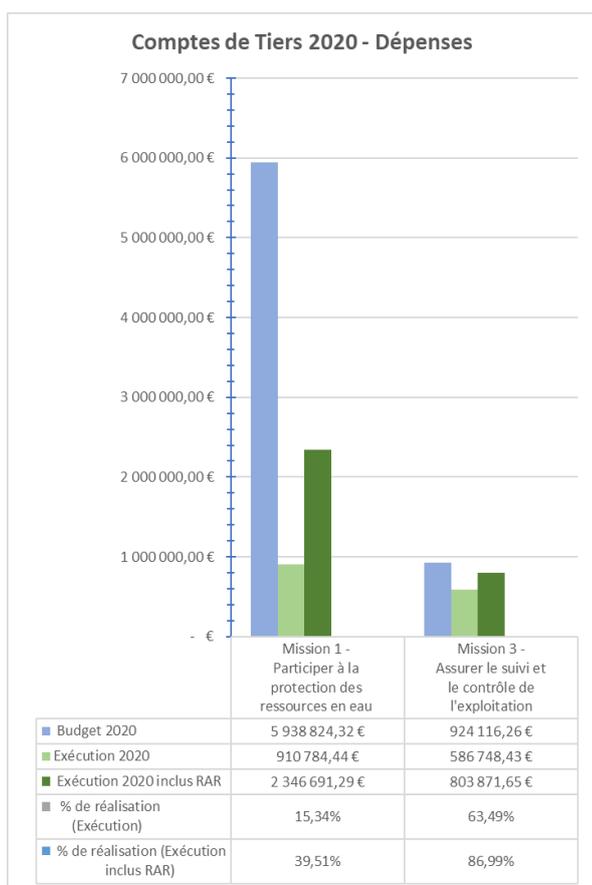


Taux d'exécution des recettes d'investissement 2020

La perception des recettes en section d'investissement du budget 2020 a été très bonne pour la mission principale de cette section (Mission 2) pour laquelle le taux d'exécution est supérieur 100% en incluant les restes à réaliser, ainsi qu'en Mission 7. Les recettes prévues en mission 1 sont peu exécutées, ce qui est cohérent avec les dépenses.

Les taux d'exécution des missions 3, 4 et 6 (pour lesquels les crédits inscrits et exécutés ne concernent que la part des frais généraux affectés à ces missions), ne sont pas exploitables.

DEPENSES ET RECETTES DES COMPTES DE TIERS

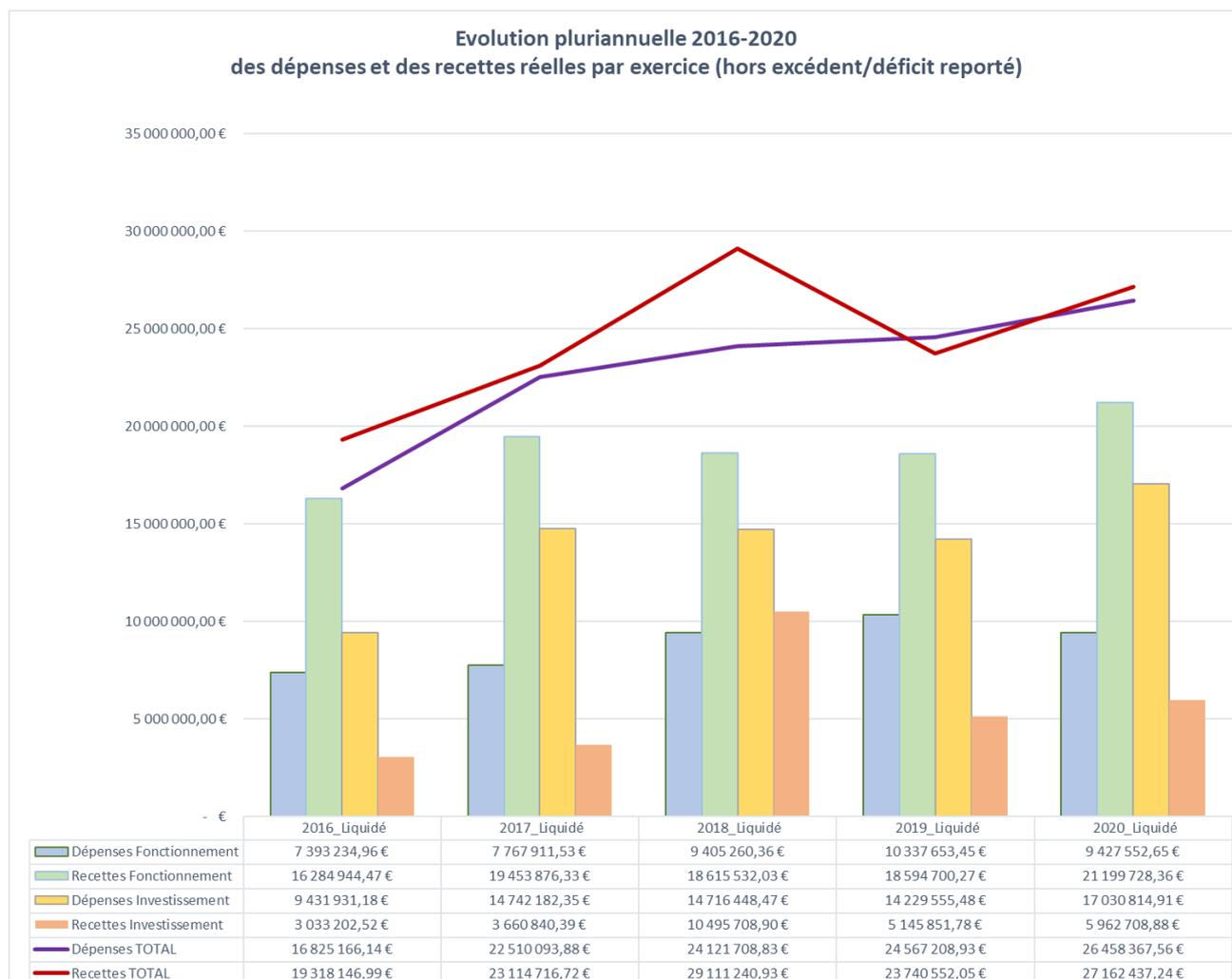


Taux d'exécution des comptes de tiers 2020

La Mission 1 porte sur le compte de tiers de la Banque des Territoires (BDT) dans le cadre de Terres de Sources. Pour une durée de 8 ans à compter de 2020, celle-ci a confié à la Collectivité la somme de 5,9 M€ afin de financer les partenaires de Terres de Sources. En 2020, 40% de la somme a déjà été affectée à des partenaires par la signature de conventions de financement. La recette correspond au versement de la BDT pour couvrir les versements faits par la Collectivité aux partenaires. Le montant diffère légèrement de celui des dépenses, ce qui n'est pas anormal. A la fin du projet, le cumul des sommes dépensées sera égal à celui des recettes.

Le Compte de tiers en Mission 3 est celui relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie de Rennes Métropole. En place depuis 2019, il court jusqu'en 2024. Le faible taux d'exécution des recettes s'explique notamment par une surévaluation des restes à réaliser à reporter en 2020 (600 K€ inscrits en restes à réaliser au lieu des 460 K€ finalement à constater en 2020).

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES PAR EXERCICE COMPTABLE



L'évolution moyenne sur 5 ans des **dépenses réelles de fonctionnement** est constante. Toutefois, les années 2018 et 2019 présentent une croissance plus forte ; celle-ci s'explique notamment par la mise en œuvre progressive de nouveaux projets tels que Terres de Sources et l'aide Chèque Eau. Plus spécifiquement, la surtaxe reversée au SMG35 à partir de 2018 est plus importante (+400 K€).

Pour les **recettes réelles de fonctionnement**, la croissance de la recette issue de la part Collectivité sur le prix de l'eau est visible. Elle est consécutive d'une part, de l'extension du périmètre, et d'autre part, des négociations depuis 2017 avec la SPL Eau du Bassin Rennais, diminuant la part délégataire sur le prix de l'eau, permettant aussi l'augmentation de la part revenant à la Collectivité et le reversement à la Collectivité des dotations aux fonds de renouvellement non consommées par la SPL.

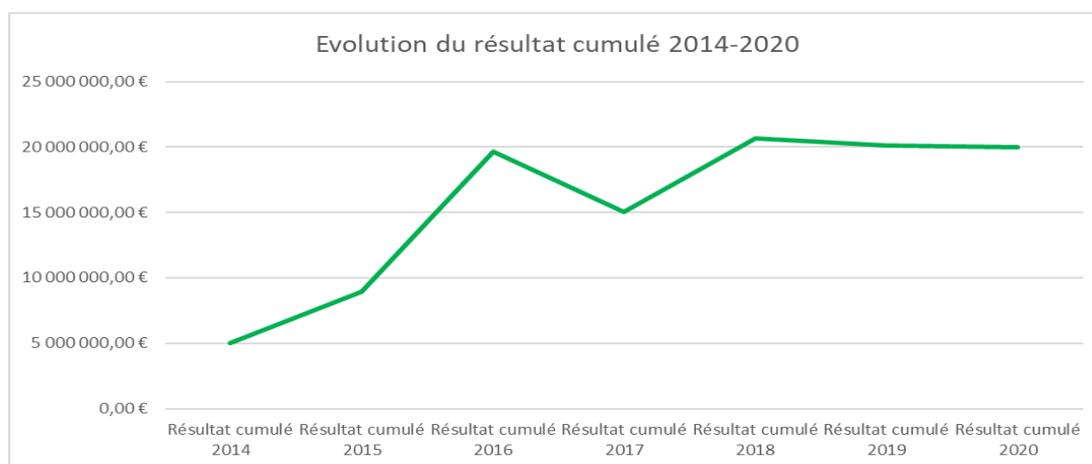
Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à environ 15 M€ hors comptes de tiers. En 2020, le compte de tiers du projet Terres de Sources apparaît (1,7 M€).

L'évolution des **recettes réelles d'investissement** est marquée par la contractualisation de 3 emprunts en 2018 pour 6,5 M€ ; 2 d'entre eux (concernant la modernisation de l'usine de Villejean) étant pris en charge par le SMG35, ils conduisent à une hausse des subventions d'investissement à

partir de 2019. À noter qu'en 2020, les recettes parallèles aux dépenses du compte de tiers Terres de Sources apparaissent également.

X - 2 - Evolution pluriannuelle du résultat

(en intégrant les restes à réaliser au 31/12)



Pour mémoire, l'augmentation significative du résultat cumulé entre 2014 et 2016 est consécutive de l'intégration des excédents issus des collectivités anciennement distributrices avant le 1^{er} janvier 2015.

En 2017, la Collectivité a financé une partie des investissements par l'excédent ce qui a induit une baisse de celui-ci de 5 M€.

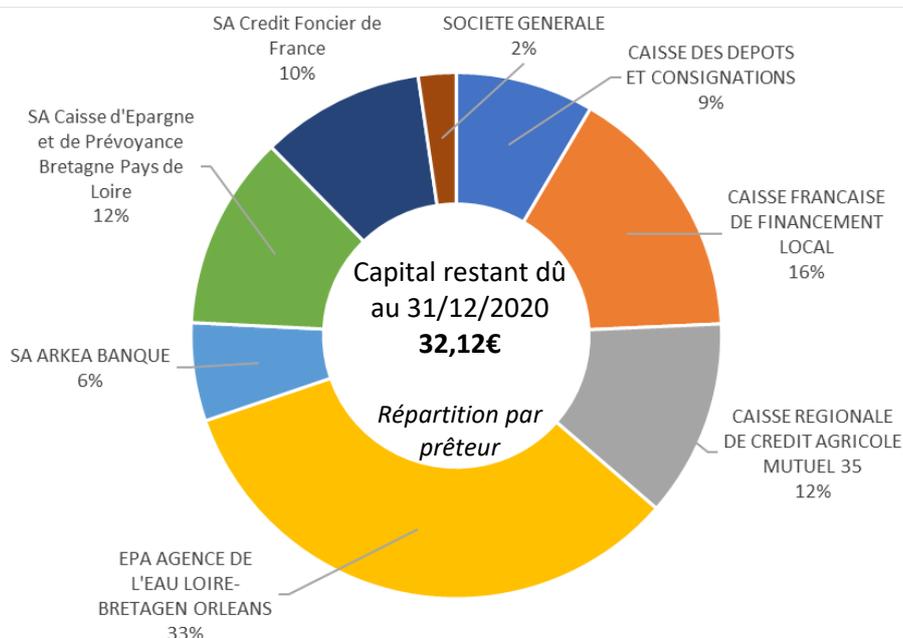
L'année suivante, la Collectivité ayant eu recours à l'emprunt pour financer les travaux de la centrale hydroélectrique (contexte national financier avantageux) et ceux de la phase 2 de la modernisation de l'usine de Villejean (montage de subventionnement avec le SMG35 qui implique la contractualisation d'un emprunt), l'excédent cumulé a augmenté pour atteindre les 20,67 M€ fin 2018. Celui-ci est resté stable ensuite et son montant cumulé fin 2020 est de 19,98 M€.

X - 3 - Zoom sur la dette

Le montant total de capital d'emprunt restant à rembourser par la Collectivité au 31 décembre 2019 est de 32,12 millions d'euros. 73 % du capital d'emprunt restant dû ont été contractés au titre des investissements de production réalisés dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau. À ce titre, ils seront remboursés à la Collectivité par le SMG 35 au rythme du paiement des annuités d'emprunts, intérêts compris. La dette de la Collectivité à rembourser par ses propres ressources n'est donc que de 8,6 millions d'euros.

Il est également précisé que la dette vis-à-vis de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne constitue une avance remboursable sans intérêt.

La dette de la Collectivité est bien répartie entre différents prêteurs publics et privés et présente une diversité de types de taux correcte.



La durée d'extinction de la dette totale de la Collectivité (Indicateur de performance P153.2) est de 4,3 ans. Elle correspond à la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

X - 4 - Subventions versées aux associations, collectivités ou autres tiers

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a attribué des subventions de fonctionnement ou d'équipement à des associations, des collectivités ou des tiers. Ses subventions s'inscrivent notamment dans le cadre de programmes d'aide suivants : la solidarité internationale (Loi Oudin), le fonds ECODO ou encore l'aide Chèque Eau (pour lequel Rennes Métropole reverse 50% de la dépense à la Collectivité). A noter que l'aide Chèque Eau 2020 sera constatée sur l'exercice 2021.

Par ailleurs, des subventions sont aussi versées à des organismes menant des actions complémentaires à celles de la Collectivité, notamment dans le cadre de Terres de Sources®.

Le tableau qui suit détaille les différentes subventions versées en 2020 :

	Montant versé en 2020
ALEC du Pays de Rennes	
ECODO - subention - défi énergie et eau 2020	2 200,00 €
Association ASPN sentiers patrimoine et nature	
C20-031 - Subvention soutien de l'organisation de l'année de l'eau du chemin de la biodiversité - Haute-Rance	1 500,00 €
Association BURKINA 35	
Loi Oudin-subvention	5 500,00 €
Association CETA 35	
Subvention - Essais sur soja, désherbage maïs, variétés de blé - BV Haute Rance	5 000,00 €
Association CLCV	
Subvention des bars a eaux 2019	1 500,00 €
Association FNCCR	
Cotisation 2020 - Cycle de l'eau	7 650,00 €
Cotisation 2020 - FEP - Eau et Assainissement	9 347,20 €
Association HAMAP HUMANITAIRE	
BETUNIA-2019-2020	84 671,50 €
Association JARDIN DU MONDE	
Subvention loi Oudin	1 500,00 €
Association L ORME	
Subvention loi Oudin	4 000,00 €
Association MCE	
Défi territoire sans pesticides	6 810,00 €
Subvention alimentation durable	5 000,00 €
Association NY AINA MADAGASCAR	
Subvention Loi OUDIN	1 500,00 €
Association REEPF	
Caravane main verte	2 500,00 €
Association RESO SOLIDAIRE	
ATOUTS CLAUSES - Subvention 2020	3 177,00 €
Association TERIA	
Loi OUDIN	7 400,00 €
Association TRANS FARM EARTH	
Participation financière projet de développement d'une activité de transformation de fruits et légu	5 000,00 €
Subvention TDS	5 000,00 €
Bénéficiaires Aide Chèque Eau	
Aide Chèque Eau - régularisation	3 600,00 €
Bénéficiaires Cuves récupération eau de pluie	
ECODO_Cuves de recuperation eau de pluie	2 320,00 €
Bénéficiaires particuliers Individualisation	
INDIVIDUALISATION	1 557,58 €
COMMUNE DE BETTON	
Subventions Fonds ECODO_Construction salle des sports au complexe des Omblais	5 374,11 €
Commune de BOURGBARRE	
Subvention Fonds ECODO_Toilettes seches sur la base de loisir de l'Etang de Vayrie	8 959,76 €
Commune de BRETEIL	
Subventions Fonds ECODO_Reamenagement de la salle Yvon Charles	733,85 €
COMMUNE DE CESSON SEVIGNE	
Subvention fonds ECODO_ rénovation centre aquatique municipal	47 700,00 €
COMMUNE DE CHARTRES DE BRETAGNE	
Subvention fonds ECODO_ Mise en Place de materiel Hydro-econome	218,75 €
COMMUNE DE RENNES	
Subvention Fonds ECODO_ Fourniture et pose de 2 systemes de pompage a la Ferme des Bois	4 763,00 €
Subventions Fonds ECODO_Etudes aux renovations de la chaine de cascade du Parc de Maurepas	1 800,00 €
Commune de Saint-Gilles	
Subvention fonds ECODO_ Mise en Place de materiel Hydro-econome	559,70 €
Subvention fonds ECODO_ Mise en Place de materiel Hydro-econome groupe scolaire	661,11 €
COPROPRIETE DU 5 RUE DE LA MOTTE PICQUET	
INDIVIDUALISATION_5 rue de la Motte Picquet - Rennes	527,02 €
DLJ Gestion	
INDIVIDUALISATION_35 bis Boulevard de la Liberte - Rennes	658,78 €
FONDATION RENNES 1	
Chaire Eaux et Territoires	50 000,00 €
RENNES METROPOLE	
REGATE 2020	1 000,00 €
SARL ELLOUET GREGORY	
défi énergie et eau 2020	1 325,00 €
Total général	291 014,36 €

X - 5 - Ratios financiers

Par application des articles L2313-1 et R2313-1 du CGCT, la Collectivité a présenté lors de l'établissement du compte administratif des données synthétiques sur la situation financière sous forme de ratios.

Sur la base d'une population légale au 1^{er} janvier 2020 de 511 739 habitants, ces ratios financiers obligatoires sont les suivants :

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant	18,42 €
Produit des impositions directes en euros par habitant	Non concerné
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant	41,43 €
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	24,33 €
Encours de dette en euros par habitant	62,77 €
DGF en euros par habitant	Non concerné
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,25
Pression fiscale globale	Non concerné
(DRF + remb. de dette en capital) / RRF	0,59
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,59
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	1,52

Annexes

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires des services d'eau potable

Annexe 2 : Liste des élus membres du Comité Syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 22 mai 2019

Annexe 3 : Suivi de la qualité de l'eau en 2019

Annexe 4 : Aire d'alimentation des captages du Bassin Rennais

Annexe 5 : Schéma de l'alimentation en eau potable du Bassin Rennais

Annexe 6 : Synthèse du potentiel des ressources du Bassin Rennais et des capacités de traitement des usines de production

Annexe 7 : Détail des capacités de stockage de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Annexe 8 : Tarifs 2019 des ventes d'eau en gros

Annexe 9 : Tableau détaillé des composantes du prix de l'eau

Annexe 10 : Revue de presse 2019

Annexe 11 : Note d'information de l'Agence de l'Eau

Annexe 1 :

Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires des services d'eau potable

	Type	Code	Libellé	N° page RPQS 2020
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	98
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	151
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	128
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	120
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	120
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	126
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	121
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	122
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	124
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	135
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	34
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	129
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	127
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	128
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	182
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	103
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	103

Annexe 2 :

Liste des élus membres du Comité Syndicale de la Collectivité
Eau du Bassin Rennais au 13 septembre 2021

Membres	Titulaire	Suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE	M. Roland HERCOUËT	M. David MOIZAN
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN	Mme Marie-Hélène FRENOY	M. Alain BUISSON
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE	Mme Marie-Edith MACE	M. Loïc ALMERAS
	M. Bernard LOUAPRE	M. Gérard PERRIGAULT
	M. Régis GEORGET	M. Pascal VASNIER
MONTFORT COMMUNAUTE	M. Jean RONSIN	M. Yannick BRE
	M. Eric NEDELEC	Mme Fabienne BONDON
	M. Christophe LEDUC	M. Yves TERTAIS
RENNES METROPOLE	Mme Marie-Paule ANGER	Mme Marie BABEL
	Mme Fabienne BILLARD	M. Michel DURANT
	M. Philippe BONNIN	M. Loïc ALLIAUME
	Mme Flavie BOUKHENOUDA	M. Hervé BAUDOIN
	M. Ludovic BROSSARD	M. Philippe BOINET
	M. Didier CHAPPELLON	M. Alain KERMARREC
	Mme Marion CHEVALIER	M. Pierre EON
	M. Philippe CHUBERRE	Mme Dina JOALLAND
	M. Henri DAUCE	M. Gwenaël DANION
	M. Michel DEMOLDER	Mme Laurence GUEGUEN
	M. Hervé DEPOUEZ	M. Eric LEBRUMENT
M. Jérôme DESBROUSSES	M. Patrick MORRE	

	M. Michel ECOLLAN	Mme Sandrine LERAY
	Mme Gisèle EL DIB	M. Thierry JOLIVET
	M. Eric GERARD	M. Michaël BOULOUX
	M. Daniel GUILLOTIN	Mme Florence TOQUE
	M. Pascal HERVE	Mme Martine FAUDE
	M. René-François HOUSSIN	M. Dominique GOUAILLER
	Mme Emilie JARDE	M. Laurent PRIZE
	M. André LAITU	M. Michel BERTHELOT
	M. Thierry LE BIHAN	M. Pierre LOCQUET
	Mme Nathalie LE DEVEHAT	M. Sébastien GUERET
	M. Morvan LE GENTIL	M. Laurent BAUDE
	M. Gaël LEFEUVRE	M. Khalil BETTAL
	Mme Claire LEMEILLEUR	M. Nicolas RATY
	Mme Elisabeth MAIGRET	Mme Iris BOUCHONNET
	M. Luc MANGELINCK	Mme Valérie FAUCHEUX
	M. Fabrice MATHOULIN	M. Laurent HAMON
	M. Hubert MINNITI	M. Marc HERVE
	M. Jean-François MONNIER	Mme Emmanuelle ROUSSET
	M. Yannick NADESAN	Mme Morgane MADIOT
	M. Alborz NIKZAD	M. Antoine LE FRECHE
	M. Pascal PINAULT	M. Philippe COCHERIL
	M. Matthieu POLLET	Mme Aurélie LORET
	Mme Valériane PRONIER	Mme Aude MAHEO
	M. Guy RIO	Mme Aurélie QUEMENER
	M. Daniel YVANOFF	Mme Hélène AMOURIAUX-PICARD
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE	M. Julien DUBOIS	M. Jean-François PLAIN

Annexe 3 :

Suivi de la qualité de l'eau en 2020

Suivi de la qualité de l'eau en 2020

(La synthèse annuelle 2020 de l'Agence Régionale de Santé est imprimée séparément)

Cette annexe détaille les résultats du suivi de la qualité des eaux brutes des 13 ressources de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et des eaux produites par les usines de potabilisation.

Le suivi de la qualité de l'eau est constitué du contrôle officiel réglementaire effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS), de l'auto-contrôle assuré par la SPL Eau du Bassin Rennais et Véolia dans le cadre de leur contrat de délégation de service public de production d'eau potable, et des programmes spécifiques portés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais ou par la Société Publique Locale Eau du Bassin rennais.

Principales limites de qualité réglementaires (Code de la santé publique)

	Eau brute	Eau traitée destinée à la consommation humaine
Paramètres physico-chimiques		
Bromates	-	10 µg/L
Carbone organique total	10 mg/L	-
Total microcystines	-	1 µg/L
Nitrates	50 mg/L (eau de surface) 100 mg/L (eau souterraine)	50 mg/L
Pesticides par substance	2 µg/L	0,1 µg/L
Pesticides totaux	5 µg/L	0,5 µg/L
Total trihalométhanes	-	100 µg/L
Paramètres microbiologiques (bactéries)		
Escherichia coli	20 000 / 100 mL	0 / 100 mL
Entérocoques	10 000 / 100 mL	0 / 100 mL

- Les **limites de qualité** portent sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé.
- Les **références de qualité** concernent des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des stations de traitement ; les dépassements des références de qualité peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Bilan de la qualité des eaux brutes

Teneurs en nitrates, matière organique et pesticides dans les eaux brutes alimentant les usines de Rophémel, Villejean, et Mézières-sur-Couesnon

Les nitrates

Nitrates 2020	Usine de Mézières sur Couesnon		Usine de Rophémel	Usine de Villejean				
	EAUX SOUTERRAINES		EAUX DE SURFACE					
	Drains du Coglais (Ensemble des drains)	Le Couesnon (Mézières sur Couesnon)	Retenue de Rophémel	Le Meu (Mordelles)	Retenue de La Chêze	Retenue du Canut	étang des Bougrières	
Maxi	51,2	44,9	29,2	40,7	19	33,4	12,9	
Moyenne	45	28	20	19	13	15	1,9	
Quantile 90 sur 3 ans	49	38	27	30	21	35	3,7	
Tendance	↓	↓	↓	↓	→	→	→	
Objectif SAGE	SAGE Couesnon : NO3<40mg/L		SAGE Rance : NO3<25mg/L	SAGE Vilaine : NO3<35mg/L				
Fréquence de dépassement de l'objectif SAGE	sans objet		3%	21%	2%	-	-	-
Dépassement des 50mg/L (limite de qualité eau brute de surface)	sans objet		Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement
Années de dépassement des 50 mg/L	sans objet		2004 - 2008	-	2005 - 2013 - 2017	-	-	-

Aucun dépassement des limites de qualité pour l'eau brute (50mg/L) n'a été constaté en 2020 sur les ressources superficielles. La situation vis-à-vis des nitrates s'est améliorée sur l'ensemble des ressources, une première baisse a eu lieu début des années 2000 et une seconde à partir de 2009/2010.

La matière organique (carbone organique total)

Matières organiques (COT) 2020	Usine de Mézières sur Couesnon		Usine de Rophémel	Usine de Villejean				
	EAUX SOUTERRAINES		EAUX DE SURFACE					
	Drains du Coglais (Ensemble des drains)	Le Couesnon (Mézières sur Couesnon) (1)	Retenue de Rophémel (1)	Le Meu (Mordelles) (1)	Retenue de La Chêze	Retenue du Canut (2)	étang des Bougrières	
Maxi		12,1	12,4	14,2	8	13,5	8,1	
Moyenne		6	8	8	7	11	7	
Tendance		→	↑	→	→	→	→	
Fréquence de dépassement 10mg/L	sans objet		6%	21%	16%	Aucun dépassement	66%	Aucun dépassement
Nombre de Dépassement des 10mg/L (limite de qualité eau brute)	sans objet		4 (février, octobre, décembre)	12 (Octobre à Mars)	10 (Novembre à Mars + Mai)		23 (Février/Mars et Mai à Novembre)	
Années de dépassement	sans objet		2003 à 2012, 2014 et 2017 à 2020	2006 à 2009 & 2012 & 2014 à 2020	1999 à 2020	-	2000 à 2020	-

Les dépassements de la limite de qualité de 10 mg/L de COT sont constatés principalement en hiver après les épisodes pluvieux (érosion liée à des couverts végétaux peu développés et absence de barrières

physiques) et au printemps/été après des pluies importantes voir des orages (Maïs peu développé et absence de barrières physiques). Durant ces périodes, le prélèvement d'eau reste autorisé mais le débit de fonctionnement de l'usine est réduit afin de sécuriser la production d'eau et minimiser les coûts de traitement. La seule solution pour limiter ces transferts dans la ressource serait la reconstitution d'un maillage bocager efficient et des pratiques agronomiques limitant l'érosion des sols.

Les pesticides

Pesticides 2020	Usine de Mézières sur Couesnon		Usine de Rophémel	Usine de Villejean				
	EAUX SOUTERRAINES		EAUX DE SURFACE					
	Drains du Coglais (Ensemble des drains)	Le Couesnon (Mézières sur Couesnon)	Retenue de Rophémel	Le Meu (Mordelles)	Retenue de la Chêze	Canut - entrée retenue	étang des Bougrières	
Suivi	A date fixe	Fixe et après Pluies	A date Fixe	A date Fixe	A date Fixe	Après pluies	A date Fixe	
Nbre d'analyses	20	20	20	22	23	5	6	
Concentration Max	0,64	1,35	2,12	3,82	1,16	1,81	0,44	
Date Maxi	28/07/2020	22/09/2020	23/06/2020	16/06/2020	28/07/2020	12/06/2020	14/01/2020	
Nbre de substances quantifiées > 0,1 µg/L	2	7	12	10	5	11	3	
Indicateur : Fréquence de dépassement des 0,5 µg/L (Limite eau potable)	55%	65%	80%	64%	52%	100%	-	
Tendance/5 ans	suivi récent	➔	⬆	⬇	➔	➔	➔	
Commentaires	Métabolites de l'alachlore et Métolachlore	Présence des substances de désherbage du maïs (Métolachlore, Dimethenamido, Dicamba, Méso-trione)	Dégradation depuis 2016 avec présence importante des substances de désherbage du maïs (Métolachlore, Dimethenamido, Méso-trione, Nicosulfuron)	Amélioration depuis 2006 Mais Présence importante des substances maïs : Dicamba, Métolachlore, Méso-trione, Nicosulfuron, Terbutylazine et Tritosulfuron	Problématique essentiellement due à la présence des Métabolites du Métolachlore, Métazachlore et Nicosulfuron depuis 2017	Pics pouvant être élevés > 5 µg/L - Présence de nombreuses molécules : Maïs, Céréales et Colza - Niveau de concentrations en métabolites élevé (métolachlore et métazchlore)	AMPA, Glyphosate et Métolachlore ESA	
Dépassement des 2 µg/L - limite qualité eau brute pour une substance	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	
Années de dépassement		2011 (2)		2010 (2)				
Dépassement des 5 µg/L - limite qualité eau brute pour le total des pesticides	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	
Années de dépassement		2011 (2) ; 2018 (1)				2009 ; 2010 ; 2011 ; 2013 ; 2017 ; 2019		

Aucun dépassement des limites de qualité pour l'eau brute (5 µg/L pour le cumul des pesticides et 2 µg/L par substance) n'a été constaté en 2020. Le Couesnon, le Meu, la retenue de Rophémel et la retenue du canut restent des ressources vulnérables aux pesticides, surtout à la suite de fortes précipitations. On note néanmoins une amélioration de la situation sur le Meu avec une baisse du niveau des pics de concentrations cumulées due essentiellement à une baisse des concentrations en AMPA (métabolite du glyphosate)

Les substances quantifiées sont pour l'essentiel des molécules de désherbage du Maïs ainsi que le glyphosate et son produit de dégradation l'AMPA.

La situation se dégrade à la prise d'eau de Rophémel depuis 4 ans où l'on constate une augmentation du niveau des pics de concentration. Le nouveau programme d'auto-surveillance mis en place par la SPL intégrant de nombreux métabolites notamment ceux du métolachlore et du métazachlore (désherbant

maïs et colza) explique en partie l'augmentation des pics. Cependant même sans tenir compte de ces substances, le constat d'une dégradation de la situation se confirme.

Teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux brutes alimentant les usines de Champ Fleury, de Lillion, de La Noé, de Vau Reuzé et de Montfort.

Les nitrates

Nitrates 2020	Usine de Vau Reuzé		Usine de La Noé		Usine de Champ Fleury			Usine de Lillion	Usine de Montfort
	EAUX SOUTERRAINES								
	Captage du Vau Reuzé		Captage de La Noé		Captage de La Pavais	Captage de La Marionnais	Captage du Fénicat	Captage de Lillion	Drains de l'Asnière
	Forage	Puits	Forage	Puits					
Maxi	0,5	56,2	16,3	27,6	17,9	30,7	28,3	4,8	3,4
Quantile 90 sur 3 ans	0,6	55	19	23	21	35	27	4	Peu de valeurs
Tendance	→	→	↓	↓	↓	→	↓	→	→
Indicateur : Fréquence de dépassement 50mg/L (limite de qualité eau distribuée et norme DCE bon état des eaux souterraines)	-	70%	-	-	-	-	-	-	-
Dépassement des 100mg/L (limite de qualité - eau brute souterraine)	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement

Aucun dépassement des limites de qualité pour l'eau brute (100mg/L) n'a été constaté en 2020 sur les ressources souterraines.

Le captage du Vau Reuzé est à l'arrêt depuis 2013 du fait des fortes teneurs en fer des eaux du forage. Une étude pour la mise en place d'une nouvelle filière afin de mieux traiter le fer a été réalisée. L'eau du puits ne peut être utilisée seule du fait de fortes concentrations en nitrates qui ont augmenté fortement entre 1993 et 2001 ; depuis la tendance est à la stabilité avec des valeurs maximales annuelles entre 55 et 60mg/L. Ce captage a été classé Captage prioritaire au SDAGE en 2015. Des démarches sont engagées par la collectivité pour la reconquête de la qualité de l'eau sur Vau Reuzé (Acquisitions foncières, contrat territorial, mis en place de PSE, Terres de sources)

Les pesticides

Pesticides 2020	Usine de Vau Reuzé		Usine de La Noé		Usine de Champ Fleury			Usine de Lillion			Usine de
	Captage de Vau Reuzé		Captage de La Noé		EAUX SOUTERRAINES						Drains de l'Asmière
	Forage	Puits	Forage	Puits	Captage de La Pavais	Captage de La Marionnais	Captage de Fénicat	Captage de Lillion			
Nbre d'analyses	2	3	2	3	5	7	5	15	17	18	1
Concentration totale Max	0	0,06	0,07	0,06	0,25	0,78	0,3	0,36	0,24	1,05	0,03
Substances quantifiées en 2020	-	Atrazine, Atrazine déséthyl, Métazachlore ESA et Dimethachlore CGA (métabolite désherbants Colza)	2-Hydroxy atrazine, Alachlore ESA, Métolachlore ESA	2-Hydroxy atrazine, Métolachlore ESA	Ethidimuron	2,6-Dichlorobenzamide, Triazines, Desmethylnorflurazon, Diuron, Ethidimuron, Norflurazone	Atrazine et métabolites, Alachlore ESA, Métolachlore OXA et NOA, Métazachlore ESA et OXA, Dimethachlore CGA, Dimethenamide ESA	2-Hydroxy atrazine, Alachlore ESA, Diuron, Métaldéhyde, Métazachlore ESA, Métolachlore ESA et OXA, Terbutylazine hydroxy, métabolite nicosulfuron	2-Hydroxy atrazine, Métaldéhyde, Métolachlore ESA et OXA, métabolite Nicosulfuron	2-Hydroxy atrazine, Alachlore ESA, Diuron, Dimethenamide ESA, Dimethachlore CGA, Métabolite Nicosulfuron, Métaldéhyde, Métazachlore ESA et OXA, Métolachlore ESA et OXA, Simazine, Thiafuamide, Terbutylazine Hydroxy	Dicamba
Nbre de substances quantifiées > 0.1µg/L (norme DCE bon état des eaux souterraines par substance)	-	-	-	-	1	2	-	1	-	3	-
Dépassement des 0.5µg/L (norme DCE bon état des eaux souterraines pour le total des pesticides)	-	-	-	-	-	4	-	-	-	13	-
Dépassement des 5µg/L (limite de qualité des eaux brutes pour le total des pesticides)	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement	Aucun dépassement

Aucun dépassement des limites de qualité pour l'eau brute (5 µg/L pour le cumul des pesticides et 2µg/L par substance) n'a été constaté en 2020.

Le captage de la Marionnais et le puits n°4 du captage de Lillion sont le plus impactés par les pesticides avec respectivement une concentration maximale de 0.78µg/L en 2020 pour le premier et 1.05 µg/L pour le second.

Les substances dépassant la norme du bon état écologique pour les eaux souterraines des 0.1µg/L et limite de qualité pour l'eau potable sont :

- L'Ethidimuron sur le captage de La Pavais : Désherbant total non agricole dont l'usage est retiré depuis 2004.
- Le 2,6 Dichlorobenzamide sur le captage de La Marionnais : métabolite du Dichlobénil, désherbant non agricole dont l'usage est retiré depuis 2010.
- Les triazines (Hydroxy-Atrazine, Désipropyl-déséthyl-Atrazine et Simazine) sur les captages de Lillion et de la Marionnais. Rappelons que l'Atrazine désherbant mais est interdit d'usage depuis 2003.

- Le Métaldéhyde sur le puits n°4 de Lillion : anti-limaces utilisé en agriculture principalement sur les cultures de colza et en maraîchage pour les cultures de divers légumes.
- Le Métolachlore ESA sur le puits n°4 de Lillion : métabolite du S-Métolachlore désherbant maïs.

Bilan global de la qualité de l'eau produite

Le bilan annuel de la qualité de l'eau produite établi par l'ARS en 2020, en sortie de l'ensemble des usines de production, fait apparaître un taux de conformité aux limites réglementaires de 99,04 % vis-à-vis de la microbiologie, et de 98,0% au regard des paramètres physico-chimiques. Les dépassement des limites réglementaires s'expliquent par un dépassement de la teneur en :

- Microbiologie : la présence d'entérocoque a été détectée en sortie de l'usine de Rophémel le 2 juin 2020 en sortie de l'usine de Rophémel (9 UFC/ 100 ml) pour un seuil réglementaire fixé à 0 UFC/ml.
- Métaldéhyde (produit phytosanitaire utilisé comme anti limaces) observé en sortie de l'usine de Lillion le 16 juin 2020 avec une concentration de 0,115 µg/l pour un seuil réglementaire fixé à 0,10 µg/l.
- AMPA (désherbant multi -usages) observé en sortie de l'usine de Villejean le 11 février 2020 avec une concentration de 0.16 µg/l pour un seuil réglementaire fixé à 0,10 µg/l.
- Bromates (sous- produit d'ozonation) en sortie de l'usine de Rophémel le 28 janvier 2020 avec une valeur observée de 11µg/l pour un seuil réglementaire fixé à 10 µgl.

Le bilan de l'ensemble des résultats issus des analyses du contrôle sanitaire et de l'auto-surveillance des exploitants fait état d'une très bonne qualité de l'eau produite.

Usine de Mézières-sur-Couesnon

Année 2020

Paramètres		Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	16	16
	Turbidité	NFU	1	<0,2	<0,2	<0,2	16	16
Éléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	10,4	17,5	13,3	16	16
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	404	521	452	16	
	pH		6,5 à 9	7,85	8,22	8,06	72	72
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0,1	0,00	16	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		8,20	10,1	9,47	16	
	Dureté (TH)	°F		14,30	18,40	16,10	20	
Éléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,40	2,00	0,89	69	69
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	16	16
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	16	16
	Nitrates	mg/L	50	17,7	44,3	37,00	115	115
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	16	16
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	7	17,2	10,7	4	4
	Bromates	µg/L	10	<2	<2	<2	4	4
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,15	0,75	0,51	72	
	Chlore total	mg/L		0,26	0,8	0,58	72	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	8	-	61	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	2	-	61	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	-	71	71
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	-	70	70
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	-	61	61
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	80	-	61	60
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0,15		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,22		22	22

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil
Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	26	26
	Turbidité	NFU	1	<0,5	0,2	0,12	79	79
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	6,6	20,2	14,32	79	79
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	480	637	553	26	
	pH		6,5 à 9	7,56	8,20	8,03	79	79
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	26	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		8,1	10,9	9,5	26	
	Dureté (TH)	°F		15,9	19,1	16,9	26	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,5	1,90	1,37	69	69
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	25	25
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	25	25
	Nitrates	mg/L	50	9,7	29,2	20,0	75	75
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	25	25
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	6	15,5	9,94	5	5
	Bromates	µg/L	10	<2	11,00	5,15	30	29
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,01	0,62	0,44	79	
	Chlore total	mg/L		0,06	0,7	0,52	79	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	24	-	65	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	2	-	65	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	-	74	74
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	-	74	74
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	-	65	64
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	-	65	65
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0		variable selon molécule	Tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,14		20	

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil

Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	39	39
	Turbidité	NFU	1	<0,5	0,34	0,16	105	105
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,2	19,9	13,8	102	102
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	408	730	484	38	
	pH		6,5 à 9	7,40	8,50	7,90	107	107
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	38	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		7,3	12	10,20	38	
	Dureté (TH)	°F		15,20	25,20	18,19	38	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,20	2,00	1,38	89	89
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	38	38
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	38	38
	Nitrates	mg/L	50	6,7	20,4	14,4	105	105
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	38	38
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	13,1	23,70	16,07	6	6
	Bromates	µg/L	10	0	0	0,00	6	6
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,1	0,5	0,32	107	
	Chlore total	mg/L		0,16	0,65	0,43	107	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	130	-	81	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	5	-	81	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	-	88	88
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	-	88	88
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	-	81	81
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	1	-	81	80
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0,16		variable selon molécule	tous sauf 1
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,55		26	25

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil

Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Usine de Champ Fleury (sortie réservoir après mélange avec l'eau de Rophémel et Villejean) Année 2020

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	6	6
	Turbidité	NFU	2	<0,5	<0,5	<0,5	6	6
Éléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	11,3	17,8	14,8	6	6
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	603	674	725	6	
	pH		6,5 à 9	8,00	8,10	8,08	6	6
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	6	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		15,8	19,9	17,98	6	
	Dureté (TH)	°F		16,6	18,9	17,47	6	
Éléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,5	1,4	0,95	18	18
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	6	6
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	6	6
	Nitrates	mg/L	50	20,7	25,4	22,6	6	6
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	6	6
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	16,3	22,3	19,0	3	3
	Bromates	µg/L	10	<2	2,1	0,7	3	3
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,15	0,35	0,23	70	
	Chlore total	mg/L		0,2	0,46	0,29	70	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	7	-	19	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	2	-	19	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	-	20	20
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	-	20	20
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	-	19	19
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	-	19	19
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,18		7	7

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil
Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Usine de La Noé

Année 2020

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	5	5
	Turbidité	NFU	2	<0,5	<0,5	<0,5	5	5
Éléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	11,7	20,5	13	60	60
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	745	779	767	5	
	pH		6,5 à 9	7,23	8,40	7,48	62	62
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	5	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		25,9	28,10	27,06	5	
	Dureté (TH)	°F		35,1	36,5	36,06	5	
Éléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,7	1,9	1,21	17	17
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	5	5
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	5	5
	Nitrates	mg/L	50	10,6	22,4	16,4	85	85
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	5	5
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	3,1	3,1	3,1	2	2
	Bromates	µg/L	10	<2	<2	<2	2	2
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,15	0,66	0,37	56	
	Chlore total	mg/L		0,2	0,71	0,42	56	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	2	-	18	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	5	-	18	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	-	18	18
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	-	18	18
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	-	18	18
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	-	18	18
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0,02		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,08		4	4

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil
Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	8	8
	Turbidité	NFU	2	<0,5	<0,5	<0,5	8	8
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	12,1	19,9	14,1	65	65
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	577	628	599	10	
	pH		6,5 à 9	7,60	8,24	7,92	70	70
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	8	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		15,4	17,4	16,11	8	
	Dureté (TH)	°F		22,3	25,1	22,99	8	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,5	2,4	1,93	26	16
	Ammonium	mg/L	0,1	<seuil detection	<seuil detection	<seuil detection	8	8
	Nitrites	mg/L	0,5	<seuil detection	<seuil detection	<seuil detection	8	8
	Nitrates	mg/L	50	1,2	5,1	3,12	59	59
	Fer	µg/L	200	<seuil detection	<seuil detection	<seuil detection	8	8
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	9,6	24,9	15,20	3	3
	Bromates	µg/L	10	<seuil detection	<seuil detection	<seuil detection	3	3
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,20	1,12	0,59	64	
	Chlore total	mg/L		0,25	1,22	0,68	63	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	4	-	22	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	15	-	22	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	2	-	23	23
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	-	22	22
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	-	22	22
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	-	22	22
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	<seuil detection	0,115		variable selon molécule	tous sauf 1
	Total pesticides	µg/L	0,5	<seuil detection	0,205		19	19

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil
Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant SPL Eau du Bassin Rennais

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	5	5
	Turbidité	NFU	2	<0,5	85	0,43	4	4
Éléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	14,8	20,7	16,9	4	4
	Conductivité à 25°C	µS/cm	200 à 1100	381	556	436	4	
	pH		6,5 à 9	7,30	8,10	7,64	5	5
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	4	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		7,9	10,1	9,25	4	
	Dureté (TH)	°F		11,5	16,7	13,7	4	
Éléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,9	1,3	1,08	4	4
	Ammonium	mg/L	0,1	<seuil detection	<seuil detection	<seuil detection	4	4
	Nitrites	mg/L	0,5	<seuil detection	<seuil detection	<seuil detection	4	4
	Nitrates	mg/L	50	7,5	20,6	12,08	4	4
	Fer	µg/L	200	<seuil detection	91	33	4	4
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	47,7	47,7	47,70	1	1
	Bromates	µg/L	10	3	3	3	1	1
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,04	0,65	0,38	5	
	Chlore total	mg/L		0,10	0,65	0,44	5	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	1	-	5	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	0	-	5	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	-	5	5
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	-	5	5
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	-	5	5
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	1	-	5	4
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	<seuil detection	0,02		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	<seuil detection	0,02		1	1

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil
Données issues du contrôle officiel de l'ARS

Glossaire

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARS : Agence Régionale de Santé

COT : Carbone Organique Total

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DGS : Direction Générale de la Santé

PSE : Paiements pour Services Environnementaux

SAGE : Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux

TA : Titre alcalimétrique

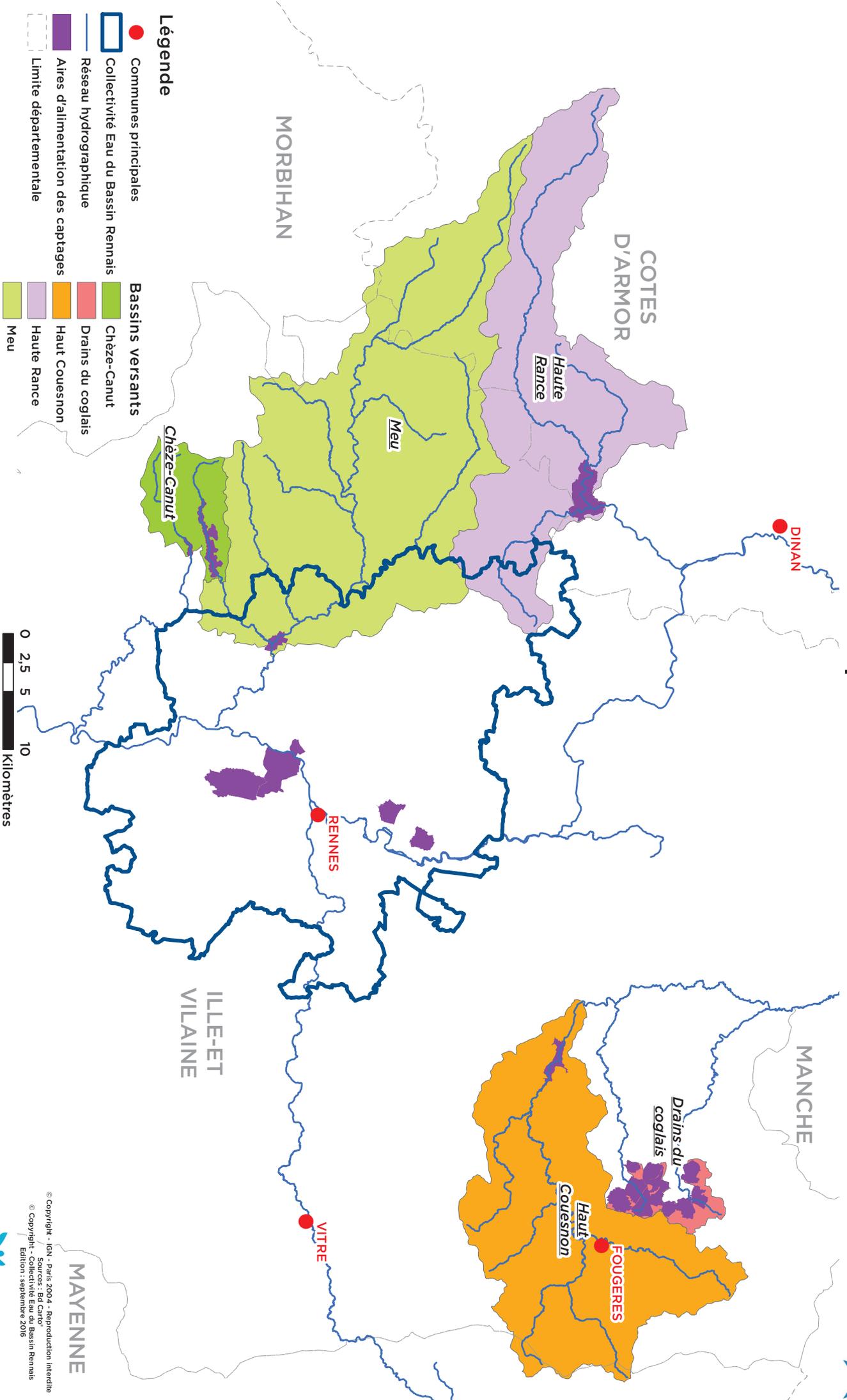
TAC : Titre alcalimétrique complet

TH : Titre hydrotimétrique

THM : Trihalométhanes

Annexe 4 :
Aire d'alimentation des captages du Bassin Rennais

Périmètres de protection et Bassins versants d'alimentation en eau potable du Bassin Rennais



© Copyright - IGN - Paris 2004 - Reproduction interdite
Sources : Bd Carro
© Copyright - Collectivité Eau du Bassin Rennais
Edition : septembre 2016

Annexe 5 :

Schéma de l'alimentation en eau potable du Bassin Rennais

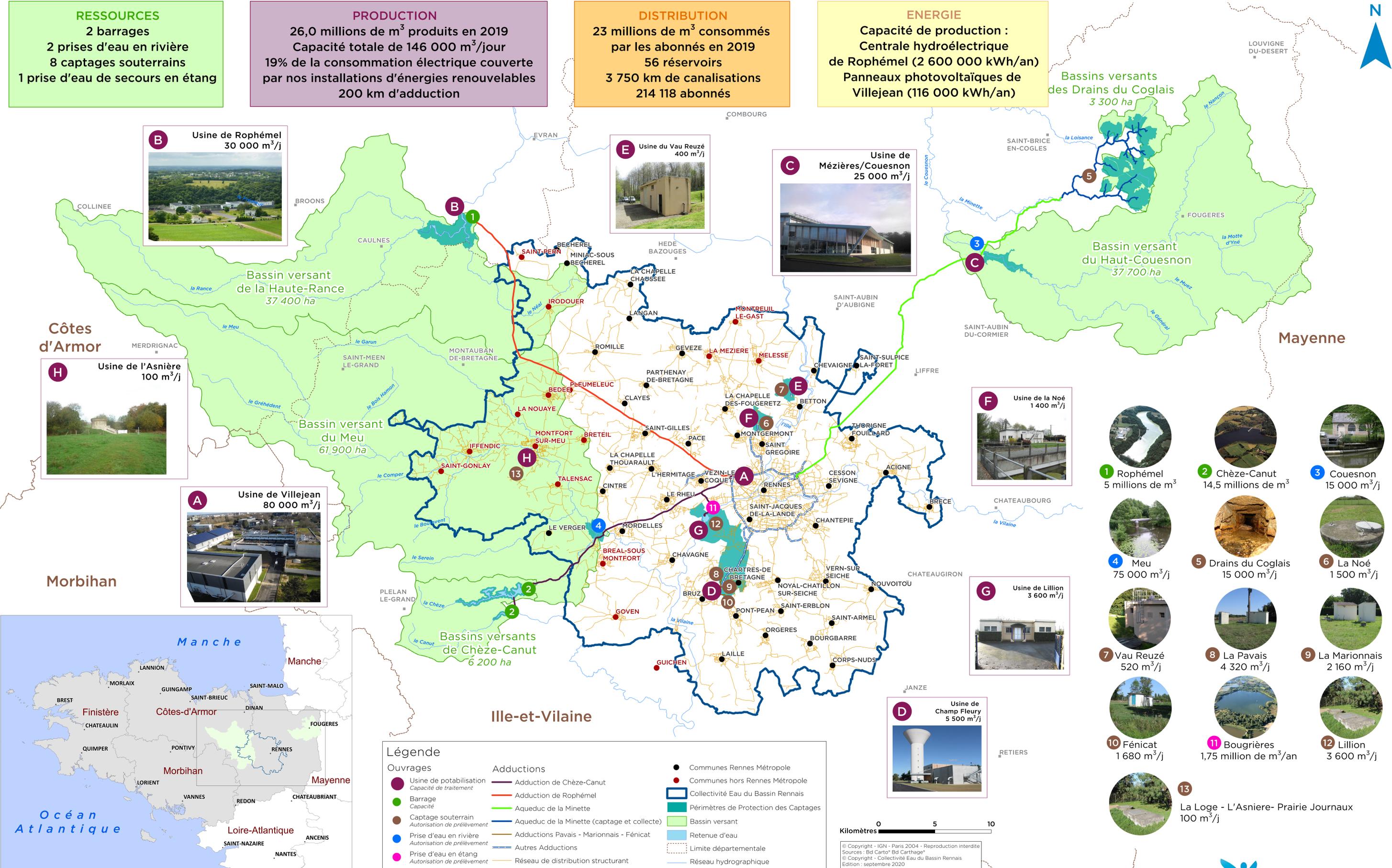
ORGANISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BASSIN RENNAIS

RESSOURCES
 2 barrages
 2 prises d'eau en rivière
 8 captages souterrains
 1 prise d'eau de secours en étang

PRODUCTION
 26,0 millions de m³ produits en 2019
 Capacité totale de 146 000 m³/jour
 19% de la consommation électrique couverte par nos installations d'énergies renouvelables
 200 km d'adduction

DISTRIBUTION
 23 millions de m³ consommés par les abonnés en 2019
 56 réservoirs
 3 750 km de canalisations
 214 118 abonnés

ENERGIE
 Capacité de production :
 Centrale hydroélectrique de Rophémel (2 600 000 kWh/an)
 Panneaux photovoltaïques de Villejean (116 000 kWh/an)



Annexe 6 :

Synthèse du potentiel des ressources du Bassin Rennais et des capacités de traitement des usines de production

Autorisations de prélèvement et capacités de production des installations de traitement

Ressources		Autorisations existantes de prélèvement	Observations	Potentiel de prélèvement année moyenne (m ³ /an)	Potentiel de prélèvement année décennale sèche (m ³ /an)	Prélèvement maximal depuis 2002 (m ³ /an)	Capacité nominale de traitement (m ³ /h)	Capacité nominale de traitement (sur 20h)
Usine de traitement de Mézières-sur-Couesnon	Drains du Coglais	15 000 m ³ /j maxi soit 750 m ³ /h	Volume drainé de façon gravitaire. Limitation des débits uniquement par décharge vers les ruisseaux	3 650 000	2 841 000	4 033 710 (2007)	1 250	25 000
		Moyenne Interannuelle : 10 000 m ³ /j						
	Couesnon	15 000 m ³ /j maxi soit 750 m ³ /h	Limité par : - le débit réservé dans le Couesnon : 0,364 m ³ /s au droit de l'usine, - le débit réservé pour assurer sur le site de Villaloup sur le Couesnon un débit égal à la somme du 1/10 ^e du module du Couesnon sur ce dernier site évalué à 0,68 m ³ /s et du débit de prélèvement autorisé pour le syndicat intercommunal des eaux d'Antrain, total évalué à 0,72 m ³ /s	5 475 000	3 600 000	3 841 465 (2011)		
Moyenne Interannuelle : 10 000 m ³ /j								
Ensemble des deux ressources	25 000 m ³ /j max	Arrêté du 18 nov 2010		9 125 000	6 441 000			
Captage et usine de Rophemel		1 500 m ³ /h Arrêté du 24 juillet 2014	limité par le débit de restitution du barrage : 0,27 m ³ /s si débit entrant > 0,27 m ³ /s égal au débit entrant entre 0,27 et 0,14 m ³ /s 0,14 m ³ /s si débit entrant < à 0,14 m ³ /s	10 950 000	9 740 000	10 477 630 (2012)	1 500	30 000
Usine de traitement de Villejean	Bassin du Meu	La Chèze	75 000 m ³ /j (DUP du 17 avril 1972 et respect article L214-18 du Code de l'Environnement)	27 375 000	20 300 000	9 800 000 (2002)	4 000	75 000
		Le Canut						
Le Meu		limité par le débit de restitution du Canut : 2 151 m ³ /j = 0,025 m ³ /s						
			limité par le débit réservé du Meu : 36 487 m ³ /j = 0,42 m ³ /s			4 879 370 (2005)		
	Bougrières	18 000 m ³ /j Arrêté du 5 décembre 2014	Niveaux de plan d'eau à respecter : Bougrières > 19 m NGF en année normale et > 15 m NGF en année exceptionnelle, Lillion > 18 m NGF 150 000 m ³ en année normale 1 750 000 m ³ en année exceptionnelle	150 000	1 750 000	362 190 (2006)		
Captage et usine de la Noë		1 500 m ³ /j	prélèvement limité à 20 l/s (72 m ³ /h) ou 1500m ³ / jour	547 500	400 000	431 495 (2007)	70	1 400
Captage et usine de Vau Reuzé		Puits : 400 m ³ /j max Forage : 240 m ³ /j max	190 000 m ³ /j (arrêté préfectoral du 4 juillet 2005)	190 000		157 841 (2007)	20	400
Usine de traitement de Champs Fleury	Marionnais	2 160 m ³ /j	Prélèvements CEBR et PSA limités à 1 700 000 m ³ /an au total avec niveaux de nappe mini à respecter	1 450 000	1 000 000	1 544 830 (2014)	275	5 500
	Pavais	4 320 m ³ /j						
	Fénicat	1 680 m ³ /j						
	ensemble	Arrêté du 11 oct 2012 (autorisation accordée pour 15 ans)						
Lillion		Arrêté du 19 septembre 1985		1 314 000	1 000 000		180	3 600
Drains Asnières		Arrêté du 4 février 2010	Modifié par arrêté du 10 mai 2010	100 000	30 000		25	500
TOTAL				51 201 500	40 661 000		7 320	141 400

Annexe 7 :

Détail des capacités de stockage de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Secteur Collectivité Eau du Bassin Rennais	Commune - Dénomination	Type d'ouvrage	Capacité (M³)
Nord	ACIGNE – Bas service	Réservoir sur tour	150
Nord	ACIGNE – Haut service	Réservoir sur tour	300
Nord	ACIGNE – Croix de Bourgon	Réservoir au sol	400
Nord	PACE – Nouveau	Réservoir sur tour	1 400
Nord	PACE – Ancien	Réservoir sur tour	400
Nord	St GILLES	Réservoir sur tour	400
Nord	VEZIN LE COQUET	Réservoir sur tour	400
Nord	LA MEZIERE - Beauséjour	Réservoir sur tour	500
Nord	MONTREUIL LE GAST – La Haute Gorge	Réservoir au sol	250
Nord	MELESSE – La Saudrais	Réservoir au sol	3 500
Nord	THORIGNE FOUILLARD – Le Portail	Réservoir sur tour	1 000
Nord	BETON – La petite louvrais	Réservoir au sol	500
Ouest	PLEUMELEUC – Parthenay	Réservoir sur tour	150
Ouest	ROMILLE	Réservoir sur tour	400
Ouest	St PERN – Chanteclé	Réservoir enterré	50
Ouest	St PERN – Bourdon	Réservoir au sol	400
Ouest	BEDEE – Prioulais	Réservoir enterré	50
Ouest	BEDEE	Réservoir sur tour	450
Ouest	IRODOUER	Réservoir sur tour	200
Ouest	LE RHEU – Les Landes d'Apigné	Réservoir sur tour	250
Ouest	BECHEREL	Réservoir sur tour	300
Ouest	CINTRE	Réservoir au sol	400
Ouest	L'HERMITAGE	Réservoir sur tour	1 000
Ouest	TALENSAC	Réservoir sur tour	200
Ouest	TALENSAC	Réservoir au sol	60
Ouest	BREAL SOUS MONTFORT	Réservoir au sol	600
Ouest	MORDELLES	Réservoir sur tour	1 200
Ouest	CHAVAGNE	Réservoir sur tour	400
Ouest	RENNES - Usine de Lillion	Réservoir enterré	300
Ouest	GOVEN	Réservoir sur tour	400
Ouest	MONTFORT SUR MEU – Le Tertre 1	Réservoir enterré	550
Ouest	MONTFORT SUR MEU – Le Tertre 2	Réservoir enterré	750
Ouest	MONTFORT SUR MEU – Le Tertre 3	Réservoir enterré	1 500
Ouest	MONTFORT SUR MEU – Les Batailles	Réservoir sur tour	300
Ouest	IFFENDIC – La Ville au Vèque	Réservoir sur tour	1 500
Rennes	BRUZ – Champ Fleury	Réservoir sur tour	1 500
Rennes	BRUZ – Champ Fleury	Réservoir au sol	4 500
Rennes	ST GREGOIRE – Les 11 Journaux	Réservoir au sol	2 000
Rennes	BEDEE	Réservoir au sol	15 000
Rennes	RENNES – Les Gallets	Réservoir sur tour et enterré	33 000
Rennes	RENNES – Villejean	Réservoir sur tour et enterré	20 600
Rennes	ERCE PRES LIFREE	Réservoir enterré	6 000
Rennes	Usine de Rophémel	Réservoir enterré	4 000
Rennes	Usine de Mézières Sur Couesnon	Réservoir enterré	2 500
Nord	CESSON SEVIGNE	Réservoir sur tour	3 000
Sud	BRUZ – La Haie de Pan	Réservoir sur tour	800
Sud	LAILLE	Réservoir sur tour	500
Sud	ORGERES – Le Télégraphe	Réservoir sur tour	125
Sud	LAILLE – La Caliorne	Réservoir enterré	120
Sud	SAINT HERBLON – La Haurée	Réservoir au sol	25

Sud	SAINT ARMEL – Beauregard	Réservoir sur tour	300
Sud	VERN SUR SEICHE	Réservoir sur tour	200
Sud	CORPS NUDS	Réservoir sur tour	300
TOTAL EAU TRAITEE			115 080 M³

Annexe 8 :
Tarifs 2020 des ventes d'eau en gros

Tarifs et volumes des ventes d'eau en gros facturés en 2020

	Part délégataire					Part CEBR	Part SMG	Part Agence de l'Eau	Part Etat	Volumes vendus en 2020
	Part fixe (€ / semestre / compteur)	Nombre de compteurs facturés	Part variable eau potable (€ / m³)	Coûts additionnels	Surtaxe (€ / m³)	Surtaxe (€ / m³)	Redevance préservation des ressources en eau (€ / m³)	TVA		
Territoire Villes de Rennes et Saint Jacques-de-la Lande	-	-	0,4071 €	-	-	-	0,034 €	5,50%	11 631 191	
Territoire Nord de Rennes	-	-	0,4071 €	-	-	-	0,034 €	5,50%	3 134 211	
Territoire Sud de Rennes	-	-	0,4071 €	-	-	-	0,034 €	5,50%	300 419	
Territoire Secteur Sud	-	-	0,4071 €	-	-	-	0,034 €	5,50%	3 018 294	
Territoire Ville de Cesson-Sévigné	-	-	0,4071 €	-	-	-	0,034 €	5,50%	1 100 907	
Territoire Ville de Le Rheu	-	-	0,4071 €	-	-	-	0,034 €	5,50%	442 797	
Territoire Chantepie - Vern	-	-	0,4071 €	-	-	-	0,034 €	5,50%	854 088	
Territoire d'Acigné Brécé Pacé Vezin St Gilles	-	-	0,4071 €	-	-	-	0,034 €	5,50%	1 292 718	
Territoire Secteur Ouest	-	-	0,4071 €	-	-	-	0,034 €	5,50%	3 295 349	
Territoire Ville de Montfort-sur-Meu	-	-	0,4071 €	-	-	-	0,034 €	5,50%	670 066	
ex SP1R	1 162,52 €	2	0,4071 €	-	0,2181 €	-	0,034 €	5,50%	864 884	
Communauté de Communes St Méen - Montauban	1 162,52 €	2	0,4071 €	-	0,2181 €	-	0,034 €	5,50%	96 789	
Dinan Agglomération (Ville de Plouasne)	1 162,52 €	1	0,4071 €	-	0,2181 €	-	0,034 €	5,50%	130 633	
SMPBC (SIE de la Vallée du Couesnon)	1 162,52 €	1	0,4071 €	-	0,2181 €	-	0,034 €	5,50%	177 230	
SMPBP Ouest 35	1 162,52 €	1	0,4071 €	-	0,2181 €	-	0,034 €	5,50%	25 824	
SYMEVAL	-	-	0,4071 €	9 854,80 € (Indemnité forfaitaire)	0,2181 €	-	0,034 €	5,50%	60 906	
SMPBC (SIE du Coglais)	1 139,27 €	1	-	-	0,1200 €	-	0,034 €	5,50%	1	
PSA Citroën	350,66 €	1	1,4741 €	-	0,1158 €	0,1700 €	0,034 €	5,50%	18 549	
TOTAL									27 114 856	

BILAN ANNUEL DES VENTES D'EAU EN GROS 2020

	Volumes vendus (m ³)	Prix moyen facturé HT / m ³
Territoire Villes de Rennes et Saint-Jacques de la Lande	11 631 191	0,441 €
Territoire Nord de Rennes	3 134 211	0,441 €
Territoire Sud de Rennes	300 419	0,441 €
Territoire Secteur Sud	3 018 294	0,441 €
Territoire Ville de Cesson-Sévigné	1 100 907	0,441 €
Territoire Ville de Le Rheu	442 797	0,441 €
Territoire Chantepie - Vern	854 088	0,441 €
Territoire d'Acigné Brécé Pacé Vezin St Gilles	1 292 718	0,441 €
Territoire Secteur Ouest	3 295 349	0,441 €
Territoire Ville de Montfort-sur-Meu	670 066	0,441 €
ex SPIR	864 884	0,665 €
Communauté de Communes St Méen - Montauban	96 789	0,707 €
Dinan Agglomération (Ville de Plouasne)	130 633	0,677 €
SMPBC (ex VE SIE de la Vallée du Couesnon)	177 230	0,672 €
SMPEP Ouest 35	25 824	0,749 €
SYMEVAL	60 906	0,821 €
SMPBC (ex VE SIE du Coglais)	1	-
PSA Citroën	18 549	1,832 €
TOTAL	27 114 856	0,454 €

En 2020, le prix moyen de vente d'eau (hors gros consommateur) varie de 0,441 € HT / m³ (pour les ventes d'eau sur le territoire de la Collectivité) à 0,821 € HT / m³ (SYMEVAL). Cette variation s'explique par le fait qu'il n'y a pas de part fixe (abonnement) ni de surtaxe facturées sur les ventes d'eau en gros du territoire de la Collectivité contrairement aux ventes extérieures. En effet, pour le territoire de la Collectivité, la surtaxe est imputée sur le tarif distribution et donc facturée directement à l'utilisateur.

Une vente d'eau en gros extérieure peut également faire l'objet de coût additionnel. C'est notamment le cas pour le SYMEVAL en 2020. Celui-ci n'a pas de part fixe facturée mais une indemnité forfaitaire de 9 269 € (valeur 2015) est appliquée si le volume acheté est inférieur à 170 000 m³.

L'ensemble des tarifs appliqués par vente d'eau est détaillé dans le tableau page précédente.

Annexe 9 :
Tableau détaillé des composantes des prix de l'eau

TARIFS 2021 EAU POTABLE (au 1^{er} janvier)

Ref secteur contrat DSP	SECTEUR SUD			SECTEUR OUEST			LE RIEU		
Déléataire	SPL EAU DU BASSIN RENNAIS			SAUR			SAUR		
Communes concernées	Nouvelon			Chavenay, Cortré, La Chapelle-Thourault, L'Hermitage, Mordelles, Talence, Brelai-sous-Montfort, Goven, Béchervil, La Chapelle-Chausse, Langon, Miniac-sous-Béchervil, Redée, Brelai, Clayes, Frobois, La Nouaye, Parthenay-de-Bretagne, Hambleuc, Romillé, Saint-Fern, Le Verger			Le Rieu		
	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif de logements	Autres abonnés	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif de logements	Autres abonnés	Local à usage d'habitation	Immeuble collectif de logements	Autres abonnés
K 2021	0,9933			1,0447			1,0346		
Part Déléataire (HT) Part fixe annuelle / compteur	18,54 €	34,06 €	34,28 €	16,36 €	29,44 €	29,44 €	19,38 €	35,90 €	35,90 €
Part variable	0 à 10 m ³ 11 à 100 m ³ 101 à 150 m ³ > 150 m ³	0,9662 € Bornes de puisage	0,8875 € (0 à 10 m ³) 1,1373 € (11 à 100 m ³) 1,065 € (101 à 150 m ³) 1,4041 € (> 150 m ³)	- € 0,287 € 0,3144 € 0,4586 €	0,2539 €	0,2788 € (0 à 10 m ³) 0,4387 € (11 à 100 m ³) 0,5980 € (101 à 150 m ³) 0,9580 € (> 150 m ³)	- € 0,4387 € 0,5980 € 0,9580 €	0,4480 €	0,5276 €
Coût de production et d'achat d'eau	- €	- €	- € (0 à 10 m ³) 11 à 100 m ³ 101 à 150 m ³ > 150 m ³	- € 0,4996 € 0,4996 € 0,4996 €	0,4936 €	0,4936 € (0 à 10 m ³) 11 à 100 m ³ 101 à 150 m ³ > 150 m ³	€ 0,4834 € 0,4834 € 0,4834 €	0,4834 €	0,4834 €
Part Collectivité Eau du Bassin Rennais (HT) Part fixe annuelle / compteur	14,15 €	11,93 €	11,70 €	20,42 €	23,00 €	23,00 €	8,03 €	8,81 €	8,81 €
Part variable	0 à 10 m ³ 11 à 100 m ³ 101 à 150 m ³ > 150 m ³	0,0000 € 0,5337 € 0,5447 € 0,5039 €	0,4901 € (0 à 1000 m ³) > 1000 m ³	0,5901 € (0 à 10 m ³) 0,3699 € (11 à 100 m ³) 0,8555 € (101 à 150 m ³) 1,1086 € (> 150 m ³)	0,0000 € 0,6914 € 0,8555 € 1,1086 €	0,5947 € (0 à 500 m ³) 501 à 40 000 m ³ > 40 000 m ³	0,6882 € (0 à 10 m ³) 0,5181 € (11 à 100 m ³) 0,4238 € (101 à 150 m ³) > 150 m ³	0,0000 € 0,5159 € 0,5328 € 0,4904 €	0,4667 € (0 à 30 m ³) 31 à 1 000 m ³ > 1 000 m ³
Part SMG 35 (HT) Surtaxe SMG	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €	0,17 €
Part Agence de l'Eau (HT) Redevance prélèvement Redevance pour pollution domestique	0,037 € 0,30 €	0,037 € 0,30 €	0,037 € 0,30 €	0,0388 € 0,30 €	0,0388 € 0,30 €	0,0388 € 0,30 €	0,0345 € 0,30 €	0,0345 € 0,30 €	0,0345 € 0,30 €
Tarif TTC facture de 120 m³ (compteur Ø 15 mm)	268,77 €	298,55 €	299,76 €	275,24 €	235,10 €	304,30 €	263,41 €	240,87 €	256,66 €
Tarif TTC € / m³	2,240 €	2,071 €	2,498 €	2,294 €	1,959 €	2,541 €	2,195 €	2,007 €	2,172 €
	hors part fixe			hors part fixe			hors part fixe		

Annexe 10 :
Revue de Presse 2020
La revue de presse est imprimée séparément

Annexe 11 :
Note d'information de l'Agence de l'Eau



L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

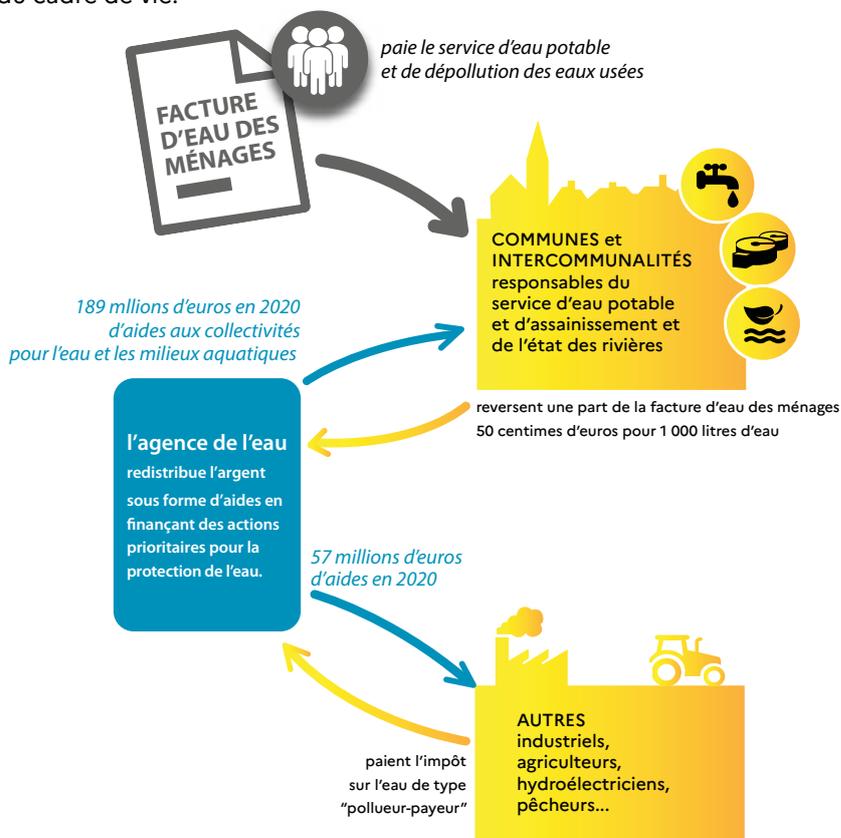
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continueite>

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1^{er} mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

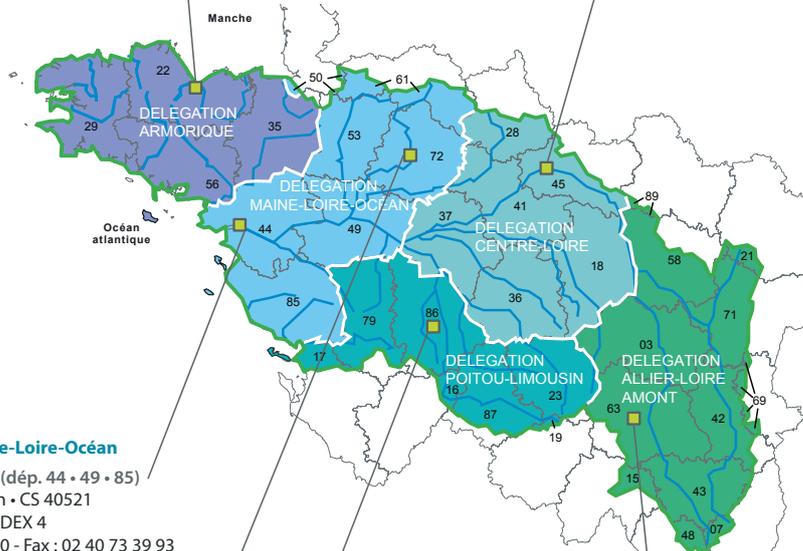
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

LES
COMITÉS
DE BASSIN

L'eau les inondations et le milieu marin

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"